























































l'exécution à l'élaboration, suivi d'un retour vers l'exécution par un autre chemin, alors que la conception d'un produit industriel est une démarche qui se présente comme totalement droite, réglée, anticipée, etc. Il y a quelque chose de commun entre la démarche de l'ouvrier de restauration et la démarche de la bricole, dans le sens noble du « travail de bricole », qu'on trouve à peu près dans tous les métiers.

Cet exemple suggère qu'il n'y a pas un, mais deux chemins vers le savoir. Lorsque la Révolution française a réclamé l'accès au savoir, et la reconnaissance du savoir pour toute la population, cette revendication n'était pas la version édulcorée qu'on trouve dans les projets de démocratisation de l'enseignement. C'était une démarche absolument nouvelle qui prenait en compte deux démarches assez différentes d'acquisition du savoir. La première : on enseigne un savoir à quelqu'un et puis on lui apprend à le mettre en œuvre. Mettre en œuvre le savoir, c'est l'appliquer dans des situations variées, le transformer en connaissances pratiques. L'école nous apprend les mathématiques, la littérature, peu importe la matière, mais sa démarche part toujours de savoirs constitués, transmissibles, inscrits dans les livres ; puis, au travers d'exemples, on va les mettre en pratique dans des situations choisies. A travers les exemples, l'élève doit découvrir qu'il y a des situations inattendues, imprévues, qu'il faut trouver des astuces. Dans le cadre de cette démarche scolaire, la métis signifierait qu'« il y a des impondérables, des aléas » mais qu'un jour, on arrivera bien à en tirer quelques règles pour conforter le règne de Thémis. La Révolution française, elle, revendiquait quelque chose de différent : le droit pour tous de produire du savoir et non pas simplement de mettre en œuvre le savoir reconnu. On se trouve alors confronté à une deuxième démarche qui n'est plus la démarche scolaire. Quand on analyse les calepins des ouvriers d'entretien, on découvre des observations issues de l'expérience, le relevé d'un certain nombre de situations. C'est un travail de notation sur la mise en œuvre du savoir dans des situations différentes, mais aussi un travail d'extraction de savoir à partir d'une situation, c'est-à-dire quelque chose qui se rapproche nettement de mon travail de chercheur. Je me suis rendu compte, au cours des différentes recherches concrètes que j'ai menées, qu'il y avait, dans les différents secteurs d'activité, des gens qui travaillaient comme moi, qui, comme moi, essayaient d'élaborer du savoir. C'est cette démarche que la Révolution française impliquait dans le droit au savoir et qui a été complètement occultée.

Dans leur travail, les ouvriers d'entretien et de restauration, ceux que j'appelle les ouvriers de bricole, quand ils font du démontage, analysent et essaient de comprendre le chemin pris par celui qui a fabriqué l'objet. Cette recherche de la démarche de l'autre est la condition indispensable pour réussir le travail. Cela nous conduit à considérer que ce que nos prédécesseurs ont fait est irrévocable, autrement dit, que cela fait partie de notre patrimoine, de notre histoire, qu'il nous faut retrouver ce savoir. Ceux qui font de la restauration ont un rôle énorme à jouer pour constituer ce savoir.

Second aspect du temps qui passe : l'histoire est irréversible. On ne vit plus au temps des cathédrales. Lorsqu'on a construit les cathédrales, l'organisation du travail, les outils de travail et les conditions de travail étaient tels qu'il serait impossible (et fort heureusement) de les reproduire aujourd'hui. On est donc obligé de chercher à obtenir les mêmes résultats par d'autres chemins, en utilisant des acquis contemporains. Vous allez me dire que j'élude la question en disant que le passé est le passé. Certes non. On peut très bien, une fois cela admis, utiliser des techniques anciennes mêlées à des techniques nouvelles. J'ai été très content de découvrir, quand j'ai travaillé il y a pas mal d'années à Nantes, que les compagnons faisaient des chef-d'œuvre en béton. Et je me suis dit : ce n'est pas le compagnonnage dont tout le monde parle pour étaler une nostalgie du passé, c'est une rencontre des techniques anciennes et des techniques nouvelles, une combinaison d'où peut surgir un savoir nouveau. Donc irrévocable, pour qu'il soit nécessaire de retrouver et comprendre les savoir et savoir-faire anciens mais irréversible aussi dans le sens où l'on ne peut pas

remettre ses chaussures exactement dans les traces de pas de son père, où l'on doit trouver de nouveaux chemins pour atteindre le même résultat.

Et puis enfin, la dernière chose que j'ai retenue de mon parcours de recherche, c'est que, par delà l'irrévocable et l'irréversible, les élèves n'apprennent rien s'il n'y a pas la construction d'une ligne de perspective qui donne un sens, dans notre cas précis, à la restauration. La ligne de perspective c'est ce qui conduit à resituer le travail dans l'ensemble de la société et dans l'histoire et dans sa propre histoire. C'est une ligne de perspective pour soi-même, que l'on partage en même temps avec d'autres. Je pense que personne n'aurait plaisir à faire quoi que soit si, quelque part, il n'y avait pas cette dimension personnelle donnant sens au métier exercé et à la société dans laquelle il est inséré.

## **L'encyclopédie, un effort collectif des professionnels pour transmettre les savoirs.**

**André MALICOT**

L'idée de faire une encyclopédie des métiers est une idée folle pour trois raisons :

- C'est une idée folle par l'ampleur de la tâche. Se mettre à penser, écrire une encyclopédie sur les métiers, dans une association qui regroupait à l'époque 21 métiers, c'était s'engager pour une œuvre dont celui qui a eu l'idée savait qu'il ne verrait pas le terme.
- Mais aussi Jean-Bernard a voulu que ce soit une œuvre faite par des hommes de métier. Comment faire en sorte que des hommes de métiers se mettent à écrire et à écrire leurs savoir-faire ? C'était le deuxième aspect de la folie.
- Troisième aspect de cette idée folle, c'est son financement. Se lancer dans une recherche, sur les savoir-faire de métiers, vouloir les publier dans une édition luxueuse, ça allait être financé comment, par qui ? Il n'y avait pas de réponse à la question au moment où l'entreprise a été lancée.

Même si c'était une idée folle, je crois vraiment que c'était une idée de génie. Quand on voit aujourd'hui ce que l'on retire de ce travail de l'encyclopédie, on ne peut qu'espérer que ça continue. Alors, idée folle et idée de génie, pourquoi Jean Bernard a-t-il eu cette idée ? Je donnerai trois raisons d'être à l'encyclopédie.

L'encyclopédie des métiers a été lancée après vingt ans d'existence de l'association des compagnons du devoir du tour de France. Pendant cette période, l'association des compagnons du devoir s'est donnée les moyens d'exister, c'est-à-dire, a construit des maisons qui permettaient à des jeunes qui voulaient devenir compagnons de voyager à travers la France, d'avoir des lieux d'hébergement, de restauration puis des lieux de formation. Et Jean Bernard s'est dit à un moment qu'il fallait donner alors un second souffle à notre association et qu'après avoir travaillé sur les moyens, il était temps de travailler sur le fond. Et qu'est-ce qui fait le fond de la démarche du compagnonnage, c'est l'idée de métier, donc travaillons sur les savoir-faire des métiers. Et l'idée première de l'encyclopédie, ça a été une raison interne de faire travailler les hommes de métiers sur leurs propres métiers et de les faire travailler en termes de recherche. Le compagnon Jean Bernard disait fréquemment, l'enseignement sans la recherche est condamné. Et donc, il était important d'avoir toujours un lieu de recherches qui vienne alimenter toute la démarche de formation. Et donc l'encyclopédie en interne a d'abord été pensée comme ce moyen d'engager la recherche, qui devait alimenter toute la démarche de formation.

La deuxième raison d'être de l'encyclopédie est liée plutôt à l'histoire. A l'époque à laquelle on se situait, l'idée qui naît dans la tête de Jean-Bernard dans les années 1960, qui va prendre forme dans les années 1970 pour se concrétiser dans les années 1980 par des publications. Dans les années 60/70, je dirais d'une manière très raccourcie, on peut dire que ce sont les « années – formica » où les grands-parents donnaient leurs meubles en bois massif pour avoir un buffet en formica dans la cuisine et c'était l'époque où les métiers allaient être balayés, ce progrès, cette réussite technique et technologique allait tout changer, et le compagnon Jean Bernard avait fait ce diagnostic. Il considérait, on est en 1979, qu'on était dans une période de transition, d'évolution, de mutation. Notre époque à nous, les valeurs de l'intelligence manuelle discréditées pendant des générations, maintenant est déficitaire en hommes. Et donc face à cela, face au fait que des métiers allaient disparaître, il paraissait important de consigner tous les savoir-faire des métiers dans des ouvrages, et que ces savoir-faire qui n'allaient plus se pratiquer, se disait-on à l'époque, il était important d'en garder la trace et s'ils ne se pratiquaient plus, la façon d'en avoir la trace, c'était de consigner l'ensemble de ces savoir-faire. Et ça, ça a été l'idée forte de l'encyclopédie des métiers, de faire un

lieu où on allait conserver les savoir-faire des métiers. Au-delà des savoir-faire, le compagnon Jean Bernard disait « Avec les savoir-faire et la manière de faire, il y a aussi tout un monde de valeurs ». Et j'emploie bien le mot valeurs qui sont liées aux métiers et qui risquent de disparaître. Et perdre ces valeurs c'est perdre notre dimension culturelle. Décrivons les métiers, exprimons les valeurs qui sont attachées à ces métiers à travers l'encyclopédie.

La troisième raison pour laquelle Jean Bernard a lancé cette idée de l'encyclopédie donc une raison interne, une raison liée aux circonstances du moment, c'est une raison qui est liée à une certaine conception de l'homme. Et je ne vais pas revenir sur ce qu'a dit Roger Cornu tout à l'heure car je le dirais nettement moins bien, mais c'est vrai que Jean Bernard avait dans l'idée de réconcilier la main et l'esprit. Et de dire au fond, mais l'homme qui sait faire, l'homme qui sait mettre en œuvre, il doit aussi arriver à mettre en ouvrage, c'est-à-dire qu'on doit être capable de dire ce qu'on réalise. Et l'encyclopédie devenait une autre œuvre des hommes de métiers. Donc permettre à des hommes de métiers qui ont le savoir-faire, de pouvoir dire et écrire leurs savoir-faire. Et en même temps, c'est aussi faire la preuve d'un autre chemin de la connaissance qui va du sensible à l'esprit et à l'abstraction. Et il voulait être amené à la rédaction de l'encyclopédie, faire cette démonstration que des hommes de métiers sont des hommes qui ont un savoir et qu'ils peuvent aussi arriver à le décliner d'une autre manière. J'allais dire, enfin c'est une petite parenthèse, mais c'est quelque chose qui est très fort chez nous, on se dit souvent qu'on a des jeunes qui viennent pour apprendre un métier et on a réussi maintenant avec eux ou ils ont réussi avec nous, quand ils vont s'apercevoir qu'ils vont apprendre par le métier. Le métier devient un moyen pour arriver à la connaissance.

Voilà les trois raisons d'être de l'encyclopédie. Alors maintenant, la manière d'être de l'encyclopédie, c'est-à-dire comment concevoir cette encyclopédie. Je fais toujours référence à Jean Bernard, parce qu'il l'explique bien. Il disait « l'encyclopédie c'est à la fois un traité, une somme et une charte ».

Un traité, c'est-à-dire qu'il faut que le contenu soit vraiment celui d'un traité, c'est-à-dire qu'on ne puisse pas mettre en cause techniquement, ce qui est décrit dans l'encyclopédie. Mais si elle a un caractère technique, l'encyclopédie n'est pas un programme d'enseignement. Vous n'avez pas de cours dans l'encyclopédie, ce n'est pas un ouvrage technique, c'est un traité dans lequel vous allez trouver de la technique. Vous avez des pages entières d'équations mathématiques, des dessins, mais on n'en reste pas là. Donc ce n'est pas un manuel scolaire, c'est un ouvrage technique de référence.

Deuxième aspect, une somme. L'ambition de l'encyclopédie, c'est de rassembler dans les disciplines étudiées, les méthodes et les techniques de tous les lieux et toutes les civilisations. C'est un ouvrage qui doit être le plus complet possible sur les savoir-faire du métier, quelle que soit l'époque à laquelle il y a eu ces savoir-faire et quel que soit le lieu où on puisse les trouver. Et effectivement l'encyclopédie a été l'occasion de recherches dans différents pays à travers le monde sur des techniques et les savoir-faire. Il y a quatre ans, nous avons été contactés pour la construction d'un temple en pierre massif sur l'île de Taiwan, et on nous a demandé de contribuer à la réalisation de ce chantier. On s'est demandé « pourquoi nous, pourquoi les compagnons ». En fait, lors de notre travail de l'encyclopédie, lors de la réalisation de la partie concernant la charpente et la construction de bois, nous avons contacté un architecte japonais pour nous parler des techniques de constructions bois, lequel appartient à une équipe d'architectes. Et dans cette équipe, il y a des architectes qui sont à Taiwan, et lorsqu'ils ont eu ce souci de construire un temple en zones sismiques à Taiwan, ... ils ont pensé à nous faire part de leur projet ...

Troisièmement, une charte. L'idée de charte renvoie à la notion de qualité, c'est-à-dire que l'encyclopédie doit être une référence en matière de règles de l'art. Dans chaque discipline, les règles de l'art constituent la bonne manière de faire dans le respect des matériaux, dans le respect des principes de construction et dans l'honnêteté de l'homme dans sa pratique. L'encyclopédie

propage tout un système de valeurs, valeurs dans le respect de la nature, dans le respect des techniques et dans la qualité de l'homme qui va mettre en œuvre ces techniques.

Alors voilà la manière d'être de l'encyclopédie. Maintenant, on a beau dire ce qu'on voudrait que ce soit, il reste à se donner les moyens de réaliser l'encyclopédie. Jean-Bernard a voulu que cette encyclopédie soit faite avant tout par des hommes de l'art. C'est-à-dire que ce sont des hommes qui ont le savoir-faire, qui doivent l'exprimer. Donc, il a demandé à des hommes de métiers de quitter l'atelier, de quitter le chantier pour venir décrire leurs propres savoir-faire. Ça ce n'est pas une mince affaire. Je pense à un compagnon maçon qui a pris sa retraite il y a deux ans maintenant. Ces deux dernières années, il a travaillé à l'encyclopédie, et pour lui qui était à 14 ans sur les chantiers comme apprenti maçon, c'est quelque chose d'absolument impensable d'avoir été un jour amené à écrire dans l'encyclopédie des métiers. Je crois que ça a été un tour de force, de faire en sorte que ce soit des hommes de métier qui écrivent. Alors, quand j'évoque la contribution d'ouvriers de chantier, d'ouvriers d'atelier, ce sont aussi des architectes, des ingénieurs, des techniciens, des historiens, des archéologues qui ont contribué à la rédaction de l'encyclopédie. Mais dans le choix de ces ingénieurs, architectes, archéologues, historiens, il y a toujours eu la volonté que ce soit des praticiens de leur métier qui viennent écrire. Je crois que cela a produit des effets très intéressants : cette encyclopédie a été l'occasion d'une rencontre entre des hommes qui venaient de disciplines différentes, mais qui avaient tous un art ou une façon de faire, qui se découvraient mutuellement et qui ont construit ensemble cette oeuvre. Actuellement, on nous dit il faut arrêter l'encyclopédie, nous avons une équipe d'à peu près une quinzaine de personnes qui regroupe des compagnons des différents métiers sur lesquels on travaille actuellement, des historiens, des architectes et des ingénieurs et puis quelques correcteurs qui sont des universitaires et qui se joignent à l'équipe pour préparer la publication.

Concrètement l'encyclopédie se présente sous forme de coffrets. A l'intérieur d'un coffret, vous avez des cahiers, et chaque cahier est une étude. A l'intérieur des cahiers, vous avez du texte, des dessins, et des photos. L'encyclopédie sur la charpente et construction bois, c'est onze coffrets uniquement sur les savoir-faire du charpentier et du constructeur bois. Le couvreur c'est trois coffrets comme ça. Nous avons fait deux coffrets comme cela sur la plâtrerie, le staff et le stuc. Nous sommes en train de rédiger l'encyclopédie de la maçonnerie et taille de pierres, c'est onze coffrets, et nous allons commencé la publication dans deux mois, sur la menuiserie - ébénisterie et ce sera l'équivalent de cinq coffrets.

Pour conclure, je voudrais dire quelles conséquences on tire d'un travail pareil. La première conséquence, c'est une certaine conception du métier. Quand vous regardez l'encyclopédie, quand vous rédigez l'encyclopédie, vous vous apercevez que votre métier c'est tout un monde. Vous serez peut-être étonné de voir qu'on ne croise pratiquement jamais les métiers du patrimoine. De même, on ne parle jamais de métiers d'art. D'ailleurs, si l'on veut décrire les métiers du patrimoine, je crois qu'on arrive à des impasses, mais ça c'est une question dont vous souhaitez débattre dans ce séminaire. En revanche, on se dit que ce qui nous paraît important, c'est de considérer les métiers comme un patrimoine et de ne pas réduire les métiers aux seules techniques, mais à tout un ensemble de connaissances. Quand on parle d'un métier chez nous, on dit souvent qu'un métier ça ne s'enferme pas dans des locaux, ça ne se dit pas dans une émission, mais ça se raconte dans une histoire. Donc un métier est patrimoine, un métier est culture. Et ça, c'est important parce que je crois que le métier peut permettre à quelqu'un d'exister. Un métier est certainement porteur d'identité, et donne des repères pour se situer dans l'espace et dans le temps.

Si le métier est porteur d'identité, on doit en tirer une autre conséquence sur la démarche de formation. Si le métier est patrimoine et s'il est porteur d'identité, la formation à un métier, ce n'est pas simplement l'acquisition des techniques d'un moment, c'est découvrir un patrimoine. On a discuté longtemps sur l'intérêt et l'importance de la transmission dans la formation. La

transmission, c'est ce que donnent les hommes dans leur métier, à partir de ce qu'ils ont appris, pour que celui qui reçoit fasse progresser ce métier. Je donne quelque chose à quelqu'un parce que je pense qu'il va en faire quelque chose de bien. Le métier devient un objet de transmission et pour acquérir justement ce patrimoine des métiers, et bien cela s'apprend à travers l'expérience. C'est la démarche du compagnonnage : proposer un parcours d'expérience, et à l'occasion de cette expérience, s'approprier un métier, des techniques bien sûr, mais aussi tout l'apport culturel du métier, l'histoire etc. Dans l'encyclopédie, à propos de la plâtrerie par exemple, on a en fait toute une étude sur les styles. Il n'existait pas de document pour le plâtre, le staff et le stuc, sur les caractéristiques d'un style donné, une époque donnée, à travers les réalisations du plâtrier. Donc on a fait des recherches. Si on envisage le métier comme un parcours, c'est clair que le mode de validation de ce parcours, nous paraît être celui qui a été mis en place il y a deux ans maintenant et qu'on appelle la validation des acquis de l'expérience. Dans le compagnonnage, la démarche de formation consiste à donner une série d'expériences dans le métier. Faire valider ces expériences par un titre ou un diplôme permet ainsi d'avoir une reconnaissance officielle de ce parcours.

**Paul KALCK**, chargé d'études au Céreq

Les artisans que nous avons rencontrés dans le cadre des études commandées par le Ministère de la culture et de la communication ont su admirablement parlé de leurs métiers, et expliqué comment ils s'y prenaient dans leurs travaux de restauration. Depuis le milieu des années 1980, certains artisans ont participé à l'élaboration de guides techniques sur les enduits, le ravalement des façades ... L'un d'eux, Jean-Louis Roger, a même publié une thèse sur les châssis de fenêtres aux 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> siècle et 17<sup>ème</sup> siècle, un travail d'archéologue autant que de « technicien ». Cela m'a incité à demander à un artisan de témoigner de son itinéraire professionnel et de son souci de transmettre le métier. Il s'agit de Denis Mallejac, artisan maçon mais aussi formateur. J'ai demandé également à Jean-Louis Perrault qui est directeur de différentes sociétés ayant toutes une activité sur le marché du patrimoine d'intervenir dans ce séminaire. Une étudiante de Roger Cornu y a fait un mémoire de maîtrise. Par ailleurs, m'étant rendu dans l'une de ces sociétés, une entreprise de menuiserie qualifiée monuments historiques, j'ai compris qu'il y avait là une culture d'entreprise, un management soucieux d'encourager des démarches de production des savoirs au niveau du personnel.

## **L'artisan – formateur, son rôle dans la transmission de techniques traditionnelles.**

**Denis MALLEJAC**

Je suis artisan maçon à Rennes, en Ile et Vilaine. Je m'excuse d'avoir à parler de moi, de mon parcours, mais c'est pour expliquer comment je suis devenu artisan - formateur puisque j'ai été présenté ainsi. Donc j'ai une entreprise de maçonnerie - taille de pierres spécialisée dans la restauration du bâtiment ancien. Je l'ai créée en 1990 et elle emploie au total quatorze personnes : de l'apprenti à moi-même, en passant par le chef d'équipe et la secrétaire. Notre marché, c'est essentiellement le bâti rural (fermes, manoirs, châteaux) et un peu de bâti urbain, puisqu'à Rennes il y a un secteur sauvegardé assez important dans lequel nous intervenons. Nous travaillons essentiellement pour des particuliers, sur des chantiers où les architectes sont exceptionnellement présents, ce qui est intéressant car nous sommes en situation d'apporter le conseil au maître d'ouvrage, et cela redonne toute sa place à l'artisan. Bien sûr, sur les chantiers très importants ou les édifices classés, il y a obligatoirement un architecte, notamment l'architecte en chef des monuments historiques. Mais le fait de faire beaucoup de chantiers sans architecte me permet de retrouver une relation forte, un échange très intéressant au niveau humain entre celui qui a un projet et celui qui le réalise.

Parmi les techniques que nous utilisons, je vais plutôt m'arrêter sur le travail d'un matériau, la terre. La terre était extrêmement utilisée dans le bâti rural rennais, puisque les fermes étaient construites avec de la bauge, une technique qui utilise essentiellement la terre et les fibres végétales. Mais je vais plus parler de techniques qu'on ne trouve pas que dans les bâtiments en terre, mais aussi dans les bâtiments en pierre, à savoir les techniques de planchers en terre ... La structure est en bois, sur les solives traditionnellement il y a des ourdis pour faire des entrevoûtes, des ourdis que l'on appelle des ourdis à quenouilles, parce que c'est une latte de châtaignier autour de laquelle est entouré du foin mélangé à de la terre. Sur ce ourdis, il y a une chape de terre. Sur la chape de terre sont posées des terres cuites et en sous-face il y a un enduit qui vient recouvrir ces ourdis.

Pourquoi je dis qu'on est une entreprise formatrice ? Sur les quatorze personnes qui forment l'effectif de l'entreprise, nous avons deux apprentis, un apprenti de première année qui prépare un CAP de maçonnerie, un apprenti de deuxième année qui prépare un BEP, et puis nous avons un jeune en contrat de qualification, en fait un compagnon de l'Association des compagnons du devoir qui effectue son tour de France. Nous avons toujours un jeune, qui est, ce qu'on appelle un aspirant qui séjourne dans l'entreprise dans le cadre du tour de France. En général, il y en a un pour la période d'hiver qui reste sept mois et un autre pour la période d'été qui reste quatre mois. La quatrième personne en formation, est là dans le cadre d'un programme intitulé « transmission des savoir-faire rares ». Je reviendrai tout à l'heure sur ce qu'est la transmission des savoir-faire rares. C'est une action assez particulière, initiée il y a quelques années par le Ministère de la culture, et qui malheureusement, je crois, a été depuis abandonnée ...

En plus de ce personnel en formation, il y a l'accueil régulier de stagiaires. Au mois de juillet, on va accueillir un jeune qui se forme en maçonnerie à l'AFPA. Au mois d'août, on va avoir un autre stagiaire qui suit une formation dans un lycée technique avec le GRETA. Nous avons aussi souvent des élèves de l'école d'architecture. La CAPEB d'Ile et Vilaine a passé une convention avec l'école d'architecture de Rennes : les élèves de quatrième année, qui ont choisi une option patrimoine, viennent dans les entreprises artisanales découvrir la façon dont on procède et la réalité des chantiers. La réalité du chantier, ils ne la découvrent pas suffisamment au cours de leurs études d'architecture.

J'interviens aussi en cinquième année pour animer un atelier patrimoine : j'explique les techniques d'utilisation de la chaux et les techniques d'utilisation de la terre. En plus de ces interventions, j'organise à l'intérieur de l'entreprise deux stages pour ce même groupe d'élèves : un stage consacré à la chaux et l'autre à la terre. Je trouve que c'est important pour les personnes qui vont être amenées à réaliser la maîtrise d'œuvre de chantiers, de se rendre compte de la complexité des savoir-faire qu'on est amené à mettre en œuvre. Si je prends pour exemple, les techniques d'enduit à la chaux, les élèves participent à la réalisation d'un chantier ... Ils ont une truelle, une taloche, et ils participent réellement au chantier. Il y a ensuite une deuxième partie où je leur explique les aspects théoriques, la technologie de l'usage de la chaux dans la réalisation des enduits. Puis nous allons en ville, nous parcourons une rue ancienne dont les bâtiments vont du 16<sup>ème</sup> au 20<sup>ème</sup> siècle, et nous regardons les façades qui ont été restaurées ces trente dernières années, en relevant toutes les pathologies. C'est intéressant car les pathologies sont extrêmement variées, elles ont des causes également très variées et ça permet de prendre conscience avant de prescrire un enduit à la chaux que la réalisation est complexe et qu'il ne faut pas forcément confier les travaux à celui qui fait la proposition la moins chère : il faut d'abord une entreprise qui détienne le savoir-faire.

Je participe enfin à quelques autres formations, j'anime des stages pour des artisans, surtout sur les techniques liées au matériau terre, et j'interviens enfin dans le cadre d'un projet européen Equal RESSAC, où il y a des partenaires telles que la CAPEB et le GRETA. La CAPEB Bretagne a décidé de travailler sur le matériau terre, et avec des personnes du GRETA, nous avons commencé la réalisation d'un cd-rom qui servira de support de formation. D'une durée d'une demi-heure, il présentera les techniques particulières du plancher terre avec de nombreux commentaires et illustrations.

Avant d'aborder d'autres aspects, je voudrais expliquer comment j'en suis venu à porter autant d'intérêt à la formation. J'ai quitté l'école pour apprendre le métier de maçon avec mon père et mon frère qui étaient artisans. Donc à quinze ans, j'ai appris le métier de maçon et je fais partie de ces générations d'une époque où les savoir-faire artisanaux n'avaient pas bonne presse et n'étaient pas considérés comme des métiers d'avenir. C'est l'époque où, comme on nous l'a rappelé, on échangeait volontiers une vieille armoire contre un meuble en formica. Par conséquent, c'est difficile pour un jeune d'avoir une bonne opinion de soi quand on vit dans une société qui méprise les travailleurs manuels.

En 1987, alors que j'éprouvais des difficultés à trouver du travail puisque je voulais faire valoir une expérience qui était assez importante, j'ai eu l'opportunité de travailler pour le Bureau International du Travail qui m'a demandé d'aller en Afrique pour accompagner un projet qui consistait à produire des pavés puis à paver une rue, afin de montrer aux responsables de ce pays qu'il y avait une main d'œuvre disponible importante et des ressources locales en matériaux. Habituellement, quand il s'agit de bâtiment, le BIT recrute des ingénieurs ou des architectes. Mais on ne peut mettre un architecte ou un ingénieur diplômé devant un bloc de granit, et leur demander de le transformer en pavés. Rien dans ce cas ne peut remplacer l'expérience de l'homme de métier. Donc, en une année, j'ai formé une vingtaine de jeunes à la production de pavés et la mise en œuvre sur le chantier s'est bien passée. J'ai alors découvert que j'étais capable de transmettre un savoir. A la fin de cette mission, le Bureau International du Travail m'a demandé de rédiger un aide-mémoire de la formation. J'ai donc écrit ce document, et il est vrai que j'ai eu la chance de le faire il y a vingt ans, et non pas à ma retraite comme le maçon dont André Malicot a parlé concernant la réalisation de l'encyclopédie des métiers. Je dis cela car cette expérience a complètement changé le regard que j'avais sur moi, je n'aurais jamais imaginé que j'étais capable de faire un tel document. Je suis retourné en France, ressource et régénéré et, deux ou trois ans après, j'ai créé une entreprise.



Maintenant, je voudrais revenir sur le programme de transmission de savoir-faire rares du Ministère de la culture et de la communication. Il y a eu une première opération en 1997/98, à laquelle j'avais déjà participé. Cela consistait à sélectionner les savoir-faire qui ne sont pas transmis par les formations classiques. En ce qui concerne les métiers du bâtiment, les techniques en terre par exemple, ne sont pas enseignées dans les CFA ou les lycées techniques, donc il est important de mettre en place d'autres réponses. L'opération consistait pour l'artisan à transmettre ce savoir-faire à une personne pour lui permettre de trouver du travail. Les savoir-faire identifiés n'avaient pas vocation à se retrouver dans les musées. Leur transmission devait permettre à quelqu'un de s'insérer dans la société et de gagner sa vie.

Donc, il y a six ans, j'ai accueilli un jeune de vingt-six ans, qui avait un BTS commercial et qui s'était rendu compte qu'il s'était trompé d'orientation. Il est resté trois ans en formation dans l'entreprise et durant tout ce temps, il a appris toutes les techniques liées au matériau terre : la bauge, le pisé, les enduits terre, les planchers terre, mais aussi les techniques complémentaires, la pose de terres cuites sur chape de terre par exemple, qui est une technique qu'aujourd'hui on a tendance à attribuer au carreleur. L'avantage de cette formation, puisqu'elle est entièrement faite dans l'entreprise, est qu'il y a un budget pour indemniser le temps passé à la formation, et cela nous a permis de mettre vraiment l'énergie qu'il fallait pour bien travailler sur ce projet. D'ailleurs, cette personne est toujours dans l'entreprise et réalise un travail d'ouvrier hautement qualifié.

Je pense que le contact des matériaux est quelque chose d'important. On ne le souligne jamais assez. Il y a six mois, je suis intervenu auprès d'élèves de l'école d'architecture, je leur ai expliqué toutes les techniques d'une façon théorique, et lors du stage qui s'est passé il y a deux semaines, j'étais navré de voir que, si les élèves avaient été très intéressés, ils n'avaient finalement retenu que très peu de choses. Au cours du stage, ils ont réalisé un ourdi à base de terre, ils ont participé à la réalisation d'enduits de terre, à la construction d'un mur en bauge. Maintenant, je suis sûr qu'ils n'oublieront jamais ce qu'est un mur en bauge. La formation théorique, c'est bien, mais c'est incomplet : il faut aussi toujours de la pratique même lorsqu'on n'est pas né à pratiquer. Je crois que c'est important pour bien intégrer les connaissances.

Donc dans le cadre de la transmission de savoir-faire rares, les jeunes apprennent des savoir-faire. En deux ou trois ans, ils ont l'occasion de voir de nombreux chantiers, et cela leur permet de découvrir la complexité des interventions. Cela leur permet d'apprendre à formuler un mortier. Les entreprises utilisent de plus en plus des mortiers prêts à l'emploi, mais cela entraîne un appauvrissement important de nos métiers car la base même du métier, c'est de savoir formuler ces mortiers. Donc cela, c'est aussi ce que j'enseigne aux jeunes qui viennent chez moi. Trois années, ça permet de prendre l'habitude d'observer les bâtis sur lesquels nous intervenons. On a évoqué l'intérêt tout à l'heure du démontage parce que cela permettait de voir comment étaient réalisées les choses, mais aujourd'hui, il y a des entreprises qui font de la démolition parce que les lots dans les appels d'offres sont ainsi découpés : ce n'est pas celui qui démonte qui va reconstruire ... Or, c'est une source d'enrichissement technique de démonter, non pas de démolir. Même si vu de loin, le matériau terre apparaît simple, il faut deux ou trois ans pour apprendre un métier. Les techniques sont nombreuses, variées : regardez les enduits de terre sur un ensemble de bâtiments construits à différentes époques, l'on constate des aspects, des compositions totalement différentes. Pour maîtriser toute cette variété de techniques, de savoir-faire, il faut un certain temps.

Toutes ces techniques utilisées dans le passé peuvent se révéler des techniques d'avenir. Comme l'a souligné Paul Kalck, nos matériaux traditionnels dans le bâtiment sont des matériaux souvent disponibles localement, qui n'engendrent pas de pollution, qui sont des matériaux sains pour l'habitat. Ils ont toute leur place dans une perspective de développement durable. D'où l'intérêt de collecter les savoir-faire, de bien les identifier et de les transmettre. Au démarrage de mon entreprise, j'ai construit deux maisons en terre dans l'esprit « habitat contemporain ». Je me suis

rendu compte qu'il fallait qu'on travaille encore quelques années pour avoir demain des techniques performantes, il est vrai qu'il faut absolument qu'on replace toutes ces techniques dans une perspective d'avenir.

Pour conclure, je crois qu'il est important de croire qu'il y a des savoir-faire liés au patrimoine. J'ai eu la chance de rencontrer des personnes qui m'ont fait confiance et qui ont de ce fait changé ma vie. Je crois qu'il faut que tous les partenaires du patrimoine, les conservateurs, les architectes en chef, les ABF, les architectes du patrimoine aillent beaucoup plus à la rencontre des artisans, qu'ils se préoccupent de repérer les savoir-faire dont les artisans ont la maîtrise et fassent plus souvent appel à eux. En termes de formations, je crois qu'il faut faire de plus en plus appel aux artisans pour transmettre les savoir-faire parce que c'est important que ce soit les hommes de l'art qui transmettent ce savoir. Pratiquement à chaque fois que je regarde un document qui présente les techniques des planchers de terre, parmi les dessins qui présentent de façon schématique comment sont réalisés ces planchers, j'en trouve toujours qui sont faux. De plus ce sont souvent les mêmes erreurs et cela montre bien que les uns ont été copiés sur les autres. Tout le monde recopie les mêmes erreurs. Je crois qu'il faut refaire appel à ceux qui pratiquent sur le chantier. Nous, les artisans, sommes capables de participer à l'élaboration des documents qui permettraient d'assurer la mémoire et la transmission.

## **Les conditions propices à l'acquisition et à la transmission des savoirs au sein de l'entreprise.**

**Jean PERRAULT**

Que ce soit par l'artisanat ou par l'entreprise, je pense qu'il y a de la place pour tout le monde et ce qui est essentiel effectivement, qu'on soit artisan ou entrepreneur, c'est la place qu'on donne à la formation.

L'entreprise que j'ai eu le plaisir pour partie de diriger regroupe plusieurs métiers : le bois, le métal et la couverture. Pourquoi ces trois métiers ? D'une part, le bois et le métal sont assez proches, voire complémentaires, surtout en monuments historiques. D'autre part, dans cette région de France, on est charpentier - couvreur ou l'inverse. Donc voilà, je représente la septième génération de chefs d'entreprise, et comme l'on parle de transmission de savoirs, j'ai commencé à préparer ma succession à 49 ans parce que je considérais qu'il faut du temps au temps ... L'idée était de me donner du temps pour effectuer cette transmission parce qu'on parle du savoir des équipes techniques mais il faut aussi transmettre le savoir pédagogique, le savoir managérial.

Ceci dit, notre entreprise a connu cinq générations d'artisans. Elle est passée un peu par tous les stades de la construction : un peu de HLM, de bâtiments scolaires, de centres hospitaliers, un petit peu de tout. Ce n'est qu'à partir des années 1970/75 que l'entreprise s'est intéressée à tout ce qui tournait autour de la restauration du patrimoine. Pourquoi ? En partie parce que nous avions à l'époque des gens qualifiés et qui méritaient peut-être mieux que de faire du HLM ou du scolaire. On a donc fait en sorte que les ouvriers qualifiés deviennent, en quelques années, des professionnels de la restauration du patrimoine. Aujourd'hui, outre cette spécialisation en restauration, on réalise une part significative de notre activité à l'exportation car la France a une bonne réputation au niveau des savoir-faire traditionnels.

Je vais vous parler de mes expériences, enfin tout au moins de ce qu'on essaie de faire dans l'entreprise en matière de transmission des savoirs même si je dis toujours que la transmission des savoirs ne se décrète pas. Je veux dire, on ne va pas décider demain tout d'un coup que l'on va faire de la formation continue. Il faut que ce soit un souci permanent. Alors ça suppose une réflexion permanente. Il faut aussi que le client nous permette de nous exprimer. Le problème actuel, mais qui n'est pas nouveau, c'est la contrainte économique qui pèse sur le chantier. Il est assez rare, je pense, enfin ça existe heureusement, que le client, qu'il soit public ou privé, dise : « vous avez carte blanche, le budget est le vôtre. Vous pouvez vous éclater ». Je pense que ça serait la meilleure manière évidemment de se former et que tout le monde y trouve son compte.

Ceci dit, il faut que les jeunes aient une certaine perception de l'entreprise ou de l'artisan pour se faire une idée du métier qu'ils vont exercer. Les stages en entreprise au collège et lycée permettent à un certain nombre de jeunes de découvrir ou de conforter leur idée d'exercer le métier en question. On peut dire que le développement personnel, que vous avez mentionné comme le résultat d'expériences professionnelles, est important. Si on réalise un chantier de restauration tous les six mois ou tous les deux ans, évidemment on oublie un peu. Donc il faut rechercher des chantiers qui correspondent aux métiers ou tout au moins à la spécialisation du métier qu'on veut faire.

En dehors de cela, il y a quantité de moyens de faire vivre l'idée de la formation dans l'entreprise. On peut chercher à éveiller la curiosité par des voyages ou des sorties culturelles. Il y a notre bibliothèque dans laquelle on peut trouver de nombreux livres anciens mais aussi l'encyclopédie des compagnons (les dossiers sur la charpente, la couverture, et bientôt la menuiserie). L'intérêt,

c'est d'avoir des livres qui parlent du métier, de l'architecture. Je crois que le plus ancien dans notre entreprise, doit dater de 1600 et quelques. Nous avons une importante documentation, en charpente principalement. Il y a des conditions pour y accéder mais globalement l'accès à la bibliothèque (près de trois mille livres) est possible. De plus on essaie d'organiser des mini - conférences, avec des spécialistes comme Jean-Louis Roger, l'artisan menuisier cité par Paul Kalck. Il est de ces gens qui passent huit heures par jour, sept jours sur sept à réparer une vieille serrure : ce sont des gens extraordinaires et qui savent en même temps faire partager leur passion et faire découvrir les différents aspects de leur métier. On essaie de bien faire comprendre à nos salariés que garder une certaine humilité est une des conditions pour bien transmettre. Je pense que ce n'est pas parce qu'on a une expérience importante sur certains sujets que l'on doit oublier l'humilité. Cela rend les auditeurs beaucoup plus réceptifs.

Alors évidemment, il faut donner des objectifs, des perspectives aux jeunes, parce qu'on ne peut pas vivre d'amour et d'eau fraîche, favoriser la polyvalence aussi. Il faut cultiver le savoir être dans le savoir-faire, parce que je pense qu'il y a là aussi une affaire de comportement. Permettre au jeune de s'exprimer, de prendre des initiatives, et les autoriser à faire des erreurs. C'est important que le jeune, ou le moins jeune, sache qu'il a le droit à l'erreur.

Nous avons à réfléchir sur la fidélisation de la main d'œuvre, parce que même si le tour de France est important pour l'acquisition du métier, à un moment donné, je crois qu'il faut aussi se stabiliser parce que c'est là qu'on apprend aussi beaucoup et que l'on conforte ce qu'on a acquis, pendant le tour de France par exemple. Il faut un brassage des générations dans l'entreprise ou chez l'artisan, je crois que c'est important. Il faut valoriser le travail comme étant un lien social. Je crois que c'est important le lien social : il faut essayer de faire en sorte qu'il existe dans l'entreprise. Il faut s'efforcer d'entretenir une ambiance de travail sereine parce que les contraintes économiques font que, de temps en temps, on demande des exploits, mais il faut aussi que ça n'entame pas la sérénité des relations dans l'entreprise. C'est ce que l'on essaie de mettre en pratique ...

Je ne suis pas certain à l'usage que les trente-cinq heures aient été un bien. Je crois qu'il aurait été mieux de faire trente-huit heures pour tous les français, artisans ou entreprise, et que par contre il y ait quarante heures ou quatre-vingt heures de formations obligatoires annuellement, de manière à s'adapter aux nouvelles technologies, réfléchir aux moyens de progresser. Nous, on pratique les trente-cinq heures depuis trois ans. Evidemment, il n'y a pas un français qui dira que les 35 heures sont une bêtise, c'est toujours appréciable d'avoir plus de temps pour soi. Mais quand on pioche un peu, on se rend compte, et ils le disent eux-mêmes, qu'ils passent aujourd'hui à côté d'un certain nombre de valeurs du travail.

Je voudrais terminer en disant que les maîtres d'ouvrage doivent être prudents. Il faut qu'ils respectent les prix qui permettent aux entreprises et artisans de vivre et surtout à leurs compagnons professionnels de s'exprimer. Je crois que c'est important parce que si l'on pèse trop sur le prix, c'est au détriment de la formation et de la transmission des savoirs.

Voilà, ce que je voulais dire pour exprimer un état d'esprit, une culture d'entreprise qui est perfectible évidemment mais dont l'objectif est de permettre la transmission des savoirs professionnels.

**Jacques PILLEMONT**

A propos du concept de mètis, peut-on développer la notion et interroger cette notion au regard des concepts de qualification et de compétence, qu'est ce que la mètis apporte et à quelles fins ?

**Roger CORNU**

La notion de mètis nous aide parce qu'on n'a pas de mots pour désigner le type d'intelligence mobilisé dans l'activité professionnelle. On dit « intelligence pratique » mais cela suggère une forme d'intelligence inférieure. Lorsque j'ai réalisé des études sur la pêche, les conserveries, j'ai découvert qu'il y avait tout un système métrique, qui n'était pas celui enseigné à l'école, mais qui leur permettait de faire fonctionner tous le système de production, de la pêche à la boîte de sardines à l'huile que vous achetez en magasin, qui a permis à des gens non scolarisés de savoir compter et mesurer . Ce n'est donc pas simplement de l'intelligence pratique, c'est quelque chose d'autre, c'est un système métrique complet. On dit aussi, intelligence des situations, mais ce n'est pas seulement cela. Il y a longtemps, j'étais intervenu dans un colloque, sur la notion de « savoir y faire ». Parce qu'au lieu de dire « il sait faire », on dit « il sait y faire ». J'ai bien cherché : aucun livre de grammaire ne donne la signification de ce « y ». Est-ce un adverbe ou un pronom ? Ce « y », c'est à la fois l'opération et la situation dans laquelle elle se déroule. « Savoir y faire », ce n'est pas maîtriser une technique, ce n'est pas s'insérer dans une situation, c'est savoir utiliser la technique et la situation à son avantage, c'est savoir faire dialoguer théorie et pratique, comme le suggérait Bernard Palissy.

Je me sens héritier de ce XVI<sup>ème</sup> siècle, période où tout le monde débat de l'unité entre la théorie et la pratique. Tous les textes de l'époque abordent ce problème. A partir du XVII<sup>ème</sup> siècle, à partir de Descartes, il y a une scission qui se fait entre la théorie et la pratique. On va ensuite essayer de supprimer ce fossé au 18<sup>ème</sup> siècle, à la veille de la Révolution, avec l'encyclopédie et d'autres ouvrages du même type. Et ce jeu continuera jusqu'à nos jours. Au delà des rapports entre théorie et pratique, la mètis contient un second aspect non moins important, le problème des rapports de pouvoir. Je crois que c'est cela l'élément essentiel : comment quelqu'un de faible peut retourner ,à un moment donné, un rapport de force en sa faveur. Rapport de force avec les autres, rapport de force avec les choses, ou même rapport de force avec soi-même. L'histoire de Mètis c'est ce renversement du rapport de force. L'homme fort, c'est Chronos. Mètis est faible en face de lui mais elle va retourner la situation à son avantage.

Dans les Cévennes, le paysage a été complètement modelé par l'homme. C'est un ensemble de terrasses avec des murs de soutènement. Quand on regarde ces murs et ces terrasses, on se demande comment les habitants ont pu faire toutes ces terrasses à des endroits inaccessibles aujourd'hui. Et bien, ce qu'ils ont fait a nécessité de la mètis : ils ont mis les forces naturelles de leur côté en jouant sur le fait que le torrent entraîne, chaque année, une grande quantité de terre. Il suffit de bloquer le cours du torrent à un moment donné pour retenir la terre. Ceux qui ont fait cela ne sont pas des gens du bâtiment, ce ne sont pas des hydrauliciens mais des paysans, ou des ouvriers – paysans. Ils ont réfléchi au problème à résoudre et ont été capables de combiner leur observation, leur réflexion de façon à créer une situation qui leur permette de faire aboutir leur idée. Il n'ont pas cherché à dominer la nature mais à composer avec elle Pour moi, l'idée de mètis est là. Cela ne veut pas dire, avoir un savoir spécifique qu'on va appliquer. C'est une démarche où la situation est prise globalement. Voilà, c'est pour cela que je dis qu'on ne peut acquérir la mètis qu'en chantier. Après tout, dans les écoles, on pourrait faire, non pas des chantiers appliqués, mais initier à ce type de

démarche dans n'importe quel domaine. Moi qui suis chercheur, j'ai aussi des chantiers, c'est-à-dire que, dans la manière dont je conçois mon travail de recherche, il y a quelque chose de commun avec la façon dont un travailleur de chantier conçoit son activité. Il faudrait adapter la formation en fonction de cette façon d'aborder l'activité. Il faut développer ce pouvoir que représente la mètis, pouvoir sur les choses, sur les relations sociales et sur soi-même, et faire de chacun un créateur potentiel et non un exécutant. C'est là la différence essentielle entre la notion de mètis et celles de qualification ou de compétence.

## **André MALICOT**

Vous avez demandé en quoi l'encyclopédie sert à l'identification des savoirs. Je pourrais dire que, dès lors qu'on veut nommer les savoirs pour les décrire, on va les identifier. Mais je vais entrer un peu dans les détails. Je crois qu'il y a des moments privilégiés où on est confronté directement aux savoirs-faire des métiers. Par exemple, avant la rédaction d'un volume de l'encyclopédie, on travaille sur le sommaire. Et le sommaire, c'est déjà un livre qui est épais comme ça, mais où on va faire le tour de tous les savoirs, savoir-faire, toutes les connaissances nécessaires dans la pratique du métier, et essayer de l'organiser pour que ce soit cohérent. Et puis aussi, il a fallu rassembler ces savoirs par catégories et dire quelle importance on allait donner à chacun dans l'ouvrage.

Il y a un autre moment qui est assez intéressant dans le cadre de l'identification des savoirs, c'est celui de la rédaction. La rédaction est assurée par un compagnon ou non mais de toute façon des compagnons participent au travail, des anciens mais aussi des jeunes. On a beaucoup de jeunes qui veulent après leur tour de France, à 23 ou 24 ans, venir travailler pendant un an à la rédaction des métiers de l'encyclopédie. Donc, on les embauche pendant un an ... Ce sont des gens passionnés et intéressés par le sujet, ce ne sont pas des spécialistes de la question. Donc, ils vont faire eux-mêmes des recherches et ils seront assistés d'un comité de lecture qui comprend des professionnels du métier très aguerris dans le sujet abordé. On met aussi en général celui qu'on appelle un candide, qui ne connaît pas forcément le sujet mais qui pourra poser des questions qui sont des évidences pour les professionnels mais qui ne le sont pas pour le profane. Et puis il y a dans l'équipe d'écriture, un correcteur ou une correctrice, c'est-à-dire quelqu'un pour aider à écrire le texte et qui dans sa mission a bien sûr une tâche de correction de l'orthographe et de la syntaxe, mais devra aussi être attentif à la cohérence du propos. On a souvent des débats où le correcteur dit : je ne comprends pas pourquoi on passe de telle étape à telle étape. Cela oblige l'homme de métier à entrer vraiment dans le détail des techniques afin que tous comprennent ces passages et qu'on arrive à une explication plus claire.

Les correcteurs et correctrices qui ont lu tous les textes, les ont épluchés, disent qu'ils ont appris un tas de choses mais qu'il leur reste à apprendre à faire. Donc l'encyclopédie, pour le lecteur, ce n'est pas forcément un outil de transmission. C'est un outil de connaissance et de découverte, mais l'encyclopédie est surtout utile à ceux qui ont accès aux savoir-faire. C'est une petite remarque mais je crois que c'est important. On ne peut pas demander à un outil comme cela d'être la somme des savoirs et des savoir-faire de métier. C'est un élément qui contribue à la mémoire des techniques et qui permet à un homme de métier d'acquérir de nouvelles connaissances.

Je veux préciser ce que je pensais tout à l'heure quand j'ai dit, qu'on évite de parler de métiers du patrimoine. La création d'une telle catégorie est peut-être satisfaisante sur le plan intellectuel. Ça permet de mettre des contenus de formation et puis c'est aussi peut-être une manière d'anoblir un certain nombre de métiers : si on est dans le patrimoine, c'est mieux que d'être dans le métier ... De même, quand on est dans les métiers d'art, c'est mieux que d'être dans le métier. Pourtant, si on essaye de voir ce qui est nécessaire dans les métiers du patrimoine, on va découvrir le recours à des techniques qui ne sont pas liées au patrimoine mais à la construction contemporaine. Tous les

progrès réalisés en DAO, sur les techniques d'échafaudages, sur les procédés de production, y compris les systèmes automatisés de taille de pierres, servent dans le domaine du patrimoine. Le métier est toujours en devenir, il a une histoire certes, et il faut connaître son histoire. Il y a des techniques nouvelles, celles-ci viennent enrichir les savoir-faire, y compris pour intervenir sur les édifices du passé. Bien sûr, il y a des connaissances spécifiques pour intervenir sur le patrimoine mais je dirais qu'on passe là du métier à la fonction. Dans un métier on peut avoir différents secteurs d'activités, et si on s'applique à travailler dans un secteur d'activités qui est le patrimoine, on pourra développer des compétences spécifiques qui vont venir s'ajouter à un fond qui est le métier. Je me refuse à dire qu'il y a des métiers du patrimoine ...

Les techniques d'autrefois constituent un vivier inépuisable. On nous a demandé, il y a quelques temps, de former les fontainiers du château de Versailles, afin d'intervenir sur tout le système de canalisations. Comment faire ? Dans ce domaine, les métiers n'existent plus, les savoir-faire ne sont plus pratiqués depuis le 19<sup>ème</sup> siècle. Le compagnon qui a fait cette formation, a aussi une entreprise et il installe le chauffage central, des salles de bain mais il a pu aussi former les fontainiers du château de Versailles. Pourquoi ? Parce que lorsqu'il a appris son métier, il a fait cet apprentissage en découvrant que le métier est un patrimoine. Il a eu soif d'en connaître plus sur son métier et s'est mis à faire des recherches sur les techniques d'autrefois. Il s'est mis à fabriquer des outils et à faire de la soudure au plomb. On voit bien que c'est plus une démarche de la personne, une manière d'aborder les questions plutôt que le fait de pouvoir faire un certain nombre de choses dont on avait la maîtrise autrefois. Pour aborder le domaine du patrimoine, il faut peut-être créer chez les gens, les capacités à se réapproprier des techniques. Autrement on va réduire le métier à des techniques et, si on réduit un métier aux techniques, on supprime complètement le métier.

## **Roger CORNU**

J'avais envie de continuer le propos d'André Malicot mais en déplaçant un peu le problème. Quand je suis allé en 1960 à Moscou, j'ai vu dans l'université des étudiants en physique et en mathématiques : ils avaient un boulier sous le bras. Ils faisaient tous leurs calculs au boulier. J'ai des collègues qui sont allés au Japon ; ils y ont vu des employés de banque travailler sur du matériel informatique moderne, y faire leurs opérations comptables, et les vérifier avec l'abaque, le boulier japonais. Le boulier est beaucoup plus proche de l'informatique que les mathématiques tel qu'on nous les a enseignées. Les ingénieurs qui ont lancé les spoutniks ont été formés au boulier, c'est important de le mentionner. Le boulier fonctionne sur un système binaire comme nos ordinateurs. Je pense que, dans la formation, le recours au boulier chinois ou à l'abaque serait cent fois plus intéressant que d'autres techniques de calcul que nous utilisons.

Nous produisons aujourd'hui le patrimoine de demain, et ce qui est patrimoine dans l'affaire du boulier, c'est que deux périodes, extrêmement éloignées l'une de l'autre, se rejoignent et qu'un instrument très ancien, le boulier, cohabite avec un instrument moderne, l'ordinateur. Et je pourrais faire la même analyse à propos de toutes les mathématiques antérieures au XIX<sup>ème</sup> siècle, qu'il fallait utiliser pour des raisons pratiques, à propos du trait carré utilisé encore dans de nombreux métiers, à propos des séries de Fibonacci, d'où sort le « nombre d'or » qui eut un très grand rôle dans les arts, qui sont les ancêtres de nos logarithmes.

Quand j'ai travaillé sur les métiers de la construction navale, les professeurs de l'enseignement technique disaient : « Les riveurs, mais qu'est-ce qu'on en a à faire des riveurs ? Il n'y a plus de rivets. Donc ce n'est pas ça qu'on va enseigner à nos élèves ». Pourtant, les jeunes étaient intéressés justement à toute cette dimension-là, non pas pour en faire leur métier mais pour essayer de comprendre ceux qui avaient fait ce métier et qu'ils côtoyaient tous les jours, c'était une façon pour eux de se mettre en route vers le métier différent qui serait le leur. J'ai horreur des musées

techniques parce la plupart d'entre eux sont des cimetières. Au 19<sup>ème</sup> siècle il y avait des musées comme celui de Saint-Etienne, dans lesquels on pouvait emprunter des objets comme des livres à la bibliothèque. Les enseignants du technique qui ne jurent que par les nouvelles technologies sans les ancrer dans l'histoire de tous ceux que leurs élèves côtoient, se trompent.

La première fois que j'ai rencontré Jean Perrault, je suivais le travail d'une étudiante. L'entreprise Perrault m'a intéressé parce que ce que j'y voyais était inhabituel. A l'époque, l'entreprise travaillait à la restauration de l'abbaye de Fontevault. Quand on est sur un bâtiment d'une telle dimension et qu'il faut refaire toutes les fenêtres, il est exclu de les refaire avec les moyens et les méthodes de l'époque, vus le temps et le nombre de personnes qui ont été mobilisés à l'époque. Le problème avait donc bien été de savoir comment les fenêtres avaient été faites, puis de se demander comment on pouvait utiliser des techniques modernes pour refaire de l'ancien. C'était la première chose qui m'a intéressé. La deuxième, c'était un musée à Saint Laurent de la Plaine où l'on présente d'anciens outils, du matériel agricole, etc.. Ce musée semblait bien avoir des relations avec le développement d'une entreprise de taille importante et dont l'activité est assez largement orientée vers le patrimoine. Je notais que les ouvriers qui travaillaient là étaient d'origine rurale. Le rapport s'est éclairé lorsque j'ai appris que l'entreprise avait emmené les ouvriers et leurs familles sur le chantier de restauration de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Pour le personnel de cette entreprise, comme pour les habitants de cette petite ville, le patrimoine est quelque chose de vivant.

Enfin quand, dans le cadre du ministère de la culture je suis allé en Lorraine, où il y avait deux sites, l'un composé d'éléments d'une seule époque et l'autre composés d'éléments recoupant toute l'histoire minière depuis les puits du 19<sup>ème</sup> siècle jusqu'aux puits de 1960. A l'époque, le ministère de la culture avait décidé de protéger l'ensemble architectural homogène (au nom de sa pureté) plutôt que le second sur lequel on pouvait encore envisager de nouvelles activités. C'était préférer la sanctification à la vie. Je préfère l'église Saint Séverin où il y a toutes les étapes de l'histoire de l'art, toutes les étapes de la vie religieuse, à une église bien pure du temps des mérovingiens, parce que d'un côté j'ai une église qui a vécu et de l'autre j'ai seulement un document.

## **Paul KALCK**

L'exposé de Roger Cornu et plusieurs réflexions des autres intervenants incitent à réfléchir sur notre capacité à décrire les activités professionnelles et les compétences qu'elles mobilisent. Les référentiels de diplômes de l'éducation nationale, référentiel d'activité professionnelle et référentiel de certification, me paraissent constituer davantage un cadre commode qu'une démarche rigoureuse d'identification des savoirs. Il faut reconnaître que des efforts ont été fait pour décrire l'activité professionnelle mais généralement on se limite à la description de tâches mises bout à bout. Une fois ces tâches décrites, on fait comme si on pouvait en déduire aisément les compétences à mobiliser pour les réaliser. L'élaboration des référentiels se fait dans le cadre de groupes de travail où professionnels et enseignants s'efforcent de préciser la cible professionnelle des diplômes et de définir les capacités à acquérir. Malgré la motivation et la qualité des membres de ces groupes de travail, j'ai le sentiment qu'on n'est pas suffisamment outillé pour faire ce travail. Sans doute faudrait-il plus souvent faire appel à des personnes qui ont fait un travail de recherche sur l'identification des savoirs. En particulier, je crois qu'il faut améliorer notre capacité à observer l'activité professionnelle, à la décrire, et je crois qu'il faut encore travailler sur le passage entre l'activité professionnelle et les compétences mobilisées dans cette activité.

Les activités spécifiques au patrimoine pourraient servir de support au développement de recherches sur ces questions et la notion de Métis pourrait aussi servir de point d'appui dans cette réflexion. Parce que, s'il y a un point sur lequel les référentiels ne sont pas satisfaisants, c'est sur ce qui touche aux compétences générales. Concernant le patrimoine, la notion de mètis met l'accent sur la



connexion des savoirs à une époque où on parle de grains de savoir ou de compétences tout aussi « atomisées ». Lorsqu'il fait mention de verbes comme « observer, démonter, comprendre, composer avec le bâti, réparer », Roger Cornu ouvre des pistes que l'on devrait suivre pour découvrir la composante culturelle des métiers. Denis Mallejac dit que les enduits traditionnels ne sont pas simples à réaliser, qu'il faut en adapter la formulation en tenant compte du contexte.... Le métier, on le comprend alors mieux, dépasse de loin la connaissance d'une technique : c'est maîtriser l'ensemble des paramètres de situations qui se présentent à chaque fois comme nouvelles en raison de l'exposition au soleil, du temps, de la qualité du support, de la variation des matériaux. On a là une ligne de conduite qui permettrait d'exprimer les compétences sur lesquelles mettre l'accent pour développer de meilleures dispositions à intervenir sur un bâti ancien et échapper au risque de se voir accusé de vouloir seulement enseigner des techniques anciennes, rares, d'usage local.

### **Françoise COMMENGE**

J'interviens en raison de mon passé d'architecte des bâtiments de France. Sur le terrain pendant 22 ans, j'ai été très intéressée par les interventions que j'ai entendues ce matin mais la réalité est quand même un peu différente. J'ai parfois l'impression qu'il y a deux mondes : il y a le monde des monuments historiques où on rencontre des entreprises de qualité comme celles qu'on nous a présentées aujourd'hui, qui cherchent réellement à faire le mieux possible. Et puis il y a le quotidien... lorsque l'architecte des bâtiments de France travaille sur un projet de ravalement, par exemple, et doit trouver des entreprises capables de bien faire. Monsieur Mallejac demandait que les architectes des bâtiments de France et les architectes du patrimoine repèrent les bons artisans. C'est extrêmement difficile. Il y a des gens qui ont une entreprise de maçonnerie, dont on ne sait pas quelles sont leurs compétences mais qui peuvent avoir des marchés parce qu'ils savent se débrouiller pour les obtenir. Arriver à repérer les bonnes entreprises, c'est extrêmement difficile.

Je voulais parler de l'enseignement. Dans les centres d'apprentissage, les lycées professionnels, nous avons parfois rencontré des professeurs ouverts à nos préoccupations. Et puis, avec les mouvements de personnel, quelques années plus tard, on se rend compte que ce qui avait été introduit alors, n'est plus enseigné. Je prends l'exemple des enduits. Faire un enduit qui tient mais aussi qui corresponde à la qualité architecturale et à la typologie du bâtiment sur lequel on le fait, ce n'est pas évident. Il faut savoir le composer avec les bons dosages, avec des sables, des graviers qui ont de bonnes couleurs et qui correspondent à l'architecture du bâtiment. Ça, c'est difficile. Dans certains centres d'apprentissage, on apprend seulement à faire du prêt à l'emploi et non des enduits que l'on compose à la demande, en fonction du bâtiment sur lequel on est appelé à travailler. Il faut cette subtilité. Je pense que cela s'apprend dès le début et pas seulement quand on arrive à un certain niveau de qualification. A cause de cette perte de savoir-faire, il y a une transformation progressive du bâti ancien qui se banalise et une perte de la qualité architecturale du bâtiment.

Je suis très intéressée par l'encyclopédie dont a parlé André Malicot. A quel moment peut-on donner l'accès à l'encyclopédie aux jeunes peintres ou maçons en formation ?

### **André MALICOT**

Je vais répondre à la dernière question, mais je voudrais faire quelques commentaires sur le partenariat avec les professionnels et les entreprises... Je voulais dire que nos formateurs se plaignent parfois de l'état de nos salles de cours, et il est vrai qu'elles ne sont pas toujours au top. Mais ce que je constate, même si ce n'est pas parfait, c'est l'existence d'un environnement métier. Il y a en permanence des maquettes de réalisation qui dénotent un savoir-faire de métier. Quand

vous avez au mur quelques ouvrages dont l'encyclopédie, cela vous donne une autre idée du métier. L'encyclopédie ne sert pas comme document de cours mais cet ouvrage qui est en quelque sorte votre histoire de famille, est bien là. Je crois que c'est important.

Ensuite, vous faites la progression sur le tour de France, et les équipes pédagogiques vont renvoyer en permanence pour complément à l'encyclopédie, et en fonction de ce qu'on aborde, de ce qu'on a déjà appris, on pourra s'appuyer sur sa lecture. L'encyclopédie est l'outil des professionnels. On a pu vérifier que ce sont essentiellement des professionnels et des architectes qui ont acheté les volumes sur la charpente. Les architectes, on comprend bien pourquoi, et les professionnels on comprend aussi, parce qu'ils s'en servent pour connaître des techniques mais c'est un peu aussi l'histoire de la famille. Et je crois que c'est ça qui dans la formation me paraît important.

Tout le système de formation par l'apprentissage repose sur un réseau d'entreprises et de professionnels qui accueillent les jeunes pour deux ans. C'est bien et en même temps, il faut se méfier, dans la mise en place d'un dispositif de formation, de n'être à l'écoute que des professionnels. Aujourd'hui, les professionnels c'est la profession, et la profession c'est la branche, et la branche ce sont des intérêts d'entreprises ou des intérêts de salariés. Soumettre un dispositif de formation aux intérêts de l'entreprise, en terme d'apprentissage ou de formation professionnelle, c'est répondre à des besoins d'entreprise mais pas forcément aux besoins du métier. En menuiserie par exemple, le découpage qui a été fait dans la formation, entre le poseur et le fabricant, cela signifie que l'on casse le métier en deux. Il y a des liens qu'il ne faut pas couper.

C'est peut-être moins sensible dans l'artisanat que dans l'industrie mais il peut y avoir un décalage entre le métier de l'entreprise et le métier des hommes qui sont dans l'entreprise. Dans ce contexte, on risque de perdre énormément en terme de métier. Un exemple : on peut s'étonner que l'on forme encore des cordonniers – bottiers. L'industrialisation et l'évolution économique font qu'il n'y a plus d'emploi de cordonniers – bottiers mais ces professionnels ont un réel savoir-faire. Aujourd'hui si vous regardez le contenu du CAP, pour former un jeune cordonnier, vous allez lui apprendre à faire tout ce qui se fait à la minute : du talon aiguille à la plaque minéralogique ... mais vous n'aurez pas formé un cordonnier bottier. A mon avis, c'est une erreur. C'est pourtant la réponse à l'intérêt de l'entreprise qui est de continuer à vivre, et comme on vit avec tout ce qui se fait à la minute. Dans le même temps, des responsables des grands groupes ont voulu nous rencontrer : ils se plaignent de n'avoir plus personne capable d'être directeur technique puisque les professionnels n'ont plus de vision globale de l'objet. Pour la même raison, ils n'ont plus de responsable qualité, plus de gars pour réaliser la maquette et ensuite faire la gamme de production. Il faut vraiment se poser la question du métier ... Pour moi c'est une question fondamentale.

Maintenant si on forme c'est grâce aux professionnels, c'est en passant dans les entreprises, mais la formation se passe surtout par le voyage, où on va côtoyer des professionnels dans différentes entreprises, ça permet de s'approprier tous les volets d'un métier parce que les entreprises, c'est leur rôle de se spécialiser sur tel ou tel aspect.

## **Jean PERRAULT**

Je veux simplement ajouter quelque chose en réponse aux questions posées. Vous pouvez être artisan ou entrepreneur avec cent salariés, on ne peut pas faire la différence sur la philosophie des choses. La machine, aussi performante soit-elle, doit être au service de l'homme et non pas le contraire. Si on a une machine performante c'est pour faire des tâches globalement ingrates. Quand vous parliez, Madame Commenge, des entreprises et des artisans, c'est vrai que malheureusement on ne tient pas toujours compte des compétences des entreprises dans les appels d'offres publics.

## Denis MALLEJAC

Je n'ai rien contre l'utilisation de la machine ... mais la machine qui taille la pierre ne laisse pas la trace de l'outil. Une pierre qui a été taillée il y a trois siècles ou cinq siècles ne présente pas les mêmes traces d'outil, ça me paraît important de pouvoir faire cette lecture. Conserver les choses, c'est aussi les refaire ou les réparer telles qu'elles ont été faites à un moment donné. Donc il faut faire attention à la façon dont on utilise la machine. Par exemple, pour faire une chape de terre j'utilise un malaxeur - transporteur de chape. Avec cette machine, je ne peux pas faire toutes les sortes de mélanges et j'ai donc tendance à réaliser toujours un même mélange qui soit utilisable par la machine. Donc je participe aussi à l'appauvrissement de la technique.

Je vous ai dit que j'amenais des élèves de cinquième année de l'école d'architecture dans une rue de Rennes. Au bout de la rue il y a une église dont nous faisons toujours le tour. Je commence par leur montrer le côté qui a été restauré : on n'y a fait un enduit de chaux qu'on appelle un enduit à pierres vues. Et puis je leur demande, comment ils imaginent l'enduit avant l'intervention. Je leur fais faire le tour de la construction et l'on rejoint ainsi l'autre bas-côté qui n'a pas connu d'intervention au 20<sup>ème</sup> siècle. On se rend compte alors qu'il y avait un enduit de terre à l'extérieur, avec un enduit très fin à la chaux dessus. Cet enduit en extérieur, on ne le voit nulle part ailleurs. Alors, si dans cinq ans l'architecte des bâtiments de France estime qu'il faut faire des travaux, ce dernier témoignage risque de disparaître, et cela est grave car c'est notre mémoire qui disparaît, cette mémoire des techniques qui permet d'aborder l'avenir en préservant la diversité. C'est pour cela que les notions de patrimoine et de conservation sont des notions qu'il ne faut pas malmener.

Quant à la difficulté d'identifier les entreprises compétentes, je pense que cela doit faire partie des fonctions de l'architecte des bâtiments de France de connaître toutes les entreprises dans le département dans lequel il intervient et de faire travailler celles qui font un réel travail de recherche et d'amélioration constante de leurs pratiques. C'est certainement un travail qui demande beaucoup de temps, mais cela vaut vraiment la peine parce que la sauvegarde de notre patrimoine passe par là.

Quelqu'un a demandé à quel moment peut-on sensibiliser au respect du bâti. Cela m'a fait pensé à une expérience menée dans une école à Rennes, je crois que c'est un collège, dans un quartier un peu difficile, avec une classe de jeunes pas très motivés par les matières scolaires. Aidé des services ville d'art et d'histoire de Rennes, un enseignant a fait découvrir le patrimoine de leur quartier à ses élèves. Il ne s'agit pas d'un patrimoine extrêmement ancien : ce sont surtout des bâtiments construits dans les années 1960. Mais les élèves ont pris conscience que les constructions dans lesquelles ils vivaient, n'étaient pas sans intérêt. Depuis, ils regardent leur habitat complètement différemment.

Je crois qu'on peut sensibiliser au patrimoine dès l'école primaire. Dans le département d'Ile et Vilaine, lors de la journée patrimoine de pays, des artisans de la CAPEB « initient » des enfants à partir de 6, 10 ans aux techniques que l'on utilise en restauration, pour les sensibiliser à nos matériaux, au travail, pour leur montrer que ce n'est pas si difficile à faire, qu'ils sont eux aussi capables de faire des choses concrètes, et puis aussi pour les inviter à regarder le bâti ancien. Quand il y a des adultes qui participent à ces manifestations, lorsqu'ils rentrent chez eux, s'ils habitent dans un immeuble du vieux Rennes, ils le regardent alors différemment. Je crois qu'il faut former le regard dès le plus jeune âge. Je pense même qu'on peut avoir beaucoup plus d'efficacité à ce niveau qu'en ménageant des options au cours de la formation professionnelle initiale. Ces options ne devraient être organisées que pour aller plus loin qu'un CAP ou un BEP.

## **Carole ALEXANDRE**

Je veux intervenir par rapport à ma fonction actuelle et son lien avec l'inscription des titres du secteur et la mise en place de la Commission nationale de la certification professionnelle. Il me semble que, sans être trop naïve, on a quand même une chance historique depuis le vote de la loi de janvier 2002. Ce n'est pas toujours facile, dans les ministères et avec l'ensemble des interlocuteurs concernés, de mettre en conformité les référentiels des formations mais c'est aussi une chance de devoir revisiter les formations. Comme je le disais tout à l'heure, il n'y a pas de formation, dans le champ qui nous intéresse aujourd'hui, exceptée la formation d'architecte ou la formation de spécialisation des architectes à la conservation, qui est enseignée au centre des hautes études de Chaillot. Parmi l'ensemble des titres homologués qui sont du ressort direct du Ministère de la culture, il n'y a par exemple aucune formation d'ouvriers qualifiés du patrimoine. C'est peut-être l'occasion d'y penser. Alors peut-on envisager la création de titres, qui correspondraient à un certain nombre de compétences utiles pour exercer dans le domaine du patrimoine ? Il y a cette possibilité, il y a aussi la possibilité d'un travail avec l'Education Nationale et le Ministère en charge de l'emploi. A la faveur de cette réforme de l'inscription des titres au répertoire national des certifications professionnelles (RNCP), on peut sans doute faire davantage pour la prise en compte des besoins de qualifications dans le domaine du patrimoine architectural.

## **Jacques PILLEMONT**

Le thème justement c'est l'identification des savoirs. Et je me demande au regard de ce qui a été dit et des expériences qui ont pu être faites s'il y a un vrai problème d'identification des savoirs ? Il y a les encyclopédies, un grand nombre d'ouvrages, des formations ... Je me demande s'il y a un problème d'identification des savoirs ou s'il y a surtout un travail de communication à faire, de mise en commun de ces savoirs et puis de transmission de ces savoirs.

## **Roger CORNU**

Je crois qu'on ne peut pas former des gens au patrimoine s'il n'y a pas très tôt une sensibilisation au patrimoine. Au fond dans notre vie, tout est patrimoine. Je crois que dans l'Education Nationale, l'important serait de faire comprendre cela.

La discussion m'a fait pensé à ce qui s'est passé dans une école technique à Nantes en 1830. Je rêve d'une telle école pour aujourd'hui. Les enseignants disaient à l'époque que leurs formations étaient destinées aux classes moyennes, aux artisans, ceux qui sont devenus les industriels nantais plus tard. Vous allez voir que la façon dont ils considéraient l'enseignement du Français est choquante par rapport au système actuel. Ils disaient « mais pourquoi apprendre le français de façon autonome ? Le français c'est notre langue maternelle, donc le professeur d'histoire, de géographie, ou de mathématiques, ont tous en charge d'apprendre le français aux élèves ». Et tout était à l'avenant dans le programme et dans l'organisation. Ils n'utilisaient, comme méthode pédagogique, ni la méthode simultanée dont on a hérité dans l'enseignement public, ni l'enseignement mutuel dans lequel j'ai été formé et qui permettait de sauver les élèves en difficulté puisque tout enfant qui avait compris devenait enseignant des autres. Ils avaient mis au centre la méthode expérimentale avant même qu'elle ne soit passée dans le monde scientifique. Le Bâtiment prévu devait contenir, l'école, les musées (d'où les enseignants et les élèves pourraient sortir ou manipuler les objets), le marché aux toiles, la place publique et servir pour les manifestations culturelles. C'était l'installation de l'école et de la culture au milieu de la vie. Comme cette école dérangeait, on la fit rentrer dans le rang. Elle fut ramenée au statut de simple école technique traditionnelle. J'ai retrouvé dans les archives de cette école, que son directeur avait écrit vers 1938 à tous les industriels de Nantes en

disant « On examine actuellement telle et telle formation, on veut les mettre à jour, qu'est-ce qu'il vous faut ? Qu'est-ce que vous proposez ». Je suis resté ahuri devant le dossier constitué avec les réponses des industriels. Les industriels répondent : « ce qu'il nous faut, c'est la précision et l'exactitude. La précision et l'exactitude, ça s'apprend en français, en mathématiques, n'importe où. Mais il faut qu'on ait des ouvriers qui aient dans la tête ces deux éléments ».

Tout à l'heure, j'entendais que dans la charte de l'encyclopédie des compagnons, on met au centre la qualité. c'est un thème tout à fait moderne, on a des contrôleurs qualité. La qualité c'est une tournure d'esprit, ça ne s'apprend pas simplement au moment où on fait tel boulot, c'est comme la précision et l'exactitude. Donc l'identification des savoirs, ce n'est pas aussi simple qu'il y paraît, quand on s'en tient aux aspects techniques d'un métier. C'est découvrir ce qui est commun à tous les secteurs, ça nécessite d'unifier ce qui est appris, de trouver le « tour d'esprit » commun à un grand nombre de tâches.

J'ai tiré de cette enquête un autre enseignement. On n'avait, à l'époque, plus besoin de mouleurs, et donc, le directeur de l'école propose de supprimer la formation de mouleur. Les patrons répondent : « d'accord, vous ne faites plus de mouleurs, mais les fondements même du moulage, il faut continuer à les enseigner aux dessinateurs pour qu'ils comprennent le rétreint des métaux et qu'ils ne fassent pas d'erreur dans les dessins ». Par ailleurs, le directeur propose une formation au métier de soudeur. Et là, les industriels sont partagés. Ils disent : « vous ne vous rendez pas compte, souder, ça ne veut rien dire. Ça dépend quel métal, ça dépend dans quelles positions on soude, etc. ». Donc la soudure doit être une formation complémentaire.

Quand j'ai lu ce dossier, je l'ai trouvé extrêmement intéressant par les questions qu'il soulevait, et je souhaite en évoquer encore une. Les patrons (ceux de la construction navale, de la fabrication de locomotives etc) disent : « attendez, faites bien attention parce qu'on a des équipements importants en machines. Il y a des choses qui peuvent s'apprendre à l'école et il y a des choses qui ne peuvent pas s'apprendre à l'école. N'allez pas équiper vos écoles avec des machines qui ne sont même pas celles qu'on utilise, il faut penser les choses autrement ».

J'avais publié ce dossier dans la revue du CEREQ parce qu'il me semblait poser les questions auxquelles on est confronté aujourd'hui. Le problème de l'identification, contrairement à ce que disait Jacques Pillemont tout à l'heure, c'est un problème extrêmement compliqué mais il ne faut pas partir de la procédure technique de base. Il faut vraiment se poser la question des caractéristiques fondamentales, du tour d'esprit nécessaire aux métiers et repartir de ce tour d'esprit qui varie avec le temps et les cultures. A l'époque du dossier, l'exactitude et la précision, c'est travailler au centième de millimètre alors que les gens ne travaillaient pas au centième. Cette nécessité de précision est liée à l'utilisation de moteurs électriques. Avec la machine à vapeur, ce n'était pas nécessaire. C'est à partir de ce type d'analyse qu'on peut se mettre à réfléchir sur les savoirs à promouvoir. Je pense que dans les anciennes techniques, il y avait de la précision et il y avait de l'exactitude, mais il faut se poser la question de savoir ce que signifie la précision ou l'exactitude pour un charpentier et ce que cela signifie pour un horloger. Il n'en reste pas moins que le fond reste le même. Je crois que c'est ça qui est le plus difficile à mettre en œuvre parce qu'un tel programme implique de faire travailler les différentes disciplines ensemble à partir des mêmes données. Cela implique de constituer des équipes pédagogiques qui ont été rejetées au moment de la réforme Legrand par la majorité des enseignants. Quant au Ministère de la culture, ça impliquerait que les différentes directions du Ministère de la culture travaillent ensemble. On peut rêver.

## **Paul KALCK**

Ce que propose Roger Cornu représente un enjeu important parce que cela nous incite à penser à mettre en œuvre d'autres solutions que celles qui visent à assurer la transmission de savoir-faire rares. Si à l'occasion de cette réflexion sur les compétences que mobilise le domaine du patrimoine, on était capable de mettre en évidence toutes les compétences générales que l'on peut développer ainsi, alors il convient d'engager le débat avec les ministères qui ont une vocation d'enseignement pour adapter le contenu des formations professionnelles.

## **Jean PERRAULT**

Je voudrais revenir sur la question des techniques utilisées dans le domaine du patrimoine pour rappeler qu'il y a place pour toutes les techniques. On parlait de planchers tout à l'heure. Bien évidemment, il faut pouvoir refaire les planchers d'une maison d'habitation ou d'un manoir avec les mêmes techniques que celles utilisées à l'origine mais on peut aussi être amené à faire un plancher qui réponde à une norme de 500 kilos au mètre carré dans un bâti ancien utilisé comme musée. Donc ça veut dire qu'il ne faut exclure aucune technique. Par contre, il me semble que la formation de base doit être la même. La formation pour moi, c'est de la découverte, de la curiosité, et s'initier à un certain nombre d'approches techniques, de documents.

Après, en fonction du type de marché que l'architecte détermine, l'artisan ou l'entreprise a l'obligation de s'adapter. Dans notre entreprise, on a mis au point ce qu'on appelle la fenêtre « Grand Boulevard ». Les architectes des bâtiments de France gémissaient devant le nombre de fenêtres PVC installées sur les bâtiments du 19<sup>ème</sup>, les grands boulevards, et bien ailleurs dans les grandes villes. Alors on s'est dit qu'on allait faire un produit en bois, plus compétitif que la menuiserie du 16<sup>ème</sup> ou du 17<sup>ème</sup>. De fait, on a réussi à produire une menuiserie qui a un aspect 19<sup>ème</sup>, mais qui a un prix plus abordable que celle qu'on fabriquait auparavant et qui répond à toutes les attentes des clients sur l'acoustique, le thermique ... On est bien obligé à un moment ou à un autre de faire un choix en fonction de contraintes économiques, techniques et de confort, et ensuite de former les salariés pour qu'ils s'adaptent aux machines et aux nouvelles technologies.

La fenêtre c'est un exemple, le plancher c'est un autre exemple. Président national des charpentiers menuisiers de la fédération française du bâtiment, je suis en contact permanent avec nos homologues de la CAPEB parce qu'on a des défis à relever ensemble : ce sont les nouvelles normes européennes qui vont bien sûr générer des interrogations importantes sur le patrimoine, et des remises en cause auprès des entreprises et des artisans. On passe beaucoup de temps à essayer d'influer sur les normes, pour les moduler, faire en sorte qu'elles soient acceptables par tous.

Je crois qu'il est important qu'on se pose la question de l'identification des savoirs, je crois qu'il est important que l'Education Nationale se pose des questions d'adaptation des formations demandées par les professionnels. Mais surtout il faut que les professionnels, jeunes ou moins jeunes, soient curieux, motivés, passionnés. Cela dépend aussi de nous, responsables d'entreprises ou artisans. Il faut une certaine complicité entre les formateurs et les élèves, et entre les entrepreneurs, les artisans et leurs collaborateurs.

## **TRANSMISSION DES SAVOIRS**

**Comment transmettre les savoirs professionnels de « restauration » ?**

**Quels dispositifs pédagogiques ?**

**Avec quels formateurs, intervenants, entreprises ?**





## **Introduction.**

**Elisabeth BALLU**

Le Ministère de la culture et de la communication, et plus particulièrement la direction dont relève la mission que je dirige, attache une grande importance à la formation aux métiers du patrimoine. Observer les conditions d'exercice de ces métiers et veiller au maintien de leur savoir-faire, participer à l'organisation de l'enseignement, de la formation et de la recherche concernant l'architecture et le patrimoine, constituent en effet une des trois missions de la direction de l'architecture et du patrimoine.

La mission Etudes et Travaux est en quelque sorte l'antenne technique de la sous-direction des monuments historiques. A ce titre, elle initie et suit des études générales en rapport avec la conservation des monuments historiques. Parmi celles-ci, il y a l'étude sur les formations aux métiers du patrimoine, confiée au centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ) et qui a débouché sur l'organisation de ce séminaire.

Cette étude a confirmé la nécessité de renforcer la formation professionnelle dans le domaine de la restauration – conservation du patrimoine architectural. Cela doit se faire en conjuguant les compétences et moyens d'actions des écoles et organismes de formations qui ont déjà investi ce secteur comme l'école d'Avignon ou encore les associations de sauvegarde du patrimoine dont plusieurs organisent ou aident au déroulement d'actions de formation. Les entreprises spécialisées en matière de patrimoine, les architectes, ont aussi un rôle à jouer. Ce séminaire est l'occasion d'échanger des expériences entre tous ces partenaires. Je vous remercie d'y participer et espère que votre travail sera utile, non seulement aux professionnels, aux défenseurs du patrimoine, mais aussi aux jeunes pour lesquels le patrimoine peut constituer un moyen privilégié de s'exprimer et d'accéder à de beaux métiers.

Avant de laisser la parole à Paul Kalck et à Gilles Nourissier, je remercie Mireille Grubert qui nous accueille dans cette école qui est aussi un lieu de transmission des savoirs dont les missions s'accroissent puisqu'elle a à doubler les effectifs d'architectes qui se spécialisent dans le domaine de la conservation du patrimoine architectural.



## **Pourquoi et avec qui transmettre les savoirs utiles à la restauration du patrimoine architectural ?**

**Paul KALCK, chargé d'études au CEREQ**

En introduisant la première session de ce séminaire, j'observais le peu de cas qui était fait des activités de restauration du patrimoine dans les diplômes et titres du domaine du bâtiment. C'est une situation qui remonte à une période où le marché concernant les interventions sur le bâti existant n'avaient pas l'ampleur qu'elles ont aujourd'hui. De fait, la création des diplômes nationaux remonte à la période de reconstruction d'après la seconde guerre mondiale, puis à la période d'essor démographique où la construction neuve constituait la préoccupation majeure et où la politique de l'Etat était avant tout d'améliorer la productivité dans le secteur du bâtiment, accompagner son industrialisation, construire à bon marché. Cette période a été marquée, si on lit les référentiels de diplômes, par une insistance sur les techniques nouvelles, les matériaux nouveaux, la priorité à donner aux techniques communes à l'ensemble du pays ou codifiées par les documents techniques unifiés (DTU). Bref, l'ensemble des titres et diplômes du bâtiment s'est construit en accompagnement de l'industrialisation du secteur. Depuis une quinzaine d'années, on a bien observé quelques infléchissements qui vont dans le sens d'une meilleure prise en compte du patrimoine architectural, mais cette évolution est restée limitée. Souvent, on trouve une simple déclaration d'intention dans les préambules aux référentiels de diplômes stipulant que celui-ci concerne aussi les activités de réhabilitation, restauration, rénovation sans d'ailleurs que ces termes soient clairement définis.

C'est un peu comme si on avait eu du mal à tirer toutes les conséquences, en termes de qualifications, de l'essor de ce marché des interventions sur le bâti existant. D'après nos observations, les professionnels et les enseignants qui participent à l'élaboration des diplômes continuent de faire spontanément référence à la construction neuve lorsqu'ils réfléchissent aux référentiels de diplômes. C'est la raison pour laquelle organiser une session sur l'identification des savoirs nous a semblé nécessaire : il y avait un travail de réflexion à faire pour mettre en évidence les compétences spécifiques que l'on mobilise lorsqu'on travaille sur un bâti existant.

Les échanges de cette première session permettront de répondre à la critique qu'on ne manquera pas de nous faire, de réclamer un retour aux techniques anciennes par nostalgie du passé. S'il est important de les comprendre, de se les réapproprier, c'est parce qu'elles font partie de notre culture. Former des professionnels à intervenir sur le bâti existant ne se limite pas à leur apprentissage. Plutôt qu'un retour aux techniques anciennes, il s'agit de développer une forme d'intelligence que le sociologue Roger Cornu décrit au moyen de la notion de *métis*. L'importance de cette forme d'intelligence a été sous-estimée parce que c'est une intelligence pratique, intrinsèquement liée au travail et dont le développement réclame d'autres méthodes peu présentes dans l'enseignement technique. Cette intelligence s'observe plus souvent dans des organisations du travail où il ne peut y avoir une séparation entre les fonctions de conception, de préparation et d'exécution aussi nette que dans la fabrication industrielle. Dans l'industrie, il y a des bureaux d'étude, de méthodes, un encadrement, et des ouvriers qui mettent en œuvre un protocole. La *métis* organise un va et vient entre toutes ces fonctions, et c'est pour ça que certains la décrivent comme un savoir-faire artisan.

Les travaux qui portent sur le concept de *métis* sont suffisamment nombreux pour nous permettre de mieux comprendre et de mieux entendre ce que les artisans ont à dire sur la qualification professionnelle. Il importe de les écouter et de les observer attentivement car si le travail salarié a

pris dans nos sociétés une place croissante, le travail contemporain fait très largement appel aux qualités d'autonomie, d'initiative, de créativité que l'on reconnaît assez volontiers à l'artisanat. Après des années passées sous l'emprise du taylorisme, nous avons à renouveler notre perception de ce qu'est la formation professionnelle dans une société « post-industrielle ». Les appels lancés par les dirigeants au développement des capacités d'initiative et d'invention, à la responsabilité individuelle dans le maintien et le développement des compétences, comme dans l'atteinte des objectifs, sont autant de façons de reconnaître les limites des prescriptions touchant au travail et à son organisation. Dans ce contexte favorable à la découverte de la richesse et de la complexité de l'activité humaine, la notion de mètis nous est précieuse.

Pour en revenir à la restauration du patrimoine architectural, commençons à lister quelques pistes susceptibles de favoriser le développement des compétences générales requises. La première consiste à favoriser l'exploration de compétences liées au démontage, à la déconstruction. A l'opposé des activités de démolition à l'explosif dont les media nous fournissent les spectaculaires images, la restauration nécessite de déconstruire afin de préserver ce qui doit l'être, qu'il s'agisse d'éléments bâtis ou de matériaux à réutiliser. Le professionnel a souvent à découvrir comment tel ou tel ensemble a été fabriqué. Souvent, il ne peut le faire qu'en procédant à un sondage ou à un démontage. Savoir démonter, savoir déconstruire plutôt que démolir conditionnent les interventions respectueuses de l'existant.

La deuxième piste concerne la capacité d'observation. Savoir observer l'ensemble de l'édifice, son environnement, savoir apprécier la nature des matériaux, les comparer, pour comprendre ce qui fait l'identité, le caractère du bâti. Savoir observer est une condition nécessaire pour que le professionnel soit en capacité de juger de la qualité de son intervention sur le bâti.

La troisième piste renvoie à des compétences d'analyses : il s'agit par exemple de sonder les murs d'un édifice, pour émettre non pas seulement un diagnostic global mais de multiples diagnostics tout au long du déroulement du chantier. Analyser, sonder, examiner, pour ajuster son action ou pour évaluer l'efficacité des solutions mises en œuvre et leur tenue dans la durée. Quand on intervient en restauration, on fait toujours des découvertes, on doit continuellement adapter son approche. On est bien loin d'une production où tout serait prévu et étudié à l'avance.

Voilà trois pistes de travail qui pourraient fournir le cadre à une réflexion sur ce que sont les savoirs mobilisés dans le domaine de la restauration. Le travail d'identification des savoirs que nous avons fait lors de la première session du séminaire, justifie amplement qu'on cherche à aménager le contenu des diplômes, voir qu'on crée des titres spécifiques en matière de restauration du patrimoine architectural comme l'envisageait Carole Alexandre lors de cette première session.

Lorsque l'on a précisé la nature des savoirs à acquérir, on se rend compte qu'on reste relativement démuné face au travail pédagogique à accomplir. Sur qui va t'on s'appuyer pour transmettre ces savoirs, pour former à intervenir sur le patrimoine architectural ? Il ne suffit pas d'avoir identifié les savoirs mobilisés en restauration, il faut aussi mobiliser des moyens, s'appuyer sur des compétences. Roger Cornu et Denis Mallejac nous ont prévenu, chacun à leur manière, des limites des capacités de l'école à transmettre les savoirs que nous venons d'évoquer. C'est pourquoi il convient de s'interroger également sur la transmission des savoirs. Autour de Gilles Nourissier, un certain nombre d'intervenants (architectes, responsables d'associations de sauvegarde du patrimoine) ayant une expérience de chantier et de formation, relatent dans cette partie leurs expériences qui peuvent apporter des solutions.

Dans ce domaine, nous ne pouvons pas nous avancer sans l'appui d'organismes de formations spécialisés comme l'Ecole d'Avignon. Nous avons besoin de puiser dans les connaissances accumulées sur l'architecture, les techniques anciennes, les approches et technologies nouvelles de

restauration. Il faut favoriser la confrontation des stagiaires avec des chantiers réels de restauration, parce qu'on ne peut apprendre à travailler en restauration qu'en accumulant des expériences de chantiers. Et puis, nous avons besoin de nous appuyer sur l'expérience de centres qui ont su mobiliser les jeunes, dans le cadre d'un travail bénévole ou dans le cadre d'une activité de formation qualifiante, et mettre la dimension socialisante de ces expériences au service de la formation et de la préparation des jeunes à la vie professionnelle.

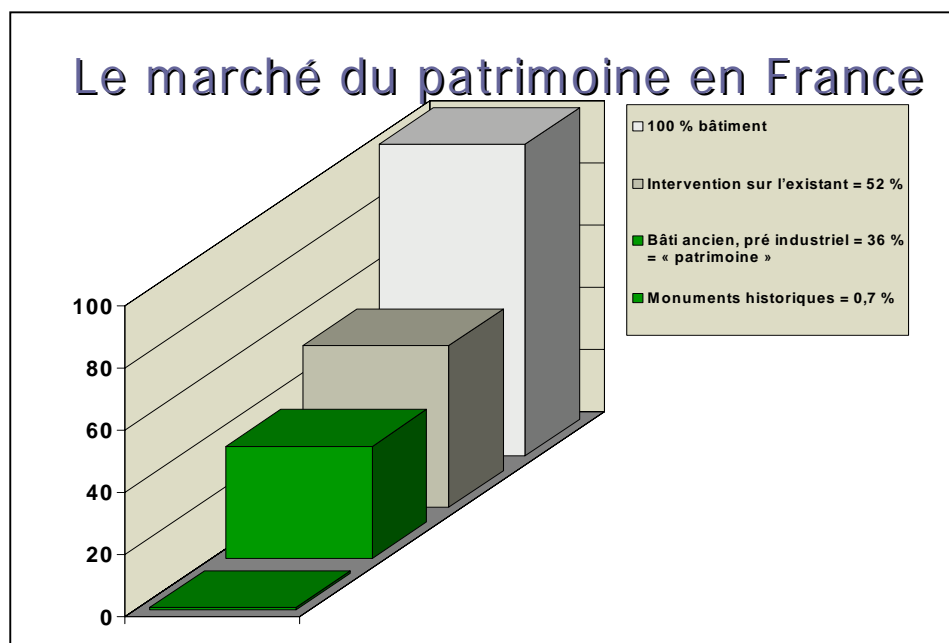


## L'Ecole d'Avignon, un centre de ressources pour le patrimoine.

Gilles NOURISSIER

Comment transmettre les savoirs professionnels de la restauration ? On pourrait dire aussi comment transmettre les regards de cette restauration ? Il y a vingt ans, quand l'Ecole d'Avignon a commencé, nous nous posions trois questions : de quel patrimoine parle-t-on ? Quelle est notre échelle de travail ? Comment allons-nous nous adresser aux acteurs que vous représentez ici ? autrement dit, nous avons à la fois des interrogations sur le sujet, sur le message et sur la méthode de travail.

Entrer dans la question du patrimoine, c'est d'abord parcourir une activité, un marché qui n'est pas encore une discipline. Regardons ensemble quelle est l'importance économique de cette activité, de quoi elle est constituée, quelle est sa nature et sa matérialité. Il faut tout d'abord rappeler des chiffres. Dans 100 % d'activité du bâtiment, on trouve 52 % d'interventions sur l'existant, proportion assez stable depuis une dizaine d'années. Les interventions sur ce qu'on pourrait appeler le patrimoine, c'est-à-dire celles sur le bâti ancien pré-industriel - grosso modo le bâti d'avant la seconde guerre mondiale - représente 36 % de l'activité du bâtiment et enfin les monuments historiques proprement dits qui, avec 0,7 %, pèsent moins d'un pour cent du marché. C'est important de rappeler que si le marché du patrimoine n'est pas le marché des monuments historiques, c'est un secteur héritier - héritier dans sa réflexion, dans sa connaissance, dans ses savoirs - de ce grand ancien que sont les monuments historiques, un secteur qui lui existe depuis 150 ans. Important aussi de rappeler que le marché du patrimoine pèse cinquante fois plus lourd que le marché des Monuments historiques.



Nous avons dit *activité* en précisant qu'il ne s'agissait pas d'une *discipline* : à l'université, on ne trouve pas encore de chaires du patrimoine ordinaire non protégé. 95 % du bâti dont nous parlons n'est pas protégé au titre des monuments historiques. N'oublions pas aussi qu'en France, l'architecte n'est pas obligatoirement requis pour les interventions sur le bâti, c'est-à-dire que ce marché s'exerce en dehors du contrôle scientifique des hommes de l'art. Pourtant, cette activité pèse lourd dans le marché du bâtiment, qui lui-même pèse lourd dans l'économie française.

A l'intérieur de ce grand espace que sont les villes et les villages français, qui sont un gisement économique, on l'a dit, nous rencontrons aussi des problèmes de culture et des problèmes de technicité. Il va falloir s'interroger sur la question du projet, sur la commande, sur le corpus des connaissances qui nous est nécessaire pour comprendre de quoi on parle en matière d'intervention sur le patrimoine. Très souvent, la commande en matière d'intervention sur le bâti ancien est extrêmement imprécise ; ce qui laisse la porte ouverte aux résultats évidemment les plus divers. En France, l'essentiel du marché du patrimoine est tiré par l'habitat et son amélioration. C'est très important, il faut toujours rappeler cela : l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat met en place un dispositif qui, en moyenne à 20 %, va subventionner l'intervention sur le patrimoine français. En disant patrimoine et non pas parc immobilier, je pose la question dans le champ culturel. Quand on est dans le champ culturel, est-on devant un problème de stricte amélioration, (c'est ce que dit l'ANAH) est-on devant une problématique culturelle de remplacement, dans la tradition du continuum de remplacement de la ville sur elle-même, ou bien s'agit-il de conservation ?

Dans le champ technique, trois choses - les matériaux, les techniques, les savoir-faire- vont susciter tout un ensemble de questions. Les centres-villes font l'objet d'opérations programmées d'amélioration de l'habitat. Si ce sont des procédures aidées par l'état pour améliorer le logement, ce sont aussi des processus de constitution de la connaissance. On trouve donc mille manières de traiter cette question, avec mille types d'acteurs, ....

Pour évoquer la matérialité de la chose, il faudrait toujours se poser cette question : « Quel savoir-faire pour entretenir un patrimoine sans-papier ? ». Dire « sans-papier » n'est pas innocent : autant le domaine des monuments historiques est un domaine encadré, savant, bien connu, autant le patrimoine dont nous parlons est un patrimoine sans-papier, assez mal décrit, assez peu connu et pour lequel on va retrouver la question du projet d'intervention, compliquée des problèmes de matériaux, techniques, savoir-faire nécessaires au traitement de ce projet.

Quelques photos qui nous rappellent le poids très important de la tradition dans le bâtiment. Là, une tradition de briques de terre crue construites par le maçon, ici de mortier de terre, ici de murs de maçonnerie faits en terre banchée. Tout ça est contemporain et vivant. Là, on est en Égypte, là on est au Portugal, mais tout ça est bien vivant.







Ces quelques images montrent des savoir-faire qui ne sont quasiment pas enseignés dans les circuits traditionnels. Si la taille de pierre est encore enseignée parce que c'est la discipline aristocratique de notre patrimoine français, elle ne pèse pas le poids qu'on veut bien dire par rapport à la construction de moellons enduits, que l'on soit dans le milieu rural ou dans le milieu urbain. N'oublions jamais que le bâti français n'est pas une architecture d'architecte. C'est une architecture d'hommes de métier. Aujourd'hui, même si elle est récupérée par les hommes de l'art que vous êtes et que nous sommes, elle demeure une architecture d'artisan, de constructeur qui observe la facture des riches, des princes, des hôtels particuliers, des châteaux et qui modestement va l'adapter à son budget.

Comment est-ce que je peux montrer avec dignité une intention architecturale forte quand je n'ai pas les moyens de sculpter de la pierre ? Je vais le faire avec des enduits, je vais le faire ici plutôt dans une tradition Renaissance en regardant les modénatures à fort bossage, et je vais, un peu dans l'esprit du Palazzo Te à Mantoue, modeler mes chambranles, plates-bandes et piédroits comme les bossages rustiques du Palais, avec des matériaux pauvres que je sais architecturer richement... On est ici en milieu alpin modeste où, malgré la pauvreté de son budget, l'artisan a su exprimer une architecture élégante.



La leçon est là : je suis toujours plus élégant que mes moyens ne me le permettent. Ici je m'exprime avec de la matière, en creux et en bosse, mais je peux aussi m'exprimer en trompe-l'œil, à plat. Ainsi, on va toujours trouver ces variantes modestes qui sont directement issues des modèles savants.

Et regardez comment au fin fond de la campagne du Vaucluse, sur un pauvre cabanon qui n'est là vraiment que pour abriter le râteau et la musette, on a peint sur la façade un ordre monumental. Et notre artisan qui n'est pas allé à l'école d'architecture, qui n'est peut-être même pas allé à l'école du tout, sait ce qu'est un ordre toscan, il sait ce qu'est une frise, il comprend qu'une génoise c'est une corniche et donc il reconstitue avec un langage local cet entablement classique. J'utilise à dessein les mots savants du vocabulaire de l'architecture pour dire combien c'est passionnant de voir comment cette culture de la grande architecture est descendue jusqu'au fond de nos campagnes, chez nos hommes de métiers bien moins savants que les architectes, mais qui ont été les véhicules et disséminateurs de cette culture.



Il y a très peu de temps que les matériaux circulent. Grosso modo, avant la guerre, les matériaux pondéreux ne circulent pas. On travaille alors avec ce qu'on a sous les pieds. Ce qu'on a sous les pieds est de bonne ou de mauvaise qualité, mais on s'en accommode, on n'a pas le choix de toute façon. Et donc on retrouve toujours cet écart entre les moyens constructifs qui sont parfois très pauvres et le désir du «beau ». On voit qu'au moyen des enduits, on a ici un encadrement lisse, là un panneau grenu qui, dans une technique pauvre, vont figurer la pierre.

Donc, toujours cette dignité. Sur une maison très simple au Maroc, une maison à toit plat, appréciez la manière de prolonger la toiture par les branchages le plus loin possible du mur pour éloigner l'éégout du toit du pied de la maçonnerie. Apprécions ensemble aussi ces maçons tures qui, bien avant que des ingénieurs ne le mettent sur le papier, savent comment gérer les problèmes sismiques de leur territoire, dans des maçonneries de pierres sèches sans aucun mortier, dans des murs assez épais, avec à peu près à chaque coudée, à peu près tous les cinquante centimètres, comme une échelle, vous voyez, un bout de bois en façade, un bout de bois de l'autre côté du mur, croché comme par les barreaux d'une échelle. Imaginer une échelle posée sur le mur en construction qui va venir encaisser le cisaillement du tremblement de terre et qui va faire que la maçonnerie ne va pas tomber. Apprécions aussi les coupoles montées sans coffrage, de tous les maçons des rives sud et est de la Méditerranée.



Vous avez vu que j'ai débordé de notre territoire. C'est parce qu'il faut comprendre ce qui nous est commun dans tout cet espace euroméditerranéen, dont on pourrait dire mille choses sur le plan culturel. Cela fait bien longtemps que le savoir circule, notamment avec des catalogues d'ornements. A partir du dix septième siècle, on a des gravures que les maçons itinérants portent avec eux ; ce sont des catalogues d'ornements qu'on va retrouver sur l'ensemble du territoire français.

Là, nous sommes au coeur de l'Europe, dans l'Est de la Suisse, en Engadine. Ce sont des sgraffitos, très belle technique qui nous vient d'Italie, complètement récupérée ici dans l'Europe qui est déjà centrale. Il est savoureux de voir que dans ces modèles baroques, on a des petites fleurettes introduites pour une rénovation en 1903, avec des formes de la mode de la fin du dix neuvième ou du début du vingtième. Et toujours ces mêmes catalogues d'ornement, mais là, nous ne sommes plus du tout en Suisse, mais à Damas, en Syrie, en milieu ottoman, et on retrouve toujours les mêmes ornements qui ont circulé.



N'oublions pas que le patrimoine que nous voyons est en transformation permanente. Voilà deux photos qui le montrent assez bien. C'est en Espagne, une photo des années 20/30 et puis une photo d'aujourd'hui et on voit très bien comment ce village est passé d'une activité vraiment rurale, avec des greniers à une activité plus résidentielle.

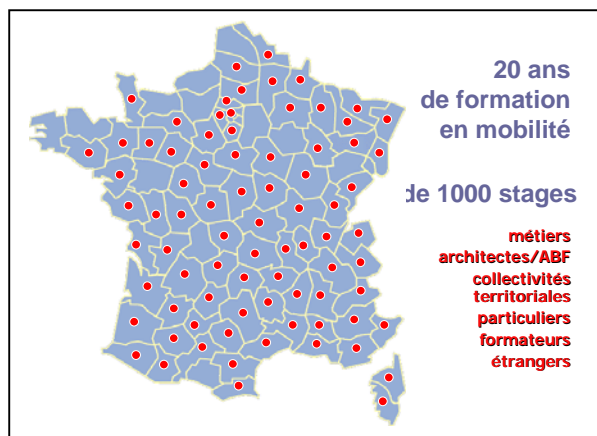


Comment le grenier a été supprimé au profit d'un attique, comment la maison a pris plus d'urbanité à travers son ravalement, et comment en revanche à gauche, là où il y avait l'espèce de galetas qui était enduit, dans une campagne encore plus récente, on est allé par une mode de la rustication le décroûter et le montrer sans ses enduits protecteurs ? Donc c'est assez intéressant, on a trois phases de l'histoire de notre sensibilité de l'intervention sur les bâtiments où, à la fois l'usage, la vision culturelle et la mode du moment se mêlent très fort.

Dans ce village de Lucéram dans l'arrière pays niçois, on trouve des choses parfois compliquées. On a trois époques de construction. Une première, néoclassique, que l'on peut encore trouver dans ces écailles d'enduit, la deuxième qui est présente sur l'ensemble de la photo, et puis une troisième avec cette frise 1900. Et au fond, cette maison, qui n'est pas protégée au titre des monuments historiques et n'est pas dans un périmètre de protection, incarne bien le destin du patrimoine des villages. C'est une maison qui va passer à la réparation ou au ravalement avec le peintre ou avec le maçon du village sans aucun encadrement de maîtrise d'œuvre spécialisée. Comme suggérait Françoise Choay, ce genre de maisons qu'aucune priorité n'a désigné, est probablement appelé à disparaître un jour. Là où on mettra beaucoup d'efforts sur les monuments historiques, ici nous sommes face à une espèce de patrimoine périssable et les trois témoins, la période néoclassique, la période baroque qui curieusement intervient milieu dix-neuvième après le néoclassique, puis la période arts nouveaux, toute cette archéologie du bâti va disparaître. Au fond, est-ce que c'est plus mal lorsque l'on voit ce qui a été fait à gauche et qui n'est pas plus convaincant que la mort par vieillesse de notre maison. Donc voilà, il ne faut pas être trop nostalgique de tout ça.



Pour revenir à l'École d'Avignon, comment travaillons-nous ? nous nous sommes assez vite positionnés, pour survivre, comme un centre de ressources pour le patrimoine : formations, mais aussi consultations, publications. C'est-à-dire comme un service à la fois technique, mobile et multiforme. En 20 ans, nous avons beaucoup circulé comme le montre cette carte des lieux où nous avons réalisé plus de 1000 stages pour toutes les catégories professionnelles, presque chaque département en a connu. Avec l'idée qu'on doit aller faire de la formation sur le territoire d'exercice professionnel des gens plutôt que les faire venir. Il s'agit bien d'une école qui s'est donnée la vocation de bouger. De bouger aussi à l'extérieur de l'hexagone, c'est beaucoup à l'extérieur qu'on apprend des choses et nous avons aussi travaillé dans tous les pays repérés sur cette carte, à la fois pour monter des centres de formation comme le nôtre, dans le cadre de missions du Conseil de l'Europe, du Ministère de la culture et puis dans tous les divers programmes européens et euro-méditerranéens, de formation technique, culturelle.



Notre positionnement se calait sur ce qui n'est pas enseigné dans les écoles, de maçonnerie par exemple. cela nous a amené à travailler autour des enduits. En peinture, cela nous a conduit à travailler sur les détrempe traditionnelles, sur la composante trompe-l'œil du métier, la composante fausse matière notamment dans ses factures archaïques et non pas exclusivement dans les factures bourgeoises les plus connues, à l'huile, mais aussi dans les factures en détrempe à la colle, en détrempe à la chaux qui sont ici plutôt du Sud de la France. Dans le domaine de la menuiserie, nous nous sommes intéressés à la reproduction de n'importe quelle mouluration. Dans le domaine de la ferronnerie, ce sont aussi bien des ouvrages comme les rampes d'escalier, que les questions de fer de défense, la soudure au feu et tout ce qui va être le métal repoussé, doré et qui vient décorer le balcon. Encore une fois, là, je vous montre des technologies qui ne sont pas enseignées aux ferronniers, aux maçons, aux menuisiers d'aujourd'hui.

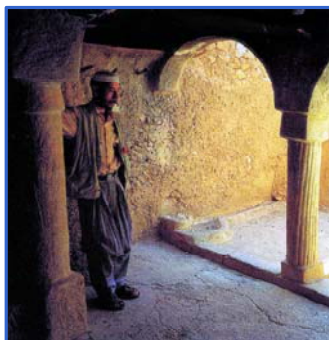
Notre choix fut d'avoir seulement des formateurs vacataires, qui étaient des gens qui travaillaient avec des techniques, plus ou moins locales, plus ou moins oubliées ou mal connues : vieux pavages, maçonneries très composites. Nous faisons de la formation à des adultes, cela va beaucoup plus vite que les formations qu'on peut faire dans le milieu de formation initiale, et on intervient sur tous les territoires : ici, nous travaillons à Louang Prabang pour le patrimoine mondial, au Laos, avec une double maîtrise d'ouvrage Unesco et Ministère de la culture français.



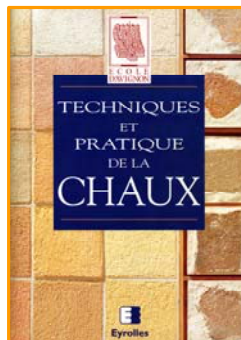
Nous faisons également un travail de consultation, pour les communes notamment. nous avons un contrat avec la région PACA au terme duquel, quand nous intervenons dans une commune, la région honore une part significative de notre coût allégeant ainsi la charge de la commune. Cette activité d'accompagnement de la collectivité peut prendre des formes multiples : connaissances du patrimoine, élaboration de projets. Avec l'architecte des bâtiments de France, on fait un tour de la ville, on détermine ce qui est culturellement et techniquement le plus intéressant comme références, on fait des prélèvements. On le reproduit, on met ça dans une valise, et on l'utilise comme outil d'information mobile quand on se rend sur les chantiers. On écrit le cahier de recettes qui va avec,

et ça permet de former aussi bien l'artisan, l'architecte, le client. Vous savez qu'il y a toujours un écart entre l'intention de l'architecte, le descriptif sur le papier et la réalité du chantier, en réponse voilà un outil qui permet d'avoir une référence unique pour tout le monde. Cela nous a permis notamment d'écrire un livre sur la chaux qui connaît un excellent succès. Par ailleurs, le travail que nous avons mené dans la Méditerranée récemment, a donné naissance à *Architecture traditionnelle méditerranéenne*, c'est un grand corpus d'architecture, sous forme d'un livre de 140 pages et 400 photos avec en plus à l'intérieur un CD représentant 5000 pages de base de données techniques sur les arts de bâtir, les typologies architecturales, la description d'un certain nombre de sites.

## PUBLICATIONS



Architecture Traditionnelle Méditerranéenne



Techniques et pratique  
de la chaux

Evidemment ces préoccupations nous ont obligé à travailler sur le profil professionnel, et nous en arrivons à l'idée que, dans ce grand espace euro-méditerranéen, un profil professionnel unique nous est nécessaire, notamment pour tout ce qui est gros oeuvre, maçonnerie. parallèlement, on est toujours face à cette question : est-ce que c'est l'artisan qui refait, dans une tradition des matériaux et des techniques, un ouvrage comme celui-ci ? Ou bien est-ce qu'on doit s'adresser à un restaurateur qui conserve la matière historique ? Au fond, j'ai envie de dire que le débat n'est pas clairement tranché au plan théorique, ni au plan doctrinal en France. Ce que j'observe c'est que schématiquement, pour ce qui appartient au monde du bâtiment on accepte que cela soit refait dans la tradition, dans les matériaux avec un bon savoir-faire. ainsi, cette boiserie à gauche, qui est bien abîmée, passera plutôt à la réfection ; on n'est pas obligé de la restaurer, on peut la refaire, la remplacer. En revanche, quand l'objet a à l'évidence un statut d'œuvre d'art ou d'objet d'antiquité comme ce plafond peint, on est de l'autre côté et là on va plutôt s'adresser au restaurateur qui va, non pas remplacer cette matière historique mais la nettoyer, la fixer et faire un traitement de consolidation et de présentation.

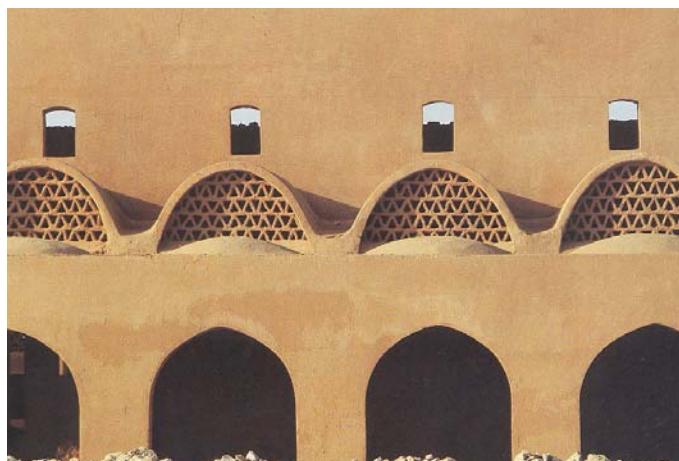
Tout ça, ça nous a amené à penser qu'il y avait en euro-méditerranée, un profil unique pour réhabiliter. Je ne dis pas pour construire. Pour construire, on a besoin encore probablement de beaucoup de profils. Mais pour réparer, pour restaurer, pour réhabiliter, on a besoin d'un maçon au sens large du terme qui sache ce que c'est que du moellon tout venant, ou de grosses pierres équarries ou de la pierre de taille, plus ou moins sculptée ou ce type de particularisme local chypriote avec des gros cailloux et des petits cailloux qui viennent en calage. Un maçon qui sache travailler sur le parement, traiter le parement de cette maçonnerie. Qui sache, selon là où il est, s'approprier les particularismes locaux du patrimoine vernaculaire. C'est un homme qui doit savoir faire une voûte, au moins une voûte en berceau et une voûte d'arrête, un arc qu'il soit en briques ou en pierres. Un maçon qui soit capable de faire et de réparer un enduit, un jointoiment, un badigeonnage. Réparer un plancher, réparer un escalier et traiter ces pavements qu'on a dans nos rues, qui sont l'écrin du village, qui sont des choses importantes et à côté desquels on ne peut pas

passer au risque de tout standardiser. Et puis bien évidemment, ce qui tient de la charpenterie, de l'ossature bois, et aussi de la charpente avec le toit en pente, le toit à versant, qu'il soit en tuiles, en pierres. Ce n'est donc pas utile de multiplier les spécialités : on a plutôt besoin d'un homme de métier qui soit capable d'intervenir en réparation de ces ouvrages qui pré-existent.

Enfin, dernier volet de mon exposé, comment va-t-on agir sur le patrimoine avec les vrais décideurs du patrimoine que sont les collectivités et leurs opérateurs? Il faut proposer quelque chose pour révéler la valeur du patrimoine aux hommes de métier, proposer des actions de sensibilisation. Nous nous sommes positionnés sur ce dispositif d'accompagnement, de sensibilisation qui nous permet de parler aussi bien aux élus, aux services techniques qu'à la population. Sans revenir ce que j'ai déjà exposé, rappelons que c'est une grappe de prestations pour les acteurs et les bénéficiaires du patrimoine qui doit s'imposer, en insistant sur une chose : il n'y a probablement pas de politique du patrimoine efficace sans subvention

Plusieurs niveaux d'action. Quand on est à l'échelle locale, on s'adresse aux élus, aux architectes, aux opérateurs et l'échelle de travail c'est le village ou le quartier. On va se demander quelle est la valeur de ce lieu et quelle est la règle qu'on va chercher à mettre au point pour ce lieu. Ensuite, agit à l'échelle régionale, par exemple avec une grande série de formations au bénéfice de tous les ferronniers du grand Ouest de la France, à une échelle macro régionale de Dunkerque à Albi, montée avec la CAPEB des pays de la Loire. Quand on est à l'échelle nationale, là je pense aux entreprises, aux référentiels de compétences ou bien à la description des ouvrages. Je pense aux cahiers de charges techniques, aux CCTP des monuments historiques ou aux guides de la maîtrise d'ouvrage pour la direction du patrimoine... Et puis le dernier niveau, il est à l'échelle transnationale et là, nous lançons avec le Centre des hautes études de Chaillot et les huit écoles de l'euro-méditerranée qui forment les architectes du patrimoine en France, en Belgique, en Tunisie, au Liban, en Syrie, en Bulgarie, en Roumanie, une grande opération de formation pratique des architectes du patrimoine, et là évidemment, la question qui nous est posée c'est celle de l'universalité des ouvrages dont j'ai essayé de vous parler.

Je voudrais clore cet exposé en faisant référence à Hassan Fathy, architecte égyptien qui a travaillé beaucoup la terre crue dans le cadre d'expériences d'auto construction, avec des communautés très pauvres. Ce qui est intéressant, c'est que Hassan Fathy n'est pas un ethnologue, ne se présente pas comme un architecte du patrimoine, du passé, de la tradition. C'est simplement un architecte contemporain (son époque d'exercice se situe dans les années 1950 et 1960) et c'est un maître d'œuvre qui répond à un programme qui lui est proposé avec les moyens de la communauté pour laquelle il agit. Il se trouve qu'il agit dans la tradition de matériaux locaux, de techniques locales mais il agit, surtout, comme un architecte.





## **Une démarche globale de conservation du patrimoine bâti et du paysage, pour un projet de territoire.**

**Yves BARET**

Que fait un chargé de mission des Parcs nationaux au milieu de vous, architectes et responsables de la conservation du patrimoine bâti ? A priori, c'est un profil de poste plus naturaliste que culturel. Et pourtant, après quarante ans d'hégémonie du patrimoine naturel, la dimension culturelle des espaces protégés trouve toute sa place.

Alors, sans refaire la genèse des missions des parcs nationaux, je rappellerai qu'au départ on a d'abord cherché à protéger les espèces, puis les milieux et enfin l'ensemble des pratiques humaines et les usages qui permettent le maintien de ces milieux. Cette exigence de gestion a permis de développer une série d'inventaire qui depuis bientôt dix ans fonde le travail quotidien de connaissance et de projet au sein du Parc national des Ecrins.

Deux inventaires forment le socle de nos savoirs. Le premier a été réalisé en 1994, l'ensemble des bâtiments de la zone centrale du parc ont été repérés, dessinés, diagnostiqués et rangés selon une classification qui tient compte de la typologie architecturale, de la nature des systèmes constructifs et de ce qui en découle concernant la nature des interventions souhaitables voire réglementaires, de l'entretien à la restauration, de l'abandon à la réhabilitation.

Tout ce travail nous a permis de réaliser un inventaire des techniques et des savoir-faire utilisés sur ce territoire. Cette archéologie permet de bien identifier ce qu'était cette architecture de cueillette faite de matériaux prélevés sur le site de construction et mise en œuvre par des techniques transmises localement par des générations de paysans constructeurs ou d'artisans spécialistes. Aujourd'hui, on ne peut plus opposer nature et culture, jusqu'à 2600 m d'altitude, la montagne est un espace habité, traversé, transformé par des siècles de pratiques agropastorales.

Ce travail de recherche nous a aussi permis de développer toute une panoplie de techniques mises en œuvre avec des matériaux prélevés dans l'environnement immédiat qui sont cohérentes avec nos missions de préservation et surtout avec ce principe qui nous guide dans les Parcs, le principe de réversibilité des travaux. Ce principe commande des attitudes de projet qui nous sont maintenant spécifiques, aire de stationnement, travaux sur sentiers, aménagements de point d'information et d'accueil, tout doit être réversible, comme une cabane de berger construite en pierres collectées sur le site qui, abandonnée et non entretenue, redeviendra un clapier.

Pour travailler sur l'espace patrimoine hérité, il faut avoir une méthode et une vraie démarche. Cette démarche, nous l'avons copiée à la fois sur la démarche du projet architectural qui est universelle, et sur la nature de ce que doit être un bon projet, c'est-à-dire un projet basé sur un triptyque connaissance, économie, social. Aujourd'hui, un architecte est un médiateur culturel, il est le ferment de cette alliance entre ces trois volets et encore plus, peut-être dans le milieu rural, territoire sur lequel je travaille.

Si nous avons une certaine légitimité sur la gestion de l'espace naturel, nous n'avons absolument aucune crédibilité sur ce que j'appelle, l'espace culturel, formé du patrimoine bâti et du paysage construit. En fait, toujours pour reprendre les propos de Gilles sur Hassan Fatti, aujourd'hui travailler avec des techniques, des matériaux naturels, des savoir-faire, mettre en œuvre cette architecture de cueillette, de prélèvements, c'est répondre avec une très grande modernité à des besoins fondamentaux et universels.

Aujourd'hui, les espaces protégés offrent l'occasion de tester des architectures et des attitudes constructives réversibles qui vont puiser dans la boîte à outils des savoir-faire locaux, collectés grâce à l'archéologie des savoir-faire, et qui vont permettre d'aménager tout en ménageant la montagne, tout en ménageant l'espace naturel. Nous ne sommes pas meilleurs que les autres, on se dit simplement que c'est peut-être à nous d'essayer. Les espaces naturels, Parcs naturels régionaux et réserves naturelles, développent de nombreuses opérations de génie écologique. Pourquoi ne ferait-on pas des opérations de gestion patrimonial du territoire?

Ce que je vais vous présenter, est une expérience. Nous sommes au cœur d'un réseau de professionnels où toute la chaîne, toute la filière du projet est représentée. Ce que nous avons essayé de faire, c'est de monter un conservatoire virtuel, sans existence juridique, mais qui regroupe six parcs naturels régionaux de tout le massif alpin, Rhône-Alpes et Provence – Alpes - Côte d'azur, trois parcs nationaux et l'ensemble des réserves naturelles. C'est une initiative soutenue par la DATAR. C'est la CIMA, la convention inter massif alpine. C'est un programme qui vise à mettre en place une réflexion, une méthodologie, pour l'intervention dans un espace protégé et sur des édifices singuliers d'architecture du quotidien...

Nous ne travaillons pas sur les édifices majeurs, les édifices classés. Nos collègues ABF et architectes en chef sont là pour nous guider. Le patrimoine, c'est pour nous, avant tout, une opportunité, une opportunité pour développer un projet de territoire. C'est une porte d'entrée. Il en est de même pour le paysage. Le paysage, n'est pas une fin en soi. Le paysage, c'est aussi une opportunité pour parler d'un projet de territoire. Eh bien le patrimoine, c'est une autre de ces opportunités pour tisser sur un territoire des réseaux d'initiatives qui petit à petit vont faire émerger l'idée qu'on peut habiter, résider, se déplacer, bref qu'on peut vivre autrement dans un territoire et travailler avec les collectivités locales sur un projet global.

Avec ces mêmes collectivités, nous essayons dans le cadre du conservatoire de construire une démarche de projet. La commande publique n'est pas bien formulée, souvent, nous intervenons dans des collectivités locales où le premier conseiller, c'est le maçon du village, le voisin, celui qui a des savoir-faire de poseur et qui ne transforme plus la matière. Celui-ci donne des solutions au maire qui en fait un projet. Il faut connaître les dossiers qui nous arrivent sous forme de demandes de subventions : c'est une lettre, un arrêté de délibération du conseil municipal et un devis.

Donc le travail du conservatoire, c'est d'accompagner techniquement les projets, d'accompagner le maître d'ouvrage à définir réellement son projet, c'est-à-dire à le mettre en mots, à définir le qualificatif, des adjectifs qui deviendront demain des prestations. Derrière chaque commande publique, il y a une représentation. Les élus travaillent avec un système d'images très fort et c'est à nous de décrypter ces images, et à dépasser la simple image pour déboucher sur ce qui sera demain un vrai programme. Ensuite, il faut passer du programme au projet, il faut trouver des maîtres d'œuvre qui ont la capacité de transformer et d'accompagner la collectivité dans son projet, qui savent faire la différence entre l'entretien, la restauration, la rénovation, et pourquoi pas la destruction. La destruction, c'est aussi un mode d'intervention. Il faut des hommes capables de révéler à la commune la qualité de son patrimoine. C'est un travail qui nous semble indispensable.

Troisièmement, il faut qu'on s'attache aussi à la formation et à la chaîne des compétences dans les entreprises. Sur notre territoire, il y a beaucoup d'entreprises qui possèdent les compétences. Le problème, c'est que la commande qui leur est faite, n'est pas adaptée aux compétences qui sont les leurs.

Donc l'idée du programme, ce n'est pas de faire à la place de chacun, c'est de se mettre entre ces trois intervenants de la filière et de permettre une plus grande cohérence depuis la commande

jusqu'au chantier. Et surtout de développer l'évaluation. C'est assez gratifiant quand le maître d'ouvrage a vraiment intégré les principes de restauration, qu'il est capable de réceptionner les travaux et de dire « Là, vous avez fait de la rénovation, là vous avez fait de la restauration ». De façon un peu schématique, sur les 82 communes sur lesquelles nous sommes intervenus en sept ans il n'y a que 5 % de la commande qui a été vraiment bien écrite et bien définie. Donc nous travaillons sur l'ensemble de la filière et faisons en sorte de construire un catalogue de références, pas de recettes mais un catalogue de références qui puisse être présenté à l'ensemble des collectivités locales du territoire

Le décret de création du parc indique que celui ci a une mission d'aide au développement local. C'est peut être au travers de cette gestion du patrimoine que l'on peut faire en sorte que ce qui était perçu hier comme une contrainte, le patrimoine, soit aujourd'hui perçu comme une ressource.

Présentation d'exemples.

Commune de Larche ; Chapelle du Lauzannier

Sur cette photo, vous voyez une voûte formant un toit couverte de lauses, avec une grosse erreur d'entretien, la présence d'un bloc de pierres maçonné au ciment. Lorsque nous sommes intervenu, il y avait deux devis d'entreprises. qui proposaient des principes de rénovation.

Nous avons proposé à la commune l'expertise d'un architecte spécialisé qui a accompagné l'architecte maître d'œuvre missionné par la commune.

Il ne s'agit pas de dire ce qui est bien ou bon, il s'agit de profiter de chacun de ces projets pour accompagner un architecte local, des entreprises locales, et transformer les architectes qui savent, en tuteur de ceux qui ne savent pas.

Là c'était facile d'expliquer qu'une mauvaise rénovation pouvait amener des dégâts beaucoup plus importants qu'une restauration à l'identique. Mais nous avons eu énormément de mal à trouver un architecte pour venir travailler là-haut. Ce n'est pas jugé comme financièrement intéressant.

J'insiste sur le fait que ce programme vise à sensibiliser la profession, qu'il n'y a pas de petits projets.

Un sociologue à L'université de Lyon II, soulignait que l'architecture était universelle et intemporelle: aujourd'hui en pays maya, on construit des maisons qu'on construisait en Seine-et-Marne deux-mille ans avant Jésus Christ. Donc l'architecture, le patrimoine, ce n'est pas le patrimoine d'hier, c'est le patrimoine de toujours. Ce qui fait patrimoine aujourd'hui pour nous, c'est peut-être du contemporain pour à l'autre bout de la planète.

En Vanoise, c'est le tournage d'un film sur la restauration de quatre petites chapelles d'altitude et là, à chaque fois, nous essayons de développer une thématique. Celle développée sur ce projet part du constat qu'on a construit avec des matériaux peu performants à deux mille mètres d'altitude tout en ayant des constructions qui sont tricentenaires. Aujourd'hui, on a montré qu'à 2020 mètres d'altitude, en un été on pouvait restaurer quatre chapelles avec des matériaux effectivement peu performants, mais qui font partie de ce patrimoine, de ce paysage construit..

Nous travaillons avec l'ensemble des réseaux et des conservatoires existants, dont celui de la pierre sèche comme avec l'association de valorisation du gypse et du plâtre, et maisons paysannes de France, sans oublier le conservatoire des paysages d'Auvergne (Luc Breuillé son fondateur, est spécialiste des couvertures végétales en France).

Les terrasses de la Grave. Forment un patrimoine culturel sans équivalent dans les Alpes, Le travail du conservatoire c'est d'accompagner la Commune à élaborer une vraie politique de conservation et de gestion, aujourd'hui il y a une forte pression foncière pour construire des extensions à ces villages sur les terrasses.

Je termine par un rapide survol de notre inventaire architectural : nous avons voulu réaliser un inventaire architectural de gestion. A chaque typologie, il y a des préconisations d'interventions spécifiques qui tiennent compte de la nature du bâti et des notions de protection. qui fondent nos interventions. Certaines de ces cabanes d'alpage, à mon avis mériteraient d'être classées parce qu'en terme de virtuosité constructive, c'est tout à fait intéressant : tout est prélevé sur le site. Cela fait six ans que le Parc milite pour que cette cabane soit réellement protégée avec et dans son site. C'est à dire dans un alpage qui continue à vivre, avec des pelouses alpines fauchées et entretenues

Je vous présente la maquette d'un CD-ROM qui va être réalisé cette année sur seize projets de référence réalisés ces cinq dernières années. L'idée, c'est de décliner toute la filière du projet, en partant des objectifs de la commune, du territoire et d'aller jusqu'à éditer des fiches techniques sur l'ensemble des réalisations. Cette version qui n'est pas encore aboutie a une dimension ludique. Pour chaque projet il va y avoir un zoom qui va cibler le lieu et on va pouvoir rechercher les matériaux de cueillette qui ont servi à l'édification, comme un jeu. Donc là, tout ce que vous voyez, c'est des éléments, des projets qui ont été réalisés. On pourra rentrer soit directement par le territoire ou rentrer par les thématiques. Après, on va travailler sur les attitudes : entretenir, restaurer, rénover, adapter ou sur des procédés techniques : conforter, remailler, couvrir. Quand on clique, il y a un petit film qui apparaît et à la fin on peut éditer la fiche technique du chantier qui a été réalisé. L'idée, ce n'est pas d'être exhaustif parce que c'est impossible, il faudrait une encyclopédie, mais c'est de renvoyer à la fin à des pratiques, à des gestes mais aussi à des adresses. Donc il y aura effectivement nos référents principaux : dans le groupe technique nous avons deux ABF, deux directeurs de CAUE, des représentants des associations, des techniciens des collectivités locales et les techniciens du parc, avec le service architecture du parc du Lubéron.

## **Choisir une orientation, se former en participant bénévolement à la sauvegarde du patrimoine.**

**Olivier LENOIR**

« Rempart » est une union qui regroupe à peu près 170 associations locales de sauvegarde du patrimoine. Chacune de ces associations a son propre projet local ; il peut s'agir de la sauvegarde d'une chapelle ou d'un château, du patrimoine d'un canton. Cela est très variable selon les associations et leur date de création. « Rempart » existe depuis 1966 et l'objet de ses associations membres ainsi que leurs prises en compte du patrimoine ont évolué en même temps que la société prenait elle-même en compte de nouveaux types de patrimoine. Si en 1966, Rempart regroupait plutôt des associations de sauvegarde d'éléments monumentaux de type « château », aujourd'hui, on retrouve au sein de l'union « Rempart » des associations qui s'attachent aussi à des sites plus larges, des territoires, au patrimoine vernaculaire, au petit patrimoine rural, donc à un patrimoine proche de ce qui a été évoqué par Yves Baret. Le patrimoine dont s'occupe « Rempart » est donc très diversifié et s'étend au patrimoine industriel (les anciennes blanchisseries industrielles, les locomotives ...).

Pour atteindre leurs objectifs de sauvegarde du patrimoine, ces associations organisent des chantiers de bénévoles. C'est sans doute comme ça qu'on connaît le mieux « Rempart », c'est-à-dire comme une union d'associations, éditant un catalogue annuel qui permet à des jeunes de participer comme bénévoles à des actions de sauvegarde.

Pour resituer « Rempart » dans son ensemble, il me semble fondamental de dire que ses associations membres n'ont pas développé seulement des chantiers de jeunes bénévoles. Elles ont aussi défini des objectifs de restauration, de mise en valeur, et de réutilisation des édifices qu'elles ont pris en charge ; elles se sont inscrites dans la durée et sont porteuses d'un projet global. Elles sont maître d'œuvre, maître d'ouvrage, intervenant technique sur le monument ; elles définissent un projet de réutilisation et pas seulement un projet de restauration. Parmi leurs activités, dans le cadre de leur projet associatif, on trouve des interventions pédagogiques avec des classes patrimoine, des ateliers patrimoine, s'adressant à un public scolaire, et non plus seulement à un public de bénévoles participant à des chantiers. Se sont développées également des activités d'insertion à destination de personnes en difficulté. Ces actions visent à insérer ces personnes dans un tissu social mais aussi à les amener à une insertion professionnelle, dans les métiers du patrimoine mais pas uniquement. Le patrimoine est en effet utilisé comme support d'insertion, de réaffirmation des personnes et peut permettre la découverte d'un intérêt pour un métier, d'un souhait d'orientation professionnelle. Enfin, les associations membres de Rempart développent aussi un projet global pour le site pris en charge. Elles le font visiter, elles y exposent, elles y développent un projet culturel global. Elles ne se cantonnent pas seulement à la restauration de l'édifice mais cherchent à donner aux édifices un usage qu'ils avaient perdu.

Ce qui regroupe, ce qui réunit les associations dans « Rempart », c'est le fait d'être des acteurs au service du patrimoine, mais aussi des acteurs qui associent des citoyens à cette action de sauvegarde.

Les membres des associations sont issus de la population locale. Les activités des associations sont des activités en direction d'un public. Leur objet est de permettre à des bénévoles de développer une activité, permettre à des jeunes scolaires de découvrir le patrimoine, permettre à des personnes en réinsertion de s'appuyer sur le patrimoine pour développer des relations, etc. C'est en cela que

l'union « Rempart » œuvre à la fois en faveur du patrimoine et des individus. Nous nous définissons à la fois comme une association de patrimoine et comme une association d'éducation populaire.

Le rôle de « Rempart » aujourd'hui vis-à-vis de ses cent soixante-dix associations, est de les réunir et de constituer un réseau national. Rempart est aussi un réseau régional puisque ses cent soixante-dix associations sont réparties sur l'ensemble du territoire français et que nous nous sommes dotés de structures régionales qui facilitent cette mise en réseau des associations.

Le deuxième rôle de « Rempart », c'est de définir un corpus de valeurs que les associations peuvent s'approprier. Ce que les associations attendent aussi, c'est d'être représentées vis-à-vis des pouvoirs publics, régionaux ou nationaux ou internationaux et d'avoir en « Rempart » un porte-parole disant et promouvant la capacité associative à agir sur le patrimoine. Elles attendent de l'union nationale ou de ces unions régionales un certain nombre de services : recrutement de bénévoles, information, formation, etc..

Dans le domaine de la transmission des savoirs, il me semble intéressant de vous parler de trois axes que « Rempart » a développés et qui me paraissent être au cœur des préoccupations qui sont les vôtres, c'est-à-dire la question de la transmission des savoirs et de la transmission des compétences. Le chantier de bénévoles est le premier outil de transmission des savoirs et des compétences dont je souhaite vous parler.

Quand une association locale porteuse d'un projet et constituée par une population locale, décide de travailler sur un édifice, elle a très vite besoin d'associer d'autres personnes et d'élargir son public. Elle a non seulement besoin de ce public pour agir, mais aussi pour réfléchir, pour définir son projet et le mener à bien. En effet elle n'est pas seulement à la recherche d'une main-d'œuvre pas chère pour restaurer un monument, elle se situe dans une dynamique d'éducation populaire et de vie associative. L'association locale membre de Rempart souhaite associer les gens à un chantier de restauration du patrimoine, à un projet, un projet qui va évoluer avec le temps mais dont on peut dire d'emblée qu'il va contribuer à la réutilisation de l'édifice. Ce projet de réutilisation étant défini, l'association va définir un projet de restauration pour l'édifice pris en charge dans la durée. Cette notion de durée est l'une des composantes des actions portées par nos associations puisque toutes signent des baux ou des conventions avec le propriétaire du site. Il faut que l'association puisse mener à bien à la fois son projet de restauration et son projet de réutilisation, et donc qu'elle puisse inscrire son action dans la durée. Nous demandons donc aux associations locales de signer un bail ou une convention avec le propriétaire privé ou bien avec le propriétaire public, la collectivité locale qui est propriétaire de la chapelle, du château ou des chemins qui vont être pris en charge. L'existence de ce bail permet aux personnes de s'investir dans le projet associatif. Il ne s'agit pas de venir simplement restaurer un édifice ou un site, au contraire nous demandons à chacun de prendre part au projet global.

Le chantier est aussi une mise en œuvre technique. Au-delà de la réflexion méthodologique sur « comment on intervient », « pourquoi on intervient », « comme on associe les gens », ... il s'agit bien de mettre en œuvre un processus technique. Nous ne sommes pas simplement sur un registre « occupationnel » ou de « sensibilisation au patrimoine », mais sur un objectif de « production ». Il s'agit de restaurer, de réhabiliter un monument. Pour cela, il faut mettre en œuvre un certain nombre de techniques qui vont du déblaiement à la maçonnerie, la taille de pierres, la charpente, la couverture, le vitrail, les enduits... Il ne suffit pas seulement de consolider un édifice, il faut l'aménager pour qu'il puisse accueillir du public, pour qu'on puisse y développer des activités. Cela passe par un certain nombre de techniques qui devront être mises en œuvre par des bénévoles. Il s'agit donc pour nous, de faire en sorte que des bénévoles puissent intervenir sur le patrimoine en mettant en œuvre des techniques et ça de façon qualitative. En effet, notre volonté d'association nationale regroupant des associations locales, ce n'est pas de dire aux associations "faites comme

vous voulez ou faites au mieux !". L'image de l'union « Rempart » est une image d'intervention de qualité sur le patrimoine, grand ou petit, majeur ou mineur, historique ou non. Il nous faut donc des associations en capacité de mettre en oeuvre ces actions de qualité ; cela fait partie du cahier des charges que nous signons avec elles. Quand on parle des valeurs portées par l'union « Rempart », ce sont aussi des valeurs relatives aux techniques de restauration et à leur mise en oeuvre.

Il s'agit donc d'amener des jeunes à participer à une action grandeur nature qui leur permettra de mettre en oeuvre ces techniques, alors même qu'ils n'ont aucune compétence quand ils arrivent sur le chantier. Pour la plupart, ce sont des jeunes qui peuvent être sensibles à une activité culturelle, sensibles au patrimoine, parfois même, ce ne sont que leurs parents qui sont sensibles à ces actions et qui ont proposé à leur fils ou fille de participer à cette activité. Il s'agit de jeunes qui n'ont aucune compétence en matière de restauration. Il nous faut donc leur permettre d'acquérir des compétences techniques, en ayant soin de se souvenir qu'ils sont venus en vacances, et que pour la plupart, ils mettront en oeuvre ces techniques seulement pendant leurs loisirs et jamais dans le cadre d'une activité professionnelle durable. C'est toute la difficulté : ne pas penser qu'on en fera des professionnels et pour autant obtenir que la mise en oeuvre soit comparable à un bon chantier professionnel.

Cela passe forcément par un encadrement de nos chantiers que je qualifierai d'encadrement de qualité, sur le plan technique mais aussi pédagogique. En effet on ne demandera pas seulement à un artisan local de venir encadrer un chantier parce qu'il est bon artisan et qu'on sait qu'il met en oeuvre une maçonnerie au mortier de chaux. Il nous faudra aussi que cet artisan, ce compagnon ou cet animateur, sache animer un groupe d'amateurs, et qu'il puisse transmettre ces savoir-faire pour que les jeunes acquièrent ses compétences et les mettent en oeuvre de façon à obtenir un résultat dont personne n'ait à rougir. Nous devons donc disposer d'un encadrement compétent techniquement et pédagogiquement.

L'objet du chantier c'est donc bien la transmission de compétences, même si ce n'est pas la seule entrée du chantier puisque les bénévoles souhaitent aussi rencontrer d'autres jeunes, faire quelque chose d'utile ensemble sans forcément avoir une idée précise de ce que cela représente. Notre ambition est bien qu'ils acquièrent des compétences et qu'à la fin des quinze jours de participation au chantier, ils aient mis en oeuvre une véritable action de restauration avec l'envie de revenir. En effet si le bénévole qui vient la première fois doit être amené à un certain niveau de compétences, il est clair que s'il revient l'année suivante, il aura acquis davantage de compétences et sera plus efficace dans notre projet associatif de sauvegarde du patrimoine. D'où l'idée d'un cheminement, d'un cursus proposé aux bénévoles. C'est en cela qu'il nous paraît important que nos associations soient porteuses d'un projet, qu'elles soient capables d'associer les personnes à ce projet. Si certains participent durablement à nos chantiers, l'encadrement de l'association pourra compter sur eux pour animer des ateliers ; elle pourra alors faire porter ses efforts sur la mise en oeuvre de la restauration globale et sur l'accueil des moins expérimentés.

Le chantier de bénévoles constitue donc une première étape de qualification de personnes qui ne sont au départ que des amateurs. Notre souhait est de permettre à des (futurs) citoyens ayant un goût pour le patrimoine d'acquérir de la technicité, des compétences pour mettre en oeuvre une restauration du patrimoine. Ils sont plus de 3 000 chaque été à passer sur nos chantiers ; ce n'est pas anodin comme « école du patrimoine » !

La deuxième étape dans la transmission des savoirs, tout à fait liée à la première, est constituée par les stages de formation que nous mettons en oeuvre. Ils sont définis en tant que tels comme des supports de transmission de compétences. Il s'agit de la formation de nos équipes d'animation : nous avons besoin d'animateurs et d'équipes d'animation formées pour que nos actions soient de qualité. Nous les formons à encadrer, à porter une action technique avec des bénévoles. A Rempart,

la réflexion sur la qualité existe depuis la création de l'Union. La réflexion sur la formation et l'acquisition de compétences pour nos équipes d'animation est une problématique qui a été portée dès 1968 (« Rempart » a été créé en 1966). Dans ce cadre, la DAPA, direction de l'architecture et du patrimoine, est un partenaire important puisqu'elle nous a accompagné et nous accompagne toujours dans cette dynamique de formation des équipes d'animation. Le dossier qui vous a été remis présente ces actions de formation. J'en dirai quand même quelques mots pour en tracer le contour général.

Nous proposons aux bénévoles qui veulent prendre des responsabilités sur nos chantiers, un cursus de formation. Lorsqu'ils ont participé à deux ou trois chantiers de bénévoles et qu'ils s'intéressent à un projet particulier et veulent s'y investir ou bien lorsque l'idée même de la restauration du patrimoine et de l'encadrement du chantier leurs paraît intéressante, alors les jeunes bénévoles ont envie de se former.

Le cursus de formation établi par « Rempart », comporte deux niveaux : un stage technique qui dure quinze jours, et qu'on qualifie de « stage monuments historiques ». Ce stage est encadré par un architecte en chef des monuments historiques. Il est constitué d'une partie pratique et d'une partie théorique, complétées par des visites. Il va permettre au futur animateur d'acquérir une compétence sur les principales techniques de restauration, mais aussi sur les méthodes d'approche du patrimoine développées par « Rempart » et la façon de mettre en oeuvre un chantier de bénévoles pour la restauration du patrimoine. Le qualificatif de stage monuments historiques est relatif. En effet, historiquement, les stages MH permettaient à des bénévoles d'intervenir sur le patrimoine historique. L'élargissement des champs patrimoniaux fait qu'évidemment, on parle aussi d'interventions sur le patrimoine rural à l'occasion de ces stages de formation. Mais l'encadrement par l'architecte en chef des monuments historiques demeure et nous paraît toujours utile. Finalement, au-delà des réflexions sur le monument historique, notre discours vis-à-vis de nos encadrants et de nos intervenants, c'est que la qualité d'intervention sur l'ensemble du patrimoine doit être celle qui est requise pour les monuments historiques.

En plus du stage technique, le cursus de formation comporte un deuxième stage dit « pédagogique » : un animateur de chantier, ce n'est pas seulement un technicien, c'est quelqu'un qui doit transmettre à des bénévoles des compétences techniques, animer un atelier, animer un groupe et sa vie collective, etc. Il faut donc aborder avec le futur animateur toute la dimension pédagogique de sa mission de « transmetteur », de « médiateur » à destination des bénévoles. Il faut souligner aussi qu'au-delà de ces stages, Rempart a édité des supports écrits (collection des cahiers techniques de Rempart) pour aider à la transmission des savoirs, des compétences et de la méthodologie de projet.

Le troisième type de transmission des savoirs développé par Rempart est constitué par les formations techniques proprement dites. Sur nos chantiers, les bénévoles découvrent tout naturellement des techniques (taille de pierres, charpente, couverture, vitrail, etc.) ; évidemment, certains veulent aller plus loin dans la maîtrise de ces techniques, généralement pour la seule raison de connaître mieux et maîtriser davantage cette technique. Au-delà du cursus de formation, stage MH et stage « pédagogique de chantier », nous organisons donc des stages techniques. Ils disposent en général d'un encadrement professionnel et ont pour objet de transférer des compétences à destination d'amateurs souhaitant découvrir le patrimoine. Ces stages se déroulent un peu comme les chantiers de bénévoles mais avec une volonté plus technicienne, plus qualifiante puisqu'ils sont axés sur une seule matière alors que les chantiers abordent plusieurs techniques.

Voilà donc ce que Rempart a déployé comme dispositifs de transmission des savoirs. Ceci existe depuis toujours, mais il faut signaler quelques évolutions dans nos pratiques. Nos chantiers de bénévoles sont depuis longtemps des lieux de mise en oeuvre pratique pour des étudiants, des élèves





















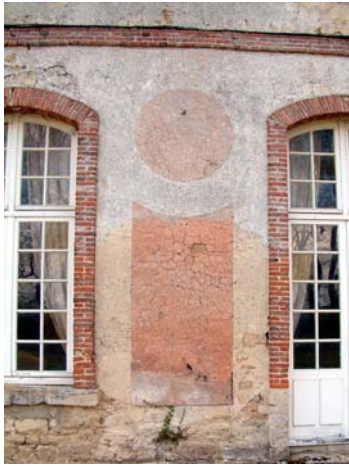
enduit aux clous. C'est une technique assez particulière qui consiste à marteler l'enduit avec une sorte de mailloche sur laquelle sont fixés des clous, voire des chevilles en acacia. On voit apparaître ces enduits au clou, dès la fin du dix-septième siècle dans le Perche. Très vraisemblablement, ces enduits n'avaient pas vocation à l'origine à être vus mais à donner une surface de contact beaucoup plus importante à l'enduit pour en permettre une meilleure carbonatation. De plus, les trous formés par les clous devaient également permettre une meilleure accroche à l'enduit de finition. Bref, ces enduits ont été préservés et regardez à quoi ressemble le détail de leur « épiderme » semés de cœurs! On est là sur une construction du tout début XIX<sup>e</sup> siècle, et même si la maison a été étendue à l'est vers la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, il s'agit d'une typologie d'enduits propre au pays d'Ouche. Malheureusement, je ne connais aucun artisan qui n'ait refait ce type de décor jusqu'à ces dernières années où, à force de montrer et d'expliquer en quoi la matière de l'enduit ne faisait qu'une partie de l'enduit, on a réussi à convaincre qu'il était regrettable de passer cette technique sous silence.

Voilà les communs du château d'Avoine, dans la plaine d'Argentan où nous allons revoir d'autres exemples d'enduits au clou ; là il s'agit des communs formant exploitation agricole. On y trouve aussi un décor de fausse coupe de pierres avec un enduit au clou auquel on vient rajouter un deuxième enduit différent pour faire un harpage simulé au milieu de la façade dont vous apercevez très bien le détail ici (Fig. 15).



Voilà, le château de Médavry dont vous apercevez ici un détail de l'enduit. Sous l'enduit ajouté au XIX<sup>e</sup> siècle, vous retrouvez le vieil enduit du XVII<sup>e</sup> siècle, au clou bien évidemment, et le deuxième enduit du XVIII<sup>e</sup> qui apparaît ici, deuxième enduit au clou avant d'être recouvert par un enduit lisse. Les communs du château n'échappent pas à la règle et nous y retrouvons un décor architecturé, un enduit ocre rouge sur un fond d'enduit aux clous, beige, ocré, très clair finalement.





Nous voilà à Sée avec un exemple d'architecture évidemment médiévale mais rhabillée au dix-huitième comme l'indique la petite inscription que vous allez voir ici « maison faite par Boitard pour Monsieur Pichon dans l'année 1771 ». Regardez ce petit enduit au clou qui est ici, très spécifique des enduits que l'on faisait à la fin du dix-huitième autour de Sée : passionnant !



Aller trouver au fond de cette impasse un bâtiment qui ne ressemble pas à grand-chose, mais c'est un pavillon dix-huitième qui est absolument passionnant. Regardez ce que l'on y voit, le harpage en fausse coupe de pierres qu'on aperçoit ici, et un enduit aux clous. Mais regardez cet enduit aux clous, il est très spécifique. C'est un enduit aux clous qui a été fait entre 1770 et 1785, parce que la révolution marque, tout au moins pour Alençon, la fin des enduits aux clous, ce qui n'est pas le cas pour le pays d'Ouche, où on va continuer à les retrouver jusqu'à assez tard dans le dix-neuvième siècle. Là, vous allez avoir ces enduits aux clous qui sont assemblés sur une mailloche de plans rectangulaires et cette mailloche de plans rectangulaires va poinçonner la façade de manière à y juxtaposer des petits carrés, comme ça, suivant une ligne horizontale, intercalée entre deux lignes où les mêmes carrés de clous sont posés sur la pointe pour faire une autre bande. Et on repart sur le carré, on revient sur la pointe. Et toute une série de bandes comme ça. Je ne connais que deux exemples de ce type de décor d'enduits, autour d'Alençon.



Le logis Saint-Léonard : voilà la façade après travaux, l'enduit est absolument superbe et présente une disposition de clous, également posés sur une mailloche carrée, mais non ordonnés lors de leur impression sur la façade..



Nous en avons terminé avec les enduits aux clous, voici des enduits en fausse coupe de pierres. Celui-ci, du dix-septième, était recouvert autrefois par un enduit aux clous, bien évidemment posé au XVIII<sup>e</sup> siècle permettant de dater, selon toute vraisemblance, les travaux du dix-septième siècle lors du percement de ces ouvertures. Ne prêtez pas attention au dépiquage qu'il y a autour des baies, c'est le maçon dans un excès de zèle qui s'est cru obligé de dépiquer les petits bouts d'enduits qui ne tenaient pas mais voilà un exemple tout à fait passionnant de cette architecture pauvre appliquée finalement à un bâtiment qui sans être totalement rustique, parce que la qualité des baies est réelle, n'est pas néanmoins une grande architecture.



Nous sommes à Alençon, nous y avons vu des badigeons, nous les retrouvons ici sur un immeuble traité dans une technique que l'on va retrouver à partir des années 1820 jusque pratiquement à la fin du dix-neuvième et peut-être même au début du siècle suivant, c'est-à-dire à la fois une technique à l'italienne avec des badigeons, et là, ce n'est pas une peinture à l'huile, c'est un vrai badigeon blanc de chaux et ocre jaune ici, avec des travées de refend gravées dans l'enduit et de manière horizontale sans joints verticaux. Ce qu'il y a de plus surprenant dans ce décor-là, ce sont les corniches et les bandeaux peints à l'ocre rouge. C'est une chose tout à fait extraordinaire et vous imaginez bien que ce n'est pas une invention de l'architecte des bâtiments de France. Il s'agit bien d'une restitution la plus précise, même si l'entreprise MH qui intervenait sur le chantier s'était cru obligée de tirer les harpages de façon aléatoire. Je dois avouer que le maire de l'époque n'a pas été particulièrement enthousiaste à l'idée de recouvrir, ô suprême abomination, les queues des pierres, j'ai cru que les badigeons ne se feraient jamais et je confesse même être surpris aujourd'hui qu'il ait finalement donné son feu vert à leur réalisation. Je trouve qu'il s'agit là d'une très belle réussite. Ceci doit nous prouver que lorsque l'architecte des bâtiments de France a des arguments pour expliquer que ce qui se passe sur le terrain n'est pas une lubie mais une réalité, il arrive plus facilement à convaincre ses partenaires.



Nous nous trouvons devant la « la halle aux blés » : c'était il y a encore quatre ans un édifice martyrisé dans les années 60 dont tous les enduits avaient disparu au profit d'un rejointoiement en creux au ciment gris. Voilà, regardez-bien encore un petit exemple sur le côté là de ce à quoi ça

pouvait ressembler, avec des petits cailloux : un vrai clafoutis aux amandes. Pour arriver à convaincre les élus de ré-enduire un bâtiment comme celui-ci, de retraiter des fausses coupes de pierres, de compléter une réalité d'architecture parfaitement rigoureuse, ça n'a pas été évident ; mais finalement les élus ont accepté parce que là aussi, il y avait un argumentaire et des preuves qui échappaient absolument à toute fantaisie.



Là, on est sur une typologie d'église où l'enduit même voire la qualité de l'édifice peut donner une logique très différente que sur les bâtiments civils à son traitement d'enduit. On va ainsi trouver des églises rurales, tout à fait différentes des autres bâtiments civils, qui peuvent recevoir un enduit blanc et un badigeon blanc. Alors que les bâtiments de l'architecture civile rurale ne reçoivent pas ce type d'enduits, sauf dans certains entre colombages ce qui est une autre histoire. Ici, la litre funéraire peinte en noir qui cerclait la totalité de l'édifice. Sur ce bâtiment-là, la façade avait été rejointoyée au ciment. J'ai souhaité que la restitution se fasse à la fois par la pose d'un enduit identique à celui que nous avons retrouvé sur la façade nord de manière à supprimer le rejointoiment au ciment et à retrouver une protection sûre pour cette fragile maçonnerie de moellons de silex. De plus, la couverture qui était en ardoise avant que nous intervenions, a été rétablie en bardeau de châtaigner, son mode de couverture originel.



L'autre petit édifice à Saint-Denis-sur-Huisne, c'est également une église mais observez la litre funéraire que l'on trouve et surtout sa couleur : un extraordinaire ocre rouge. C'est tout à fait étonnant, la seule que je connaisse de ce type dans l'Orne ; tout le monde l'a vu et personne ne s'est étonné non seulement de sa présence mais surtout de sa couleur, noire le plus souvent (avec les armoiries peintes en couleur) ou blanches, (et dans ce cas les armoiries sont simplement peintes en noir, comme c'est le cas à Chambois). Personne ne s'est étonné et c'est précisément ça qui est le plus étonnant !.



Et puis le château de Carouges avec sa fausse coupe de pierres et de briques, dont on devine encore le tracé des faux joints blancs des briques. Principe que vous retrouvez sur un autre escalier du château de Carouges. Pour le coup, celui-ci n'a pas encore fait l'objet de restauration et donc il possède encore sa fausse coupe de briques que vous retrouvez dans une autre partie de l'escalier, fausse coupe d'appareil qui a disparu ici dans un escalier autrefois carougien et qui est devenu, par la puissance dévastatrice d'une mauvaise et ancienne restauration, toulousain. Admirez le paradoxe !



Et le château d'Avoine avec sa vraie coupe de briques ici et dans l'ancienne cage d'escalier, fausse coupe de briques dont vous apercevez encore des éléments du jointoiment.



Je voulais absolument vous montrer ça ! Ça, c'est le manoir La Gauberdière en La Rouge, avec aussi la problématique de la restauration des enduits. Faut-il faire des enduits lorsqu'on a une qualité de bâtiment comme celui-là, ou a-t-on vraiment envie d'avoir quelque chose de neuf ! Certainement pas, et c'est ce qui fait qu'on n'a pas l'impression que la restauration est commencée sur ce bâtiment-là. Seules pour l'instant, quelques reprises sur l'escalier, dont toutes les marches ont été remplacées qui avaient disparu au XIX<sup>e</sup> siècle. Voilà comment petit à petit les choses avancent avec beaucoup de bonheur. Et regardez ce qu'on trouve, c'est qu'il y a non seulement des enduits tout à fait passionnants mais aussi des décors à l'ocre rouge sur les baies datable de la fin du seizième siècle. C'est tout à fait extraordinaire, je n'en connais qu'un seul exemplaire dans l'Orne.



C'est l'observation des enduits, de la peau des murs, de cicatrices qui permettent de comprendre le bâti. Une fois que vous avez enlevé les enduits, qu'est-ce qui permet de dire que cette fenêtre-là a été échangée et que la fenêtre d'origine était plutôt ici, que le tambour de menuiserie était là et avait tel ou tel profil ? Qu'est-ce qui permet de comprendre l'organisation des bâtiments sinon précisément sinon ces enduits de la fin du quinzième, et que la modification qui apparaît ici est une modification du dix-septième siècle.





## **Assurer la transmission des savoir-faire menacés de disparition, objectif premier d'un centre aux prestations multiples.**

**Jean FOUIN**

J'appartiens à l'association Maisons Paysannes de France (MPF) qui existe depuis 1965 et compte à peu près dix mille adhérents et des délégués dans tous les départements, ou presque. Architecte de formation, j'ai enseigné la pratique en architecture rurale pendant quelques temps à l'école d'architecture de La Villette. Mon certificat a été supprimé, c'est vous dire l'importance qu'on attachait, il y a encore une dizaine d'années, à l'architecture rurale et notamment au patrimoine qu'on qualifie de petit patrimoine non protégé, ou de patrimoine vernaculaire pour faire un anglicisme.

Entre-temps, le Ministère de la culture et notamment la mission du patrimoine ethnologique avait confié à Maisons Paysannes de France, une enquête sur les savoir-faire sur tout le territoire français. Nous avons été plusieurs chercheurs commis sur cette enquête et nous nous sommes aperçus qu'il y avait des savoir-faire qui avaient disparu. Ca, c'est une évidence mais qu'il n'y avait pas forcément des gens qui étaient prêts à reprendre le flambeau. Cela tient à la faillite de la transmission par l'apprentissage. On a deux types de savoir-faire : ceux qui sont intéressants, c'est-à-dire ceux qui sont « rentables », qui ont perduré. Et puis il y a les savoir-faire que j'appelle orphelins, qui vont peut-être mourir de leur belle mort. Ce n'est pas encore perdu parce qu'il y a encore beaucoup de témoins de ces architectures, témoins modestes bien sûr mais qu'il faut préserver dans la mesure où c'est une leçon pour le futur, ils le sont notamment pour ce qu'on appelle maintenant l'écoconstruction c'est-à-dire l'enseignement qui nous a été livré par nos anciens sur les matériaux naturels.

Toujours est-il que fort de ce constat, suite à cette enquête sur les savoir-faire en perdition, Maisons Paysannes de France a pris la décision de créer un centre de formations sur les métiers anciens. Ce centre de formations a été créé, il y a quatre ans et demie. C'était une gageure, parce que nous avons démarré sans subvention d'aucune sorte. Bien que MPF soit une association déclarée d'utilité publique, nous ne vivons que sur les cotisations de nos adhérents. Le centre de formation a été constitué sous forme d'une association indépendante puisque pour faire de la formation, il nous fallait un statut particulier avec un numéro d'agrément. Nous avons commencé avec des formateurs bénévoles, c'est-à-dire que pendant deux ans, ce sont des adhérents de Maisons Paysannes de France qui étaient plus qualifiés que les autres et qui avaient déjà fait de la sensibilisation dans nos délégations. Le fait est là, c'est qu'on avait des gens qui savaient faire du torchis ou travailler la chaux alors qu'il n'y avait plus aucun porteur de cette tradition ailleurs. Je pense notamment à la Picardie notamment et puis à la Normandie. Progressivement, notre centre s'est professionnalisé ...

Je m'étais rendu compte à l'école d'architecture de La Villette que beaucoup de gens s'intéressaient à ce patrimoine mais ils ne savaient où s'adresser! J'ai participé à la création d'un centre de formations dans cette école, qui s'appelle « PARTIR » dont on a parlé tout à l'heure. J'ai même été à l'origine d'une association qui s'appelle « Village et patrimoine » et nous nous sommes vite rendus compte qu'on formait des étudiants à l'architecture rurale, qu'on avait des étudiants qui devenaient architectes et étaient assez qualifiés sur le diagnostic, sur l'intervention sur ces patrimoines fragiles, bref qu'il y avait des gens compétents pour faire les projets mais personne pour les réaliser. Je peux vous dire par exemple que dans le Cantal notamment, il reste deux lauziers et un chaumier. On peut parler de la restauration du patrimoine mais si on ne crée pas les conditions dès maintenant pour des formations reconnues et qualifiantes sur le patrimoine bâti, notre action n'intéressera que quelques privilégiés ou passionnés. Les artisans qui sont dans notre centre de formations sont tous

pratiquement des artisans en exercice, qui travaillent, ce ne sont pas des gens qui ont été qualifiés. Ce sont des gens qui ont eu des formations sur le tas pendant des dizaines d'années.

Alors maintenant, on va parler effectivement de qualifications de diplômes etc. Il en faut certes, mais essayons déjà de voir ce que nous avons en magasin. Quelle mémoire avons-nous de nos métiers ? La CAPEB s'y emploie énormément, on travaille souvent avec eux, ils sont presque contraints d'aller chercher les gens pour sinon renouveler mais tout du moins redynamiser la transmission de ces savoir-faire. Alors nous, dans notre centre de formation, effectivement, on fait tout ce qu'on peut pour détecter ces savoir-faire oubliés, ces savoir-faire orphelins. Je vais vous montrer après tout ce que nous enseignons dans notre centre de formations. Mais pourquoi est-ce qu'on enseigne tout ça ? C'est parce qu'il y a très peu de centres de formations qui sont susceptibles de trouver des professionnels capables de transmettre. Ce n'est pas du tout une question de compétences de la part du directeur ou des dirigeants, c'est que nous n'avons pratiquement plus de formateurs disponibles pour enseigner ces techniques. Bien souvent même, on est obligé de reconstituer les techniques et les tours de main. Lors d'un chantier qu'on a fait dans le Berry, il y a quatre ans, nous avons trouvé une technique d'application de torchis qui avait disparue depuis trois siècles.

Notre centre de formation est basé en Essonne dans un magnifique moulin à Saint-Cyr-sous-Dourdan, en face du château de Bandeville. Le propriétaire du château a cédé son moulin et nous nous sommes retrouvés dedans par un concours de circonstances très sympathique et nous pouvons y faire des formations sur presque tous les métiers du bâti ancien. Le sujet qui nous est le plus demandé, ce sont les mortiers de chaux, la limousinerie, la façon de monter un mur avec un mortier de chaux ou un mortier de terre. Il faut savoir que 80 % des maisons en pierres en France sont bâties avec des mortiers de terre. C'est également la couverture de tuiles plates, la charpente, les sols anciens tels que les carrelages de terre cuite, les sols en terre battue. On fait même une incursion dans le caladage ou le pisé pour le Périgord, c'est-à-dire les sols en pierre engravés dans un mortier de terre et de chaux etc.

Au début, l'entreprise était périlleuse parce que naturellement nous sommes en autofinancement. Mais progressivement, nous avons été aidés par des institutionnels tels que la Direction régionale de l'environnement (DIREN). Bizarrement. La DIREN s'est beaucoup plus intéressée à notre travail que les DRAC, et heureusement nous avons été bien soutenus par le SDAP de l'Essonne dont le directeur, Philippe Cieren, est président de l'association des architectes des bâtiments de France. Nous avons été aussi aidés par les collectivités locales et ça c'était une nouveauté parce que beaucoup de collectivités locales ont un patrimoine non protégé qu'elles redécouvrent progressivement. Ce sont des lavoirs, des puits, des fours à pain et c'est sur ce créneau-là que nous sommes. Pas tellement parce que nous avons vocation à nous occuper de ce qu'on qualifie de petit patrimoine, mais parce que c'est plus accessible. On va faire plus facilement une formation de dix jours sur un four à pain que sur une grange de grande dimension.

Bien souvent des entreprises viennent nous voir parce qu'elles ont de nouvelles demandes de la part de communes au travers notamment des ABF qui ont des exigences que les artisans ne peuvent satisfaire. Je vais vous citer un exemple : nous avons fait une formation sur les enduits au plâtre. Dans notre département, il y a énormément d'enduits au plâtre complètement inconnus. D'ailleurs, un des architectes du SDAP est venu après leur formation et maintenant il sait qu'il peut prescrire parce qu'il y aura des artisans qui savent le faire. Il peut prescrire des enduits au plâtre et non plus des enduits à la chaux comme il le faisait avant. Vous voyez, ça part de petits événements mais il y a un phénomène d'entraînement qui fait que dans notre département et sur toute la France, puisque nous intervenons sur toute la France, quand une technologie est enseignée sur un territoire donné et que ça se sait, ça fait boule de neige et les professionnels savent qu'ils peuvent compter sur des artisans qui sauront répondre.

Outre nos domaines d'intervention classiques, nous organisons des formations théoriques et pratiques en direction des prescripteurs et des maîtres d'ouvrage. On nous le demande de plus en plus. Ce sont également des architectes qui n'ont pas la fibre forcément patrimoniale ou qui découvrent qu'il y a un marché.

On fait aussi de la formation et du perfectionnement directement sur chantier pour des professionnels du bâtiment, et c'est peut-être la demande qu'on a le plus. Bien souvent, les entreprises qui ont un chantier où il y a une technique à mettre en oeuvre qu'ils connaissent mal, nous envoient leurs ouvriers. On travaille sur les centres anciens dans plusieurs départements de la grande couronne. Les entreprises sont envoyées par la CAPEB et la chambre de métiers. On forme énormément d'ouvriers ou d'artisans sur les enduits à la chaux et les enduits au plâtre.

On a une convention avec la fondation du patrimoine, et on forme les délégués et surtout les permanents de la fondation du patrimoine au plan théorique, connaissance de l'architecture rurale non protégée, connaissance du bâti, diagnostic. Ce sont des cursus qui durent trois jours à peu près.

On intervient aussi auprès des communes, on travaille beaucoup avec les parcs naturels régionaux. Parce qu'ils font des opérations exemplaires, et que c'est là où on va pouvoir faire parler, faire un peu de prosélytisme plus facilement. aussi bien sur la pierre sèche que sur des enduits, la couverture etc.. Vous pourrez lire le détail dans le dossier mis à votre disposition.

De plus en plus d'étudiants en architecture sont intéressés, par la pratique et aussi par nos cours en salle. L'INAFON nous a demandé de former les notaires au patrimoine non protégé. Ils se sont rendus compte que les maisons « dans leur jus » avaient bien plus de chances d'être vendues ou achetées que les maisons trafiquées, notamment les maisons qui ont été restaurées dans les années 1960. Les notaires sont demandeurs de formation sur l'identification même de ces bâtis pour les évaluer à leur vrai prix.

On collabore également avec un organisme de formation et d'insertion, ACSEA, qui s'est investi sur un programme européen Equal, et là nous avons pour mission de participer à la formation de leurs formateurs qui vont encadrer des jeunes en insertion, et puis aussi de travailler sur les matériaux anciens-nouveaux. Je qualifie de matériaux anciens-nouveaux, ceux issus de la tradition comme ce qu'on appelle la terre-paille en Allemagne ou le torchis allégé en France. Ça nous permet d'avoir des maisons en terre ancienne que l'on va pouvoir isoler en appliquant un doublage en terre paille qui a un coefficient lambda plus intéressant. On travaille aussi sur des mortiers de chaux et de chanvre, sur des mortiers de chaux et de copeaux etc. Ce n'est pas pour « jouer les professeurs Tournesol », mais pour voir ce qu'on a comme possibilité pour avoir des matériaux très performants tout en restant dans l'esprit des restaurations sinon à l'identique, tout du moins en compatibilité avec la restauration des bâtiments ruraux anciens. Ca peut également s'appliquer à l'habitat urbain dans la mesure où il n'y a pas une grande différence, peut-être dans la forme et encore. Et puis on intervient aussi de plus en plus sur l'approche HQE, la haute qualité environnementale. Il s'agit simplement d'une recommandation, je ne sais pas si ça deviendra une norme, toujours est-il que de plus en plus d'appels d'offres y font référence... pas seulement sur la construction contemporaine, mais aussi sur l'ancien.

Nous intervenons bien évidemment sur tout le territoire français mais notre souci premier va être de constituer des antennes, voir même des centres de formation autonomes. On est complètement débordé, et maintenant ça va être à nous de trouver des formateurs mais aussi des collectivités qui veulent s'impliquer dans le développement de formations pour restaurer leur patrimoine bâti mais aussi paysager parce que nous considérons que le patrimoine bâti est absolument indissociable du patrimoine paysager.



### Gilles NOURISSIER

Il est intéressant de constater les évolutions dans la façon dont les architectes regardent les ouvrages bâtis et de comprendre comment cela rejaillit sur la façon de concevoir la formation. Quand j'ai commencé à l'école d'Avignon il y a vingt ans, les confrères ne pensaient pas comme ça. Et tout ce chemin entre observer, identifier, décrire, prescrire, contrôler, réceptionner, c'est toute cette chaîne la qui est en fait la chaîne du savoir, la chaîne de la compétence. On a besoin de tous ces degrés, de toutes ces prestations enchaînées les unes aux autres pour tenir l'objectif de la conservation du patrimoine.

A écouter les intervenants qui viennent de s'exprimer, on prend conscience des connaissances et expériences acquises par les uns et les autres... Sont-ils suffisamment en relation les uns aux autres, est-il possible de travailler davantage ensemble ? Il y a peut-être des synergies à développer, quand pensez-vous ?

Peut-être une autre idée qui était sans doute celle de Paul Kalck en préparant cette session : « Est-ce qu'il n'y a pas dans ces approches, c'est-à-dire à la fois la compréhension du patrimoine et la technicité, le ferment d'une formation basique pour les jeunes du bâtiment quand bien même ils ne se destinent pas à la spécialité du patrimoine ? »

### Gabriel DAVID

A l'issue de cette deuxième session de séminaire, on voit bien tout le travail à l'éducation du regard qui est à entreprendre dans le domaine de la formation. Il y a pas mal d'acteurs qui mènent des actions en ce sens, de façon assez soutenue d'ailleurs. Je pense aux classes du patrimoine, aux ateliers pédagogiques. On a parlé d'expériences avec les architectes ou les futurs architectes, là aussi on leur apprend à observer.

Mais j'aimerais qu'on questionne la transmission en chantier, la transmission des savoirs. Est-ce qu'un chantier est un moment pédagogique ? Doit-il être repensé pour assurer une telle fonction ? ou peut-il rester un chantier ordinaire ?

J'observe qu'on réalise peu de chantiers école - parce que la loi sur la formation encadre énormément par son financement l'acte pédagogique, donc on est un peu bridé - mais j'observe que dès qu'il y a un chantier pédagogique, ça déclenche plein de choses. La coopération, l'entraide vont être reconnus.

Il faut mettre en place des dispositifs susceptibles d'éclairer le regard des professionnels et futurs professionnels, de les inciter à quitter les produits pré-formulés pour se poser des questions à chaque fois qu'ils interviennent sur du bâti ancien. Je souhaite que l'on s'interroge sur les moyens à mettre en œuvre pour transmettre ces savoirs là.

### Jean FOUIN

Bien sûr, un chantier c'est un lieu d'échanges, c'est sûr, mais encore faut-il pouvoir travailler en réel sur un chantier. Il y a des tas de barrières à ce niveau. En tant que centre de formations, nous transgressons régulièrement ces barrières sinon on ne ferait jamais rien. Si on met les stagiaires en situation réelle sur chantier, ils n'intéressent pas l'entreprise, à moins de passer une convention qui

va permettre à celle-ci de voir ses bénéficiaires rester à peu près égaux même si elle prend des gens en formation sur son chantier.

La législation actuelle n'est pas faite pour recevoir des gens en formation, en situation réelle sur des chantiers. Pour « Rempart », ça semble marcher mais on est sur du bénévolat, donc je pense qu'il faut passer des conventions avec des collectivités locales, ou avec les entreprises ou les associations qui reçoivent.

Quand on veut faire de la formation directe sur chantier, c'est difficile. On se trouve souvent à côté de l'entreprise, rarement avec. Comment faut-il faire ? Il ne s'agit pas seulement de décider ou de penser faire des qualifications, des diplômes, il faut faciliter l'apprentissage, pas seulement pour les jeunes mais aussi pour les adultes. Dans le centre de formations que j'anime, j'ai des gens qui veulent changer de métier. Il y a des informaticiens, des gens issus d'autres métiers. Ce n'est pas facile de trouver les bonnes pratiques pédagogiques pour ces gens-là. Ils n'ont pas forcément les pré-requis, mais ils écoutent beaucoup mieux. Je crois que c'est d'abord à ces questions-là qu'il faut répondre.

### **Yves BARET**

Pour le volet formations de nos chantiers expérimentaux, on fait appel à des centres de formations extérieurs. Il se trouve qu'en ce moment, on travaille beaucoup avec les deux CAPEB Rhône-Alpes et Provence – Alpes – Côte d'Azur, sur les artisans-tuteurs ou les artisans-référents qui peuvent intervenir en appui sur un chantier en cours de réalisation.

Il arrive fréquemment qu'on intervienne et qu'on monte une formation action sur un projet en cours de réalisation. On procède de la manière suivante : on sort une partie de la prestation de formation du marché public et on fait une prestation à côté où on paye l'entreprise pour le temps consacré à la formation. C'est-à-dire qu'on ne paye pas la prestation ou les travaux réalisés, on paye le temps passé.

Dans le cadre de marchés publics en cours en ce moment, on travaille sur deux maisons du parc, où il y a une formation sur les enduits qui a été réalisée avec la CAPEB. Avec la CAPEB 38, on prépare une formation pour les menuisiers, sur les planchers et sur les dalles pleines en planches clouées. Le centre de formation, un spécialiste du bois du Sud de la France, et l'entreprise qui a été retenue, acceptent que deux journées soient mises à disposition pour que le lieu devienne un lieu de formation. Ça faisait partie de leur cahier des charges.

Alors moi aussi j'aimerais avoir des réponses parce qu'on teste tous un certain nombre de choses. Pour l'instant ça marche, que ce soit notre trésorier général, nos contrôleurs, tous ceux qui encadrent les volets financiers des marchés publics. Je sais que nos amis de la CAPEB font vraiment tout ce qu'il faut pour qu'on puisse réaliser des projets, qui soit des projets réels, et qu'on ne soit pas dans la logique des centres de formation qui montent un mur de parpaings le lundi pour le détruire le vendredi.

### **Jean-Louis PAULET**

J'observe que dans le cadre de cet atelier, on s'interroge sur les conditions de transmission des savoirs. J'ai quand même l'impression que depuis vingt ans, les gens ici présents ont montré leur professionnalisme et l'intelligence qu'ils mettaient à transmettre des savoirs. Tout le monde est d'accord pour dire qu'il y a des besoins de formation. Ce que l'on constate aussi depuis vingt ans,

c'est qu'il y a une amélioration de l'offre, il y a plus de candidats, il y a plus de centres, plus de compétences, même si on a un manque cruel de formateurs.

En revanche, il y a un déficit de la demande. Même si on est conscient que, pour que les savoir-faire se développent, il faut créer une dynamique, pour l'instant ne se développent que des initiatives isolées : les architectes des bâtiments de France vont faire un travail, le CAUE en fera un autre, l'École d'Avignon... Tous ces acteurs pour l'instant n'ont pas apparemment les moyens ou les conditions pour se mettre ensemble autour de la table et observer quelle est la dynamique à mettre en place. Chacun s'efforce de la conduire dans son champ donné d'actions mais il n'y a pas d'action concertée.

La demande, survient de gens qui sont presque déjà convaincus, et la formation en est facilitée. Mais l'achat de ces nouvelles compétences sur le marché du travail des entreprises ne se fait pas automatiquement. Il y a heureusement des collectivités locales qui incitent les entreprises à améliorer leurs compétences pour accéder à de nouveaux marchés. Elles conditionnent l'obtention de certains marchés à l'acquisition de compétences reconnues. C'est une piste à suivre pour développer la formation continue.

Il n'y a pas assez de formations, parce qu'il n'y a pas assez de demandes, il n'y a pas de demandes parce qu'il n'y a pas de formations et ainsi de suite. Donc il faut sortir de ce mécanisme et un des enjeux, me semble-t-il, de ce séminaire et de l'étude qui est en cours, c'est bien d'étudier par quels mécanismes quelque chose qui est considéré comme marginal et encore un peu éloigné des préoccupations de tout le monde, devienne un fait récurrent dans la société. Il y a des conditions à réunir pour que la dynamique s'amorce.

Je crois qu'on n'a pas trop à se plaindre en France, de l'attitude à l'égard du patrimoine. Quand on voit la situation des autres pays européens, on se rend compte qu'on n'est pas les plus mal placés. Ce à quoi il nous faut réfléchir dans un avenir prochain, c'est aux conditions de la mise en réseau entre des gens qui ne sont pas forcément du même domaine, à savoir ceux qui font de la formation, les sachant, la commande, la demande publique, la demande individuelle, les particuliers. C'est autour de cette mise en réseau qu'on peut imaginer que peut se développer une mise en valeur du patrimoine.

## **Gilles NOURISSIER**

De mon point de vue, la formation c'est un service qui s'exerce sous trente-six formes. Il y a la forme classique qu'est le stage, les apprentissages avec le mur qu'on monte et qu'on démonte et puis il y a la forme un peu plus sophistiquée qu'est le chantier-école. Mais il y a aussi le conseil donné par le formateur, quand il agit comme expert en répondant à un appel sur un chantier. Ça nous arrive régulièrement. On est appelé par un maire, un architecte, un entrepreneur, un artisan, pour une aide immédiate. Pour nous couvrir, on est obligé de prendre une assurance de type architecte. En effet on prescrit quand on fait ça et donc on paye une assurance coûteuse de type concepteur parce qu'il y a un moment, on devient le prescripteur de l'ouvrage.

C'est vrai qu'on est pas mal servi parce qu'on est dans un pays riche et il y a de l'argent pour la formation. On arrive grosso modo à trouver de quoi financer ces opérations de formation. Il y a bien une dynamique à renforcer. Qu'il y ait des besoins, tout le moment en convient. Qu'il y ait de la demande, tout le monde constate qu'il n'y en a pas assez, sauf chez les convaincus. Il me semble que les prescripteurs peuvent largement contribuer à cette dynamique. Nos meilleurs alliés sont les ABF, et à terme ce seront les architectes, le jour où ceux-ci auront pris possession du marché de la réhabilitation.

Sur la question des diplômes, il y a eu quelques initiatives ces dernières années. Avec la fédération française du bâtiment, on a construit une formation de « maçons en réhabilitation ». Cette formation a été mise sur le marché des formateurs : les compagnons la mettent en oeuvre dans le Nord de la France et nous le faisons dans le sud. Ce qui est intéressant c'est le système de modularisation. Cette formation de maçon en réhabilitation, vise l'acquisition de onze capacités correspondant à onze modules. Les stagiaires sont testés sur les onze modules à l'entrée : celui qui est compétent sur sept modules n'en fera donc que quatre. A la sortie, on est à nouveau testé sur les onze modules et on a le titre sur la base de ce truc-là. C'est très compliqué pour les formateurs parce que ça oblige à un énorme volant de stagiaires pour fonctionner. Mais sur le fond, c'est bien quelque chose qui ressemble à la validation des acquis professionnels et un système à la carte souple pour introduire du savoir dans les segments où il en manque.

### **Elisabeth BALLU**

Justement, est-ce qu'il y a assez de ces reconnaissances, est-ce qu'il ne faut pas en organiser d'autres, est-ce qu'il ne faut pas les organiser à un niveau national, les faire valider par l'éducation nationale ?

### **Marie-Dominique PINSON**

Je voudrais apporter ma pierre à vos réflexions. Je dirai qu'on est dans un pays où on accorde une forte importance au diplôme. C'est dans notre culture. La chance actuelle, c'est la validation des acquis de l'expérience. Il y a peut-être quelque chose à jouer sur ces deux thématiques. Pourquoi ? Parce que nous avons des gens qui savent faire, qui ne savent peut-être pas faire complètement et que la validation des acquis de l'expérience permettra de les faire reconnaître par leurs pairs à travers une certification ou un diplôme et, s'ils ne possèdent pas tous les savoir-faire, de les compléter par de la formation. C'est vraiment cela une démarche de validation d'acquis d'expérience et c'est une opportunité pour les métiers du patrimoine.

Deuxièmement, je pense aussi que le travail que nous sommes en train de conduire à travers ces échanges, met bien en exergue que c'est un faisceau d'acteurs qui doit se mobiliser. Il y a peut-être une forme de hiérarchie dans les responsabilités, mais si l'artisan contacté par un client n'a pas cette culture du patrimoine, je ne vois pas comment on peut progresser dans la prise en compte du patrimoine architectural. Je pense notamment que chez nous, il y a encore à enrichir, à développer nos actions en direction des artisans afin qu'ils soient encore mieux capable au moins d'alerter si on ne veut pas parler de diagnostic, d'avoir le bon réflexe, de s'y reconnaître dans le réseau des personnes sur lesquelles on peut s'appuyer pour servir le patrimoine autant que le client. On parle de formations, de transmissions de savoir-faire, mais je pense aussi qu'il faut aussi avoir des objectifs modestes de sensibilisation en direction des professionnels du bâtiment. J'ai l'impression que c'est une dimension qu'on n'a pas entendu, dont on n'a pas entendu parler, aujourd'hui.

### **Gabriel DAVID**

Je voulais signaler que, dans nos échanges, on a eu tendance à glisser sur la formation continue. Or l'objet du rapport du CEREQ porte beaucoup sur la formation initiale, les primo entrants, en gros au niveau du CAP ou du BP. Il ne faut pas l'éluder. Gilles Nourissier a évoqué la formation de onze modules de cinq jours pour les maçons, mais à part quelques maçons qui l'ont fait, - nous on l'a fait



une fois en Pays de la Loire -, il y en a beaucoup qui passent à côté. Par ailleurs cette formation, limitée aux maçons, ne répond évidemment pas aux besoins des autres corps d'état.

J'ai bien entendu aussi que la transmission du savoir se joue au niveau des artisans ou peut-être du chef d'équipe dans une entreprise plus structurée, et qu'en outre les formations dans ce domaine doivent s'appuyer sur des chantiers bien réels. Ne faut-il pas alors définir un nouveau profil d'acteurs, en l'occurrence d'artisan formateur ? Celui-ci pourrait intervenir dans un GRETA, à l'AFPA, pourquoi pas dans des dispositifs d'insertion, des chantiers école. Alors voilà, deux pistes : quid sur la formation initiale ? quid sur la formation de nouveaux acteurs pédagogiques ?.

Et puis alors là, je relaye ce que dit Jean-Louis Paulet : le Ministère de la culture a provoqué une réflexion, c'est à son initiative qu'il faut désormais envisager une coordination des acteurs.

### **Rose-Marie DECROIX**

De par ma fonction, je suis plus attachée à la formation continue. Mais il se trouve qu'on a en Haute-Normandie un délégué académique à la formation continue (DAFCO) qui cumule plusieurs fonctions puisqu'il s'occupe aussi de la formation initiale et de l'apprentissage. Actuellement, sur l'Académie de Rouen, on travaille à repérer quels sont les savoir-faire spécifiques à quatre activités : torchis, bauge, taille de silex et pans de bois, pour voir justement quelles compétences ça nécessite et voir après comment faire pour que les élèves de formation initiale, les stagiaires de la formation continue passent systématiquement par ce type de modules. Alors on parle de modules, parce que c'est facile à mettre en place car cela relève de la volonté d'un recteur au sein de son Académie ou du Conseil régional pour les formations financées en direction des adultes

Il y a donc possibilité d'engager des initiatives locales. Il y a bien deux façons de procéder. Soit on procède par le terrain et c'est ce qui va se passer en Haute-Normandie dans l'année 2004/2005, par la mise en place systématique de ces modules. C'est le résultat d'un travail de lobbying mené par la CAPEB aidé par la réalisation de deux projets européens « Regain » et « Ressac ». Il a fallu convaincre les acteurs locaux au niveau de l'Education Nationale, c'est-à-dire le délégué académique à l'enseignement technique, les inspecteurs. Ça n'a rien de très compliqué quand on y croit. Soit on procède par le haut, c'est-à-dire par les commissions qui s'occupent de créer des diplômes (les commissions professionnelles consultatives) et là, c'est un travail de plus longue haleine

### **Philippe FAUCHER**

Nous avons engagé une réflexion sur la certification dans le domaine de l'intervention sur le patrimoine bâti. Depuis quelques années, nous réalisons des chantiers de formation, que ce soit sur le massif pyrénéen, dans l'arrière-pays niçois, dans le Poitou-Charentes et il y a une demande de reconnaissance des acquis de formation. Il existe de titres professionnels du Ministère du travail, dans le domaine du gros oeuvre et plus particulièrement de la maçonnerie et de la taille des pierres et il faut s'assurer avant de créer des certifications, qu'il y a un manque à combler. A l'AFPA, le point de départ de la constitution d'un titre, c'est la note d'opportunité qui permet de définir les besoins. Le second point, c'est de faire un état des lieux de l'existant. Le maçon du patrimoine a des compétences qui sont communes au maçon et au tailleur de pierres mais pas forcément avec la même intensité, la même ampleur.

L'AFPA a revu pratiquement la totalité des titres du Ministère du travail pour permettre l'accès par la validation des acquis de l'expérience. Il y a désormais possibilité d'accéder à la certification par

la formation professionnelle ou la validation d'acquis, ou encore par un parcours mixte mêlant formation et expériences en entreprise. Le système est constitué de certificats de compétences professionnelles. Chaque certificat de compétences professionnelles concerne des activités repérées, qui ont un sens au niveau de la branche professionnelle. Donc aujourd'hui, nous réfléchissons à la création d'une certification pour les maçons du patrimoine, et je serais très intéressé de réunir autour d'une table un certain nombre d'acteurs ici présents. En ce qui nous concerne, nous sommes essentiellement axés au premier niveau de qualification, c'est-à-dire celui de l'ouvrier professionnel et il faut donc qu'on soit prudent sur l'échelle des compétences de cette personne : j'entends parler de faire de la charpente, de la couverture. Je crois qu'il faut à un moment donné définir ce qui forme le cœur du métier des maçons du patrimoine, et puis envisager ensuite, le cas échéant, des certificats complémentaires de spécialisation qui peuvent aller vers la charpente, les pavages, les dallages ...

## **Paul KALCK**

Dans le cadre de l'Education Nationale, il y a un diplôme qui a trait précisément au sujet dont nous discutons. Il s'agit de la mention complémentaire restauration du patrimoine architectural que divers établissements de formation ont eu l'air de se repasser comme s'il s'agissait d'une « patate chaude ». Effectivement, pour un établissement de formation, prétendre former des gens au patrimoine à soi tout seul, est un travail de romain : il faut trouver des chantiers, articuler la pédagogie avec l'avancement du chantier, etc. Il semble que cela soit difficile, lourd à mettre en oeuvre ; je pense que c'est aussi pour cela que ces formations ne se sont pas développées jusqu'à présent.

Pour ma part, je ne m'attends pas à ce qu'on suscite rapidement des avancées en se cantonnant à la formation continue. Alors quand Madame Pinson évoque la validation des acquis, je me dis « Pourquoi pas après tout ». Quelqu'un qui se forme au patrimoine pourrait ainsi prendre un peu partout les éléments dont il a besoin : dans un chantier de bénévoles à l'union Rempart, dans un stage à l'école d'Avignon, dans une action de formation continue dans un GRETA etc. Mais pour donner une cohérence à tout cela, il faut pouvoir définir une ligne, il faut avoir un élément de référence qui permette de s'y retrouver dans ce qu'offrent divers organismes comme l'Ecole d'Avignon, Maisons Paysannes de France, l'Union Rempart ... Cet élément de référence ne devrait-il pas justement être un diplôme ?

## **Jacques GINESTIE**

Je suis un peu extérieur à vos préoccupations, puisque je ne travaille pas pour la formation dans le bâtiment. Je suis responsable d'une équipe de recherche qui s'intéresse aux questions de transmission et appropriation dans les savoirs technologiques et professionnels. Et je prends la peine de dire processus de transmission et d'acquisition de savoirs, parce que quand on parle de transmission, il faut se préoccuper de l'acquisition, donc ce qu'il y a en face. Alors pour noter quelques points dans la discussion, une des questions que vous avez formulées était « Est-ce qu'il faut attester de la compétence par une certification ? ». Bien sûr, sinon il n'y a aucun intérêt à faire une formation. Il faut que la formation ait une valeur dont le bénéficiaire puisse faire état dans un système de valeurs reconnu. Il faut bien qu'à un moment donné, il puisse exhiber cette compétence autrement que par une simple déclaration. Il y a dans toute formation une organisation sociale qui reconnaît l'acquisition de la compétence ou d'un savoir ou d'un ensemble de savoirs. Alors je crois que ça, c'est un point sur lequel ça sera très difficile de faire l'économie d'une réflexion.

Le second point qui me semblait important dans la discussion, c'est qu'effectivement il y a à discuter de ce qui fait la spécificité de ce métier, c'est-à-dire quelle est la part dans la somme des savoirs de

ce qui est réellement spécifique aux métiers de la réhabilitation, pas seulement des techniques, mais aussi des savoirs sur les techniques. Et ça, ça relève effectivement à un moment donné d'une décontextualisation complète des gestes professionnels du technicien. C'est le second point de réflexion sur lequel il va falloir avancer parce que sinon il y aura toujours une hésitation entre « quel est le meilleur terrain de formation, quel est le terrain de formation le plus adapté ? ». Si le chantier est adapté pour acquérir des gestes professionnels, comment vous vous préoccupez de la transmission de savoirs qui sont de l'ordre du discours sur ce geste professionnel, et à plus forte raison sur les technologies qui sous-tendent ce discours.

Je crois qu'il y a là quelques enjeux importants. La démarche qui était proposée par la collègue conseillère en formation continue me semble pertinente. L'Education Nationale ne va pas se lancer dans l'aventure d'écrire un diplôme de spécialiste du torchis ou de n'importe quelle technique particulière. Elle peut se lancer dans la création d'un diplôme en réhabilitation, une mention complémentaire dans lequel il va y avoir un certain nombre d'enjeux de savoirs, de savoir-faire, de techniques et de technologies. Je crois que ces questions-là me semblaient en même temps implicites dans la discussion et pas suffisamment explicitées.

Il faut s'interroger sur la prise en charge par les professions de ces besoins en qualifications ; quand on regarde d'autres métiers, il y a une prise en charge par le syndicat du métier, de la profession. Et là, la part n'apparaît pas très nettement du moins dans la conversation aujourd'hui. Je crois que là, il y a réellement un travail et la question « qui prend l'initiative de réunir autour d'une table tout le monde ? » n'est pas une question secondaire, c'est la question principale. C'est-à-dire qui prend la responsabilité d'aller discuter avec les acteurs des réponses à apporter. J'ai apprécié l'exposé de Nicolas Gautier et j'aurais envie qu'on poursuive la réflexion en se demandant comment les artisans vont s'approprier ces connaissances, de façon à ce que cela engendre une réelle qualification professionnelle.

## **Jean-Louis PAULET**

Dans nos débats, il me semble qu'on mélange deux choses dans l'aspect transmission des savoirs. La première qui est la maîtrise et la possession du geste professionnel lié à un certain type de matériaux. Et là, il faut savoir faire le geste, même si on ne comprend pas comment ni pourquoi. Cela relève de l'ouvrier d'exécution et il y a dans ce domaine de réels manques de qualifications. Cette virtuosité du geste, doit être enseignée, reproduite et ça ne fait pas pour autant obligatoirement partie d'un diplôme généraliste sur l'art et la manière d'intervenir sur le bâti ancien qui suppose d'autres capacités, c'est-à-dire l'observation, le diagnostic, l'expérience des désordres constatés ici ou là dans certains types de matériaux. On change de domaine. On n'a peut-être pas à faire aux mêmes professionnels. Dans certains cas, un professionnel ayant une forte expérience des chantiers peut acquérir une aptitude au diagnostic, aux « gestes retenus ». Mais ça aussi ça s'apprend. Peut-être qu'on n'a pas assez associé ces deux types de formations.

On peut imaginer avoir des formations de type modulaire sur des gestes professionnels caractéristiques liés à un matériau ou à une technique locale, et par ailleurs travailler au fond avec des gens actuellement en exercice, soit par de la VAE, soit par de la formation continue, pour faire en sorte qu'ils acquièrent, au-delà des gestes et de la virtuosité du savoir-faire, des compétences d'observation, de diagnostic, de main retenue. Ça, effectivement, c'est un autre champ de la formation qui va mobiliser beaucoup plus d'acteurs que celui qui sait restaurer le pan de bois et l'autre qui l'apprend. Ça va impliquer des architectes, des maîtres d'ouvrage, des scientifiques, et ça rentre dans le champ de la culture de métier. Ça pourrait s'inscrire dans la formation tout au long de la vie. C'est-à-dire des gens qui ont des gestes professionnels qu'ils viennent compléter par des modules et par ailleurs, une sorte d'université du travail dans lequel on vient continuellement

confronter ses expériences avec les expériences des autres et entendre un discours théorique, technique, scientifique sur le champ d'intervention sur le bâti ancien.

## **Gilles NOURISSIER**

Il n'y a pas de frontière entre les approches ouvrières et les approches conceptuelles, et sur le terrain de l'architecture du bâti ancien, tout le monde se retrouve là et chacun peut se nourrir de l'autre. Les voies d'accès à ces compétences que Jean-Louis Paulet imagine sont intéressantes.

Pour répondre à Rose-Marie Decroix sur qui prend l'initiative de réunir les acteurs pour mettre en œuvre des réponses aux besoins en qualifications, je dirai que c'est le marché. Je dis cela parce que je pense que la formation continue est l'agitateur qui fait bouger une profession, l'amène à adapter son métier à un marché, etc. Contrairement à Paul Kalck, je pense que c'est l'élément agitateur le plus important. Une entreprise vous dira toujours « l'entreprise s'adapte à un marché » et le président du syndicat des maçons quel qu'il soit, FFB ou CAPEB, n'a aucune envie de prendre l'initiative que vous proposez. Ça ne l'intéresse pas. Il a confiance et sait que l'entreprise est une machine à s'adapter en permanence à la réalité du marché. En revanche, celui qui peut ouvrir cette question, c'est quelqu'un qui incarne la commande.

## **Nicolas GAUTIER**

Je pensais que la conversation allait bifurquer parce que j'entendais parler de deux choses à propos des chantiers de restauration. C'est vrai qu'il y a l'aspect technique qui est fondamental, puisqu'il n'y a pas de chantier réussi sans une technique appropriée. Pourtant je connais des secteurs entiers où les travaux ont été exécutés avec des techniques absolument irréprochables mais avec un appauvrissement des mises en œuvre tel que la diversité des savoir-faire se réduit à très peu de choses.

Parfois je crains que le Perche ne devienne, ne subisse une sorte de « luberonisation » de son territoire où l'on verrait de très beaux enduits ocres à la chaux parce que la coutume est de dire que dans le Perche les enduits sont ocres et qu'on ne se pose pas de question du décor de l'enduit, de la façon dont l'enduit est posé, traité à frais, à sec, quels sont les badigeons, quels sont les éléments de décor et pour quelle année, sur quelle façade et sur quels types de bâtiments, à quelle époque, et dans quelle partie de la ferme éventuellement ou du bourg. Toutes ces questions sont fondamentales. Parce que finalement la pratique des enduits, voire même la restauration des enduits, une fois qu'on l'a maîtrisée, ça y est, on le sait. Alors si c'est simplement une question de granulométrie, de couleurs d'enduits, on passe à côté de la connaissance historique, archéologique, et de ce qui fait que l'enduit constitue la peau des murs. Je crains alors qu'on ait une vraie difficulté à faire avancer le sujet.

La formation des maîtres d'ouvrage est notre métier de tous les jours, à nous architectes des bâtiments de France, puisque c'est d'abord par eux que nous réussissons à convaincre. Nous devons en effet démontrer et montrer, et emporter une décision non pas seulement par cet avis conforme qui s'impose, mais par l'avis simple qui au contraire constitue une façon de prouver et d'entraîner. Si on n'arrive pas nous-mêmes, tous, à convaincre les maîtres d'ouvrage, on aura beau faire des stages de formation, avoir des artisans formés, s'il n'y a pas les maîtres d'ouvrage, pour passer commande mais aussi pour être exigeants parce que nous attendons des gens qui nous emploient l'exigence qui fait l'honneur des employés.

## **Jean FOUIN**

Je voudrai introduire le mot sensibilité, si vous permettez. Deux artisans ayant la même formation, travaillant avec les mêmes produits, puisqu'on parle d'enduits, ne sortiront jamais deux mêmes enduits. Comment qualifier cela ? On peut avoir une formation de base, mais le talent ou la compétence qui va en général accompagner le talent, ça ne se codifie pas. C'est là où la partie sensible intervient et notamment en matière de patrimoine architectural.

N'allez pas croire que je réduis la formation à une simple accumulation de techniques. Je pense au contraire que c'est la construction de sens sur les techniques qui donnent du sens à la formation. Le sens pris dans sa double étymologie, c'est-à-dire la direction et la signification.



## **TITRES ET DIPLÔMES**

**Ouvriers qualifiés du patrimoine :  
quels aménagements des diplômes et des titres ?**





## **Le rôle des titres et diplômes dans la structuration du champ professionnel de la restauration du patrimoine architectural**

**Paul KALCK**

Cette session porte sur les titres et les diplômes : faut-il aménager leurs contenus pour mieux tenir compte des interventions sur le bâti existant ? Faut-il en créer de nouveaux dédiés au patrimoine architectural ?

En support à notre réflexion, nous avons différents témoignages : Jean-Louis Paulet parlera d'une formation qualifiante dans le domaine du patrimoine, une formation déjà ancienne, bien rodée, qui se déroule dans le Gers et dans les Bouches du Rhône ; Philippe Faucher fera le point sur une réflexion engagée par l'AFPA quant à la création d'un titre professionnel de « maçon du patrimoine » ; Yves Le Huen présentera une expérience dans le domaine de la sensibilisation « de formateurs du bâtiment » à la conservation du patrimoine. Après ces témoignages, j'ai demandé à André Montès et Patrick Bet pour l'Education Nationale, à Yves Briex pour l'AFPA, d'évoquer la politique des Ministères par rapport à cette question des titres et diplômes dans le domaine du patrimoine, et d'introduire les débats avec la salle. Je souhaite, en préalable, introduire précisément les enjeux de ce thème

A-t-on besoin de qualifications particulières pour assurer la préservation des édifices classés monuments historiques ? Sans doute, mais compte tenu de la faible dimension de ce marché, moins d'1 % du marché du bâtiment, ces formations seraient rares. L'intervention sur les monuments historiques ne représente que quelques milliers d'emplois, et les solutions à mettre en œuvre aux besoins de qualifications seraient du type de celles que le Ministère de la Culture a développé pour les métiers d'art : aider quelques maîtres d'art à transmettre leur savoir-faire à des apprentis. Il s'agit là de solutions modestes mais peut-être suffisantes si on ne s'intéresse qu'aux besoins spécifiques relatifs à la restauration des monuments historiques. En revanche on a bien vu que l'intervention sur le bâti ancien représente 30 % du marché du bâtiment et que l'intervention sur le bâti existant, cela signifie 52 % de l'activité. Lorsqu'on évoque le patrimoine architectural, on ne parle pas seulement des monuments historiques, mais de l'ensemble du patrimoine bâti. Certains pourraient observer que ce sont souvent les mêmes professionnels qui travaillent aujourd'hui en construction neuve et en restauration. Mais doit-on en conclure qu'il en est ainsi parce qu'au fond ce sont les mêmes compétences qui sont requises dans l'un et l'autre cas ? Ne doit-on pas au contraire déplorer que la spécificité des interventions sur le patrimoine bâti est par trop négligée ? ne doit-on pas s'efforcer de réformer un ensemble de titres et diplômes construit à une époque où l'économie était résolument orientée vers la reconstruction du pays et l'industrialisation rendue nécessaire par l'explosion des besoins en équipements et en logements ? La méconnaissance des démarches particulières à une intervention sur un bâti existant est sans doute responsable de la disparition de nombreuses traces exemplaires de notre patrimoine architectural.

L'étude que j'ai menée au sein du Céreq sur les besoins en qualifications dans le domaine de la conservation du patrimoine architectural, avait commencé par une enquête auprès de 283 architectes du patrimoine. Ils ont massivement souligné le manque de qualifications appropriées. Selon ces architectes du patrimoine, on a beaucoup progressé depuis vingt ans dans la définition des approches de conservation du patrimoine bâti, quoique peut-être de façon inégale selon les corps d'Etat et les matériaux utilisés. Ceux qui parmi vous ont assisté aux séances précédentes, ont pu apprécié les connaissances acquises par les architectes dans le domaine des enduits traditionnels mais beaucoup d'autres domaines apparaissent encore par trop délaissés, comme celui des

menuiseries par exemple. Après m'être entretenu avec les organisations professionnelles, les entreprises, et m'être intéressé aux initiatives prises au cours de ces vingt dernières années pour informer et former aux techniques particulières à la conservation du patrimoine architectural, je suis tenté de faire le lien entre les efforts que la profession a fait, que les maçons plus précisément ont fait à l'occasion de programmes de restauration des façades, et la capacité aujourd'hui qu'ont les architectes à mieux orienter la commande dans ce domaine. Il y a eu dans le domaine des enduits, puisqu'il s'agit notamment de cela, une synergie entre les efforts de la profession du bâtiment et des maçons eux-mêmes et le travail des architectes, pour définir les modes opératoires, observer la diversité des façades. Cela m'amène à attirer l'attention sur le fait que la formation professionnelle peut-être un moyen de favoriser ces synergies. Elle peut aider à structurer les interventions en matière de conservation du patrimoine de manière à ce que cette activité ne soit pas uniquement un marché économique mais aussi un marché professionnel avec des démarches bien affirmées. Et quand on construit un champ professionnel, c'est sûr qu'on crée de l'activité et de la richesse.

Si on considère maintenant le champ des titres et des diplômes puisque tel est le sujet de cette session, on pourrait dire, à regarder ce qui s'est passé ces vingt dernières années, qu'il n'y a eu que de timides ouvertures en direction du patrimoine architectural.

La création de titres dans ce domaine revêt un caractère anecdotique et la formation semble rester largement en dehors des enjeux relatifs à la sauvegarde du patrimoine. Seule signe notable d'une évolution positive, le développement par les organisations de compagnons de centres de formation d'apprentis qui ont contribué à revigorer le compagnonnage, véritable vivier de professionnels aptes à intervenir sur le patrimoine architectural. Mais ces changements ne se concrétisent pas au niveau des titres et diplômes et on peut se demander s'il n'est pas dommage de priver ainsi de certifications les personnes qui ont accompli tout un parcours de formation personnelle et professionnelle en direction du patrimoine. Si on s'inscrit dans une optique de formation tout au long de la vie, de validation des acquis de l'expérience, on ne voit pas pourquoi on mesurerait les compétences des personnes qui se consacrent à une intervention sur le bâti existant à l'aune de titres et de diplômes conçus exclusivement en référence à la construction neuve.

Nous nous sommes intéressés aux liens entre la production de titres et diplômes et l'activité économique, et cela nous amène à faire l'hypothèse qu'on est sans doute dans une période de transition. Ces liens sont assez bien mis en évidence dans un ouvrage réalisé par le Centre scientifique et technique du bâtiment en 1997 « panorama des techniques du bâtiment 1947 – 1997 ». Le processus de création des titres et diplômes dans le domaine du bâtiment a accompagné la politique de reconstructions conduite par l'Etat pendant l'après-guerre, la recherche d'un accroissement de la productivité du secteur pendant toute la période d'essor démographique qui a suivi le baby-boom et cette politique a privilégié le recours au béton jusqu'au milieu des années 1970. Par la suite, le processus de création des titres et diplômes a accompagné le développement des entreprises industrielles fournisseurs du bâtiment et des entreprises commerciales. Cela s'est traduit par la création, dans des délais souvent assez brefs, de diplômes accompagnant la mise sur le marché de produits nouveaux : cloisons sèches, menuiseries métalliques, etc. Si ce phénomène est légitime, il convient toutefois de noter qu'il s'agit de logiques différentes de celles qui sont à l'œuvre dans le domaine de la conservation du patrimoine architectural.

Sommes-nous dans une période de transition ? Des acteurs économiques, les régions, les départements, semblent davantage s'intéresser à ce qu'on appelle le « patrimoine », ils y voient un espoir de développement des activités de loisirs, de tourisme, un moyen d'attirer des activités économiques de pointe par la mise en valeur des attraits de leur territoire. Dans ce cadre, plusieurs personnes l'ont signalé au cours des deux sessions qui ont précédé, la recherche d'un habitat sain et les préoccupations relatives à l'environnement relèvent de ces enjeux de valorisation des territoires ; les activités que l'on appelle bio-construction ne nous semblent pas étrangères aux approches de

conservation du patrimoine architectural. Yves BARET évoquait la réversibilité des constructions pour préserver les sites, de l'architecture de « cueillette », tous ces mots aident à comprendre ce qu'est une architecture du quotidien respectueuse de l'environnement. Il y a une proximité entre l'intervention sur le patrimoine et ces nouvelles activités. Enfin, le dernier indice de l'existence d'une telle transition pourrait être la découverte que nos techniques traditionnelles de construction ne sont plus à considérer comme des curiosités locales et des vestiges d'une époque révolue mais comme un ensemble de connaissances et de savoir-faire qui ne demandent qu'à être valorisées. Gilles Nourissier a montré que ce qui pouvait nous apparaître comme des techniques anciennes étaient ailleurs des techniques très actuelles. Si à une époque on a pu penser que la mobilité des travailleurs du bâtiment devait se faire au prix d'une uniformisation des techniques, aujourd'hui les échanges européens et internationaux tendent au contraire à montrer que la diversité fait l'intérêt de la rencontre et de la confrontation des professionnels. En définitive, on redécouvre une vérité très ancienne : la diversité est le moteur des échanges et de la création de richesse. Qu'ils s'appellent Equal, Ressac, ou Regain, on peut se réjouir que les programmes européens qui concernent les métiers du bâtiment ont tous dans leurs objectifs d'identifier les savoir-faire traditionnels.

Il y a là suffisamment d'indices de changements. Ce n'est pas une révolution mais c'est peut-être une évolution qu'il faut encourager. Quand on s'interroge sur les formations professionnelles, on doit aussi se demander quelle société on veut promouvoir. Où sont donc les freins à cette évolution ? Au cours des deux premières sessions de ce séminaire, on s'est dit que si on ne tient pas assez compte du patrimoine dans les contenus des diplômes, c'est parce qu'on n'a pas été suffisamment capable d'identifier les savoirs professionnels, les compétences générales à développer pour intervenir de manière cohérente sur le patrimoine. Faute d'avoir mis en évidence le caractère éminemment « formateur » des activités de restauration, l'intérêt pour les techniques traditionnelles a un petit côté désuet, nostalgique qui tend à les disqualifier. Cela fait pourtant plus de vingt ans que des chercheurs sollicités par le Ministère de la Culture dans le cadre d'un programme s'intéressant aux « savoir-faire rares » ont ouvert la voie à de nouvelles réflexions sur ce qui constitue la qualification professionnelle. Ces travaux ont généré tout un courant de recherches qui semblent malheureusement n'avoir guère pénétré le monde de la formation. Sociologue du travail, Roger Cornu fait partie de ces chercheurs invités à l'époque à apporter leur contribution. Son intervention, en ouverture à ce séminaire, donne un cadre pour progresser dans une démarche d'identification des savoirs professionnels qui constitue notre meilleur espoir de faire reconnaître l'utilité de développer des formations orientées vers la conservation du patrimoine architectural.

La formation au patrimoine constitue le deuxième élément explicatif de la lenteur des changements. Les organismes de formation (particulièrement ceux de formation initiale) éprouvent des difficultés à faire. D'où l'organisation de la seconde session de séminaire sur la transmission des savoirs. De cette session, il ressort que la formation de professionnels capables d'intervenir dans la conservation du patrimoine architectural nécessite de réunir de multiples compétences – en histoire de l'art et de l'architecture, dans les domaines techniques et scientifiques, dans ceux de la réalisation et de l'encadrement de chantiers de restauration à visée pédagogique ...



## **Le patrimoine, comme voie d'accès aux métiers du bâtiment**

**Jean-Louis PAULET**

Je vais faire l'historique de l'action que nous avons menée dans le département du Gers. Directeur du CAUE de ce département, je suis également architecte du patrimoine. Les CAUE ont une mission de sensibilisation, d'information, de formation dans le domaine de la qualité et du cadre de vie c'est à dire l'urbanisme, l'architecture, l'environnement. C'est rédigé comme tel dans les statuts. Dans le Gers, nous avons fait le pari de rentrer directement dans la pratique de la formation. Notre conseil d'administration qui rassemble des élus mais aussi des professionnels du bâtiment, s'était fait l'écho de besoins de savoir-faire pour la mise en valeur du bâti existant. Donc nous avons été sollicités pour mener un travail dans ce domaine.

A partir de 1985, l'Etat ayant mis en place des financements destinés à l'insertion des jeunes dans la vie professionnelle, nous avons profité de ce dispositif pour vérifier une idée que nous avions pour lutter contre la désaffection des jeunes à l'égard des métiers du bâtiment. Nous avons imaginé de leur faire découvrir les métiers du bâtiment par le haut pour provoquer une réflexion et leur permettre de s'orienter vers un secteur en plein développement, la restauration du bâti existant. Donc, au départ nous partons avec l'idée de mettre ses jeunes qui ont des bas niveaux de qualification en situation de formation sur trois secteurs : le premier secteur concerne les apprentissages de base, les pré-requis nécessaires à toute fonction dans le bâtiment ; le deuxième est l'acquisition d'une expérience en entreprise, et pour finir un exercice pratique en chantier-école. Nous avons souhaité que l'exercice pratique soit systématiquement réalisé sur les ouvrages protégés au titre des monuments historiques. Pourquoi ? Pour que ces jeunes puissent mettre la main à la pâte mais également voir, sentir, percevoir, ce qu'est ce champ particulier de la restauration « haut de gamme ». L'insertion professionnelle se réalisait, elle, en entreprises générales et dans des entreprises plutôt concernées par la restauration du bâtiment ancien au sens large c'est à dire pas spécifiquement ou pas uniquement sur le monument historique. L'enseignement théorique était assuré par le CAUE.

Nous avons fonctionné selon ce principe sachant que la reconduction du dispositif était liée à notre capacité à « placer » ces jeunes ou ces demandeurs d'emplois, de telle sorte que la fonction d'insertion soit remplie. Pour cela, la stratégie que nous avons développée repose sur la constitution d'un réseau. Avec les membres du conseil d'administration du CAUE qui réunit des entreprises, des maîtres d'œuvre, nous avons travaillé à définir un référentiel de savoirs et savoir-faire, et recherché des intervenants qui soient ouverts à l'action pédagogique, intéressés à la formation, à l'acte de former, tout en restant ancrés dans l'exercice de leurs fonctions, qu'ils soient architectes ou chefs d'entreprise. Ce réseau est ainsi constitué d'hommes qui ont un métier mais aussi une envie de transmettre, d'apprendre aux autres. L'effet catalyseur de la formation a réuni ce petit noyau d'intervenants autour du projet d'insertion.

La mécanique se mettant progressivement en place, les conventions ont été passées avec les collectivités territoriales, en particulier le Conseil Régional Midi-Pyrénées qui a reconnu notre action et renouvelé les conventions de formation des demandeurs d'emplois sur ses financements propres. L'Etat a fait de même. Ainsi nous avons eu la possibilité de maintenir ces stages d'insertion, en assurant une rémunération aux stagiaires, permettant ainsi à ces futurs professionnels de travailler sereinement à leur insertion. Cela a fonctionné une dizaine d'années. Progressivement les entreprises qui accueillaient ces stagiaires dans le cadre de la formation se sont trouvées en

capacité de les recruter définitivement. A partir du moment où le recrutement a eu lieu, nous avons organisé le suivi des anciens stagiaires sur trois ans, avec le souci d'assurer en quelque sorte un service après-vente : toutes les fois qu'une personne sortie de formation se trouve en situation d'exercice, elle obtient un droit de tirage pour une formation complémentaire sur tel ou tel aspect qu'elle maîtrise encore mal. Dans le même temps, le réseau des entreprises accueillant les stagiaires est devenu un réseau de partenaires à l'intérieur desquels nous avons puisé d'autres formateurs. Progressivement une sorte de club de professionnels s'est constitué.

Lorsque le Conseil Régional Midi-Pyrénées a commencé à financer des projets de réalisation d'hébergements touristiques en milieu patrimonial, projets encadrés par des prestations d'architectes et des conseils des CAUE, nous avons vu la possibilité de fusionner deux actions : la sensibilisation des porteurs de projet à la qualité architecturale et la formation de futurs professionnels capables d'intervenir sur ce type d'ouvrage.

Cette fonction de réseau est fondamentale dans la démarche qui nous a amené à définir un profil « Ouvrier professionnel de la restauration du patrimoine » pour lequel nous avons constitué un référentiel que nous avons présenté à la Commission Technique d'Homologation. Pour nous cette démarche de restitution de notre projet aux responsables institutionnels de la profession, CAPEB, FFB, organisations syndicales, qui siègent dans cette commission, a été très enrichissante. Si notre titre a été homologué, nous sommes, compte tenu des modifications de la loi, de nouveau en demande de certification. La reconnaissance du titre nous confirme que la mécanique que nous avons mis en place est de nature à permettre une insertion des gens dans ce domaine mais surtout elle accrédite l'idée qu'il est possible de faire une carrière dans le patrimoine, du moment qu'il s'établit une culture partagée entre la maîtrise d'œuvre, la maîtrise d'ouvrage et l'exécution.

Comme le rappelait Gilles Nourissier, c'est le marché qui décide: il faut qu'il y ait à la fois une offre et une demande. Qui demande ? Les collectivités locales, la région, le département, les propriétaires privés ou collectifs de patrimoine. Et de l'autre côté, qui offre ? Les prescripteurs, la maîtrise d'œuvre, les entreprises, les artisans, et finalement tout le champ de la formation et de la recherche. Cette régulation entre l'offre et la demande se fait progressivement en faveur d'une meilleure prise en compte du patrimoine. Je peux en attester mais c'est quand même en grande partie les pouvoirs publics qui déclenchent des politiques en faveur du patrimoine, que ce soit à l'occasion d'aménagements touristiques ou dans le cadre de la décentralisation culturelle où Midi-Pyrénées et Alsace figurent parmi les régions qui ont accepté le principe de la décentralisation de la responsabilité culturelle sur les territoires. Là encore, nous avons été sollicités dans le cadre d'une réflexion sur la formation au patrimoine, non pas seulement le CAUE du Gers mais les huit CAUE regroupés en union régionale.

Qu'est-ce qu'on peut retirer de ce que je viens d'exposer ? Fondamentalement, les certifications que l'on peut imaginer construire ici ou là dans le domaine des savoir-faire, repose essentiellement sur la constitution d'un réseau d'acteurs. Toutes les fois où les bonnes fées sont réunies autour du même berceau, il y a de fortes chances que « la mayonnaise prenne ». Donc à chaque fois que l'on envisage de créer un dispositif de formation sur le patrimoine, on doit interpellier cinq types d'acteurs et voir à quel niveau chacun propose de s'investir dans la démarche de certification, ou de développement des savoir-faire. Les pouvoirs publics, qui sont à la fois propriétaires et financeurs, la collectivité sociale publique ou privée qui elle exprime des attentes et des besoins en matière de tourisme, les mouvements associatifs, les prescripteurs. Quant aux entreprises, et bien c'est le réseau des entreprises partenaires du CAUE qui ont fait leur travail de lobbying pour nous rapprocher des entreprises actrices.

Le travail du formateur, c'est aussi de s'appuyer sur la recherche, que ce soit avec les écoles d'architecture ou avec les laboratoires avec lesquels on est en contact. C'est bien de réfléchir à la

fois sur les conditions de construction du savoir, sur ce qu'est une culture du patrimoine, les phénomènes historiques et les modes, les rapports sociaux qui ont conduit à ce patrimoine. Du professionnel qui exécute au client qui demande, il est important de partager les mêmes fondamentaux culturels. Si on a réussi à saisir les relations entre ces cinq partenaires, il est évident qu'on tient là l'ébauche d'un développement culturel qui aille des certifications sur des gestes professionnels, des savoir-faire spécifiques à une région (les lauziers, les restaurateurs de torchis qui ont des techniques propres à une région donnée) et qui méritent d'être identifiées comme telles, un peu comme si on accumulait des médailles sur un catalogue, à quelque chose qui peut être continu tout au long de la vie, qui est la connaissance, l'observation, la culture de ce qu'est le patrimoine. Il faut se rappeler que ce que nous restaurons aujourd'hui, c'était la modernité des siècles précédents. Il ne faut pas avoir peur de la modernité, ce qui nous évite de tomber dans la nostalgie : les techniques que nous avons à notre disposition aujourd'hui nous permettent de faire des choix théoriques et des choix pratiques. A aucun moment on ne doit se cantonner dans la restauration du patrimoine, nous devons à la fois transmettre le patrimoine qu'on a reçu et construire le patrimoine d'aujourd'hui en tutoiement avec ce patrimoine précédent.





## **Opportunité de la création d'un titre professionnel de maçon du patrimoine**

**Philippe FAUCHER**

Nous sommes dans une phase de réflexion sur les problématiques de la certification. Nous avons à l'AFPA un certain nombre d'expériences qui sont toutes d'origine territoriale au niveau des bassins d'emploi, des pays. Des actions sont en cours dans le Massif Pyrénéen, autour d'un projet DATAR qui mobilise les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, Languedoc. L'objectif est la sauvegarde du patrimoine mais également la promotion des entreprises, des savoir-faire, des matériaux locaux, dans le cadre d'une politique générale de développement économique et culturel. Cela passe par des appels à projets concernant des actions de formations ciblées, définies en fonction de la nature des ouvrages. D'autres actions de formation ont été engagées en Poitou-Charentes, notamment par le centre AFPA du Vigean, dans le cadre d'un label patrimoine décerné par la CAPEB. Il y a enfin des actions, sur Bordeaux par exemple, pour aider des entreprises qui interviennent sur les monuments historiques à recruter du personnel compétent. Dans l'ensemble de ces expériences, le besoin d'une certification ressort systématiquement : former c'est bien mais il faut qu'il y ait une reconnaissance. Il y a un risque à ce que l'on assimile un peu trop systématiquement chantiers-écoles et chantiers d'insertion. Bien sûr il y a des chantiers d'insertion et le patrimoine est un support pertinent en regard d'un tel objectif, mais il ne faudrait pas que cela conduise à négliger la dimension réellement qualifiée du travail de restauration.

Considérant ces initiatives régionales, le Ministère chargé de l'Emploi a demandé à l'AFPA de réaliser une étude d'opportunité quant à la création de certifications. Cela consiste à analyser les demandes, à identifier les publics concernés, et à examiner dans quelle mesure les titres existants au sein du Ministère de l'Emploi, répondent aux besoins identifiés. Nous sommes actuellement au début de la réflexion mais ce que l'on a pu observer au travers des différents chantiers et actions de formations qui ont été conduites, c'est que le patrimoine est un facteur favorisant l'accès à l'emploi. Il y a des publics non qualifiés dans les vallées pyrénéennes ou alpines, qui sont particulièrement intéressés par le fait de participer à la conservation ou à la restauration du patrimoine architectural de leur pays. Deuxième type de publics, il y a des professionnels expérimentés, déjà qualifiés, par exemple des maçons, qui pourraient s'orienter vers une spécialisation sur tel ou tel domaine caractéristique du patrimoine du secteur. L'approche ne peut être la même selon que l'on s'adresse à des personnes déjà qualifiées et expérimentées ou que l'on s'adresse à des primo-entrants sans qualification.

Les titres du Ministère de l'Emploi sont structurés en activités représentatives pour la branche professionnelle. Chaque titre est formé de blocs de compétences, ensembles homogènes et cohérents de compétences au regard des organisations de chantiers qui peuvent constituer les étapes d'un parcours de formation tout au long de la vie que l'on peut illustrer ainsi : obtenir par la formation un premier bloc de compétences en vue d'entrer dans une entreprise, puis acquérir de l'expérience et évoluer vers un titre professionnel soit en faisant valider son expérience, soit en alliant période de formation et période de travail. Cette architecture des titres du ministère en certificats de compétences professionnelles renvoyant à des activités-types permet d'ouvrir la réflexion sur les parcours professionnels. Entre le maçon et le tailleur de pierres, il doit bien y avoir des passerelles permettant aux uns et aux autres d'élargir leur domaine de compétences et d'obtenir rapidement les certifications correspondantes.

D'après ce que j'ai pu entendre hier, pour intervenir sur le patrimoine, les entreprises ont besoin d'un profil de maçon poly-compétent, quelqu'un qui a effectivement une bonne connaissance de la

maçonnerie, mais qui serait amené aussi à intervenir en charpente, en couverture et qui ait une culture étendue lui permettant de réaliser un diagnostic. Je comprends ce souhait mais le côté réaliste m'amène au constat que ce profil correspond à celui d'un professionnel ayant une solide expérience de différents chantiers, voire de différentes entreprises. Or nous avons plus souvent à nous occuper d'un public en difficulté, un public non qualifié. Donc si l'on veut apporter une réponse opérationnelle quasi immédiate aux entreprises, il faut que l'on puisse cibler un premier niveau de qualification, puis un second, de façon à permettre d'accéder par paliers à la qualification souhaitée. La VAE permettant d'accéder à une qualification par étapes sur une période de cinq ans, il y a là matière à construire des projets d'entreprise visant à fidéliser les salariés en leur offrant des possibilités de jalonner leur progression professionnelle. Sur des marchés qui ont un caractère local marqué, voir partir un ouvrier maçon que l'on a formé est particulièrement dommageable. Inscire ce salarié dans un projet à cinq ans, avec des périodes de formation, est un moyen de le fidéliser tout en développant la démarche qualité de l'entreprise.

Nous avons récemment contacté via le réseau de formateurs AFPA, un certain nombre d'entreprises qui travaillent sur ce secteur. Nous sommes en contact avec la Fédération Française du Bâtiment, la CAPEB, pour obtenir des données socio-économiques qualitatives, quantitatives, mais cela n'est pas simple. Il n'est pas aisé de réunir des données en ce qui concerne le marché du patrimoine. Il y a des études régionales mais qui nécessitent d'être capitalisées et consolidées. Par ailleurs il y a des techniques particulières à certaines régions et celles-ci sont difficiles à prendre en compte dans des certifications qui ont un caractère national. D'où la nécessité de bien définir le cœur du métier, le cœur de l'emploi, structuré autour de blocs de compétences reconnus quelque soit la région. Une fois le cœur de l'emploi et ses compétences définis, la formation continue est tout à fait indiquée pour apporter les éléments spécifiques répondant aux besoins des entreprises.

Voilà où nous en sommes aujourd'hui. Nous essayons actuellement de définir ce cœur de métier du maçon du patrimoine, sachant que l'hypothèse que nous avons retenue, c'est que nous nous adressons prioritairement à des publics en difficulté et que l'on doit prendre en compte le mode d'accès à l'emploi le mieux adapté. La note d'opportunité sera présentée dans un premier temps à la Commission Nationale Spécialisée du Gros Oeuvre dans laquelle sont présents des professionnels dont c'est le métier, employeurs et salariés, où il ne manquera pas d'y avoir des débats sur la problématique que je vous ai exposée, puis à la Commission Professionnelle Consultative du Ministère chargé de l'emploi, d'ici la fin de l'année.

## **Une formation de formateurs sur la restauration du patrimoine architectural.**

**Yves LE HUEN**

Je suis artisan menuisier, restaurateur d'objet d'art en bois et bois polychromes, installé depuis 27 ans dans le Calvados et entouré de 3 compagnons et d'une secrétaire.

J'emploie plutôt le terme de *bâti ancien*, parce que les entreprises et les propriétaires (publics ou privés) ne se sentent pas concernés par le terme de *patrimoine*. Cela évoque pour eux les édifices de prestige, protégés par les « Beaux-Arts ». Du coup ils peuvent faire n'importe quoi sur le reste. Or pour moi le bâti ancien est plus en danger que les édifices classés et l'approche devrait être la même.

Je vais vous présenter une démarche en cours qui, bien que modeste, a le mérite d'être concrète. L'idée est simplement de mutualiser les expériences, et toutes vos remarques seront les bienvenues pour faire progresser le projet. Il s'agit d'une action de formation qui a concerné des formateurs dans l'objectif de les sensibiliser aux interventions sur le patrimoine architectural. Ensuite, je ferai part de quelques réflexions personnelles issues de ma pratique professionnelle d'artisan.

### ➤ **Le contexte de la formation**

Dans le cadre d'un projet européen Equal décliné en Basse-Normandie, un constat très simple et connu s'est imposé aux partenaires : 60 % des travaux du bâtiment se réalisent en rénovation-réhabilitation en face de quoi les référentiels de formation ne concernent que la construction neuve.

Le débat entre spécialisation ou vulgarisation des connaissances s'est bien évidemment posé au sein de l'équipe. La création de qualifications ciblées ou de mentions spécialisées est nécessaire mais ne nous a pas paru être une réponse suffisante car elle s'adresse à un public déjà informé. Il nous a donc semblé important de faire connaître plus largement le bâti ancien. En effet, tel Monsieur Jourdain qui fait de la prose sans le savoir, certains font du neuf dans du vieux en ignorant que cela s'appelle réhabilitation ou rénovation. Ils commettent ainsi des erreurs esthétiques et techniques par ignorance. Les études récentes sur la sinistralité s'en font malheureusement l'écho.

En s'engouffrant dans la brèche récente du référentiel maçonnerie qui mentionne timidement les « techniques traditionnelles », les partenaires de ce projet Equal ont monté un module expérimental de formation de formateurs intitulé « Sensibiliser les professionnels et futurs professionnels du bâtiment au bâti ancien ». Il s'est déroulé sur le premier trimestre 2004 dans un village près de Caen qui servait de support pédagogique. En voici les grandes lignes.

### ➤ **Les modalités de la formation.**

Le public.

Nous nous sommes adressés à un panel de dix-sept formateurs techniques « stagiaires-cobayes » représentant l'ensemble du système de la formation professionnelle initiale et continue. Ils venaient donc de l'Education Nationale, du Ministère du Travail, du Milieu Associatif Social et des Organisations Professionnelles.

Un professeur d'histoire habitant le village a même suivi la formation pour introduire l'histoire des techniques de construction dans ses cours.

Les stagiaires n'étaient pas tous volontaires, afin de tester les résistances et l'attrait du module.

Les objectifs.

Le contenu de cette formation de quatre jours est volontairement généraliste et transversal pour essayer de répondre à deux objectifs techniques :

- Pointer les problématiques du bâti ancien et les différencier des problématiques de la construction neuve.
- Susciter une approche globale de l'édifice avant toute intervention sur le bâti ancien.  
A ces objectifs techniques s'ajoute un objectif pédagogique :
- Comment transférer la démarche auprès des différents publics.

Le contenu et les intervenants.

La présentation d'un bêtisier d'interventions sur du bâti ancien, sert d'introduction pour aborder les thèmes suivants:

- La lecture historique et archéologique de bâtiments du village par le Chef du Service Régional de l'Archéologie.
- L'observation architecturale par le croquis et le diagnostic de bâtiments du village par une Architecte des Bâtiments de France.
- Quelques techniques de matériaux et la mise en œuvre pratique de la chaux par le Centre de Formation de Maisons Paysannes de France.
- Un exemple d'approche méthodologique sur les pathologies de l'humidité par un artisan Capeb (votre serviteur).
- Le transfert de la démarche auprès des différents publics par un Inspecteur de l'Éducation Nationale chargé de la Formation Continue.

Les stagiaires nous feront part, sur une demi-journée programmée à la fin de l'année scolaire, des apports et difficultés rencontrés dans le transfert de ces connaissances à leurs publics afin d'adapter les prochaines formations. Quelles sont les réflexions à l'issue de ces quatre journées de formation?

### ➤ **Le retour d'expérience**

Les réactions des stagiaires.

Tout d'abord, et très largement, un sentiment de valorisation et de reconnaissance : les stagiaires ont apprécié ce dialogue entre professionnels et la qualité du "plateau" des intervenants, loin de l'image habituelle qu'ils ressentent de formateurs des "laissés pour compte" du système éducatif.

C'était aussi la première fois que ces formateurs se rencontraient. Le partage d'expériences et de difficultés les a rassurés sur leurs pratiques pédagogiques face à un public pas toujours très motivé.

Les stagiaires ont tous relevé l'enrichissement personnel apporté par cette formation. La lecture archéologique du bâti a fortement marqué les esprits, avec déjà des témoignages de type « Je ne regarde plus les bâtiments comme avant » ou « Je redécouvre mon village sous un autre angle ».

Venons-en aux remarques sur le contenu de la formation.

Les effets professionnels.

La première réaction est une demande de formations complémentaires, ciblées sur les techniques des matériaux et leur mise en œuvre. Avec tout de suite derrière la question « Mais il faudrait faire autant de formation qu'il y a de bassins de matériaux... »

Juste après vient la recherche bibliographique et la disponibilité des ouvrages : Les bibles professionnelles citées sont souvent introuvables ou épuisées, d'où un sentiment de frustration des stagiaires.

La lecture archéologique est un support pédagogique attractif par son côté enquête policière à la « Indiana Jones » et l'ancrage temporel qu'il représente pour des jeunes désorientés. Mais la crainte de faire des contresens par manque de connaissances les freinent dans l'utilisation de cet outil.

Le croquis et diagnostic semblent plus rapidement utilisables car ils permettent de concrétiser les apports des cours de technologies.

La mise en œuvre de la chaux est l'occasion de remédier à la désinformation des représentants de produits prêts à l'emploi. Les qualités de mise en œuvre sont appréciées, mais le réflexe de la petite poignée de ciment en plus, « au cas où », n'est pas abandonné par tous.

Les pathologies de l'humidité ont permis de faire évoluer le comportement « d'effacement du symptôme » vers une démarche « recherche et soin de la cause » au travers d'exemples choisis.

Un formateur qui pratique déjà une sensibilisation auprès d'un public en pré-qualification a présenté son travail. Il a montré le potentiel et la finesse de réflexion de ces élèves sur le bâti ancien dès qu'on les laisse s'approprier le sujet.

Enfin, la présentation très claire de l'acte pédagogique sous forme d'une arche didactique a servi de support aux propositions de séances pédagogiques réalisées en groupes.  
Passons maintenant au point de vue des partenaires du projet.

Les réflexions des organisateurs.

Le bâti ancien, c'est un état d'esprit, pas des recettes. Cela a été fort bien dit par les intervenants précédents dans ce séminaire et c'est aussi le credo des organisateurs.

L'objectif est atteint dans les modules généraux qui ont permis une ouverture d'esprit et une curiosité sur le bâti ancien. La préparation d'une mallette pédagogique avec des ouvrages disponibles en librairie est en cours.

La mise en œuvre d'une technique est pensée par les organisateurs comme une illustration récréative. Il s'agit de ne pas effrayer les stagiaires par un contenu de formation uniquement théorique et de susciter leur curiosité naturelle du « Faire » pour les inciter à s'inscrire à la formation. Les stagiaires en ont fait leur centre d'intérêt, comme le montre cette forte demande de "recettes de cuisine" pour chaque matériau.

Cela m'a fait penser, en entendant André Malicot lors de la première demi-journée, à cette difficulté qu'il y a à vouloir apprendre des métiers aux gens et non pas seulement des techniques. Désireux d'apprendre directement des choses aux jeunes, ils risquent d'oublier de leur parler de métier.

Il nous reste donc à affiner la tactique pour améliorer ce point lors de la prochaine session. Il faudra aussi les aider à « désapprendre » le réflexe DTU. Mais c'est possible. A nous de trouver des outils pour convaincre.

Nous revoyons aussi les objectifs de cette action à partir des réactions suivantes :

« Comment leur faire apprécier la quantité d'eau à ajouter pour que le gobetis tienne bien ? ».

« C'est drôlement subtil à expliquer ».

« Je n'arriverai jamais à leur faire comprendre ça ».

Ces réflexions à haute voix des stagiaires, parlant de leurs jeunes, présentent une réalité (ou un ressenti) sur le public rencontré. C'est aussi la difficulté à transmettre le « Savoir Y Faire » évoqué par Roger Cornu lors de ce séminaire. Cela montre les limites et les contradictions du raisonnement suivant : le bâtiment manque de bras et il y a du chômage. Le Patrimoine est un produit d'accroche pour les métiers du bâtiment par son côté valorisant. C'est aussi un environnement structurant pour les publics d'insertion. Donc il suffirait de placer les chômeurs dans le Bâtiment fraîchement repeint aux couleurs du Patrimoine. Oui mais voilà, au pied du mur, c'est vraiment le cas de le dire, le bâti ancien requiert beaucoup de métis et de « Savoir Y Faire » pour être autonome. Et c'est très difficile de faire éclore ces compétences chez des personnes en difficulté ou qui sont là par défaut.

Après un glissement vers l'opérationnel, le projet se recentre donc sur les objectifs de sensibilisation. Il ne s'agit pas de former les élèves au bâti ancien mais au moins qu'ils sachent que cela existe, pour éviter l'effet Monsieur Jourdain. Et si cette sensibilisation permet de créer ne serait-ce que 10 % de vocations dans ce domaine, les difficultés de recrutement des sections spécialisées seraient partiellement levées. Voilà où nous en sommes. Une autre piste intéressante s'ouvre aussi par la demande du Conseil Régional qui souhaite que nous adaptions le module à destination de tous les élus et des permanents concernés à la Région.

Je voudrais maintenant vous livrer, à titre personnel et très rapidement, quelques réflexions sur cette expérience et le thème de ce séminaire.

## **Le point de vue de l'artisan sur la formation et le séminaire.**

L'Europe

L'Europe me semble un peu absente de ce séminaire. Pourtant les échanges au sein du melting-pot Equal sont très enrichissants, tant au niveau local que transnational. En voici deux exemples :

Au local, la confrontation des points de vues des formateurs et des professionnels va déboucher sur une formalisation du statut de « professionnel - formateur » pour en finir avec les aléas bilatéraux du bénévolat des professionnels partenaires de formations.

La visite en Espagne des « Esculas-Taler » nous a tous beaucoup fait réfléchir. Nous pensons ainsi fixer des règles du jeu pour des chantiers-formations de grande ampleur. Ils seront pris sur le marché concurrentiel, mais encadré, avec la participation des entreprises et avec des objectifs précis de formation et d'embauche.

Le marché.

Il faut bien aussi parler d'argent : à quoi sert de savoir bien faire si, au bout du compte, seule la dernière ligne du devis fait la différence ? Il faut donc aussi former le client. Voici un exemple de ce qui nous semble utile à développer : la délégation Basse-normandie de la Fondation du Patrimoine joint au dossier de demande de subvention une charte de bonne conduite client-fournisseur qui propose aux deux parties une grille de décodage transversal du bâti ancien pour éviter de plaquer du neuf dans du vieux et aider à comparer des prix. Exemple : un client appelle le maçon parce que la cheminée fume. Bon, premier réflexe, on rabaisse le tablier, on remonte le sol, on réduit tout. Ça continue à fumer. La cheminée est défigurée. A partir de cet exemple, nous proposons une démarche de réflexion précédant toute intervention.

Il faudrait aussi que la commande publique ait un minimum de constance. Il faut 10 à 15 ans de formation pour que nos compagnons arrivent à maturité professionnelle et quelques mois sans Ordres de Services pour les perdre...

## ➤ **Quelques pratiques d'entreprise.**

Je finirai par quelques propos plus légers tirés de notre pratique d'entreprise avec d'abord quelques formules :

« Il n'y a pas de question idiote. »

« Tu as le droit à l'erreur mais pas deux fois la même. »

« T'es plus intelligent que la matière, alors comprends-la. »

« Inventes-toi tes outils. »

Et la phrase interdite : « C'est pas possible, je ne l'ai jamais fait. »

Je pratique aussi l'Éloge de la Fainéantise avec grand succès auprès des jeunes qui passent en stage dans l'entreprise. Pensez donc : un patron qui dit qu'il faut être fainéant, c'est super ! Mon raisonnement est en effet le suivant :

Je ne suis pas payé au litre de sueur, mais pour qu'un travail soit fait.

Si je fais le boulot sans me fatiguer, c'est tant mieux pour moi.

C'était la même chose pour les anciens, et eux n'avaient pas toutes nos machines.

Comme ils étaient aussi fainéants que nous ils ont du trouver des astuces.

En cherchant leurs astuces, je vais plus vite en me fatiguant moins.

Et du coup le jeune redécouvre le métier par l'observation des matériaux, la connaissance précise de leurs qualités, par les traces d'outils... En jouant et en ayant l'impression de « baiser » le patron !

Je voudrais terminer en évoquant un problème que j'ai rencontré récemment sur un de nos chantiers. Mes gars sont en ce moment sur un chantier de restauration d'un lambris de voûte d'une église. La couverture a été refaite il y a deux ans. Le couvreur a changé les chevrons et les liteaux et ce qu'il n'a pas vu ou n'a pas voulu voir parce que cela aurait arrêté son chantier, c'est qu'il y a une partie de la charpente à remplacer. Nous arrivons deux ans après, et quand mes ouvriers ont commencé à déposer le lambris, ils m'ont appelé pour que je vois que toute une partie de la charpente était cassée. Ce n'était pas notre boulot, on pouvait refaire notre lambris en dessous tranquillement. Mais pour moi le patrimoine c'est aller regarder ce qui se passe au delà du travail confié. Si le couvreur, il y a deux ans avait alerté, cela aurait coûté beaucoup moins cher. Pendant que c'était découvert, on pouvait facilement intervenir sur la charpente. Maintenant il va falloir redécouvrir partiellement.

Voilà, en tant qu'artisan, j'aurai encore bien des choses à dire, mais je préfère vous laisser réfléchir à cette action de formation de formateurs qu'il me semble nécessaire de renouveler et de généraliser.























Cela concerne particulièrement les ouvrages existants, où il y a souvent une plus grande complexité d'intervention que sur des opérations de construction neuve.

Autre point qui est mis en évidence - et qui d'ailleurs se traduit à travers l'une des unités de certification, c'est tout ce qui est lié à la préparation de l'intervention et notamment de réfléchir à ce que l'on va mettre en place avant d'agir, d'organiser l'intervention.

Un point nouveau est l'introduction d'une partie encore modeste, mais c'est une première étape, d'histoire des techniques du métier qui permet de s'interroger sur les techniques qui ont pu être employées lorsqu'on est confronté à un ouvrage existant. Selon les métiers, le support d'ouvrages existants sur lequel on intervient peut remonter à quelques siècles ou décennies. Parfois, dans certaines spécialités, cela renvoie simplement à quelques années parce que les techniques évoluent vite. Il faut noter toutefois que cet accroissement de la part d'intervention des entreprises du secteur du bâtiment sur les ouvrages existants n'a pas amené de demande particulière de création de diplôme prenant en compte de façon spécifique le patrimoine bâti.

Sur cet aspect des diplômes, en guise de conclusion intermédiaire, une ambiguïté peut être soulignée : nous avons la volonté de prendre en compte l'intervention sur le patrimoine bâti mais lorsqu'il s'agit d'épreuves ponctuelles, l'organisation des examens constitue un obstacle matériel. Car il s'agit de mettre des candidats à un CAP en situation, de leur fournir un support, de leur donner une activité à réaliser, un temps d'intervention ; les adaptations qui peuvent être envisagées pour des cas individuels deviennent extrêmement complexes s'il s'agit de prévoir une session d'examen pour une centaine - ou davantage - de candidats.

Deuxième point, qui sera plus rapide, sur l'offre de formation elle-même et sur la façon dont celle-ci peut répondre à la prise en compte du patrimoine bâti. Depuis une dizaine d'années, les diplômes du secteur du bâtiment intègrent systématiquement une période de formation en milieu professionnel. Cela va de 8 à 14 semaines pour un CAP. Lorsqu'on cumule BEP et Baccalauréat Professionnel, cela fait sur un cycle de quatre années de formation 24 semaines de formation passées en entreprise. Autre point particulier pour les diplômes de niveau V (CAP ou BEP) du secteur, une partie de la certification se déroule depuis dix ans dans les lieux de formation : cela s'appelle contrôle en cours de formation et, bien évidemment, cela concerne les deux lieux de formation que sont l'établissement de formation et l'entreprise d'accueil. Il est inutile de souligner que cela permet de prendre en compte des particularités locales, des supports d'intervention qui correspondent au marché des entreprises. Donc ce sont ces deux facteurs, période de formation en milieu professionnel et contrôle en cours de formation pour la possibilité de certifier une partie des savoir-faire et des compétences, qui permettent de prendre en compte ces caractéristiques locales.

Dernier point : j'ai entendu avec beaucoup d'intérêt ce qu'évoquait Yves Le Huen à propos de questions qui renvoient à l'organisation pédagogique. Les dispositifs tels que les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel permettent de prendre en compte des interventions d'enseignants d'histoire, d'arts appliqués à côté de celles de leurs collègues d'enseignement technique pour intégrer ensemble les dimensions nécessaires dès lors qu'on aborde le patrimoine bâti. Un autre élément est pratiqué de façon effectivement très inégale selon les établissements de formation, ce sont les chantiers-écoles et les interventions ou réalisations directement en formation, et ceci en plus du temps passé en entreprise dans le cadre des périodes de formations en milieu professionnel. Dans ce cas beaucoup de précautions s'imposent et des partenariats sont créés à cette occasion pour intervenir sur des bâtiments existants, certains pouvant être protégés et d'autres étant des bâtiments qui ne relèvent pas d'ouvrages protégés mais qui supposent effectivement un certain nombre de précautions avant d'intervenir.

Enfin, il y a cette possibilité qu'évoquait André MONTES d'adapter une partie de la formation à des particularités locales qui peuvent être notamment des éléments liés au bâti existant.



**Richard LACORTIGLIA**

Le diplôme a une grande importance pour les individus mais c'est aussi pour les organismes de formation une nécessité pour financer une action de formation. Le constat que je fais, c'est que les besoins évoluent plus vite que les entreprises sur le marché et que les institutions. Je réalise, sous la responsabilité du CAUE d'Auch, une formation d'ouvriers en restauration du patrimoine. Nous n'avons pas eu de difficultés pour adapter le référentiel aux caractéristiques locales, donc je pense que ce n'est pas une véritable difficulté. Par contre, nous intervenons également dans l'architecture bio-climatique et là il est impossible de faire de la formation puisqu'on n'a pas de référentiel de diplôme. On prend du retard par rapport à plein de villes comparables en Europe où ces techniques se sont développées plus simplement, parce que les problèmes de certification sont lourds à mettre en place et à faire évoluer. Je ne sais pas ce qu'il faudrait faire par rapport aux métiers du patrimoine, mais certainement essayer d'introduire de la souplesse dans le système.

**Rosemarie DECROIX**

Quand on parle d'intervention sur le patrimoine bâti, il faudrait préciser les niveaux d'intervention : qu'est-ce qui relève de la responsabilité du dirigeant de l'entreprise, de la marge d'autonomie de la personne sur le chantier, des différents emplois ou niveaux hiérarchiques ? Je crois qu'on confond toujours entre le chef d'entreprise et l'artisan qui ont la responsabilité globale du chantier et l'ouvrier professionnel qui intervient sur une tâche particulière.

Deuxième point : on a tourné autour et jamais le mot n'a été lâché, c'est le développement durable. On est en plein dedans. N'oublions pas dans le développement durable, les trois pieds : l'environnement, le social et l'économique. Avec les entreprises du bâtiment on est dans le maillage au plus près du territoire, on est en plein dans le développement local. Et si ce terme est très souvent galvaudé, il me semble que là on ne peut faire autrement qu'y faire référence.

Dernier point : une certification, une reconnaissance pour qui ? pour quoi ? Il me semble utile de poser la question de savoir qui souhaite cette reconnaissance et qui n'en veut pas ?

**Astrid BRANDT-GRAU**

J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt les débats. J'ai été étonnée de ne pas trouver de référence au diplôme de restaurateur du patrimoine qui est un diplôme certifié au niveau II. J'aimerais avoir un peu plus de précisions sur vos réflexions en ce qui concerne l'importance de positionner les différents niveaux de certification les uns par les autres. C'est un aspect qui a été évoqué, cela m'intéresserait d'approfondir cette perspective puisque nos restaurateurs diplômés interviennent souvent sur les chantiers monuments historiques, par exemple pour la restauration de portails, de statues et également dans le domaine de la peinture murale.

## **Gabriel DAVID**

Eh bien oui, il va peut-être falloir que la branche ou certains membres de la branche saisissent les instances ministérielles pour la fabrication d'un titre, d'un diplôme parce qu'il y a un besoin. Je voudrais aussi dire qu'il y a plein d'initiatives locales. Vous avez cité la licence professionnelle, il y a un diplôme d'université Bâti ancien à Nantes, il y en a un à Montpellier. Il y a les formations qui ont été faites avec l'Association Ouvrière des compagnons du Devoir ou l'Ecole d'Avignon pour les maçons, onze modules de cinq jours.

Personnellement j'ai participé avec Jean Devillar, Président des tailleurs de pierres et Monsieur Bagulo de l'Union Nationale de la Maçonnerie, à l'élaboration du programme de la mention complémentaire restauration du patrimoine architectural. Ca a été un combat incessant avec les centrales ouvrières qui disaient « il n'est pas payé pour cela », « il n'est pas autonome pour cela », et en fin de compte cette formation a été réalisée deux ou trois ans au CFA d'Auxerre, et cela s'est épuisé ensuite. Comme par hasard ce ne sont d'ailleurs que les grands groupes qui y ont eu recours. Alors cela fait déjà plus de dix ans, on pourrait reprendre le manche.

On le voit bien, vous avez dans la salle plein d'initiatives dans le cadre par exemple de projets européens. Je ne suis pas d'accord avec ce qui se dit sur le repli identitaire lié à la restauration du patrimoine de pays. Quand les maçons que j'ai amené dans un projet Leonardo ont rencontré les maçons de la région des Apennins, ils se parlaient à travers le matériau, le geste, et vous avez de la pierre sèche qui est mise en œuvre dans les Apennins avec des techniques comparables à ce qu'on voit dans le sud de la France, ou en Corse.

Rosemarie Decroix a raison de poser la question du niveau d'intervention, même si dans le patrimoine, le travail est rarement « taylorisé ». C'est pour cela qu'on parle de toutes ces compétences périphériques qu'il faut mobiliser. On a eu l'exemple au sujet de la charpente quand un salarié de Yves Le Huen a eu cette petite étincelle de dire « oh là, problème, danger, il faut que j'alerte le patron ». Cela, ça se joue tout le temps. Pourquoi je vous parle de tout cela, c'est parce qu'au fond la méthode de fabrication du diplôme crisper parfois les professionnels que nous envoyons. En gros c'est une cohabitation, il y a une construction, il y a un jargon et puis parfois on oublie le fil. Il me semble dommage d'écarter la question du diplôme sous prétexte que « la CAPEB n'a peut-être pas saisi les instances comme il aurait fallu », ou que la réponse est reportée au niveau d'aménagements théoriquement possibles sur le plan local.

Le professionnel c'est quelqu'un qui met en œuvre une technologie, un savoir-faire, un savoir construire ou un savoir-restaurer en fonction des éléments de la nature qu'il rencontre, des matériaux disponibles, du contexte, de l'environnement. Et là, cela fait écho avec la question des enduits telle que l'a évoqué l'architecte des Bâtiments de France, Nicolas Gautier. Il va bien falloir qu'on cerne la posture professionnelle qui fait qu'on est compétent pour intervenir sur un bâti existant, quelque soit la région où on intervient. Hier, on a évoqué un maçon qui saurait tout faire. Je n'y crois pas trop. Faire de la charpente et de la menuiserie quand on est maçon, cela fait un sacré cheminement et ce n'est pas en trois ans qu'on va former un tel professionnel. Donc il va falloir faire plutôt des grandes catégories d'intervenants et distinguer le chef d'entreprise et le salarié, et à partir de là, décliner effectivement qu'est-ce qui est plutôt la préparation du chantier, l'approche, le diagnostic et ensuite l'intervention.

## **Jean-Luc DESENFANT**

Je voulais proposer une approche un peu différente du patrimoine bâti parce que j'ai le sentiment qu'on parle uniquement de l'enveloppe, de l'enduit, de la charpente, de la menuiserie extérieure,

bref de ce qui se voit. Le patrimoine, dans ma région qui est la Creuse, c'est un patrimoine en pierre mais il y a aussi ce qui se vit dedans. Ce qui se vit dedans, ce sont les problèmes de radons, les problèmes d'autonomie des personnes âgées, les problèmes d'automatismes qu'on doit intégrer, de mise en œuvre de la RT 2000. Et c'est un gros problème que la CAPEB et la Fédération française du bâtiment m'ont posé d'ailleurs. Pour identifier les compétences de la personne qui va intervenir sur du patrimoine bâti, il ne faut pas simplement considérer l'enveloppe du bâtiment mais aussi toute la partie intérieure, et bien sûr la question des déchets, du développement durable.

### **Carole ALEXANDRE**

Comme je l'ai fait observer au début de ce séminaire, parmi les titres relevant peu ou prou de notre ministère, il y en a guère qui concerne la restauration du patrimoine architectural. Je ne vais pas épiloguer là-dessus mais c'est quand même une offre de collaboration que je fais en direction des autres ministères qui, pour certains d'entre eux, en tout cas l'Education Nationale, déclarent qu'il n'est pas question de créer de nouveaux titres. Nous on n'en a aucun, vous en avez trop. Il y a peut-être un travail à faire : le domaine dont nous parlons ici relève bien sûr de questions d'éducation et de travail mais c'est aussi un problème de culture. Peut-être devrait-on se voir après ces journées. Plus sérieusement, je voudrais remarquer aussi que le Ministère de la Culture, pour différentes raisons qui tiennent peut-être à sa taille, a très peu travaillé pour faire reconnaître les titres et diplômes qu'il prépare. On est enfin entré il y a quelques semaines à peine dans une discussion technique, politique et institutionnelle avec le Ministère de l'Education Nationale. On espère que ces contacts avec la direction de l'enseignement supérieur vont aussi servir à développer des collaborations. On va essayer de mettre au point une instance d'évaluation des formations et des diplômes entre nos deux Ministères. Vous me pardonnerez d'exprimer très directement ce que je pense : vous avez aussi besoin de nous, petit Ministère, pour vous aider à évaluer vos propres formations culturelles.

### **André MONTES**

On progresse. Parmi les différents projets en cours, la rénovation du baccalauréat technologique de sciences et techniques industrielles, spécialité génie civil, qui pourrait s'intituler « architecture et habitat » ou « habitat et patrimoine », devrait aboutir dans les prochains mois et nous aurons effectivement besoin de travailler ensemble pour mettre un contenu derrière ce titre. Des contacts avec plusieurs écoles d'Architecture, dont celle de Versailles, nous ont permis d'avancer un peu. Néanmoins, je pense qu'il est bon d'instituer des relations directes entre nos deux ministères.

Par ailleurs, je suis d'accord avec les interventions sur le développement durable et bien que je n'aie pas eu le temps d'en parler précédemment, cette notion est prise en compte dans tous les diplômes rénovés. Il en est de même pour la gestion des déchets, présente dans l'ensemble des formations.

Il faut savoir que nous travaillons à l'élaboration de diplômes européens de niveau Bac + 2, Bac + 3 dans le domaine des énergies, pour des raisons de facilité, mais que nous avons l'intention rapidement de lancer la réflexion pour les autres domaines de la construction et pour les autres niveaux.

Enfin, je suis d'accord avec l'intervention de la CAPEB et je pense que j'irai même un peu plus loin, en évoquant le problème de la reprise d'entreprise. Il me semble qu'il faut s'en préoccuper rapidement. Vous avez raison de dire qu'il faut trouver des modalités de rénovation des diplômes plus souples que celles qui existent. En l'état de la réglementation, je ne sais pas comment faire pour aller plus vite. La rénovation de nos diplômes prend deux à trois ans, c'est trop long ! Il

s'écoule près de 5 ans entre le début d'une rénovation ou d'une création de diplôme et la sortie de la première promotion. Je pense que tous les partenaires devraient s'atteler à cette tâche.

### **Brigitte TROCME**

Coordonnant le travail des CPC, je crois qu'il y a une notion importante aujourd'hui qui est la question pour les professionnels d'une clarification du paysage des certifications. Ce paysage des certifications est très compliqué : il s'y mêle des diplômes nationaux Education Nationale, des titres du Ministère de l'Emploi, des certifications régionales. J'ai un tempérament peut-être optimiste, mais je crois que nous allons vers une clarification : la commission nationale de la certification professionnelle se met en place, avec certes des difficultés mais je crois pouvoir dire qu'il y a une volonté de mettre les certifications les unes à côté des autres et de voir comment les articuler pour permettre des parcours variés pour les individus.

Cette perspective est bénéfique pour l'individu, pour le chef d'entreprise, l'artisan. C'est un objectif de complémentarité et non pas de concurrence entre les instances de certification mais cet objectif de complémentarité suppose une clarification du paysage. Il faut que chacun puisse dire « voilà ce que je certifie, et voilà comment cela peut s'articuler avec les autres certifications ». C'est très facile à proposer comme cela mais c'est en fait compliqué à réaliser. Nous avons quelques projets de collaboration avec le Ministère de l'Emploi dans d'autres secteurs que le bâtiment, à propos de diplômes ou de titres dont la cible professionnelle est proche, et qu'il semblerait souhaitable de mieux articuler.

## **Paul KALCK**

Monsieur Montès a évoqué la question délicate des repreneurs d'entreprises. Je voulais signaler que lors de la session sur la transmission des savoirs, l'association Vieilles Maisons françaises a fait état d'une action engagée avec la CAPEB pour former des repreneurs d'entreprises. De plus, cette après-midi, Richard Simmonet, directeur de l'Institut Supérieur des Métiers de la Pierre évoquera le « BTMS Pierres » qui est un diplôme orienté vers l'encadrement ou la direction d'entreprises de restauration du patrimoine. Enfin, ultérieurement, Monsieur Pelluet et Madame Waag, de l'Institut Universitaire des Métiers du Patrimoine de Troyes viendront présenter une expérience qu'ils conduisent depuis longtemps et qui associe la préparation de CAP et de BP du bâtiment à une formation dans le domaine de la gestion. Je sais qu'ils aimeraient que cette formation qualifiante soit intégrée au répertoire nationale de la certification. Nous avons là quelques initiatives, je ne les ai pas cités toutes et de loin, mais on voit qu'il y a des tentatives pour apporter des solutions et qu'il faut peut-être surtout penser à coordonner les efforts.

## **Yves BRIEX**

Je pense qu'en matière de certification, ce qui manque c'est de la transparence, j'en suis persuadé. Est-ce qu'on est capable de décrire nos formations en termes de compétences. Est-ce qu'on est tous en mesure de se mettre d'accord sur un certain nombre de mots pour comparer nos productions. Je pense que c'est une démarche qui n'est pas facile parce que les organismes acceptent difficilement de mettre à plat ce qu'ils considèrent comme leur raison d'être. Ce serait bien de parvenir à un système d'activités bien repérées que tout le monde pourrait certifier.

La certification n'appartient pas à l'AFPA, pas davantage à l'Education Nationale, la certification appartient au patrimoine français de l'éducation et de la formation. Cela demande des compétences multiples aux organismes de formation pour dispenser une formation de qualité visant l'acquisition de compétences correspondant à des activités repérées comme certifiables. Cela justifie que l'on cherche une complémentarité, une mise en commun de compétences et qu'on crée des partenariats au niveau local.

On l'a dit tout à l'heure si on veut faire de la formation pertinente, performante, qui puisse contribuer à l'objectif de sauvegarde du patrimoine architectural, il faut bien que l'on travaille sur des bâtis existants. Nous avons des formateurs qui sont compétents dans tel ou tel domaine et il y a peut-être à travailler sur des complémentarités. Il en est de même pour la question de l'articulation du local et du national. Il est certes nécessaire de concevoir des certifications nationales mais cela n'est pas forcément contradictoire avec la prise en compte des spécificités des régions.

## **Yves LE HUEN**

Il y a un champ de connaissances dont on a peu parlé mais qui à mon avis règle le problème du national et du local : c'est l'apprentissage des matériaux. On a parlé de tâches, d'activités, de compétences mais on a trop peu parlé de la connaissance des matériaux. Si on apprend à un jeune à frapper un caillou et à le façonner, une fois qu'il a acquis cette connaissance, il peut aller n'importe où en France, il pourra adapter son geste aux caractéristiques de la pierre. De la même façon, on ne fait pas des menuisiers en chêne, des menuisiers de sapin, on fait des menuisiers qui savent reconnaître et travailler le bois et il suffit au professionnel d'observer comment on fait les moulures dans tel ou tel pays, à telle ou telle époque, et l'affaire est entendue. C'est une question de tournure d'esprit. Je suis frappé de constater à quel point dans cette session on parle de tâches ou d'activités. J'aimerais qu'on parle plutôt de métier comme c'était le cas lors de la première session de

séminaire. Je suis désolé, si on savait reconnaître les matériaux et si dans les formations de base, on apprenait à observer, tout serait réglé et on ne serait pas là à discuter le contenu des diplômes, que ce soit sur le neuf comme sur l'ancien.

### **Rose-Marie DECROIX**

j'ai bien entendu Yves Briex de l'AFPA. Je crois qu'il faut regarder les choses telles qu'elles sont. On est à la fin de la troisième session et j'ai apprécié qu'il n'y ait pas eu de langue de bois. On sait qu'en formation continue, on est sur un marché concurrentiel. Même des structures dites publiques, c'est à dire GRETA et AFPA doivent assurer leur fonctionnement sur des ressources propres. Pour les GRETA, les conseillers en formation continue ont une part de mission de service public et une part d'activités qui permet d'avoir des ressources propres. L'AFPA est aussi de plus en plus sur un marché concurrentiel. Mais quand on considère les diplômes de l'Education Nationale, les certifications de l'AFPA, ou les titres comme celui que Jean-Louis Paulet nous a présenté pour le CAUE, lesquels sont réellement connus du public ? Ce sont les diplômes de l'Education Nationale. Vous prenez internet vous avez immédiatement les référentiels. L'ingénierie de l'Education Nationale est publique. En revanche l'accès aux contenus des titres professionnels de l'AFPA est limité et il en est de même pour les titres homologués. Un titre homologué c'est le concepteur qui en est le propriétaire et qui le diffuse s'il le souhaite, voire même de façon payante. On peut dire la même chose des certificats de qualification professionnelle. Je crois qu'il faut avoir cela en tête, que la formation continue est un marché concurrentiel.

Nous avons des relations de confiance avec les branches professionnelles, et je m'efforce de les conseiller utilement. Je leur dis par exemple : attention une VAE, ce n'est pas tout à fait la même chose à l'AFPA et à l'Education Nationale. Voilà leurs avantages et inconvénients respectifs, maintenant faites votre choix. Je crois qu'il faut dire les choses telles qu'elles sont, présenter pour chaque type de certification, les avantages et les inconvénients. Si on regarde aujourd'hui, on a entendu parler le CAUE, l'AFPA, l'Education Nationale et le Ministère de la Culture qui veut s'y mettre. Alors je plains les gens ! Comment vont-ils s'y retrouver dans tout cela ! Chacun a sa spécificité, à nous d'être transparent.

### **Gabriel DAVID**

A la CAPEB, les réponses à la question des reprises d'entreprises ont largement reposé sur des initiatives régionales : des solutions ont été mises en place depuis 13 ans en Basse-Normandie, 12 ans dans les Pays de la Loire, 4 ans pour Rhône-Alpes. Les Chambre des Métiers mènent aussi des actions. Il y a eu dans ce cadre, plusieurs demandes d'homologation de titres et cela illustre bien ce qu'évoquait Rose Marie à l'instant. La CAPEB a fait homologuer au niveau IV un dispositif qui s'appelle « Futurs repreneurs d'entreprises dans le bâtiment ». Mais tout à l'heure on est allé plus loin, on a dit qu'il était préférable d'axer la formation sur des gens qui sont déjà en activité pour la plupart, et de les former sur 20 jours en pilotage d'entreprise. Cela pose parfois des problèmes d'un point de vue syndical parce qu'on peut être amené à leur dire qu'il ne faut pas reprendre l'entreprise du père ou du beau-père qu'ils ont plutôt intérêt à en créer une. Sachez que ce n'est pas un discours facile à tenir dans une fédération qui a plutôt des gens qui sont des cédants.

On s'est rencontré finalement sur un projet dans le cadre EQUAL sur les savoir-faire, sur cette problématique territoriale, transmission des savoirs liés au patrimoine et création d'entreprises sur un territoire. C'est l'expérience menée dans les Côtes d'Armor et en Ille et Vilaine avec des collectivités locales. C'est sur cette problématique, des savoir-faire spécifiques pour restaurer le patrimoine local, que les professionnels ont tiré toute la pelote de l'économie et intégré un cycle sur



la transmission – création - reprise. Il se trouve que l'économie se porte de plus en plus sur le patrimoine. Sur un autre projet européen que nous avons mené sur la création d'entreprise, on a validé que dans la petite entreprise familiale, dans 90% des cas, on rentre avant tout par le métier. Ce serait peut-être différent avec des entreprises de plus de 25 ou 50 salariés où là il y a des chefs d'équipe, des responsables de chantier. Dans notre secteur, celui de la CAPEB, on a plutôt une entrée métier avant de penser à devenir chef d'entreprise.

## **Yves BRIEX**

Un point de clarification en ce qui concerne les titres du Ministère du Travail car l'AFPA n'est pas propriétaire des titres. N'importe quel organisme peut mettre en œuvre les titres du ministère s'il remplit certains critères de qualité. L'AFPA c'est vrai, met en œuvre la grande majorité des titres mais il y a sur certains secteurs jusqu'à 40 % d'organismes « privés » qui interviennent sur ces titres.

Par ailleurs, ce qui est sur le marché c'est la formation professionnelle continue, et ce qui n'est pas sur le marché, c'est la certification. La certification n'est pas un marché. Elle est décidée par l'Etat pour l'instant et celui-ci peut avoir des certifications au travers de différents Ministères dont le Ministère du Travail, celui de l'Education Nationale... Quand je parlais tout à l'heure de mise à plat et d'essayer de trouver une approche qui permettrait des certifications qui repèreraient mieux les compétences de ce qui tourne autour du bâti, je pensais vraiment à la certification parce qu'elle n'est pas sur le marché. C'est quelque chose qui serait partagé par l'ensemble des professionnels et permettrait aux organismes qui ont les compétences de mettre en œuvre la formation et de décerner des certifications aux personnes. Parce que c'est cela le plus important : on travaille pour apporter aux demandeurs d'emplois, aux salariés, aux jeunes, quelque chose qui va leur permettre de gagner leur vie.

La certification ce n'est pas le seul moyen, on s'en passe de la certification mais si la certification de l'Education Nationale veut être pertinente par rapport au marché du travail et bien il faut que cette certification soit pour les salariés un véritable passeport négociable avec l'entreprise dans le cadre de la gestion des compétences et que l'entreprise se dise « si je prends une personne qui a cette certification, je suis sûre d'avoir les compétences dont j'ai besoin pour l'entreprise et je vais pouvoir garder cette personne ».

## **Patrick BET**

Effectivement l'ensemble des documents annexés aux arrêtés de création des diplômes de l'Education Nationale est public et même téléchargeable. Donc on peut tout à fait y avoir accès. On peut y voir, notamment sur les CAP rénovés, toute l'importance donnée à la connaissance des matériaux. On distingue d'ailleurs deux catégories de matériaux dans les CAP du bâtiment qui ont été rénovés : les matériaux directement liés au métier, avec leurs caractéristiques, la façon de les travailler ; et les matériaux qu'on peut rencontrer dans les ouvrages de bâtiment, car quel que soit le corps d'état dans lequel on intervient, on doit avoir quelques connaissances sur d'autres matériaux que ceux que l'on travaille. Donc il y a bien eu là une clarification dans l'écriture des référentiels des CAP rénovés.

L'autre point qui me paraît important, c'est la question des niveaux d'intervention qui a été abordée à plusieurs reprises. Lorsque nous définissons les diplômes, c'est un souci de savoir à quel niveau d'intervention, à quel niveau d'autonomie l'on fait référence. On ne peut pas se contenter de décrire l'activité réalisée par une entreprise. Il faut décrire les activités qui peuvent être celles d'un ouvrier

professionnel, d'un compagnon ou de quelqu'un qui a vocation à encadrer une équipe. Et puis pour évoquer la mention complémentaire « Restauration du patrimoine architectural », il y a une section qui continue à fonctionner dans le Département du Gers et qui, tous les ans, accueille des jeunes qui sortent absolument ravis de leur formation et qui vont ensuite travailler un peu partout en France. Ils ne travaillent pas toujours dans le secteur de la restauration, mais dans des cabinets d'architectes ou des cabinets d'études pour apporter une connaissance particulière acquise à l'occasion de cette formation largement partagée entre le lycée et des entreprises.

La dernière réflexion qui m'est venue tout à l'heure c'est qu'on doit bien distinguer effectivement pour l'Education Nationale ce qui relève de la formation et ce qui relève de la certification. La certification est l'une de nos missions de service public et nous l'organisons quel que soit l'organisme de formation qui a assuré la préparation aux diplômes, voire même au bénéfice de candidats dont nous ne savons pas s'ils ont suivi ou non une formation avant de passer les épreuves de l'examen.

### **Astrid BRANDT-GRAU**

je voudrais avoir quelques renseignements complémentaires quand à l'insertion de ce dispositif français de certification dans le paysage européen. Comment est-ce que cela s'articule avec ce qui se pratique ailleurs en Europe ; Je pense notamment à l'ouverture du marché de l'ensemble des entreprises européennes : si les entrepreneurs italiens ou allemands ou anglais viennent proposer leurs services en France, comment font-ils pour apprécier les niveaux de compétences ?

### **Patrick BET**

Tout d'abord ces entreprises s'inscrivent totalement dans le cadre législatif et réglementaire du lieu d'intervention. Donc cela amène des contraintes qui renvoient dans certains cas effectivement à la connaissance de dispositifs réglementaires qu'il faut respecter. En revanche, pour des personnes qui ont une expérience professionnelle acquise dans un autre pays, la VAE permet déjà d'envisager l'obtention d'un diplôme puisque cela permet de prendre en compte ce qui a été réalisé. Ce qui est évidemment plus difficile, c'est d'apprécier dans certains cas, en quoi consiste l'activité qui a été décrite, parce que selon les termes utilisés par une personne originaire d'un autre pays et le niveau de maîtrise de la langue française, on peut avoir des incertitudes sur l'activité décrite.

### **André MONTES**

Pour l'instant, il n'y a pas de reconnaissance de diplôme européen au niveau V. Les seules reconnaissances absolues existent seulement pour l'enseignement supérieur, c'est le fameux L-M-D, licence-maîtrise-doctorat, d'où ce que je vous ai dit tout à l'heure. Dans notre secteur on pense créer des diplômes européens au niveau « licence ». On voudrait bien ensuite travailler aux niveaux V et IV.

### **Patrick BET**

Pour la prise en compte de formations qui se déroulent pour partie dans un pays étranger, pour les diplômes de niveau V et IV, il y a également le label « Europro » qui peut être délivré mais qui suppose effectivement qu'une partie de la formation se soit déroulée dans un pays de la

Communauté et qui permet donc qu'une partie de l'évaluation soit faite dans une langue différente du français.

## **André MONTES**

Je n'ai pas abordé encore la notion de « lycée des métiers » or dans votre dossier vous avez une note qui traite de ces structures à mettre en place. Cette notion date déjà de quatre ou cinq ans. A terme, tous les lycées devraient accéder au label « lycée des métiers ». Dans le domaine de la rénovation, il pourrait donc exister quelques lycées sur le territoire français qui se positionneraient sur les métiers de la restauration du patrimoine architectural. Donc, dans l'auditoire, les collègues et partenaires qui veulent participer à ce développement dans leurs régions respectives peuvent agir concrètement. Ce label est délivré par l'Education Nationale après un audit des établissements. Cet audit est conduit avec la participation des instances régionales et professionnelles. Si vous nous aidiez à mettre en place ce label dans un certain nombre d'établissements, nous aurions fait un grand pas vers ce qui nous anime tous aujourd'hui.

En guise de conclusion et pour ma part, je pense que grâce à tous ceux qui ont travaillé à l'organisation de ce séminaire, nous allons dorénavant mieux collaborer pour mettre en commun nos ressources afin de construire des parcours de formation dans le domaine de la restauration du patrimoine architectural. C'est là une perspective très constructive.



**QUALIFICATION DES ARTISANS ET DE L'ENCADREMENT :**

**Faut-il développer l'offre de formation en direction de ces professionnels ?**



## **Introduction.**

**Paul KALCK**

Afin d'introduire le quatrième thème du séminaire « qualification des artisans et de l'encadrement », il convient de rappeler en quelques lignes les sessions précédentes.

Lors de la première session qui portait sur l'identification des savoirs, les intervenants nous ont permis de mieux comprendre quels étaient les savoirs mobilisés en restauration, notamment par rapport à un domaine d'activité où on a du mal à identifier les compétences, sans doute parce qu'on ne s'y est pas suffisamment intéressé, je pense au secteur artisanal. Cela fait seulement quinze ou vingt ans, que les chercheurs en sciences humaines ont progressé dans l'identification des savoirs mobilisés dans un mode d'activité artisanal. Il reste sans doute à en tirer tous les enseignements et notamment à en utiliser les acquis pour enrichir les descriptifs de nos référentiels de diplômes. Cette session, en se centrant sur les travaux de restauration du patrimoine architectural, a permis de faire un premier pas en ce sens. Dans l'échange sur la construction des titres et des diplômes, les intervenants du Ministère de l'Emploi comme de l'Education nationale, ont évoqué le cadre dans lequel s'élaborent les titres et diplômes. Le cadre n'est pas tout, il faut encore le remplir. Mieux identifier les savoirs permettra de donner davantage de rigueur à l'élaboration des contenus de diplôme qui, malgré la bonne volonté des groupes de travail, comporte une bonne part de bricolage, de recherche de compromis sur la base de représentations des métiers et des emplois qui ne sont que rarement explicitées. On n'est pas dans le domaine du scientifique mais on doit essayer de s'en rapprocher.

La deuxième session sur « la transmission des connaissances » fut l'occasion de revenir sur l'idée selon laquelle la formation initiale est difficile à mettre en œuvre dans le domaine de la restauration. Si on veut développer ces formations, il faut solliciter l'appui d'autres institutions dont les compétences s'avèrent complémentaires des établissements scolaires. Il faut travailler en réseau avec des professionnels qui ont l'habitude de conduire des projets de restauration, ont une connaissance fine du patrimoine local, savent mobiliser des jeunes bénévoles et les impliquer dans des activités de sauvegarde du patrimoine. Nous pensons que pédagogues et formateurs doivent absolument s'appuyer sur ces professionnels pour monter sans trop de risques des dispositifs permettant d'acquérir des compétences en restauration.

La troisième session portait sur les titres et diplômes, essentiellement centrée sur le niveau ouvrier. On a parfois eu quelques difficultés à ne pas déborder de ce cadre, car on a parfois du mal à imaginer, dans ce domaine, l'intervention de personne qui n'ont pas une maîtrise pleine et entière d'un métier, voire de plusieurs métiers. D'où les appels de plusieurs participants pour que l'on identifie mieux les niveaux de compétences et de responsabilités. C'est précisément parce que nous avons conscience de cette difficulté qu'il nous a semblé utile de dissocier le niveau ouvrier du niveau encadrement et artisans. Aussi, la session sur les titres et diplômes prend en compte un autre public.

Lors de cette session, il y aura sans doute deux thèmes de réflexion : l'un autour du positionnement des artisans sur le marché du patrimoine et des moyens susceptibles de le favoriser ; l'autre autour des formations longues, diplômantes et qualifiantes susceptibles d'aider à l'émergence de nouvelles générations d'artisans, chefs d'entreprise ou encadrants, mieux armés pour intervenir sur le champ du patrimoine.

Les progrès que les architectes ont fait dans la maîtrise du projet de restauration ne sont pas indépendants des progrès que les artisans maçons ont fait eux-mêmes à l'occasion du lancement des programmes de restauration des façades des années 1980 et du travail qu'ils ont fait pour se réapproprier tout un ensemble de connaissances. Cela me fait dire qu'il y a certainement une synergie entre les artisans et les architectes, et une dynamique commune à ces professions dans la prise en compte du patrimoine. C'est un peu pour ça qu'Alain Chouguiat a été invité à parler du CIP Patrimoine, comme un dispositif de mobilisation des artisans sur le champ du patrimoine dont nous savons par ailleurs que nombre d'architectes y apportent leur contribution.

Le deuxième thème de réflexion pour cette session concerne plus directement la question des titres et diplômes. Deux intervenants vont évoquer leur démarche visant la production de compétences dans le domaine de la reprise d'entreprises et de l'encadrement, et des titres auxquels préparent leurs formations. D'autres diplômes ou formations existent et je dois m'efforcer d'en citer quelques-unes.

Il y a des formations qui sont restées au stage expérimental, je pense à une formation de chef de chantier en bâti ancien dont le référentiel de formation avait mobilisé de nombreux professionnels dans le cadre d'un programme européen. Ce référentiel a été expérimenté à deux reprises et la formation ne semble pas avoir été reconduite depuis. Celle-ci était peut-être trop contraignante, les salariés étant amenés à interrompre à maintes reprises leurs activités professionnelles pour suivre un stage dans un site très éloigné. On n'avait peut-être pas mesuré les difficultés de mise en œuvre d'une telle formation, ou alors la publicité n'a peut-être pas été suffisante. On aura l'occasion d'entendre parler d'une autre initiative lors de la session intitulée « Territoire et Patrimoine ». Il s'agit d'une formation mise en œuvre par l'Institut Universitaire des Métiers du Patrimoine de Troyes où ont été associées l'acquisition d'une formation professionnelle tendant vers le Brevet Professionnel et l'acquisition de connaissances en gestion dispensées par le département gestion des entreprises et administrations d'un IUT. Enfin je veux signaler une autre initiative dont la présentation a été déprogrammée en raison d'un empêchement de dernière minute. Il s'agit de la licence professionnelle « architecture ancienne, et techniques de réhabilitation » qui a été récemment créée dans le cadre de l'Université de Montpellier et de l'école d'architecture de Languedoc-Roussillon et qui est aussi une initiative qui va dans le sens de la formation de haut niveau d'artisans ou de responsables de chantiers du patrimoine.



## **Assurer ensemble la production des savoirs nécessaires à la conservation et la réhabilitation du patrimoine architectural**

**François GOVEN**

Ce séminaire est une initiative de la direction de l'architecture et du patrimoine, que je représente en tant que sous-directeur des monuments historiques. Nous ne sommes pas des spécialistes des questions de formations, mais en revanche, le secteur de la restauration des monuments historiques est confronté en permanence aux questions de savoir-faire. Il est normal qu'elle s'intéresse alors aux formations susceptibles d'assurer la production de ces savoir-faire.

Quand nous avons pris l'initiative de ce séminaire avec la mission technique et économique dirigée par Elisabeth Ballu, nous avons rapidement souhaité étendre le champ de réflexion à d'autres domaines que celui de la restauration des monuments historiques, dans la mesure où il est aujourd'hui à peu près évident que la question de la réhabilitation, - de la restauration peut-être-, mais de la conservation et de la réhabilitation du patrimoine architectural dans son sens le plus large est une des grandes questions de notre société. Encore une fois, bien au-delà du champ limité, - peut-être un peu pointu qui est le nôtre ou le mien - des monuments historiques.

Et c'est pour ça que, lorsque nous avons confié une étude au CEREQ, représenté ici par Paul Kalck, nous avons, en liaison avec nos collègues des autres sous-directions de la direction de l'architecture et du patrimoine, envisagé d'aborder ces questions de la manière la plus large possible. Alors, je n'en dirai qu'un mot, cette question de la réhabilitation est absolument centrale, elle l'est dans le domaine du patrimoine protégé, elle l'est dans le domaine de l'ensemble du champ du patrimoine qui n'est pas protégé, qui peut-être le deviendra, mais pour une toute petite partie seulement. Et puis peut-être aussi et surtout, et c'est certainement un des enjeux les plus importants que nous ayons en face de nous aujourd'hui, tout ce que peut-être la conservation de la mémoire d'objets architecturaux, produits en grand nombre en particulier dans le courant de ce siècle, qui n'ont pas forcément vocation à devenir des objets patrimoniaux au sens traditionnel du terme, mais pour lesquels, il nous semble que l'intervention à mener ne peut pas se faire indépendamment d'une réflexion et d'une sensibilité. Je pense à tout ce champ, considérable, qui est celui de la production récente d'une architecture, de la reconstruction ou des années 1960 qui va automatiquement nous questionner et d'une façon probablement très aiguë. A la fois différente dans la pratique des métiers, mais probablement assez similaire dans la démarche à ce que l'on peut connaître dans d'autres formes d'intervention sur le patrimoine.

C'est la raison pour laquelle, même si nos moyens sont limités, un certain nombre d'initiatives ont pu être prises récemment par le Ministère de la Culture. Je pense en particulier - je le dis d'autant plus que j'ai en face de moi ceux qui s'en sont occupés - à cette initiative de création d'un palmarès national de la réhabilitation en 2003. Cela a été le début, et nous espérons évidemment que ce premier résultat se poursuivra d'une façon amplifiée, et permettra, et c'est l'autre objet évidemment de nos rencontres d'aujourd'hui, de faire se croiser toute une série de partenaires, d'institutions, de professionnels et donc de métiers, qui tous, pour une raison ou une autre, sur un plan ou un autre, ont en charge cette responsabilité de l'intervention sur l'architecture existante, pour parler de la façon la plus large possible.

Voilà, c'étaient les quelques mots que je voulais vous donner pour introduire le travail de cette après-midi. D'une façon plus particulière, nous allons débattre, avec l'appui des témoignages des personnes invitées. Nous avons à écouter bien sûr les expériences de ces témoins, mais aussi et

surtout à avoir un débat avec l'ensemble des participants ici présents, pour nous permettre d'avancer et de voir comment, en dehors du Ministère de la Culture qui peut avoir un rôle d'incitateur, un rôle d'aiguillon mais qui n'a ni les moyens matériels, ni les moyens institutionnels, réglementaires, juridiques pour mettre en œuvre des réponses aux besoins de qualifications. Notre initiative vise à se faire croiser des gens d'horizons, de cultures différentes. On le voyait ce matin, avec l'Education Nationale, cela peut déboucher sur des mécanismes qui progressivement permettront d'améliorer les réponses aux attentes aussi bien des commanditaires, des maîtres d'ouvrage que des maîtres d'œuvre, ou tout simplement des usagers que nous sommes.

Je voudrais rapidement présenter les quatre intervenants de notre séance de travail. Dans un premier temps, Frédéric Jung, qui est architecte, va nous rapporter une expérience qu'il a conduite, de réhabilitation de la maison Oberlin en Alsace. J'imagine qu'il insistera sur la question des compétences particulières qui sont sollicitées, en particulier vis-à-vis des entreprises. Ensuite, Alain Chouguiat qui est le chef du service des affaires économiques de la CAPEB fera un bilan des certificats d'identité professionnelle qui constituent une première réponse à la question de l'amélioration des interventions en matière de conservation du patrimoine architectural. Ensuite, Richard Simonnet, qui est le directeur de l'institut supérieur des métiers de la pierre de Rodez, parlera du travail engagé sur la question des métiers de la pierre, la formation des professionnels, le conseil aux entreprises . Et puis enfin, quatrième intervenant de cette après-midi, Jean Perez, qui est directeur de la formation à l'école d'Avignon, et qui parlera plus précisément de la formation des peintres en décor du patrimoine, de l'objectif et de l'ambition de cette formation qui a été homologuée au niveau III.

## La reconversion d'un ensemble architectural hétérogène : la maison Oberlin

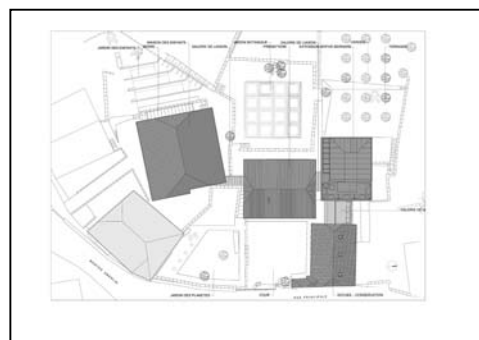
Frédéric JUNG

Dans ce séminaire je serai un témoin, assez représentatif je l'espère, de ce qui se passe pour ma génération d'architectes, de plus en plus confrontés à ce bras-le-corps avec le patrimoine, qu'il soit classé ou non, sans avoir acquis de formation particulière dans ce domaine.

Pour ma part, je me suis formé à l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Industrie de Strasbourg (ENSAIS), puis j'ai fait un diplôme universitaire à l'école d'architecture d'UCLA en Californie. Dans les deux cas, il est clair que l'aspect confrontation avec le bâti, avec le « déjà là » est souvent secondaire parce que probablement trop compliqué à aborder dans une école d'architecture. Paradoxalement, j'ai eu l'occasion d'enseigner à l'école d'architecture de Strasbourg où je me suis servi de la « reconversion » comme cadre de projet. La complexité à enseigner sur ce thème vient de la relation à la matière, de la relation au réel. Cette relation au réel est évidemment difficile à transmettre, à faire sentir, envisager naturellement, par des étudiants. Pourtant le travail sur le patrimoine est une question cruciale, au cœur d'un processus de « projection » ; il s'agit de comprendre ce que l'on a sous les yeux pour pouvoir faire un projet d'architecture, c'est-à-dire pour pouvoir porter un contenu. « Qu'a-t-on fait là ? » pour enrichir et bâtir la réponse à « Que veut-on faire là ? ». Cela me semble être au cœur de notre pratique d'architecte.

Une présentation d'une expérience donc en tant que représentant des praticiens engagés dans ces aventures-là qui n'ayant pas eu de formation spécifique forgent leur outil sur le tas, au quotidien, par la pratique. Je pense que mes interlocuteurs privilégiés, Maîtres d'Ouvrage et surtout dans l'acte de bâtir, les entreprises, sont souvent en fait dans la même situation.

Dans le cadre du Musée Oberlin que je vous présente aujourd'hui, je n'avais qu'une seule entreprise qualifiée « Monuments Historiques ». Toutes les autres étaient des entreprises locales qui avaient été désignées par un appel d'offres dans lequel le financier est, comme souvent, la clé de l'attribution. Dans ces cas-là, l'architecte se bat pour avoir quelques entreprises sur lesquelles il va pouvoir compter pour porter le projet et puis il acceptera de vivre l'aventure avec les autres qui sont moins férues ou moins expérimentées dans le domaine du patrimoine, du travail sur le « déjà là ». Ce petit musée est dédié à un pasteur de la fin du 18<sup>ème</sup> siècle qui s'était installé dans les Vosges, dans le Ban de la Roche, une petite enclave protestante dans un pays plutôt catholique. Ce pasteur avait évidemment toutes les caractéristiques d'un homme du siècle des Lumières, qui s'intéressait à la science, la littérature, la philosophie et bien sûr l'éducation puisqu'on le considère comme un des pères de l'école maternelle en France. Il estimait qu'il fallait encadrer très tôt ces petits paysans des Vosges, leur ouvrir les yeux sur le vaste monde (et sur son « ordre divin »). Voilà quelques images du musée qui présente une collection de petit matériel du quotidien et un cabinet de curiosités, certes un peu difficile à médiatiser, mais extrêmement attachante, émouvante.



Au centre du document ; le presbytère d'origine, bâtiment de 1787, qui avait ses communs organisés autour d'une cour donnant sur l'espace public principal. Dans l'ordre ; les communs, le presbytère, celui-ci étant entouré latéralement par une maison qui est une ferme encore plus ancienne de 1734 sur laquelle on a eu beaucoup de problèmes lors du chantier et enfin un bâtiment assez curieux (médiocre ?) qui est en fait un bâtiment construit dans les années 1970 par les scouts allemands en réparation des dommages de guerre. Un bâtiment pour lequel la Maîtrise d'Ouvrage avait extrêmement d'attachement, symboliquement un bâtiment qu'il fallait conserver. C'est pourtant sur ce bâtiment que j'ai proposé, lors du concours, les interventions les plus radicales, avec toutes les problématiques de connexion, d'accessibilité handicapés, de circulation. Ce projet synthétise un travail de reconversion d'un ensemble architectural très hétérogène.



C'est un travail très déférent, très sensible à l'architecture en place en ce qui concerne le presbytère, qui constitue en fait la première pièce de la collection. Cette attitude a aussi conduit les études de la maison Froessel, cette ferme de 1734, mais malheureusement, pour des raisons techniques celle-ci n'a pas pu être conservée en l'état, puisqu'elle menaçait ruine étant hourdée à l'argile et présentant une maçonnerie extrêmement rudimentaire (son pignon aval en claire « sécession » du reste du bâtiment).

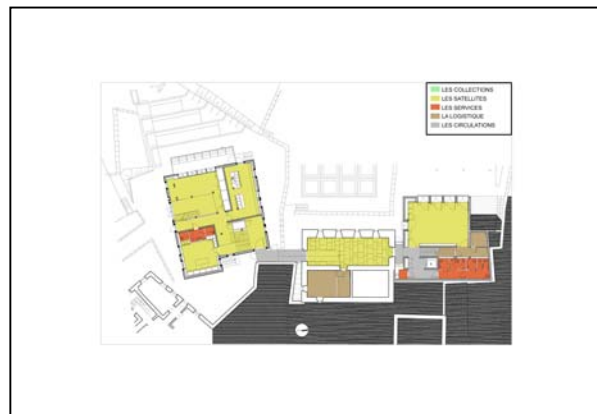


Pour la maison Froessel, je tenais absolument à la conserver en l'état. On l'a conservée le plus longtemps possible pendant le chantier jusqu'au jour où le bureau de contrôle m'a mis devant ce choix : soit vous la démontez ou vous l'abattez, soit vous serez responsable d'éventuels accidents graves. On l'a donc démonté avec le souci de récupérer un maximum d'éléments, et cela, avec des entreprises qui n'étaient pas formées à un travail de cette nature. Dans de telles situations, il faut qu'une confiance s'instaure entre les entreprises et l'architecte, qui n'a pas un savoir énorme dans

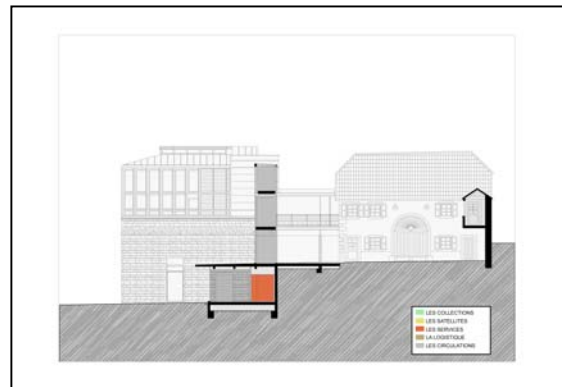
ce domaine-là, mais qui a une intention précise. L'architecte dans ce cas-là porte un projet, une vision et n'apporte pas forcément de savoir technique. L'entreprise, elle-même, n'a pas forcément une capacité technique immense non plus et c'est la relation humaine, la relation que vous allez pouvoir instaurer entre vous et ces petites entreprises dans cette tentative de réponse qui devient fondamentale.

A côté de cela, il y a eu d'autres types d'intervention, c'est à dire des reconversions beaucoup plus radicales. C'est le cas du bâtiment construit dans les années 1970, que j'estimais moins intéressant, sur lequel on est intervenu beaucoup plus violemment, plus radicalement en tous cas en termes d'architecture. Le patrimoine tel qu'on l'a trouvé, c'est un patrimoine 18<sup>ème</sup> qui a été remanié au fur et à mesure comme c'est généralement le cas. Les architectes sont extrêmement touchés et émus dans le cadre de la reconversion et de la réhabilitation, par ce qu'ils trouvent sur place, toutes, ces strates, ces scories, ces repentirs qui vont en partie participer à la refonte et à la réorganisation du projet.

Le projet tel qu'il se présente en fait, au regard du côté éclaté de ce patrimoine, nécessitait la mise en place d'articulations et de liaisons fortes un peu partout. Et à la fois, je voulais absolument que les respirations entre les maisons continuent d'exister. On s'est servi à la fois de pièces contemporaines comme les galeries entre bâtiments et de réouverture de caves, donc de réutilisation d'éléments existants.



Sur le plan, au niveau du rez-de-chaussée, on peut voir un certain type de problème que pose la reconversion: d'un élément du patrimoine de la fin du 18<sup>ème</sup> siècle. Le cahier des charges m'imposait des critères de conservation des œuvres (donnés par la Direction des Musées de France) extrêmement rigoureux. Vous voyez le seul endroit où on pouvait positionner tous les éléments de climatisation et de contrôle hygrométrique : au final un casse-tête invraisemblable avec l'entreprise pour faire rentrer tous les organes dans cet espace-là de façon à ce qu'on ne « répande » pas les appendices technologiques dans tous les coins de l'édifice classé. On rencontre évidemment toutes sortes d'autres problèmes dans ces inserts liés aux mises aux normes, aux mises en sécurité,... .On voit par ailleurs sur ce plan l'ensemble du programme. L'organisation générale prévoit 300 m<sup>2</sup> pour les collections installées dans le presbytère et deux satellites ; d'une part la Maison des Enfants (ateliers pédagogiques dans la maison Froessel) et de l'autre le centre de documentation et les expositions temporaires dans l'extension Sophie Bernard. Autrement dit, c'est vraiment la configuration d'un musée contemporain, c'est-à-dire un outil de compréhension, un centre d'interprétation. La collection n'en constitue qu'une partie et ce sont les espaces satellites qui vont permettre de comprendre et de porter encore et toujours un regard sur le monde à partir de cette collection.



Coupes sur les connexions qui ont été réalisées en intervenant radicalement sur l'architecture de la maison des années 1970, où on a pu intégrer toutes les circulations et notamment les verticales, tout en conservant la prééminence du presbytère dans le site.

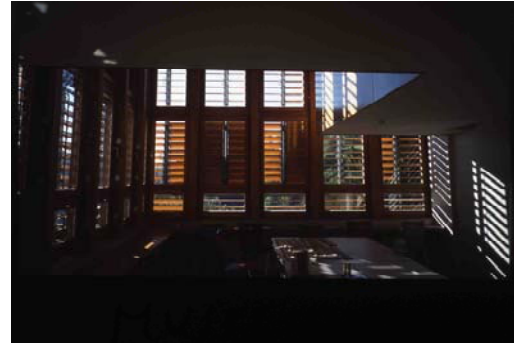


La maison Froessel, qu'on a dû démonter pièce à pièce, présentait une série d'éléments qui m'ont semblés tout à fait intéressants et à conserver. Des éléments de détail, comme par exemple ce cintre du début 18<sup>ème</sup> qui n'est pas en pierre mais en bois, qui a demandé un travail extrêmement minutieux de la part d'une entreprise qui n'était pas a priori formée pour. Un autre choix a été celui du maintien de la charpente à la spatialité forte, une charpente très rudimentaire, puisqu'elle n'est pas formée de fermes et que l'ensemble des pannes repose au sol par le biais des poteaux. Toutes les charges sont transmises verticalement, sans aucune triangulation intermédiaire. Tous ces éléments là, évidemment, font partie du puzzle que je voulais récupérer au final. La récupération, la conservation d'éléments nécessite comme le souligne Simounet dans un très beau texte qu'il a écrit à propos de l'hôtel Salé, de parcourir les lieux comme une topographie particulière, comme un paysage et puis noter tout ce qui va pouvoir continuer à être transmis et à porter tout simplement, physiquement le projet à venir.



Après un saut dans le temps : phase finale de la re-création de l'extension Sophie Bernard (le fameux bâtiment des scouts). Le bâtiment est formé de deux parties : un socle de pierre qui, en gros, « habille » la maison d'origine et un observatoire de bois posé au dessus qui s'ouvre sur le paysage. Le socle, beaucoup plus opaque, abrite la salle des expositions temporaires qui nécessite un contrôle de la lumière, alors que la partie observatoire, le centre de documentation, s'ouvre sur le Ban de la Roche, sur cette petite vallée, comme un symbole, une métaphore de l'œil d'Oberlin sur « ses terres ».





Une série de photos sur cette recomposition et sur les pérennités, notamment les éléments de structure, les rythmiques sont conservées ou certains matériaux (bardage, menuiseries bois, toitures...). Dans toutes ces mises au point les négociations sont continues avec les entreprises. Le bardage du presbytère par exemple a été remplacé, en bardeaux de mélèze, non pas sciés mais fendus, de façon à garder sa résistance homogène. C'était évidemment des choses que l'entreprise ne pratiquait pas et qu'elle a accepté de faire en trouvant en Allemagne un forestier qui lui débitait du bois fendu. Les discussions ont porté aussi sur les menuiseries, qu'on a maintenues, pour la plupart en l'état, mais pour lesquelles on a été obligé d'utiliser des verres anti-UV, donc des feuilletés. Il est clair que des vitrages isolants thermiquement auraient posé trop de problèmes dans leur insertion dans des châssis du 18<sup>ème</sup>. Pour les toitures, nous avons trouvé des tuiles plates d'un type le plus proche possible de l'existant (en Alsace des tuiles « queues de castors »). Pour la muséographie, nous avons proposé un travail sur la chaux puisque ces pièces étaient chaulées. Les teintes ont été obtenues à partir de pigments naturels qui reprenaient une classification de couleur d'Oberlin (une fois de plus liée aux méthodes de classement de la fin du 18<sup>ème</sup> siècle pour tenter de comprendre le monde).

La maison Froessel a été remontée à l'identique, le mieux possible dans le cadre financier imparti. Elle devient Maison des Enfants avec son jardin et sa serre horticole. C'est une activité qui fonctionne bien et qui reçoit à peu près deux mille cinq cents enfants par mois. La reconstitution de la fameuse charpente en sapin a consisté à édifier une charpente extrêmement simple. L'ensemble des poteaux redescendent les charges au sol depuis chaque panne. Nous avons travaillé avec un charpentier qui faisait du pavillon individuel, d'où quelques empoignades ... puisque les méthodes de calcul pour ce type de charpente ne sont pas normalisées.





Pour les parements, murs de pierre, chaux, sols et la maçonnerie « fine », j'ai eu la chance de pouvoir travailler avec une entreprise agréée « monuments historiques ». Les mises au point ont porté entre autres sur le parement qui reprend des appareillages traditionnels du village. Il y a toutes sortes de murs, de terrasses dont on a repris l'aspect rustique, un peu rude . Il s'agit bien sûr d'un travail contemporain ; nous avons changé l'échelle des blocs et révélé l'artifice du doublage, en en laissant voir l'épaisseur dans les angles. C'est aussi un clin d'œil à la problématique d'Oberlin qui s'évertuait à démonter tous les mécanismes de la vie, du vivant, aux enfants qu'il recevait chez lui. L'idée de révéler ce doublage dans les angles a été âprement discutée. Au départ bien que ce soit un mur doublé, l'entreprise voulait absolument harper ces angles. Il ne s'agissait pas de faire un faux mur en pierres mais bel et bien de le faire lire tel qu'il est, l'habillage de la maison des années 70.



En conclusion, mon agence a la chance de pouvoir travailler dans des reconversions de tous ordres, mais en définitive, les problématiques et la façon de positionner le projet sont souvent les mêmes. Les relations avec les entreprises, bien que sur des objets patrimoniaux très différents, sont souvent régies par les mêmes craintes, les mêmes reculs et au final le même enthousiasme.



Un autre projet, par exemple, sur lequel j'ai eu des discussions semblables à celles du musée Oberlin alors qu'il s'agit d'un bâtiment totalement différent. Il s'agit des « Classes Laborieuses »,

un grand magasin du début du 20<sup>ème</sup> siècle, de Jacques Hermant dans lequel nous avons installé une agence de publicité. C'est un des premiers bâtiments parisiens, à mon avis, à structure béton, réalisé entre 1899 et 1905 avec Coignet comme ingénieur. On a fait un gros travail autour de cette structure, pour la faire lire. Evidemment tout la partie « décorative » du grand magasin avait disparu mais il restait des possibilités de faire revivre cette structure qui est assez étonnante. Malheureusement celle-ci ne s'est pas avérée stable au feu d'où des déconvenues et des mises au point successives dans la protection avec les bureaux d'études, les bureaux de contrôle et l'entreprise.

Notre pratique se focalise de plus en plus sur les questions de reconversion, de réhabilitation. Ces chantiers-là, pour les professionnels que nous sommes, sont fondamentaux, c'est-à-dire que le réel apprentissage, c'est là, in situ, que nous le faisons.

De façon très schématique, pour donner mon opinion sur les problèmes de formation, je pense qu'ils touchent l'ensemble des acteurs ; entreprises mais aussi Maîtrise d'œuvre et Maîtrise d'Ouvrage. Si on devait être épaulé, - ce qui me semble nécessaire -, j'imagine cela plutôt sous la forme de cellules de réflexion, d'études. On parlait tout à l'heure de réseaux d'expertise, de mise en réseaux d'expériences. Il pourrait s'agir de « brigades » légères d'études, d'expert et de formateurs, que les différents chantiers pourraient intégrer ponctuellement autour de thématiques précises. Cela pourrait se faire à raison d'une journée de temps à autre, à la demande, en fonction des avancées des chantiers, plutôt qu'un apprentissage plus scolaire, car un tel savoir, me semble-t-il, est délicat à transmettre dès qu'il est déconnecté du réel pour les artisans et les petites entreprises avec lesquelles nous travaillons au quotidien.

## **Le CIP option patrimoine, première étape pour les artisans souhaitant investir le marché du patrimoine**

**Alain CHOUGUIAT**

Je vais parler du Certificat d'identité professionnelle (CIP), mais avant cela, je voudrais rappeler que la CAPEB est attachée à tout ce qui concerne le patrimoine et qu'elle participe à de nombreuses manifestations. On a travaillé fréquemment avec la direction de l'architecture et du patrimoine (DAPA), notamment sur les trophées de la réhabilitation, mais aussi sur les journées européennes du patrimoine.

Le CIP existe depuis 1998. Il s'agit d'une sorte de carte d'identité de l'entreprise qui permet aux donneurs d'ordre, publics ou privés, de constater que l'entreprise est bien en conformité avec ses obligations sociales et fiscales, et qu'elle est compétente dans son domaine. Ce qui nous intéresse aujourd'hui, c'est le CIP « mention Patrimoine », et c'est là qu'il y a une valeur ajoutée réelle par rapport au CIP classique, puisque le chef d'entreprise suit une formation de quatre jours, et qu'il va exposer ses références de chantiers qui lui sont propres, à partir de réalisations récentes, et l'ensemble des formations techniques et à caractère architecturale qu'il aura suivies dans le domaine du patrimoine. La finalité du CIP patrimoine, c'est de faire en sorte que l'entreprise puisse se valoriser vis-à-vis de ses donneurs d'ordre, et de faire connaître ses compétences et ses savoir-faire dans le domaine du bâti ancien. C'est l'occasion pour l'entreprise de mieux se faire identifier sur son marché. C'est là les deux objectifs essentiels et au-delà de l'intérêt que cela représente pour l'entreprise elle-même, cela répond aussi à un souci du donneur d'ordre lequel a parfois des difficultés à identifier les compétences des entreprises.

Quelles sont les conditions d'accès ? Il ne s'agit pas d'une sélection parce que l'objectif n'est pas d'exclure mais de tirer les entreprises vers le haut. La visée est pédagogique puisque comme en atteste l'existence d'un stage de formation, il y a bien acquisition de savoirs. Donc, pour accéder au CIP, il faut être artisan au sens juridique du terme, avoir au moins trois références de chantiers qui remontent au plus à deux ans sur du bâti ancien antérieur à 1940 et avoir suivi la formation de quatre jours mise en place à cet effet. N'ayant pas trouvé de définition précise du patrimoine, nous avons dit qu'il s'agissait d'édifices antérieurs à 1940. Ceci étant, il est évident que dans quelques années, il faudra réfléchir à ce critère de date qui peut sembler arbitraire.

En ce qui concerne le stage de formations que nous avons mis en place, il ne s'agit pas d'une formation technique parce que les artisans ont l'occasion d'en faire dans leurs départements. C'est une formation centrée sur l'histoire et la culture, l'histoire de l'architecture, en particulier. Ce qu'il leur manque souvent en fait, c'est une capacité à identifier une époque, reconnaître des styles, analyser un bâti. C'est d'une culture architecturale dont les artisans ont souvent le plus besoin et puis dans un deuxième temps, c'est d'être capable de finaliser une offre d'entreprise adaptée au marché de l'ancien. Cela suppose de pouvoir identifier quelles sont les procédures qui existent dans le patrimoine parce qu'on ne les connaît pas forcément toutes, et de connaître les nombreux partenaires qui interviennent dans ce domaine. Certains artisans connaissent très bien le paysage du patrimoine, tandis qu'une majorité d'entre eux souhaitent le découvrir. L'idée est de favoriser les rencontres, les échanges avec des experts de façon à provoquer un métissage. C'est la raison pour laquelle durant les deux premières journées, on a une équipe d'intervenants composée essentiellement d'Architectes des Bâtiments de France (ABF) ou d'architectes issus du Centre des hautes études de Chaillot. Le stage est bien l'occasion d'acquérir des connaissances architecturales mais aussi de rencontrer des professionnels, que l'on ne connaît pas forcément au départ, mais qui sont des interlocuteurs réguliers dans ce domaine. Et puis les deux autres journées de formation,

sont l'occasion pour chaque artisan de rencontrer l'ABF local, l'architecte du CAUE ou tout autre connaisseur du patrimoine local, le cas échéant d'organiser la visite d'un site en sa présence et au final de remplir les trois dossiers de référence de chantiers qui font partie des critères d'accès au CIP patrimoine. L'élaboration de ces dossiers de référence est également l'occasion d'indiquer ce que l'on sait faire, en se servant de croquis, de photos de chantier. Cela nécessite un réel effort de la part d'artisans qui sont souvent plus habiles à faire qu'à « faire savoir ».

Une des retombées du CIP Patrimoine, c'est d'avoir suscité la création de groupes d'artisans motivés. C'est très inégal selon les départements, mais pas loin de la moitié ont constitué des groupes ou des commissions patrimoine qui mettent en place des actions de formation, organisent ou participent à des manifestations locales, comme par exemple la Journée du patrimoine de pays. Ils s'intègrent parfois à d'autres manifestations où ils font des démonstrations de savoir-faire, ou échangent entre professionnels. Des causeries se déroulent en soirée, avec un architecte, des donneurs d'ordre, le CAUE, enfin tout un ensemble de partenaires et cela permet d'aborder des problèmes concrets, d'envisager des ajustements mutuels sur des chantiers. D'après les retours que nous en avons eus, tant de la part des artisans que de partenaires, ces échanges sont jugés toujours très riches parce que les participants sont alors dans des dispositions où les uns et les autres peuvent mieux se comprendre. Il est vrai que l'architecte peut apporter à l'artisan, mais l'artisan peut aussi apporter à l'architecte, et c'est bien cette qualité d'échange qui est très appréciée.

J'ai apporté quelques chiffres produits par un institut de sondage auquel nous avons passé une commande. Sur les douze derniers mois de l'an dernier, les artisans sont intervenus à raison de 10% sur des églises ou chapelles, 9 % sur des fermes ou moulins, 7% sur des manoirs ou hôtels particuliers, 6 % sur des châteaux, 5% sur des monuments historiques. Ce sont les résultats d'une interrogation auprès de huit cents entreprises.

On a demandé aux entreprises si elles avaient rencontré certains spécialistes du patrimoine à l'occasion de la réalisation des chantiers. 10 % des entreprises ont eu des contacts avec des architectes des bâtiments de France, 4 % des contacts avec des Architectes du patrimoine et 3 % des contacts avec les Architectes en chef des monuments historiques.

Quant au type de patrimoine sur lequel les entreprises interviennent, on peut retenir que 9 % des entreprises artisanales sont intervenues sur des édifices construits entre le 17<sup>ème</sup> et 18<sup>ème</sup> siècle et 4 % sur des ouvrages antérieurs.

Par ailleurs, plus d'un quart des entreprises ont utilisé au cours des douze derniers mois des matériaux de pays. Ces entreprises artisanales qui interviennent sur du bâti de proximité et emploient des matériaux locaux, ont à supporter le poids des normes et de la réglementation. C'est une question importante pour les artisans : si la réglementation se justifie souvent, dans un certain nombre de cas, elle fait obstacle à l'usage de matériaux locaux. Je pense à des sables de rivières où effectivement on a tout intérêt à avoir recours à ce type de matériaux plutôt qu'à du prêt à l'emploi. Enfin 18 % des entreprises utilisent des matériaux de ré-emploi, les métiers les plus concernés étant les couvreurs et les maçons.

L'enquête donne quelques indications sur la durée des chantiers. : 19% des chantiers durent de 1,5 jour à 15 jours ; 21 % de seize jours à un mois ; 24 % de un mois à deux mois ; 26 % de deux mois à six mois ; 10 % au-delà de six mois. Finalement, une forte proportion de chantiers durent de un à deux mois, ou entre deux et six mois. Ça veut dire que c'est quand même des chantiers sur lesquels il y a un travail de restauration d'une certaine ampleur.

Voilà, donc quelques chiffres sur l'activité de ces artisans entrés dans une démarche de progrès par le biais du CIP Patrimoine. Certains ont exprimé le souhait d'aller au delà du CIP patrimoine, et

quelques uns se sont engagés dans des formations supérieures, je pense au diplôme d'université mis en place par l'Université Paul Valéry de Montpellier ou l'université de Nantes. D'autres vont s'orienter vers la licence professionnelle nouvellement créée à Montpellier. Donc on a certain nombre d'artisans déterminés à se spécialiser dans l'intervention en patrimoine ancien.

Différent du CIP, un deuxième élément de reconnaissance a été mis en place avec l'Organisme Certificateur des Métiers et des Services (OCMS), la certification de services. Dans chaque référentiel de certification de services réalisé par grande famille de métier (délai de réponse au client, clarté de l'offre...), seraient ajoutées des exigences relatives au patrimoine ancien. Ces référentiels seraient donc enrichis par des engagements portant sur le champ du patrimoine. Un premier engagement de service concerne l'activité de diagnostic : l'entreprise fait un diagnostic du bâti avant le démarrage des travaux, et prend donc un certain nombre de précautions avant ou pendant son intervention. Ainsi un maçon engageant un travail sur un mur, pourra s'apercevoir en le grattant, de l'existence d'éléments faisant penser à une fresque ancienne, et il aura le réflexe de prendre contact avec l'ABF pour des analyses complémentaires. De ce fait, on se prémunit contre toute action de détérioration du bâti. Cet engagement de service peut également prendre en compte des dispositions pour éviter que des actions irréversibles ne soient faites sur le bâti.. L'artisan prendra par exemple la précaution de poser un boîtier électrique repérable, de façon à ce que s'il faut intervenir dans le futur sur l'installation électrique, on puisse retirer simplement ce boîtier sans détériorer le bâti. Un autre engagement correspond à la traçabilité des interventions en sorte que le client puisse à tout moment savoir ce qui se passe avant, pendant, après le chantier, au moyen de fiches simples d'identification et de suivi de chantier. C'est par exemple, pour un peintre, de préparer des couleurs, des teintes, et rencontrer le client afin de faire des simulations, avant d'engager les travaux à partir de coloris définitifs. C'est enfin engager les artisans à suivre des formations plus spécifiques dans le domaine du patrimoine, pour mieux maîtriser leurs interventions sur le bâti ancien et offrir des solutions différentes à leurs clients.

Cette amélioration de la qualité de service peut être conduite indépendamment de la certification de services, celle-ci n'est en rien obligatoire. Il s'agit de renforcer la capacité des artisans à proposer une multiplicité de solutions au client.. Il y a toujours plusieurs solutions existantes pour des raisons budgétaires, de choix techniques, de choix de matériaux.

Le CIP option patrimoine est à cet égard un bon moyen de s'engager vers une amélioration de la qualité de la prestation

En conclusion, le CIP nous a permis d'aller plus loin en matière de valorisation des compétences et d'interventions pour les artisans. Dans ce cadre, la CAPEB a été amenée à éditer un « Guide des procédures et des partenaires du patrimoine » qui permet à l'artisan de mieux savoir avec qui il travaille et de mieux connaître les procédures. Au delà de l'aide que cela a apporté aux artisans dans leur positionnement sur un marché, le CIP a permis de développer des échanges entre les professionnels intéressés par le patrimoine.



## Un institut de formation et un pôle d'innovation des métiers de la pierre.

**Richard SIMONNET**

Avant de parler du BTMS métiers de la pierre qui en est la formation phare, je vais vous présenter l'Institut et ses missions. Celui-ci a été créé en juin 1992 par l'association ouvrière des compagnons du devoir du tour de France, avec l'aide du Conseil Régional Midi-Pyrénées et des collectivités locales. Nous y faisons de la formation, mais pas seulement. L'Institut est d'ailleurs reconnu depuis 1996 comme pôle d'innovation des métiers de la pierre par la direction des entreprises de commerce, d'artisanat et de services (DECAS). Etre un pôle d'innovation, cela suppose un ensemble de missions qui se déclinent ainsi : liaison avec les compétences externes, recherche de solutions adaptées aux petites entreprises, conseil auprès des entreprises du secteur artisanal, diffusion de connaissances et de pratiques nouvelles. Ainsi, nous organisons des rencontres techniques, des colloques et nous publions des articles. Nous avons créé une base de données qui s'appelle « Mémoires de pierre », consultable sur Internet et qui recense environ quatre cent carrières. La préoccupation centrale de l'institut est le devenir des métiers de la pierre.

L'association ouvrière a mis en place d'autres instituts bâtis sur le même modèle : L'institut supérieur du Métal dans le Bâtiment à Nîmes, l'Ecole de la Charpente et de la Construction Bois à Angers, l'Institut Supérieur de la couverture sur Rennes. Aujourd'hui, l'Association Ouvrière représente plus de vingt-trois métiers, et nous espérons bien à terme avoir autant d'Instituts que de métiers présents au sein de l'Association. Les compagnons ont le souci de développer une autre approche des métiers, et s'intéressent à leur devenir. Cette réflexion sur le devenir des métiers est menée autour de quatre axes ou pôles :

- Une mission « Rencontre ». Rencontrer, c'est s'ouvrir, écouter, aller là où se pratique le métier, c'est à dire essentiellement dans les entreprises. Mais c'est aussi interroger les concepteurs, les clients. Cela se traduit par l'organisation de colloques, en principe tous les ans au mois de novembre. L'an passé, notre colloque a eu pour thème l'architecture en pierre dans le bassin méditerranéen. Celui de cette année, sera peut-être plus économique puisqu'il s'intitule : « La pierre, du terroir à la mondialisation ».
- Une mission « Recherche ». Cette mission n'est pas à entendre au sens de « recherche expérimentale ». Nous sommes des hommes de métiers, des tailleurs de pierres et non des chercheurs. Par contre, nous faisons de la veille technologique et nous créons des partenariats avec des écoles d'ingénieurs, des écoles d'architecture. Dans cet esprit, nous travaillons avec le département « Architecture » de l'Ecole Polytechnique de Bari (sud de l'Italie) sur différents projets de conception architecturale en pierre. Nous avons dernièrement modélisé la coupole de l'église d'Istres, un chantier représentant plus de 800 m<sup>3</sup> de pierre, dans le cadre d'un projet conduit par un architecte que nous avons voulu aider à tenir un pari aussi extraordinaire.
- Une mission « Mémoire ». Je ne voudrais pas que l'on entende le mot mémoire au sens de musée, car il s'agit plus d'une mémoire « vive », vivante. Il s'agit de capitaliser l'ensemble des savoirs relatifs au métier, et cela rejoint la mission recherche dans son aspect veille technologique.
- La mission « Formation ». Elle prend appui sur les trois précédentes. Elle se traduit essentiellement par de l'ingénierie de formation : que doit-on proposer, élaborer, en fonction de ce que l'on a pu découvrir au cours des rencontres, des recherches, de cette réflexion sur les évolutions du métier ? Nous concevons des modules de formations qui tentent de répondre aux besoins des entreprises et dont la réalisation s'appuie sur l'existence d'un réseau, celui des

« Compagnons du Devoir du Tour de France » mais aussi sur celui des intervenants, des formateurs avec qui nous avons établi des partenariats. En fait, je crois que ce qui est important, c'est de développer ces notions de mutualisation, de métissage, de complémentarités, de transversalité autour des compétences et savoirs de chacun.

Donc les missions « Rencontre », « Ecoute », « Recherche » et « Mémoire » nous aident à réfléchir au devenir du métier, et à partir de là, nous allons chercher à assurer ce devenir en facilitant l'acquisition de nouvelles compétences : c'est la raison d'être de la mission « Formation ».

La formation aux métiers de la pierre proposée à Rodez, est en adéquation avec ce que l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir pratique depuis longtemps : former dans le cadre d'une « approche compétence ». La compétence va se construire dans un parcours professionnel bien sûr, mais aussi dans un parcours de vie et elle intègre aussi la dimension de services au sein des métiers. Aujourd'hui, tailleur de pierres est aussi une activité de services dans la mesure où, et c'est probablement vrai pour l'ensemble des métiers de l'artisanat, l'on ne peut plus se contenter d'avoir une activité de production : Il faut accompagner le client, discuter avec le prescripteur (écoute, conception, proposition, production, mise en œuvre, suivi).

La finalité de l'action du compagnonnage et de la formation dans le compagnonnage, c'est permettre à l'homme de s'accomplir dans et par son métier ... et par le voyage ! C'est important, on compte aujourd'hui, pour les tailleurs de pierres de l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir, cent quarante jeunes qui voyagent sur le territoire français et à l'étranger. La formation chez nous, c'est effectivement aller à la recherche de soi, de l'autre, au travers de son métier. Le métier a une dimension identitaire ... Il y a une différence énorme avec ce que pourrait être une stricte notion d'emploi. Le métier est un outil pour aller vers les autres. Et ce que nous allons essayer de faire tout au long du tour de France, et tout au long de la vie aussi, c'est former des hommes et des femmes de métier. Former un homme de métier, c'est lui faire acquérir la compétence nécessaire à sa pratique professionnelle. Nous définissons la compétence comme la mise en œuvre d'un ensemble combiné de savoirs, de techniques et de comportements professionnels dans une situation donnée, demandant initiatives et responsabilités. Cela veut dire qu'à un moment donné, au-delà de la stricte maîtrise technique, il est indispensable d'apporter la culture du métier. Les lieux d'acquisition des compétences d'un métier sont d'abord l'entreprise. Si le centre de formation l'est aussi, il n'est parfois qu'accessoire, et bien évidemment il faut tenir compte dans cette acquisition de savoirs, des expériences de la vie.

Le rôle de l'Institut est d'observer l'évolution des compétences. Le tailleur de pierres d'il y a cinquante ans n'avait pas forcément les compétences du tailleur de pierre d'aujourd'hui. On ne pratique plus le métier de la même façon, et dans vingt ans, on va le pratiquer différemment. Il faut donc favoriser l'acquisition des nouvelles compétences. Ceci peut passer par l'élaboration de nouveaux modules de formation, l'actualisation des formations, mais aussi l'établissement d'un réseau d'intervenants, d'entreprises et de partenaires situés en amont, au cœur et en aval du métier.

C'est dans ce cadre que s'inscrit le Brevet Technique des Métiers Supérieurs, métiers de la pierre. Il s'agit d'une formation de niveau III, qui va allier à la fois la technicité, car cette formation s'adresse à des professionnels reconnus techniquement dans leurs métiers, mais aussi des connaissances en management et en économie de l'entreprise. Elle est sanctionnée par un titre délivré par la Chambre des Métiers de l'Aveyron qui a été homologué au Journal Officiel du 20 août 2002, avec un effet rétroactif à compter de juin 1997.

Nous avons voulu la création de ce diplômes car nos jeunes tailleurs de pierre sur le tour de France passaient un CAP, voyageaient ensuite quatre, cinq, six, sept, huit ans et au bout du compte, avaient appris à travailler différents matériaux, étaient passés dans des marbreries, dans des carrières, chez



des artisans, étaient intervenus sur des monuments historiques, avaient fait pratiquement tout ce qu'il est possible de faire en pierre, avaient suivi des cours du soir, et finalement n'avaient au bout de ce périple que peu de reconnaissance en terme de titres ou diplômes professionnels. Le BTMS est né de cette réflexion. A celle-ci, vient s'ajouter la pénurie d'hommes de métiers et notamment dans l'encadrement à laquelle il faudra faire face dans les cinq, dix ans à venir (mais qui déjà se fait ressentir). Avec l'UNA Métiers de la pierre (la CAPEB), nous avons pensé qu'il fallait mettre en place une formation de niveau supérieur. En effet, la crainte était de voir des artisans, des chefs d'atelier, des chefs de chantiers, des conducteurs de travaux qui ne seraient pas formés et n'auraient pas de sensibilité au matériau « pierre ».

Le BTMS s'adresse à des gens dont la compétence est reconnue en taille de pierres (au sens technicité du métier, en terme de production) et l'on y acquiert une capacité à assurer la conduite de travaux, la conduite de chantiers ainsi que des connaissances et compétences nécessaires pour reprendre ou créer son entreprise.

Le niveau requis est celui d'un Brevet Professionnel, d'un Brevet de maîtrise ou une expérience récente d'au moins cinq années dans le métier, mais ce n'est pas forcément le plus important. L'essentiel, c'est le positionnement réalisé à l'entrée de la formation, au travers d'un entretien avec le formateur référent (c'est à dire, celui qui va suivre l'ensemble du parcours du stagiaire durant sa formation).

Reprenons les différents axes de la formation :

- Concevoir, présenter, argumenter un projet de développement dans le cadre d'une entreprise de la filière pierres.
- Réaliser l'étude technique et financière d'un chantier pierres (en neuf, en réhabilitation, en restauration) ou d'une chaîne de production, de débit et de façonnage.

Nous avons mis en place une formation qui englobe le métier, comprenant tous les domaines d'activités qui lui sont connexes, que l'on soit sur du bâtiment neuf ou de la réhabilitation, que l'on soit dans un cursus « bâtiment » ou dans un cursus « carrières et transformation ». Il s'agit d'une formation d'environ mille deux cents heures, dont une grosse partie concerne la gestion commerciale et financière de l'entreprise, la conduite de chantier, l'informatique (bureautique et DAO). A cela viennent s'ajouter des modules plus spécifiques tels que la géologie, l'exploitation des carrières, l'expression artistique. Deux cent quatre vingt-cinq heures sont consacrées aux techniques constructives (pierre massive ou bâtiment en général), et soixante heures de langues vivantes. A cet ensemble se greffe le mémoire de recherche qui a un rôle fondamental dans le parcours BTMS.

Pour ce qui est de l'équipe pédagogique, nous travaillons avec des chefs d'entreprise, des ingénieurs, des architectes, des artistes, des formatrices et formateurs qui sont tous femmes et hommes de métier au départ. Ce qui me semble très intéressant, c'est que l'on essaye de faire de Rodez une sorte de laboratoire permanent, un lieu d'approfondissement, regroupant des gens qui sont passionnés, et souvent passionnants. Plutôt que de parler de formateurs, je préfère parler de personnes ressources. Elles sont là pour échanger, dialoguer, confronter des idées, provoquer le débat.

Le mémoire de recherche est un moment fort puisque c'est la possibilité, l'opportunité donnée à des gens de métier, de réaliser une recherche touchant à l'innovation, la mécanisation, le patrimoine, l'économie de la filière, le ou les matériaux, la gestion d'entreprise, etc. Voici, quelques exemples de sujets traités: Victor Louis, sa vie, son œuvre ; outillage et méthodes de taille pour la pierre dure dans l'Egypte Antique ; quelques éléments pour comprendre la pierre pré-contrainte ; la typologie de l'insertion de l'architecture contemporaine dans le patrimoine bâti ; la mécanisation et ses conséquences environnementales.

Nous envisageons de mettre ces mémoires de recherche en ligne sur Internet car certains sont très intéressants. Pourtant, lorsque l'on est tailleur de pierres, on n'est pas forcément très « communicant », et pas forcément à l'aise avec l'écriture.

Bilan du BTMS, après six sessions d'examens : une trentaine de stagiaires ont suivi l'ensemble des sessions, vingt-trois se sont présentés à l'examen et dix-huit ont été admis. Cela représente peu de monde mais parmi les diplômés, six sont chefs d'entreprise ou futurs repreneurs, six sont conducteurs de travaux, un est au CNRS et travaille sur le temple de Karnak, et cinq occupent des postes d'appareilleur / calepineur. Quant aux autres, cela se passait parfois tellement bien dans l'entreprise qu'ils n'ont pas forcément achevé le cycle de la formation et ont intégré parfois directement des fonctions de conducteurs de travaux.

## **Présentation du titre de peintre en décor du patrimoine, diplôme homologué au niveau III**

**Jean PEREZ**

Gilles Nourissier, directeur de l'école d'Avignon, est déjà intervenu pour expliquer ce qu'était l'Ecole d'Avignon et dire les objectifs qui sont les nôtres. Je vais juste revenir sur deux, trois éléments. Centre de formation à la réhabilitation du patrimoine architectural, l'Ecole d'Avignon a trois axes de développement :

- Le premier, c'est la formation. Nous organisons des formations courtes de perfectionnement en maçonnerie enduite, peinture décorative, menuiserie, ferronnerie, sols traditionnels, connaissance du patrimoine. La formation de peintre en décor du patrimoine est une formation de longue durée dont je vais tenter de vous faire partager l'origine et l'expérience.
- Le deuxième axe de développement, c'est tout ce qui touche à l'expertise, au conseil technique auprès des collectivités territoriales, entreprises et maîtres d'œuvre (aide au projet, à la réalisation).
- Enfin il y a nos activités à l'international (expertises, échanges d'expérience, de formateurs, groupe de travaux sur le patrimoine), soit dans le cadre de programmes européens, soit sur d'autres programmes de type, banque mondiale, fondations privées, Icomos, etc.

C'est en 1993, dans le cadre du Ministère de la Culture et des réflexions interministérielles sur le patrimoine et les métiers, que le Ministère de l'Artisanat s'est interrogé sur l'adéquation entre les nouvelles compétences générées par le développement du marché du patrimoine et les types de formations qui y menaient. Les métiers de la peinture ont fait l'objet d'une analyse particulière, et le décor y est apparu comme une composante essentielle. En effet, le patrimoine propose, en entretien comme en réfection, un vaste éventail de décors peints, civils ou religieux, publics ou privés, modestes ou sophistiqués. Nous avons bâti un référentiel professionnel qui a conduit à caractériser le profil et les compétences du peintre en décor du patrimoine d'un niveau III.

La première promotion a vu le jour en 1995, et nous en sommes aujourd'hui à la sixième. La septième étant déjà recrutée pour septembre, je ferai quelques remarques sur le recrutement et les débouchés.

### ➤ **Les objectifs de la formation.**

Il n'y avait pas de formation initiale spécifique au patrimoine dans les métiers du bâtiment, et notamment pour ceux qui ont en charge son épiderme. La culture individuelle et la structure socioprofessionnelle ayant traditionnellement assuré ce rôle, il n'y avait pas forcément un besoin avant les années 1980. Il y a une dizaine d'années, face aux besoins du secteur, il a été nécessaire de structurer une offre et d'engendrer des savoir-faire pour répondre à la croissance constante de ce marché, croissance qui s'avère également qualitative. Il nous a paru nécessaire de définir un nouveau profil de qualification, reconnu par un titre clarifiant le niveau des compétences acquises et améliorant donc l'employabilité.

La formation de peintre en décor du patrimoine est construite pour répondre aux besoins d'un marché en développement, celui de l'intervention plastique sur l'épiderme architectural du parc bâti ancien. Elle s'appuie sur la nécessité de spécialiser une offre tant culturelle que technique, appropriée à la mise en valeur du patrimoine bâti. Elle vise aussi à ce que le bénéficiaire intègre une

compréhension de la valeur culturelle du support bâti préexistant et identifie, reconnaisse, prenne en compte ces caractères constitutifs. Il faut aussi que ce bénéficiaire ait la capacité à utiliser dans le projet d'intervention comme sur le chantier, le bagage des techniques traditionnelles, ou ses équivalents, attachés à ce patrimoine. C'est sur ce programme que l'Ecole d'Avignon propose une formation professionnelle, continue, homologuée au niveau III.

Pourquoi une homologation et pourquoi un niveau III ?

Le besoin d'une reconnaissance officielle et nationale pour la formation bien sûr, mais aussi pour le métier auquel elle prépare. Elle va valider un référentiel, une sorte de dispositif auquel nous avons crû avant même de mettre en oeuvre cette formation.

Aujourd'hui, comme à l'époque, il existe des formations de peintre en décor, homologuées au niveau IV, il y avait aussi d'autres formations en Europe, connues et réputées, mais aucune ne mettait en avant le projet. La différence, c'est tout ce qui touche à l'histoire des styles, l'histoire de l'art, la culture même du patrimoine. L'homologation a été accordée pour trois ans. Cela signifie que tous les trois ans, on fait le point sur les différents éléments dont on dispose, on rend des comptes. Ce n'est pas toujours simple parce qu'on est obligé de rentrer dans un schéma. Celui-ci ne correspond pas toujours aux idées que l'on a au départ, ni aux référentiels, ni aux compétences dont on dispose. A l'époque, le schéma nous avait été donnée par la Commission Technique d'Homologation, qui dépendait du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité. Aujourd'hui le système a changé et c'est la Commission Nationale de Certification Professionnelle qui s'occupe de cela, et nous allons passer bientôt devant cette nouvelle commission puisque l'homologation de notre formation date de 2002 avec rétroactivité pour les premières promotions. Pour pouvoir prétendre à cette homologation, la règle est qu'il y ait au moins trois promotions sorties. Cela permet de vérifier que la formation répond à un besoin réel du marché, des entreprises : c'est le Ministère de l'Emploi et de la Solidarité qui délivre cette homologation. Un dossier a été monté après trois promotions. Puis un audit a été réalisé par des rapporteurs qui sont venus à l'Ecole d'Avignon vérifier comment nous fonctionnions, quels étaient nos moyens, les formateurs, leurs compétences et bien sûr, les résultats en termes de débouchés.

La formation dure 840 heures sur onze mois, par alternance de deux semaines, basée sur un parcours qui assemble une série d'apprentissages spécialisés conduisant à l'insertion professionnelle et des enseignements dans le champ de la connaissance et de l'argumentaire.

La formation associe systématiquement deux grands pôles d'enseignement fondamentaux : ceux de la constitution d'une culture technique, compréhension des solutions esthétiques, technologiques, leurs évolutions et leurs pathologies, et ceux en écho, du panel des moyens et outils d'exécution de peintre en décor: maîtrise des matériaux, la manière, le style à partir desquels sont réalisées les techniques, les factures, l'expression de représentation des fausses matières et de l'espace.

Sans entrer dans le cadre précis du programme, voici quelques pourcentages pour permettre de comprendre de quoi se compose la formation. Les cours théoriques, technologiques et d'histoire des arts décoratifs, représentent 23 % du temps de la formation en centre. Les études de cas, études documentaires représentent 7 %. Les cours pratiques en atelier (cours sur les techniques de peinture décorative) : 57 %, les chantiers école : 13 %. La formation est donc essentiellement pratique (70/30) mais reliée fortement à la compréhension du support bâti préexistant et au bagage des techniques traditionnelles à mettre en oeuvre.

La formation s'adresse aux personnes issues des milieux de la peinture, du bâtiment, des arts décoratifs, ayant déjà une expérience significative. Le recrutement se fait à un niveau IV dans le champ de compétences métier. Il se compose d'un test théorique et pratique des connaissances et

d'un entretien qui visent à améliorer et à évaluer, l'aptitude du candidat à se voir confier l'ensemble des tâches d'un praticien du décor. Lors du recrutement, il faut que les stagiaires manifestent un sens artistique, un sens de la responsabilité, et des capacités à l'animation d'équipe. Ce sont des critères qui sont inhérents à ce type de formations puisqu'au final, le salariat est rare et beaucoup devront créer leur entreprise. Il faut aussi que la personne soit très motivée pour exercer un métier technique et artistique, qu'elle ait un goût pour l'esthétique du décor traditionnel, une capacité à communiquer et à gérer une situation de projets de décor, toutes ces qualités que l'on ne s'attend pas forcément à trouver derrière le terme de peintre en décor.

Les statistiques des cinq dernières promotions montrent que 50 % des effectifs possèdent à l'entrée des diplômes de niveau III et II alors qu'on recrute normalement au niveau IV. Le profil de la sixième promotion en cours de formation, amplifie encore cette situation. L'âge moyen des personnes en formation est de trente-cinq ans, et deux tiers des effectifs sont composés de femmes, proportion qui tend à s'accroître au fil des promotions. La procédure de sélection permet d'obtenir un groupe assez homogène, et d'anticiper les problèmes inhérents à ce type de formations, car l'entrée en formation signifie souvent un changement de cap, voire un changement de vie. Et la faculté d'adaptation, le travail en équipe, la compatibilité avec une structure d'accueil, etc. sont importants.

Le système de fonctionnement en formation professionnelle continue, qui vise à repositionner des personnes sur le marché du travail, nous a conduit à construire une formation relativement courte en durée et très diverse en contenu du fait du coût total et des types de financements accessibles, etc. La variété des publics et des cas individuels (âge, provenance professionnelle, expérience et niveau général) conduit à rassembler des participants dont certains sont exclusivement en formation, d'autres en contrat d'apprentissage, d'autres en mixité avec des stages d'application en entreprise.

### ➤ **Après la formation.**

Les débouchés naturels sont ceux des différentes formes d'exercice d'un peintre en décor : artisans, Maison des artistes, indépendants ou libéral, salariés. L'objectif, pour la majorité des anciens stagiaires, à moyen ou à long terme est de créer sa propre activité. Parmi ceux qui ont choisi de se mettre à leur compte, certains ont souhaité faire d'abord un stage de gestion ou de création d'entreprise. Actuellement, sur les cinq promotions, près de 75 % des anciens stagiaires exercent une activité professionnelle générée par la formation dispensée.

Pour finir, il nous est apparu que le niveau culturel des problématiques induites par l'intervention sur le patrimoine architectural d'une part, le fait que dans ces secteurs les concepteurs sont essentiellement tournés vers l'acte de conservation/restauration (Architectes en Chef des Monuments Historiques, Architectes des Bâtiments de France, architectes du patrimoine, restaurateurs, ...), et qu'il n'existe pas de profil professionnel propre au projet contemporain d'intervention plastique sur des surfaces fortement caractérisées par l'histoire et la valeur patrimoniale d'autre part. Considérant enfin que cette question dépasse le strict recours à l'artiste créateur, extérieur au milieu du patrimoine ; alors l'Ecole d'Avignon envisage d'ouvrir un autre chantier de formation celui de « plasticien du patrimoine » et non plus de technicien. Ce plasticien du patrimoine serait susceptible de concevoir une intervention de son temps pour intégrer, dans l'enveloppe de l'architecture, ce que le passé désigne par décor peint. Ce n'est pas seulement une différence de niveau, c'est un profil différent. Il ne s'agit nullement de retirer ici, à l'intervenant sa fonction de réalisateur d'ouvrages, ce qu'on avait dans le niveau III, mais de lui apporter une compétence additionnelle, une approche par les outils de la conception, lui permettant d'agir, vis-à-vis de la commande et de la maîtrise d'œuvre, soit comme assistant spécialisé au concepteur du projet d'intervention, soit comme concepteur lui-même. La nouvelle compétence ainsi esquissée, serait de niveau II, compte tenu des savoirs qu'elle mobiliserait.

L'enjeu professionnel pour l'Ecole d'Avignon est de définir un profil et d'introduire une formation adaptée à un exercice sur l'espace européen. Aujourd'hui, nous devons réfléchir d'une manière beaucoup plus large pour nous permettre de faire le lien entre le patrimoine bâti ancien qui était la modernité du siècle dernier, comme le disait Monsieur Paulet ce matin, et les actions contemporaines.

## **François GOVEN**

Je voudrais lancer une ou deux réflexions consécutives à votre propos. C'est vrai que la formation de peintre décor en patrimoine tel que vous venez de la présenter, pose une vraie question, parce que d'une part, la tendance aujourd'hui va plutôt dans le sens de la conservation de décors anciens, et il peut donc y avoir une certaine ambiguïté et des conflits avec des personnes qui se considèrent comme des restaurateurs et justement pas comme des peintres en décor. Par ailleurs, vous l'avez dit, en tous cas en France, on constate une sorte d'absence de recours à la peinture de décor, en milieu ancien et à fortiori dans le domaine de la création architecturale actuelle. Donc là effectivement, il y a un créneau qui est assez étroit, avec le risque d'une forme de rejet.

Et puis l'autre remarque, c'est une anecdote qui me vient à la suite de ma participation hier au jury du grand prix de l'architecture. Ce qui m'a beaucoup frappé, - alors même que l'on était dans un domaine de "stars" de l'architecture, avec des gens dont la préoccupation particulière n'est pas la conservation patrimoniale -, à plusieurs reprises, dans les dossiers qu'ils avaient produits pour le grand prix de l'architecture, ces architectes créateurs, novateurs, très tournés vers les technologies de pointe, avec les moyens qui sont ceux d'architectes ayant déjà une audience internationale... Et bien au moins trois sur cinq insistaient sur l'importance qu'ils accordaient à l'artisanat. Ces architectes avouaient qu'ils ne pouvaient trouver la qualité de travail recherchée que parmi ceux qui avaient la pratique de la conservation et de la restauration. Parce que pour trouver des ferronniers traditionnels, des maçons qui font les appareillages de pierres que vous montriez tout à l'heure, même si l'expression plastique n'est pas celle d'un mur traditionnel, il n'empêche que le savoir-faire, c'est bien chez les gens qui font de la restauration qu'il faut aller le chercher.

Si le cas du décor semble constituer un créneau un peu étroit, par rapport à d'autres domaines de l'artisanat comme la menuiserie, l'ébénisterie, la ferronnerie, la maçonnerie, il me semble qu'il y a une attente nouvelle que l'on n'aurait certainement pas ressentie il y a une dizaine d'années chez des architectes que l'on ne peut pas suspecter de passéisme. Je dis ça parce que cela montre bien que pour des métiers comme celui de tailleur de pierres, d'appareilleur, de menuisier d'art, si cela paraît normal de les voir travailler dans le champ de la conservation du patrimoine, ceux-ci sont de plus en plus sollicités dans le domaine de la création architecturale, et souvent d'ailleurs, pour un travail qui nécessite outre le savoir-faire de l'artisan, un recours aux technologies de pointe les plus sophistiquées. C'est quelque chose de positif et qui donne une forme d'espoir.

## **Un architecte**

Pour rebondir sur ce qui vient d'être dit, je veux dire que j'en suis tout à fait touché et ravi. En tant qu'architecte, je suis très sensible au choix que vous avez fait de Patrick Berger et je crois qu'effectivement ma génération se reconnaît tout à fait là-dedans. Je pense que c'est aussi un tournant historique, c'est-à-dire que nous sommes une génération du doute par rapport à un certain nombre d'idéologies ou de théories disciplinaires et notamment sur l'abstraction qui caractérisait une pratique architecturale dans laquelle effectivement une grande partie de la profession ne se reconnaît plus. D'où l'apparition de la matière et cette générosité, cette sensualité nécessaire que les architectes revendiquent à travers cette réaffirmation de la matière.

Donc notre soif est maintenant inextinguible et ça fait vraiment plaisir de voir qu'il se crée des formations même si elles produisent un nombre infime de praticiens, parce que vous parliez d'environ cinq étudiants, enfin cinq diplômés par an. Nous architectes, on est vraiment extrêmement

attentifs dans cet échange dans lequel on a fondamentalement besoin de ces savoirs, de cette pratique, de cette relation à la matière.

### **Richard SIMONNET**

Oui, cinq diplômés par an, mais ça représente entre 25 et 30 000 heures de formation par an. On a des gens qui arrivent de tous horizons, aussi bien pour des modules d'une semaine, deux semaines, trois semaines et voilà.

### **François GOVEN**

Les propos qui viennent d'être tenus pour être un peu théoriques ne sont pas forcément éloignés du sujet qui est le nôtre, donc pour y parvenir, comment faire ? Qu'est-ce qui peut permettre d'aider à cette reconnaissance de compétences, cette reconnaissance de qualifications qui puisse donner satisfaction, après tout, d'abord à des gens qui ont à travailler et puis ensuite à des commanditaires, à des architectes, à des clients ? Alors que peut-on envisager ? Bien sûr, la mise en œuvre des CIP qui nous a été décrite est une réponse, mais vous terminiez votre exposé par « Comment aller au-delà ? ». Donc est-ce que là-dessus, il peut y avoir des réactions, des réflexions et des suggestions parce qu'encore une fois, nous sommes plutôt là pour recueillir et consigner des suggestions, et voir ensuite dans un mécanisme de réseau, auprès de qui, vers qui on se retourne pour faire des propositions qui seront relayées par d'autres.

### **Paul KALCK**

Je voudrais dire un mot pour remercier Richard Simonnet et Jean Perez de leur présentation. Ce matin, j'ai entendu : « on veut bien créer des titres, mais pour quels profils d'emplois ? » Et puis, « on veut s'assurer que ça représente des volumes d'emploi importants », car au niveau des Ministères, on veille beaucoup semble-t-il à ne pas multiplier les titres. En parlant de métiers, Richard Simonnet tient des propos bien différents et je trouve que c'est bien. Quand on parle trop de profils d'emplois ou d'affectations à des postes de travail, je crois que c'est bien d'avoir quelqu'un qui nous rappelle au métier. C'est-à-dire qu'on travaille quand même pour se promouvoir. Le ressort de la motivation, c'est la progression dans le métier, ce n'est pas d'être affecté à un poste. J'ai noté lorsqu'il a présenté les autres diplômés du domaine de la pierre que son CD n'était plus à jour. Le paysage de l'offre de certifications se recompose en permanence sous l'effet de sollicitations diverses. Il me semble que c'est une source de difficultés pour tous ceux qui passent par des procédures d'homologation, de devoir régulièrement repositionner leurs projets par rapport à un environnement de diplômes qui a changé, et par rapport auquel on va juger du bien-fondé de ce qu'ils proposent...

Jean Perez, lui, ne s'est pas hasardé sur ce terrain-là, il n'a pas fait référence aux autres formations existantes dans son champ... Et puis il a terminé son exposé en parlant du profil de plasticien du patrimoine. Alors, j'aime bien aussi parce que ce qu'il nous dit là, c'est que les professions ne forment pas un ensemble « fini ». Dans le domaine de l'emploi, des qualifications, on n'est pas face à un ensemble d'emplois figés où chacun pioche et une fois que le stock est épuisé il ne faut surtout plus rien créer. En lançant cette idée de nouvelles formations au niveau II, il montre d'une certaine manière qu'il est toujours possible d'innover, de créer.

Et puis le dernier point, c'est lorsque j'entends Jean Perez dire que 50 % de ces stagiaires ont déjà un niveau de diplôme III ou même II. Lorsqu'on dit qu'on a un appareil de formation qui donne à



chacun sa place dans l'appareil de production en fonction du niveau de formation, on est en droit de douter : les parcours sont plus divers qu'on voudrait le croire.

### **Jean-Jacques PLANTINET**

Je suis architecte du patrimoine. Architecte des bâtiments de France pendant huit ans et responsable de gros chantiers de restauration à Montpellier, je pense que tout ce qui contribue à augmenter la pépinière des conducteurs de chantiers, des personnes ayant une réelle compétence pour faire des attachements figurés, pour faire des choses utiles avec l'architecte, c'est formidable. Je pense qu'il y a un vide énorme, et plus vite vous augmenterez cette pépinière, plus les architectes deviendront compétents parce que leurs compétences ne peut s'exprimer que par vous.

Je veux témoigner de l'importance colossale du travail de la CAPEB au travers du CIP Patrimoine. Ces quatre jours dits de formations, c'est peu mais, après avoir participé à ces échanges avec les artisans, je dois reconnaître que les résultats sont très positifs. C'est un enjeu capital que celui de réapprendre à travailler ensemble, architectes et artisans. Parce que vous avez des professionnels qui ont un discours exceptionnel, mais à côté de ça, vous avez 90 % du bâti qui se fait avec des artisans, des petites entreprises qui n'ont jamais rencontré un architecte de leur vie, encore moins un architecte des bâtiments de France, ou un architecte du patrimoine. Pourtant ce sont eux qui produisent. Ils font l'essentiel de ce qui est notre architecture, de ce que sont nos restaurations plus ou moins habiles, et sachez qu'en secteur sauvegardé, secteur soi-disant protégé, vous n'avez pas souvent l'intervention d'un architecte. Les entreprises interviennent toutes seules, il n'y a pas de permis de construire, il n'y a pas d'obligation, il n'y a pas de demande d'architecture. Et si demain les artisans arrivent au travers d'une familiarité et d'une connivence à travailler avec des gens qui ont eu une formation plus intellectuelle, on verra les résultats dans nos villages, on aura peut-être à un moment donné une continuité de l'urbain, on aura peut-être des événements d'architecture qui se feront d'une façon peut-être moins académique, moins contrôlée mais qui arriveront à exister.

Et la médiocrité du bâti et du pavillonnaire, je pense qu'il y a une grande responsabilité de la centralité, parce que véritablement, il n'y a eu jamais d'effort vers les régions, ... On a condamné l'architecture régionale, mais c'était certainement pas ce qu'il fallait faire. Le débat, c'est d'arriver à un moment donné à ce qu'au travers de chaque réalisation, à chaque époque s'exprime cette architecture traditionnelle, avec des matériaux qui respectent le style et la couleur de la ville, avec des petites annotations, des petites différences et l'apparition de nouveaux matériaux. L'artisan ne sait pas assez proposer. Il faut qu'au travers de ces devis, il puisse faire des propositions. C'est essentiel parce que l'architecte, met parfois six ans avec les grands ministères pour sortir un projet. Il a plein de doutes, de propositions, de retours en arrière, mais il ne les exprime pas forcément, sinon, on va penser qu'il est hésitant. Et l'artisan qui effectivement essaye de faire un devis avec plusieurs propositions, c'est déjà le début du dialogue avec son client, c'est déjà la capacité de montrer à l'architecte des bâtiments de France qu'il n'y a pas une seule réponse, une seule solution, qu'on peut introduire la sensibilité.

Ne sous-estimez pas l'action de la CAPEB, ils font une action formidable dans les départements, avec l'aide des CAUE qui les aident à monter des dossiers concrets, où on va avec un mur, une maison de caractère, une grange qu'on va transformer, on va mettre l'artisan en situation de faire ses propositions. Au travers de ces rencontres, eh bien il va rencontrer des architectes des bâtiments de France, du CAUE ou des architectes du patrimoine ou des architectes sensibilisés à ce type de formations. Et il va ainsi découvrir que l'architecte n'est pas quelqu'un d'inaccessible. Je ne voudrais pas que nos discussions sur les diplômes amènent à sous-estimer cette initiative modeste mais si utile grâce à laquelle de nombreux artisans vont pouvoir à un moment donné, non pas se remettre en cause, mais peut-être progresser au même titre que les architectes ont besoin de

progresser en étant plus proches des métiers manuels. Je voudrais que le Ministère soit sensible à cette approche et y apporte sa contribution, peut-être en s'appuyant sur les CAUE et les architectes des bâtiments de France.

### **Rose-Marie DECROIX**

Je voulais dire qu'il ne faut pas attendre de l'Education Nationale plus que ce qu'elle peut donner. Aujourd'hui, les structures qui tiennent les rênes du pouvoir en termes de formation initiale et continue, ce sont les conseils régionaux. Quand des sections ne se remplissent pas, en l'occurrence dans le bâtiment, la décision de fermeture ne vient pas tant de l'Education Nationale que des conseils régionaux. Au niveau de la formation initiale, si vous voulez qu'il y ait encore des jeunes qui soient formés même avec des sections à cinq, six élèves, ce sont les Conseils Régionaux qu'il faut convaincre. Les conseils régionaux ont la maîtrise, en relation avec le rectorat, de la carte des formations. Les propriétaires des murs, donc des ateliers, ceux qui financent les équipements dans les lycées professionnels et lycées technologiques et techniques, ce sont les conseils régionaux. L'Education Nationale n'est là que pour proposer des contenus de formations, des modes de validation, des certifications etc. Je souhaite poser une question au directeur de la formation de l'école d'Avignon : comment expliquez-vous que les personnes qui sortent de votre formation n'ont comme solution qu'une création d'entreprise ? Ça m'interpelle !

### **Jean PEREZ**

Les stagiaires ont un côté artistique assez marqué quand ils viennent en formation et ils sont très indépendants. Le fait d'aller démarcher les entreprises, par exemple les entreprises qui interviennent sur les monuments historiques qui éventuellement pourraient les embaucher, leur est difficile. Je crois que depuis le début, c'est-à-dire depuis 1995, il ne doit y avoir que trois personnes sur cinquante-huit diplômés qui travaillent en tant que salariés dans des entreprises de plus de dix personnes. Mais je pense que c'est dû aussi à cette volonté de travailler seul ou avec d'autres, mais uniquement sur des projets de chantier.

### **François GOVEN**

Je pense que c'est l'explication principale. Mais il y en a une autre, c'est celle que j'évoquais tout à l'heure, c'est que la France n'a pas de tradition en matière de peintures de décor architectural contrairement à d'autres pays comme en Europe centrale. Donc les entreprises sont plus à la recherche de restaurateurs, qui seront plus des chimistes, et qui vont travailler avec des scalpels, des microscopes mais pas des artisans d'art. Du fait qu'il n'y a pas cette tradition, il n'y a que peu d'entreprises et elles n'ont certainement pas des carnets de commandes extrêmement importants, et pas forcément la capacité d'employer davantage de personnel. Donc je crois que c'est la combinaison de ces facteurs qui expliquent la situation actuelle : un certain individualisme et le fait que la France n'a pas de tradition forte dans ce domaine.

De plus, les entreprises de restauration qui employaient, il y a dix ou quinze ans, des peintres en décor se font tellement critiquer aujourd'hui par les organes "scientifiques" chargés de contrôler leur travail qu'elles chercheront plutôt à recruter des restaurateurs que des peintres. Parce que si elles emploient des peintres, elles risquent de se faire interdire d'intervenir sur des travaux de restauration. Nous avons aujourd'hui de nombreux cas de ce type, en particulier dans le sud de la France où on a un peu maintenu cette tradition de décor d'architecture, peut-être en Alsace aussi ou en Savoie, dans les Alpes, à proximité de pays étrangers comme l'Italie, la Suisse, l'Allemagne où

le décor d'architecture traditionnel et les badigeons se retrouvent partout. Il suffit de se balader dans n'importe quelle ville en Allemagne, en Suisse, en Autriche.

### **Rose-Marie DECROIX**

Les conseils régionaux ont la maîtrise des plans régionaux de formations, (PRDF). En formation initiale, on vient de le voir, le plan est fait conjointement avec les rectorats. C'est-à-dire que les rectorats mettent à disposition des personnels, à savoir les enseignants, et ce sont les conseils régionaux qui financent les équipements et le fonctionnement. Régulièrement, il y a des rencontres entre les recteurs et les conseils régionaux, services formations et lycées. Tous les ans, sont définis, ouverture, fermeture, maintien des sections. En Haute-Normandie où je travaille, on a ce qu'on appelle un contrat d'objectifs, c'est-à-dire une assemblée où se retrouvent toutes les parties concernées (la CAPEB, la FFB, etc., ) et où on décide régulièrement quelles sections on ouvre, quelles sections on ferme.

En formation continue, là aussi, c'est le Conseil Régional qui finance la formation des demandeurs d'emploi ou qui co-finance des formations pour les salariés d'entreprises. Donc là aussi les Conseils régionaux influent sur la reconnaissance des organismes de formations et donc de la certification. Si le conseil régional finance la formation des demandeurs d'emplois qui vont au CAUE du Gers, c'est qu'il est reconnu en tant qu'organisme de formations de qualité, puisque dans les conseils régionaux, on a des bilans sur le devenir des stagiaires à trois mois, à six mois. Donc le CAUE du Gers qui reçoit de l'argent pour financer une formation est cautionné en tant qu'organisme de formations. Les conseils régionaux, c'est vraiment là qu'est le pouvoir aujourd'hui au niveau des formations.

### **Richard SIMONNET**

Au titre de la formation continue, nos ressources sont privées à 100 %. Au démarrage de l'Institut, le Conseil Régional Midi-Pyrénées et les collectivités locales nous ont aidé à mettre en place la formation en finançant des équipements. Mais actuellement, les quelques 25 000 heures de formation dispensées à Rodez, sont financées par les OPCA et les FONGECIF dans le cadre de la formation continue et non par les collectivités territoriales.

### **Rose-Marie DECROIX**

Oui, mais très souvent, derrière les OPCA, il y a des fonds sociaux européens et les fonds sociaux européens, c'est aussi les services instructeurs des régions. C'est dommage qu'il n'y ait plus personne de la CAPEB, ils pourraient vous expliquer ça mieux que moi. Je sais qu'au niveau de la Haute-Normandie, la CAPEB est impliquée dans des projets européens ... Et les services instructeurs pour les projets européens, ce sont très souvent les conseils régionaux.

### **Gilbert STORTI**

Le CIP Patrimoine permet de faire se rencontrer les différents métiers et c'est ainsi qu'il s'est créé en région Rhône-Alpes, des réseaux de compétences. Nous avons un électricien du patrimoine. Je le dis parce que j'en suis très fier parce que les électriciens, le patrimoine ... Ils ont plutôt une réputation de massacreurs, ils n'hésitent pas à mettre des fourreaux scellés au plâtre, j'allais dire au ciment prompt et après, on a des ennuis avec les chaux aériennes.

Donc au niveau pédagogique, cette transversalité, c'est fabuleux. Ça permet de constituer un club, un petit réseau de gens compétents. Je peux vous dire qu'entre eux, les artisans disent souvent pis que pendre des architectes. Eh bien grâce à l'intervention d'architectes dans les formations qui accompagnent la préparation au CIP patrimoine, je peux dire que les relations entre nos deux professions ont beaucoup évolué ... Je signale que se crée parallèlement à ça, des commissions régionales avec les ABF, les DRAC. On organise des voyages, des concours. L'an dernier, on a organisé les premiers trophées des artisans du patrimoine pour communiquer au niveau de la région. Les artisans n'ont pas l'habitude de se mettre en valeur et là, si vous faites [www.artisans-du-patrimoine](http://www.artisans-du-patrimoine), vous verrez les photos des travaux des candidats au CIP.

Je ne sais pas s'il faut créer des diplômes, mais il faut au moins un regroupement des gens qui font bien. Alors on a des documents tout simple, où il y a par département une liste d'artisans, tous corps d'état et les personnes intéressées et les ABF peuvent s'en saisir ou aller sur Internet pour voir si le travail qu'ils font, correspond à ce qu'ils veulent. C'est idiot ce que je raconte, mais au niveau de la communication, c'est peut-être plus important encore que le titre, parce qu'on voit tout de suite ce que les gens savent faire.

Juste pour information, je voudrais terminer en disant que nous jouons actuellement la carte patrimoine et environnement. Ça va très bien ensemble : qualité de vie, qualité visuelle et qualité architectural, tout cela se marie fort bien. Nos amis autrichiens ont déjà quelques années d'avance là-dessus.

### **Richard LACORTIGLIA**

Participant à un projet Leonardo qui doit aboutir à une certification sur les enduits terre, je voudrais apporter un témoignage. Cela paraît impossible en France de créer un diplôme alors que ça paraît très simple dans les autres pays européens. En France, ce n'est pas possible : la durée minimum d'une mention complémentaire est de quatre cents heures. Or ça n'a pas de sens de faire une formation aussi longue seulement pour former des gens aux enduits terre.

On parlait des régions qui prenaient du pouvoir, mais le problème en France, c'est qu'on n'a pas un seul interlocuteur, on en a plusieurs et il suffit que l'un fasse défaut pour que tout tombe à l'eau. Pour monter une formation à la restauration du patrimoine, on a besoin du soutien de la région, mais aussi de fonds sociaux européens parce que comme on est dans des petites formations expérimentales, on en a besoin et ensuite l'homologation d'un titre dépend du ministère du travail, etc. Il suffit que l'un des trois ne soient plus d'accord, pour que le projet de formation sombre.

### **Richard SIMONNET**

La formation continue est un marché. C'est une réalité. Mais je crois que la formation, se fait essentiellement dans l'entreprise, par l'apprentissage, la transmission. C'est d'abord ça la formation, un échange et une transmission de compétences. Il faut arrêter de dire que la compétence réside seulement dans le diplôme ou le titre. Un diplôme ou un titre, ça ne doit pas être une finalité. C'est un commencement. C'est ce qui va permettre d'aller éventuellement plus loin.

La validation des acquis de l'expérience est une chose d'extraordinaire ! Mais si le dispositif est fantastique, il y a finalement quelque chose d'assez paradoxal : permettre à des gens de métier qui ont dix, quinze, vingt ans d'expérience d'être reconnus dans leur profession au travers d'un diplôme

ou d'un titre qui d'ordinaire est délivré à des personnes qui n'ont pas encore forcément intégré le monde du travail et de l'entreprise.

### **Jacques PILLEMONT**

Je souhaite reprendre une idée lancée par Monsieur Jung. Les titres et diplômes, les qualifications d'entreprises quelle que soit leur forme, CIP ou Qualibat. ont une fonction de signe. Ils sanctionnent, reconnaissent une compétence, une qualité, et il faut s'efforcer qu'il y ait le moins d'arbitraire possible ... On peut avoir plusieurs années d'études et ne pas être à la hauteur de la compétence que le diplôme ou le titre sanctionne. Il y a bien une distinction à faire entre les formations qui vont construire les qualifications, et la nécessité de faire savoir à l'ensemble des partenaires que ces qualifications existent et qu'elles peuvent être mobilisées. Alors, c'est en ce sens que je comprends que monsieur Jung finisse son intervention, en disant « Finalement, j'aurai moins besoin d'avoir un titre ou un diplôme de plus, une formation de plus. En revanche, par rapport à l'évolution de mon chantier j'ai rencontré des difficultés précises pour lesquelles il existe quelque part des compétences auxquelles on devrait pouvoir faire appel pour mieux les résoudre ». Donc il y a bien aussi dans le thème de ce séminaire, l'idée qu'il y a à mettre en communication des personnes dont les compétences sont complémentaires et que les signes susceptibles d'aider à repérer les personnes ou entreprises ayant ces compétences sont peut-être insuffisants.

### **Jean-Paul PALLUEAU**

Je suis responsable de la formation dans un centre AFPA en Poitou-Charentes, où on a mis en place récemment avec la CAPEB, une formation qu'on a appelé « maçons du patrimoine ». dont le contenu a été construit avec un groupe d'artisans. Pour revenir sur ce que Paul Kalck disait sur la notion de métiers, je crois qu'à travers le patrimoine, on retrouve la notion essentielle de métier. Je crois que ça peut permettre de revaloriser l'image des métiers du bâtiment et nous le constatons quotidiennement : on a aucune difficulté à trouver des personnes qui veulent se former au métier de maçon du patrimoine.

Je crois que l'autre notion importante, c'est la notion du partenariat et du réseau, entre les entreprises, les architectes, les collectivités territoriales, les communautés de communes, les pays, les communautés d'agglomération. Je crois que les gens sont prêts à développer des partenariats pour faire fonctionner des chantiers école ou formation peu importe l'appellation et qu'il ne faut pas hésiter à mêler les publics de façon à permettre aux demandeurs d'emplois, aux salariés d'entreprises et aux artisans de se perfectionner ensemble sur les techniques et les matériaux traditionnels. Je crois qu'aujourd'hui, s'appuyer sur le patrimoine, c'est une façon de construire l'avenir des métiers du bâtiment.

### **Marie MINIER**

J'ai une question pour Alain Chouguiat, bien entendu puisque que j'ai été deux ans formateur dans le cadre du CIP Patrimoine. Lors d'une réunion de bilan en 2000, j'avais observé que les artisans qui s'inscrivaient à cette formation étaient contents parce que ça les faisait sortir de leurs chantiers quotidiens mais à plusieurs reprises, je m'étais trouvée en face de plaquistes, de façadiers, de « pévécistes » qui disaient eux-même qu'ils ne se sentaient pas à leur place dans cette formation parce qu'ils manquaient de répondant au niveau des chantiers. Ils se rendaient bien compte que la formation s'adressait plus ou à des menuisiers, des charpentiers, des serruriers, enfin des gens qui avaient l'habitude de pratiquer le patrimoine. Avez-vous cherché à mieux informer les entreprises

sur ce qu'était la formation préparatoire au CIP patrimoine ou avez-vous constaté que cette formation a été utile aux électriciens, plaquistes, façadistes ? Moi je n'ai pas eu particulièrement de retour. Voilà, je voulais dire tout de même que j'avais eu beaucoup de plaisir à essayer de transmettre des repères dans le domaine du patrimoine...

Ma deuxième observation porte sur la durée de la formation : deux jours, c'est beaucoup trop court, le troisième jour étant essentiel pour permettre aux artisans de rencontrer l'ABF du département. Depuis que je suis dans le département de l'Eure, j'ai envi de poursuivre en organisant de manière périodique par des rencontres avec les artisans. Il serait possible d'organiser au SDAP ou sur le terrain, des formations théoriques et pratiques.

Ma dernière question s'adresse à Frédéric JUNG. Je voulais savoir puisque vous avez eu à démonter un bâtiment, comment vous avez fait pour avoir au départ une estimation du coût ? Y a t-il eu des dépassements ? Avez-vous engagé des avenants pour travaux supplémentaires?

### **Pierrette MATHIAU**

Comme certains participants l'ont dit, on a de plus en plus à faire à des collectivités soucieuses de valoriser leur patrimoine bâti rural. Or quand on travaille sur le terrain, on est confronté à un problème d'acculturation, à la fois des maîtres d'ouvrage, des maîtres d'œuvre, et des artisans. Donc là, on peut faire effectivement des actions de sensibilisation, faire en sorte que les 80 % d'artisans qui n'ont jamais rencontré d'architecte en rencontrent mais je trouve que les actions engagées sont trop ponctuelles et ne sont pas à la hauteur du problème ...

J'ai l'habitude de travailler avec des CAUE, et le constat que nous faisons est assez négatif : on a un véritable massacre de nos campagnes. Si les gens ont l'air de s'épuiser, ont l'impression de mener des actions qui n'ont pas d'influence significative sur la conservation du patrimoine bâti rural, j'ai l'impression que cela tient à ce qu'on est à contre-courant de la logique économique. On a des entreprises qui ont des soucis de rentabilité, donc elles ne peuvent pas vraiment remettre en cause leurs pratiques et revenir à des techniques anciennes. On a aussi des particuliers qui viennent s'installer à la campagne et qui n'ont pas les moyens de payer les surcoûts liés à des restaurations de qualité. Ce contexte économique agit comme un frein, et lorsqu'au niveau d'une communauté de communes, d'un pays, on fait des chartes architecturales et paysagères, je me demande parfois si ça a vraiment un sens, s'il n'est pas vain de vouloir développer des formations dans tous les métiers sachant que le marché reste marginal.

### **François GOVEN**

J'ai longtemps partagé votre pessimisme, parce que c'est vrai qu'on a souvent l'impression dans différentes fonctions qu'on a pu l'un ou l'autre exercer dans le domaine du patrimoine, de labourer la mer et d'avoir une action qui n'est pas à l'échelle du résultat attendu. Le constat que vous faites est juste pour partie, mais si vous vous projetez vingt-cinq ans en arrière, la situation était dix fois plus dramatique. Il faut imaginer ce qu'était la position des collectivités territoriales à l'égard du patrimoine. A quelques très rares exceptions près, l'intérêt porté au patrimoine était totalement inexistant. Aujourd'hui, peut-être trois ou quatre collectivités sur dix sont intéressées par la question. Je ne dis pas cela sur des bases statistiques précises, mais c'est un fait. Evidemment, quand on regarde les choses au jour le jour, on a tendance à être pessimiste mais un long chemin a été parcouru de la part de tous les acteurs, maîtres ouvrage, maîtres d'œuvre, élus pour ne pas parler de l'administration elle-même. Je crois qu'il faut poursuivre le travail, mais franchement je ne crois pas qu'on puisse dire que nous sommes sur une mauvaise pente et les obstacles de toute nature, tels

que ceux que vous avancez, prouvent presque le contraire. Il y a de plus en plus une réflexion qui sur le plan économique est détournée au profit du qualitatif. Et ça, je crois qu'on le voit relativement bien quand on a une vision un peu large des choses, à la fois sur le plan géographique et sur le plan chronologique ... J'ai envie de dire que c'est ce qui nous permet de continuer à garder l'espoir auquel je vous exhorte.

### **Alain CHOUGUIAT**

En complément de la réponse qui vient d'être faite, je dois constater que la formation dans les domaines du patrimoine est de plus en plus demandée. Dans les cinq années à venir, un certain nombre d'entreprises vont disparaître et on s'interroge réellement sur la façon dont on va pouvoir amener la relève. Ça passera aussi par de la formation, à la transmission-reprise bien sûr, mais aussi de la formation spécifique au patrimoine ancien pour attirer des artisans vers ces marchés en progression. Rappelons que les savoir-faire à promouvoir ne tiennent pas seulement aux techniques traditionnelles. C'est aussi être capable d'utiliser des machines à commandes numériques, par exemple pour la taille de la pierre, donc c'est bien l'alliance des techniques d'hier et de demain.

Pour répondre à Marie Minier, je veux dire que je suis heureux de la revoir. La formation CIP a effectivement évolué, ne serait-ce que parce qu'on a ajouté une journée par rapport à la période où elle intervenait comme formatrice. C'est vrai que c'était court et dans certains départements ou certaines régions, des modules supplémentaires de quatre, cinq, six journées ont été mis en place. S'il y a eu des stagiaires qui étaient peut-être moins concernés par le patrimoine au départ, ils venaient cependant voir ce qu'était l'approche patrimoine et c'est tant mieux. Si vous avez eu deux, trois plaquistes, ils sont forcément ressortis avec quelque chose de plus. Même si pour eux, le patrimoine est un marché marginal, ils s'y sont intéressés. Comme le disait notre collègue de Rhône-Alpes, l'ensemble des métiers est représenté dans les stages CIP patrimoine et tant mieux s'il y a des métiers techniques. Il est toujours satisfaisant qu'un électricien soit capable de faire passer un fil qui ne se voit pas, de chauffer un espace sans que les appareils soient trop apparents. Les métiers techniques concourent à mettre en valeur le bâti ancien : prenons toujours le cas de l'électricien qui va, par un éclairage adapté, mettre en relief tel ou tel bâti ancien. En Normandie, ils ont bien démarré maintenant sur le CIP patrimoine. Et dans l'Eure, ils ont commencé des actions, qui je pense, devraient se renforcer en 2005.

### **Frédéric JUNG**

Je vais répondre rapidement sur l'histoire de la maison Froessel, sur les problèmes financiers qui pouvaient intervenir au moment de la décision du démontage plutôt que du renforcement. D'entrée, le diagnostic était très pessimiste sur la pathologie de cette maison. La stratégie technique pour la sauver était très lourde et on avait prévu un budget conséquent. Du coup, les entreprises qui n'avaient guère été confrontées à cette pratique de reprise d'une maçonnerie hétérogène très difficile à chaîner, ont accepté de démonter plutôt que de renforcer parce que leurs responsables se sentaient rassurés techniquement et financièrement (les entreprises commençaient véritablement à avoir peur, et pour leurs hommes et pour leur capacité à faire).

Sinon, je partage l'optimisme de Monsieur Goven quant à l'engouement quelquefois plutôt « politique », sur les notions de patrimoine qui rejoignent peut-être aussi celles plus vastes de l'environnement. Dans ce contexte, je pense qu'il faut développer la formation traditionnelle mais aussi déployer ces brigades légères d'interventions susceptibles de venir en aide à des petites entreprises, à des architectes, à des maîtres d'ouvrage. Le Maître d'Ouvrage du musée est une communauté de communes, dans la vallée de la Bruche, des gens qui ont besoin de réponses que les

CAUE, les DDE ou les SDAP ne sont pas toujours en mesure d'apporter. L'idéal serait de pouvoir à certains moments, faire appel à des dispositifs légers d'aide ponctuelle et de formation, ce dont les petites entreprises sont extrêmement demandeurs au moment où elles sont confrontées à la réalisation de ces chantiers plus exigeants sur le patrimoine.

### **Richard SIMONNET**

Nous avons eu le cas d'une entreprise sur Albi qui réalisait essentiellement du bâtiment neuf et qui s'est retrouvée sur un gros chantier de réhabilitation. Ils avaient des travaux de consolidation de planchers (savoir-faire totalement maîtrisés par l'entreprise) et puis, intégrée au marché, une façade en pierres de taille à restaurer. Or ils n'en avaient jamais fait : sur Albi, le matériau dominant du bâti ancien est la brique. A cela, on peut ajouter que la culture, l'approche du bâti ancien ou traditionnel ne faisait pas partie intégrante de la culture de l'entreprise. Le chef d'entreprise nous a contacté. Pour lui l'enjeu était aussi le développement de l'entreprise sur ce type de marché. Après analyse de la demande, visite du chantier, nous avons mis en place une action de formation de quatre demi-journées planifiées par rapport au déroulement du chantier, au sein même de l'entreprise, directement sur le chantier avec l'équipe qui en avait la responsabilité. L'entreprise a fini par mener à bien les travaux de restauration de façade qui lui étaient confiés et s'en est tirée, pour une première fois, très honnêtement. Les réponses existent, c'est aussi, à un moment donné, à l'entreprise ou à l'architecte, d'aller chercher le conseil.

### **Gilbert STORTI**

On a beaucoup parlé de relations entre architectes et artisans. Il y a une réforme des écoles d'architecture qui est en cours, et bon nombre d'architectes je l'espère, vont se former à la réhabilitation et on a aussi évoqué les problèmes « relationnels » entre les architectes et le monde des artisans. On a un peu vu ces tensions latentes quand on a organisé le trophée de la réhabilitation. J'ai une suggestion : on pourrait imaginer que les artisans aillent à la rencontre des étudiants en architecture, justement dans cette perspective de la réforme 3.5.8 des écoles d'architecture et de modules de formations spécialisés sur la réhabilitation ou la restauration du patrimoine. Alors ça rejoindrait peut-être cette question de la brigade légère dont parlait Monsieur Jung, mais au niveau de la formation initiale des architectes ... Autant les artisans connaissent mal les architectes, autant les architectes qui ne se sont pas spécialisés, connaissent mal les métiers du patrimoine.

### **Un enseignant**

On a eu une petite expérience à l'école d'architecture de Rennes, où là, il y a eu un échange qui s'est révélé très utile. Alors on n'a peut-être pas assez poursuivi l'expérience, mais c'est vrai qu'on pourrait en tirer le bilan et peut-être généraliser cela à d'autres régions.

### **Alain CHOUGUIAT**

Vous avez raison de signaler cette expérience avec l'école d'architecture de Rennes et c'est vrai qu'on devrait en tirer une leçon et la démultiplier. On va essayer de s'y employer. On a beaucoup parlé du CIP, qui est une action tout à fait intéressante mais qui reste encore relativement limitée. En quatre ans, 1100 entreprises ont suivi la formation, donc il y a encore du chemin et comme le disait Marie Minier il y aura, sans doute, encore des adaptations à faire.



## **Véronique MARIE**

On fait partie des régions qui ont développé fortement le CIP Patrimoine. Par rapport à la notion de brigades légères de conseil et de formation, c'est je crois quelque chose qu'on s'efforce de mettre en œuvre en essayant de bien communiquer en réseaux entre les ABF, Maisons paysannes de France, la fondation du patrimoine. Lorsque l'un ou l'autre est confronté à la demande de conseil d'un client, on vient avec un artisan, on discute, en cherchant à apporter des solutions pratiques aux clients. Artisans et architectes interviennent dans un même esprit de conseil : on ne voit pas l'artisan seulement comme le technicien de la main, mais comme quelqu'un qui va apporter un conseil.

Une autre opération dont je voulais parler, c'est « Ouvrez grand vos yeux » : c'est le premier contact de l'artisan avec son patrimoine. Les artisans ont parfois l'impression qu'il n'y a pas de patrimoine chez eux, qu'il n'y a rien à voir : « moi, j'habite dans les mines, je ne vois pas ce qu'il y a comme patrimoine. Le patrimoine est à Arras ou à Nîmes mais chez moi il n'y a rien ». Il faut prendre ces artisans par la main pendant une demi-journée, leur faire découvrir un peu de leur environnement et après ils ont envie de faire le CIP patrimoine, ils ont envie de suivre une formation.

## **René ADJAGBA**

L'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat est connue pour le financement des travaux de rénovation de l'habitat et l'amélioration de l'habitat en tant que tel. Tous les efforts de l'ANAH sont faits pour tirer vers le haut la qualité de ce qui est réalisé en matière de réhabilitation. Alors je dis réhabilitation, mais j'entends aussi derrière les mots restauration, conservation, tous ces termes qu'on retrouve dans l'opération présentée par Frédéric Jung. Pour être éligible aux aides de l'ANAH, l'immeuble doit être construit depuis quinze ans au moins. L'habitat existant ayant quinze ans d'âge, ça constitue un champ d'actions très large. Je voudrais attirer votre attention sur le fait qu'en matière de formation, nous avons oublié ici un acteur majeur, ce sont les fabricants, les industriels. Il ne faut pas les oublier parce que ce sont des gens qui ont une force de frappe terrible. Il faut travailler avec eux.

## **François GOVEN**

Lorsqu'on parle de patrimoine, on fait spontanément référence à ce que peut être une création architecturale ancienne. Je crois qu'il faut en avoir une vision plus large. Le patrimoine évidemment, qui a vocation à être institutionnalisé, à être conservé, protégé, au titre des Monuments Historiques, n'est qu'une toute petite partie. L'intervention sur le patrimoine, c'est quelque chose d'incroyablement plus large. Je prends un exemple parmi d'autres. Vous parliez dans le cadre de l'activité qui est celle de l'ANAH, d'une intervention sur des édifices qui, ont plus de quinze ans d'âge, on est aujourd'hui confronté à la réhabilitation d'une quantité d'immeubles.

On a des milliers, des dizaines de milliers d'immeubles en France qui ont été construits dans le courant du 20ème siècle avec des menuiseries métalliques en acier, qui ont duré un bon bout de temps, mais faute d'entretien, après quarante ou cinquante ou soixante ans de bons et loyaux services, elles se retrouvent inutilisables et doivent être remplacées. On est aujourd'hui dans l'incapacité absolue de les remplacer, sauf à payer à prix d'or des menuiseries métalliques qui vont être faites par des artisans hautement spécialisés, qui vont coûter trois fois le prix de n'importe quelle menuiserie de remplacement. Il ne s'agit pas de demander à ce qu'il y ait une intervention d'entreprise spécialisée en matière de restauration, cela pose donc la question des fournisseurs dans un domaine où il y a un marché énorme. Ces édifices ont une qualité qui n'est pas forcément

extrême, ce ne sont pas des bâtiments qui ont un intérêt monumental. Leur seule qualité réside dans une certaine sophistication du savoir-faire, de la manière dont ils ont été réalisés à l'époque où ils l'ont été. Si on supprime ces menuiseries, si on change le parement et les enduits, si on modifie toute sorte de choses sur le second œuvre en les remplaçant par des produits courants du commerce, ces bâtiments-là n'ont plus d'intérêt.

Donc c'est un peu aussi une forme de conclusion, je crois que l'intervention sur le patrimoine ne doit pas seulement se voir comme une intervention sur un patrimoine ancien, sur un patrimoine de grande valeur, mais à chaque fois ; que l'on intervient sur l'existant ; et c'est le rôle des artisans, entre autre, c'est le rôle naturellement des maîtres d'œuvre, mais encore faut-il que derrière, il y ait effectivement, et des clients qui veulent bien le faire, mais pour qu'il y ait des clients et des maîtres d'ouvrage qui veulent le faire, il faut qu'il y ait des fournisseurs qui soient disponibles et qui produisent à des prix satisfaisants quelque chose, et des artisans qui puissent le mettre en œuvre. Un des gros enjeux aujourd'hui de la réhabilitation et du savoir-faire, porte sur toute une frange de bâtiments, d'architecture, qui n'est pas forcément reconnue comme étant quelque chose d'exceptionnel mais qui progressivement, s'il est encore plus dénaturé, n'aura plus aucune raison d'être conservé. C'est cette vision large qu'il faut avoir et qui peut être aussi une porte ouverte à l'artisanat, à un type d'artisanat peut-être un peu différent de celui qu'on a l'habitude de considérer, pas seulement celui de la maçonnerie, hourdée à la chaux, ou de la charpente traditionnelle.

**TERRITOIRE ET PATRIMOINE :**

**Quelle problématique pour les maîtrises d'ouvrage ?  
Quelle opportunité pour l'évolution de l'offre de formation ?**



## Introduction

**Paul KALCK, chargé d'études au Céreq**

Pour ceux qui n'ont pas suivi les sessions précédentes, je voudrais rappeler ce qui constitue le fil conducteur de ce séminaire. La première session a porté sur l'identification des savoirs. Pourquoi ? Parce qu'on pensait que l'appareil de formation professionnelle, tous les diplômes avaient été conçus à une époque où la construction neuve occupait tous les esprits. C'était la période de reconstruction d'après-guerre, puis la période d'essor démographique, etc., et aujourd'hui encore, les acteurs qui se réunissent pour travailler au contenu des diplômes ont du mal à penser en terme d'intervention sur un bâti existant. Même les professionnels impliqués dans des travaux de restauration, de réhabilitation, ont des difficultés à exprimer ce qui dans le champ des compétences est vraiment spécifique à l'intervention sur un bâti existant. Alors, cette première session animée par Roger Cornu a ouvert des pistes pour mieux identifier ces savoirs professionnels. Parmi les représentants d'organismes de formation présents, quelques uns ont exprimé le besoin d'être accompagnés dans ce travail de formulation des savoirs professionnels. J'espère que cela pourra se faire.

La deuxième session du séminaire a porté sur la transmission des savoirs. A l'origine de cette session, il y a le constat qu'enseignants ou formateurs ont trop de problèmes à résoudre pour dispenser des enseignements dans ce champ, et que cela constitue un frein à la mise en place de formations professionnelles. On ne peut former dans ce domaine sans avoir en appui des chantiers de restauration. Il n'est pas facile de concilier logique de chantier et logique éducative, logique de formation, d'autant que ce sont des chantiers un peu plus compliqués au niveau de la programmation des travaux, et qu'on y rencontre plus d'aléas dans l'exécution. Alors, pour que les organismes ou établissements de formation puissent mieux prendre en compte les qualifications relatives à la restauration du patrimoine, on a pensé qu'il fallait les aider en favorisant un rapprochement avec des professionnels du Ministère de la Culture, des architectes, des associations de sauvegarde du patrimoine, susceptibles d'accompagner les écoles dans le montage de projets de formation.

Nous avons ensuite organisé deux sessions sur la question des titres et diplômes. Une première session orientée vers les niveaux V de formation, et une autre dirigée vers le niveau artisan, encadrement. Le contexte d'économie budgétaire au niveau des grandes administrations que forment les ministères de l'emploi et de l'Education Nationale, n'est pas favorable à la création de nouveaux titres ou diplômes. Toutefois du côté du Ministère de l'emploi et de l'AFPA, il y a la volonté de réfléchir à la création d'un titre de maçon du patrimoine. Tandis que du côté de l'Education Nationale, on a l'idée de labelliser un certain nombre d'établissement comme des lycées des métiers consacrés à la conservation du patrimoine architectural. Des deux côtés, des rapprochements avec le Ministère de la Culture ont été jugés souhaitables afin d'apporter des solutions aux besoins de qualification dans ce domaine. La labellisation d'un certain nombre de lycées pourrait être un moyen de favoriser un infléchissement des formations dans le sens d'un rééquilibrage des enseignements dans un sens plus conforme à la place que l'intervention sur le bâti existant représente sur le marché du bâtiment.

Durant ces sessions, certain des témoins sollicités sont apparus comme des acteurs très investis dans la vie de leur région. On voit bien à quel point l'action de formation du CAUE d'Auch est ancrée dans la vie du département du Gers. Quand Nicolas Gautier fait un exposé sur les enduits, il parle autant de la technique que de l'histoire et de l'identité du département de l'Orne. Enfin, les réflexions et l'action d'Yves Baret, architecte intervenant dans le cadre du Parc Régional Naturel

des Ecrins, articule étroitement des préoccupations de développement économique local et de conservation du patrimoine. L'organisation d'une session sur le thème territoire et patrimoine s'impose alors comme une évidence même s'il n'y avait pas eu ce mouvement de décentralisation, de transfert d'un certain nombre de responsabilités vers le niveau local, dont on se demande comment cela va se mettre en œuvre et avec quelles difficultés. On sent bien que des collectivités de niveaux très différents s'impliquent dans les questions de patrimoine, on voit bien qu'il y a des régions très fortement mobilisées et d'autres moins.

Pour terminer j'ai envie de soulever quelques questions, que je partage sans doute avec un certain nombre de personnes dans cette salle, et sur lesquelles j'espère que les témoignages qui vont suivre vont nous permettre de réfléchir :

- Quels seront les effets sur l'activité dans ce domaine du patrimoine architectural ?
- Le marché de la restauration va-t-il s'accroître ? Il semble bien les organisations professionnelles s'attendent à des effets positifs sur ce marché.
- Les interventions sur le patrimoine vont-elles connaître des évolutions différenciées selon le type de patrimoine concerné (classé, non classé) ?
- Est-ce que le transfert de responsabilité va donner plus d'essor à l'activité de conservation du patrimoine de pays ?
- Va t-il y avoir des modifications dans les finalités des opérations de restauration ?
- Est-ce que les interventions sur le patrimoine architectural vont être plus fortement associées à d'autres objectifs que celui de la conservation. J'entends la formation, l'action sociale, l'environnement. Compte tenues des responsabilités qui sont celles des Régions en matière de formation, ne peut-on penser qu'il y a des opportunités en terme de maillage entre une activité de valorisation de l'identité de l'architecture régionale, locale, et le développement d'actions d'insertion de jeunes à la recherche d'un emploi au niveau local, et aussi des liens possibles avec la formation professionnelle, etc.

## **Un transfert des compétences aux collectivités territoriales et une chance pour la sauvegarde du patrimoine**

**François BRAIZE**

Je tenais en premier lieu à remercier la Cité de l'Architecture et du Patrimoine et la directrice du CEDHEC, Mireille Grubert pour l'accueil offert à ces séances de travail dans les locaux de la cité, au sein du Palais de la Porte Dorée.

Ensuite, je voulais remercier très vivement, au nom de la Direction de l'Architecture et du Patrimoine et du Ministère de la Culture Monsieur Kalck et le CEREQ pour l'assistance qu'ils nous apportent dans cette réflexion depuis de nombreux mois, réflexion qui se poursuivra par un séminaire de conclusion des six séminaires qui se seront tenus ici. Ce partenariat entre le Ministère de la Culture et le CEREQ est très important parce que la question des qualifications et de la formation est une question fondamentale, encore plus cruciale et fondamentale en période de mutations provoquées, lorsqu'il y a des décisions prises par les Pouvoirs Publics, au Parlement ou par le Gouvernement, notamment en matière de décentralisation.

Au titre des remerciements, outre ceux adressés au CEREQ, je voulais aussi remercier les participants qui sont là aujourd'hui, ceux qui ont participé aux séminaires précédents et à ceux qui suivront. Enfin je veux remercier mes propres collaborateurs, qui ont largement contribué à la mise en place de ces sessions d'études : Elisabeth Ballu, à la sous-direction des monuments historiques, Rosemarie Benoit, chef du bureau des réseaux et des partenariats à la Direction de l'Architecture et du Patrimoine.

Vous êtes réunis pour une séance consacrée au thème du territoire et du patrimoine. Ce sont deux mots qui vont bien ensemble, pour toute une série de motifs. Depuis les lois de décentralisation, l'article 1<sup>er</sup> du Code de l'Urbanisme dispose que le territoire est le patrimoine commun de la nation. On voit bien que par cette mention-là, au moment où les compétences étaient données de manière encore plus large aux élus locaux et en particulier aux maires pour gérer l'occupation des sols, le pouvoir législatif a voulu marquer l'importance symbolique qui s'attachait à ce territoire dans sa globalité ou à ces territoires particuliers dans leur spécificité.

Ensuite, vous le savez pour la plupart d'entre vous, et même mieux que moi, l'évolution des choses en matière de conception du patrimoine depuis le milieu du siècle passé nous a fait évoluer d'une conception du patrimoine centrée sur des objets, prestigieux, qu'il s'agisse de monuments ou d'objets mobiliers, à une approche beaucoup plus globale puisque les compétences de l'Etat et celles des collectivités territoriales, se sont développées sur d'autres « objets » patrimoniaux, certaines catégories d'espace. Donc, on a une évolution sur tout le 20<sup>ème</sup> siècle de la conception même du patrimoine, pour passer d'une conception centrée sur des objets à une conception plus large, ajoutant d'autres types d'éléments patrimoniaux intéressants pour notre mémoire collective, notre développement économique et social, touristique et bien sûr culturel. Donc, l'adjonction, l'adossement, du mot patrimoine au mot territoire, est en soi une démarche intéressante.

Avant d'introduire le contenu des débats, je souhaite réagir aux questions soulevées par Paul Kalck, car je fais le pari qu'on peut attendre des évolutions positives. La restauration des monuments historiques représente quelques milliers d'emplois chaque année, et les conservateurs régionaux des monuments historiques ici présents le savent, nous sommes dans une situation de crise du fait de la pénurie de crédits de paiement de l'Etat pour cette année 2004. On espère tous des mesures plus

favorables, mais j'ai l'impression qu'on vit quand même d'expédients depuis un certain nombre d'années. Donc, le développement de la restauration au-delà du seul secteur des monuments historiques ne pourra que résulter d'une plus grande mobilisation de l'ensemble des acteurs.

Par ailleurs le Ministère de la Culture a fait réaliser une étude par un professeur d'université, Xavier Greffe et qui est parue à la Documentation Française, qui s'intitule : "la valorisation économique du patrimoine". Notre responsabilité collective sera d'abord de lire attentivement ces analyses, qui sont assez lumineuses en ce que l'auteur montre que depuis un siècle, l'Etat a complètement fait prévaloir la valeur de conservation, en laissant de côté ou en laissant à d'autres, qui ne s'en sont pas toujours occupés, la question de la valorisation économique. C'est un des gros chantiers des années qui viennent, pour nous tous. Il ne s'agit pas de livrer les monuments historiques en pâture au secteur privé ; il s'agit de construire une politique publique de valorisation économique du patrimoine.

Dans cette introduction, je souhaite vous présenter d'une manière très générale, les éléments de la politique publique mise en œuvre actuellement en matière patrimoniale. Cela nous amènera bien sûr au sujet de la décentralisation. Le gouvernement a arrêté, à l'occasion d'un Conseil des Ministres, qui s'est tenu le 17 septembre 2003, un Plan national pour le patrimoine, qui comporte différentes mesures, différentes dispositions. C'est bien sûr une annonce. Notre société vit souvent d'annonces, ce qui est important, c'est ce qui vient derrière, la mise en œuvre. Mais bien souvent, l'annonce est un démarrage et la marque d'une volonté politique, d'une ligne globale, qui se décline ensuite en différents chantiers.

Donc, ce plan national comporte différents axes. Je ne vais pas en parler très longuement : vous pourrez vous reporter à tous les documents qui existent sur le sujet. L'idée qui préside à ce programme global, c'est qu'on est à une époque, c'est une sorte de pari mais il faut y croire, où la distribution des compétences entre collectivités publiques, qui pendant plus d'un siècle et demi a produit des effets superbes pour notre territoire national, qui fait que c'est un des plus beaux pays, un des plus visités, et un des plus intéressants du point de vue patrimonial, est à un moment important de son évolution. L'idée, c'est que l'Etat ne peut plus continuer à faire seul, ou presque. Même si les collectivités territoriales, propriétaires de près de la moitié des monuments historiques, ont toujours joué un rôle, la protection, les travaux, sont quand même de manière assez dominantes assurés par l'Etat. L'idée c'est qu'il faut davantage mobiliser l'ensemble de ses acteurs, si l'on veut demain faire plus et mieux pour notre patrimoine. L'ensemble des acteurs, ça veut dire aussi les acteurs privés, qui sont des acteurs également importants en matière patrimoniale. Ce plan comprend toute une série de mesures. Et il touche, je tiens à le souligner, l'ensemble des patrimoines, qu'il s'agisse d'objets prestigieux, de monuments historiques, de territoires, d'espaces qu'il faut protéger, mais aussi du patrimoine plus modeste, de proximité.

L'idée est, par une série de mesures, de permettre l'évolution des compétences des différents acteurs publics et privés pour faire mieux et plus. Et dans ce cadre-là, par-delà les mesures de renforcement de protection de tel ou tel type de patrimoine, qui font partie de ce plan d'action, il y a un traitement spécifique pour ce qui concerne le patrimoine de proximité. Il y a en effet une série de mesures en faveur de ce patrimoine de proximité et notamment en ce qui concerne la fondation du patrimoine et du rôle qu'elle joue par rapport à ce patrimoine. Donc, des mesures de renforcement de capacité d'action des différents acteurs. Des mesures de simplification des procédures aussi, parce que la sédimentation au fil du temps des procédures créées par l'Etat tout au long du XX<sup>ème</sup> siècle a produit un dispositif assez complexe, où parfois les avis des différentes catégories d'autorités publiques se superposent et les délais et instructions diffèrent. A cet égard, l'Assemblée Nationale vient d'adopter, la semaine dernière, en première lecture, le deuxième projet de loi habilitant le Gouvernement à simplifier le droit par ordonnance, et elle a adopté la disposition qui va habiliter le Gouvernement à préparer, par ordonnances, une série de mesures de simplification des procédures.



Enfin, je vais vous en dire un peu plus dans cette introduction générale, sur le chantier de développement du rôle des Collectivités Locales. Traditionnellement, en matière de décentralisation, on prend un bloc de compétences qu'exerçait l'Etat, et la loi dit que désormais c'est tel type de collectivité qui l'exerce. Là, les choses sont un peu plus compliquées, ce qui les rend, de mon point de vue, plus satisfaisantes. Je vais vous les présenter rapidement. Par exemple, en matière d'inventaire, on ne se contente pas de dire que l'inventaire sera réalisé par telle ou telle catégorie de collectivité territoriale. La loi définit en premier lieu ce qu'est l'inventaire général du patrimoine culturel, et à partir de cette définition elle énonce le rôle des différents acteurs : le rôle de l'Etat en matière de normes, de méthodologies, pour veiller à ce que les bases de données qui seront constituées rassemblent l'ensemble des informations issues des travaux d'inventaire et soient accessibles aux publics les plus larges. Il n'y avait jusque là pas de texte venant préciser le rôle des acteurs publics. Donc, la loi crée l'inventaire général du patrimoine culturel, définit le rôle de l'Etat, et ensuite celui des différentes catégories de collectivités territoriales, régions, départements, et communes. Donc, on a un dispositif, un peu plus sophistiqué qu'un simple dispositif de transfert mécanique de compétences.

L'autre grand volet de mesures de décentralisation, concerne les monuments historiques : il est prévu un transfert de propriété des monuments historiques appartenant à l'Etat, qui repose sur le volontariat, à partir des monuments offerts aux candidatures des collectivités territoriales sur la base des travaux conduits par la commission présidée par René Rémond. Bien sûr, il ne s'agit pas que d'un transfert de propriété domaniale, ce qui serait un peu schématique en matière de monuments historiques appartenant aujourd'hui à l'Etat et gérés par le Centre des Monuments Nationaux. Dans ce domaine, l'important c'est l'activité de service public qui est attaché aux monuments : il s'agit d'en développer la connaissance, la fréquentation. On ne fait pas qu'un transfert domanial mécanique, on propose au transfert un certain nombre de monuments, avec les missions de service public qui y sont attachées. Les collectivités territoriales seront candidates ou pas, mais si elles sont candidates, elles prendront en charge l'activité de service public correspondante avec les moyens actuellement mis par l'Etat sur ces monuments. Enfin, en matière de travaux de restauration des monuments historiques, le projet de loi propose une expérimentation aux Régions ou aux Départements, pour gérer, à la place de l'Etat les crédits que celui-ci affectait aux monuments historiques ne lui appartenant pas.

Voilà le dispositif global. Ce n'est donc pas, j'insiste, que du mécano de transfert comme on a pu le connaître par le passé, y compris dans le domaine culturel : en 1983, on a décidé que les bibliothèques départementales n'étaient plus du ressort de l'Etat mais du Département, et il en a été de même pour les Archives Départementales. Là, on a un dispositif un peu plus sophistiqué, soit de positionnement d'une activité culturelle dans sa globalité, l'inventaire, soit de transfert offert aux collectivités reposant sur le volontariat, soit enfin d'expérimentation en matière de gestion des crédits sur les monuments historiques. Sur tous ces sujets, il faut être prudent, ne pas décider à la hâte, mais plutôt expérimenter et ensuite décider d'une généralisation.

Par rapport à ce dispositif, ce que je voulais vous dire, c'est qu'il y a également une disposition de transfert au Département des crédits que l'Etat consacrait au patrimoine rural non protégé jusqu'à ce jour. Ce n'est pas négligeable, mais, compte tenu des volants financiers en jeu c'est moins emblématique que les autres mesures dont on a parlé.

Je voudrais souligné deux points pour conclure sur ce Plan national du patrimoine. Premier point : dans un tel contexte, la question des qualifications, des formations, du positionnement des différentes catégories de collaborateurs de l'Etat et des collectivités territoriales est une question fondamentale, et c'est tout l'intérêt des journées de réflexion et des travaux qui sont conduits, dans le cadre du CNFPT ou des réflexions que nous conduisons au Ministère de la Culture. Deuxième point, il faut se saisir de cette évolution, potentielle encore mais qui va sans doute se concrétiser

dans les jours qui viennent puisque le projet de loi relatif aux responsabilités locales va revenir en discussion devant le Parlement à la fin de ce mois, au Sénat en deuxième lecture. Il faut vivre cette évolution plutôt comme une chance pour le patrimoine, puisqu'on ne m'enlèvera pas de l'idée que pour faire plus et mieux, il faut mobiliser tous les acteurs, et en particulier tous les acteurs publics. Là, mais ce n'est plus en tant que Directeur adjoint que je vous parle, mais à titre personnel, je trouve que dans le secteur du patrimoine, on a peut-être laissé passer une chance il y a quelques années. Il aurait fallu enclencher ces évolutions-là plus tôt, pour la bonne raison que la barque des collectivités territoriales se charge progressivement au fil du temps. Plus on s'y positionne tôt dans le temps, plus on peut jouer crânement sa chance. On l'a bien vu dans les domaines qui ont été décentralisés dès 1983. Les collectivités territoriales se sont emparées des compétences qui leur ont été confiées. Elles ont construit les lycées que l'Etat n'avait pas pu construire. Elles ont réalisé le programme immobilier des bibliothèques départementales qu'on n'avait pas pu mettre en place. Et en matière d'archives, même si c'est moins flagrant, c'est quelque chose qui ressemble à ça quand même. On pourra peut-être regretter que ce ministère n'ait pas su enclencher ces évolutions-là plus tôt.

Même si le paysage politique a subi des évolutions conjoncturelles qui conduisent les élus à être en stand-by aujourd'hui par rapport au projet de loi de développement des responsabilités locales, les mois et les années qui viennent nous permettront de réussir cette opération, et de faire que demain l'Etat, qui gardera un certain nombre de compétences devra davantage conduire ses missions avec d'autres acteurs et pourra au final faire mieux que ce qu'il a pu faire jusqu'à présent.

La question des qualifications et de la formation est fondamentale parce qu'il faut qu'on accompagne le mouvement qui s'enclenche quant à l'évolution des services départementaux de l'architecture et du patrimoine, des services des directions régionales des affaires culturelles, et des services centraux mais aussi et surtout des acteurs au sein des collectivités territoriales qui auront à s'emparer de ces missions et à les développer.

## **Les risques liés à l'effritement de l'état d'esprit de coopération dans la décentralisation.**

**François DE BANES GARDONNE**

Après le panorama brossé par François Braize, je peux difficilement intervenir en rajoutant en connaissances et en cohérence sur la politique de l'Etat. Comme il a donné toutes les bonnes raisons qui président depuis un certain nombre d'années aux réflexions en cours sur la décentralisation, peut-être que je vais essayer de trouver les mauvaises, aussi bien du côté de l'Etat que du côté des collectivités territoriales. Rappelons au passage que la prééminence des deux partenaires obligés que sont l'Etat et les collectivités territoriales, fait parfois oublier les professionnels, les associations, les citoyens. Le fait que l'ensemble des ces journées soient consacrées au thème de la formation est une bonne chose, parce que c'est une manière un peu transversale de parcourir ces données. En France on se contente trop souvent d'aborder les choses du point de vue du droit, de la technique administrative et cela donne l'impression un peu désespérante d'une rationalité qui avance avec le cou coupé. Donc, je crois que c'est bien de garder à l'idée qu'il y a dans l'évolution des actions un peu de modestie à avoir, et de sens pratique, ce qui manque souvent aux politiques que nous mettons en œuvre.

Alors, du côté de l'Etat, pour ce qui est de la décentralisation, François Braize a pris soin de préciser que, dans le champ culturel, le processus en cours ne relevait pas à proprement parler de la notion de transfert. Il n'empêche que dans la conception française de la décentralisation, l'Etat est porteur d'un savoir, de compétences, de moyens, au service d'un but, d'une politique, dont il se rend compte qu'il n'arrive plus à les réaliser ou qu'il ne veut plus les réaliser. Dans le domaine artistique, la question ne se pose qu'incomplètement, puisque l'Etat n'a pas de compétences régaliennes, ou très peu, exceptées des compétences normatives, selon la forme classique redevenue moderne de l'exercice du pouvoir, celles du contrôle technique, de la sécurité ... Dans le domaine du patrimoine, c'est un peu différent, parce que c'est là que l'Etat exerce depuis disons 200 ans de véritables compétences régaliennes, c'est à dire qu'il s'appuie sur sa puissance publique, pour imposer, pas seulement des normes, mais aussi des objectifs de nature politique et culturelle, en demandant par exemple qu'on restaure de telle manière. C'est dans ce domaine bien sûr que se pose la question de la décentralisation.

En France, la préoccupation est tardive alors que la plupart de nos voisins européens, ou beaucoup d'entre eux du moins, se sont posés la question bien plus tôt : il faut arriver à la fin du XX<sup>ème</sup> siècle pour décentraliser les archives et les bibliothèques de prêt . En ce début de XXI<sup>ème</sup> siècle, l'Etat aborde une phase beaucoup plus ambitieuse de décentralisation ; il s'appuie pour ce faire sur un certain nombre de certitudes et de convictions. Et de résultats aussi, il faut le dire aussi : la politique du patrimoine, en France, personne n'a à en rougir, même ceux qui estiment qu'elle est excessivement étatisée, centralisée. Comparativement à d'autres pays les résultats ne sont pas déplorables. On s'y prend extrêmement tard, avec une conception très hexagonale, c'est-à-dire théorique et juridique , de la décentralisation. Et on constate qu'on bute sur un certain nombre de rigidités des modalités de travail et des habitudes mentales, qui font que, sans être exagérément pessimiste, on peut dire que la voie empruntée est sinon étroite, du moins incertaine.

Que s'est il passé en 1983 ? Il n'y a eu pratiquement ni débat, ni réflexion préalable. La décentralisation a été volontariste. A l'époque, le lobby départementaliste était fort et il n'y avait pas de lobby régionaliste puisque les Régions ont commencé réellement à exister vers 1984. Donc, il y a une volonté politique forte, pas de concertation préalable, un acte juridique relativement

violent : du jour au lendemain, la loi s'applique. Le résultat, on a une difficulté à l'évaluer, mais il n'y a pas eu de catastrophe : les livres ont été traités, les archives ont été traitées, l'Etat a conservé ce qu'il pouvait apporter, c'est à dire sa compétence régaliennne dans le domaine des archives puisque, pour des raisons quasiment constitutionnelles, un certain nombre d'archives devaient être traitées par du personnel de l'Etat.

On rentre ensuite dans une phase où rien ne se passe, de 1983 à 2000, et où tout le monde se contente d'une situation qui annonce un changement total des capacités et modalités d'intervention des Pouvoirs Publics dans le domaine culturel. Pendant ces vingt années, le budget de l'Etat augmente, se déconcentre, avec de nouvelles responsabilités au niveau régional des DRAC, et en même temps se constitue un réseau de grands établissements publics qui, d'une certaine manière sont devenus la réalité de l'action du Ministère de la Culture. Donc, en même temps que l'action territoriale de l'Etat se développe avec la déconcentration et l'augmentation des crédits, se créent des grands établissements publics qui aujourd'hui, occupent à peu près 60 % du personnel du Ministère de la Culture, et l'équivalent en terme de crédits. ... On se trouve ainsi dans la situation étrange où on développe une politique culturelle, on intervient régulièrement pour la défendre au Parlement, mais la réalité du Ministère de la Culture, ce sont des établissements publics, en général parisiens ou autour de la région parisienne.

Deuxième aspect de ce qui se passe sur ces 20 ans : le principal financeur public de la culture devient progressivement, mais massivement, les collectivités territoriales et notamment les communes. Les communes ont une tradition lointaine : elles n'ont attendu ni la loi, ni la constitution, ni même la république pour intervenir dans le champ culturel. Mais maintenant, on est dans une situation où elles représentent à elles seules 60 % environ des dépenses culturelles publiques. Donc, l'Etat est titulaire d'un certain nombre de compétences que la loi, les traditions lui attribuent, et en même temps le principal financeur, le principal responsable culturel devient la collectivité locale. Pendant 20 ans, on a ignoré ce paradoxe.

En 2000, à la faveur d'un changement de gouvernement, faute d'arriver à réellement faire une proposition qui changerait les choses, décision a été prise d'avancer sur la décentralisation. La question a été posée au moment de l'arrivée de Catherine Tasca et de Michel Dufour. Faute de disposer des moyens, juridiques ou même politiques, d'une véritable décentralisation, on a lancé des protocoles de décentralisation. C'est une démarche apparemment extrêmement limitée, parfois même frileuse, mais intéressante à suivre parce qu'elle est pragmatique. En fait, c'est une solution finalement pas très française. C'est peut-être pour ça que ça a un peu marché, et c'est peut-être aussi pour ça qu'on l'a arrêtée. Le processus choisi fut le suivant : on a fait remonter de la part des DRAC des propositions qu'elles avaient à peu près négociées avec les différentes collectivités concernées. Des protocoles ont été signés, très disparates dans leur portée, dans leur nature même, et dont l'évaluation est à peine commencée...

Par exemple lorsque l'Aquitaine se lance dans l'élaboration d'un système partagé de bases de données du savoir patrimonial au sens large, c'est la première fois en France qu'une initiative de ce type, mêlant les nouvelles technologies à des connaissances plus traditionnelles, prend une telle ampleur, par l'association de l'Etat, du Conseil régional des conseils généraux et des villes. Une remarque : lorsqu'on a parlé de formation, il a beaucoup été question de savoir technique, artisanal, ouvrier. Il ne faudrait pas oublier que dans le champ de la culture en général, et du patrimoine en particulier, il y a une autre forme de savoir, qu'il ne faut pas négliger, qui est aussi ce que la tradition de l'Etat apporte : la documentation, l'archive, la recherche universitaire, le labourage historique et archéologique, la patiente érudition des sociétés savantes, en bref, tous les fruits du travail intellectuel. Je reviens à l'exemple de l'Aquitaine, qui a proposé la constitution d'une base de données sur les savoirs : au fond, on pourrait considérer que, de même que la formation, le partage des moyens techniques d'échange et même simplement de compréhension entre les futurs

partenaires d'une décentralisation devrait être un préalable à toute question de transfert de compétences. De ce point de vue là, l'avancée pragmatique des protocoles de décentralisation était quelque chose d'extrêmement important. C'est en cours en Aquitaine.

Je prends l'exemple du protocole "Lozère", que j'avais monté et dont je peux parler précisément. Ce tout petit département avait manifesté le désir de s'impliquer sur le patrimoine, mais, avec 70.000 habitants il était très largement en dessous des capacités d'action d'un département moyen et même d'une ville moyenne. Pourtant, dans une collaboration patiente entre l'Etat et le Département, on a réussi progressivement à créer un service patrimonial. Ce sont des petits pas, ça ne peut avancer que de manière lente, on ne peut pas dire d'un coup que tous les départements vont se doter d'un service patrimonial. En Lozère, il y avait une personne qui était chargée de mission de l'Inventaire, qu'on a fait « stabiliser » par le Conseil Général. C'est par des actions de ce type que les choses se font. Il y eu aussi des actions de formation, avec la CAPEB, avec la Chambre de Métiers, en liaison avec le SDAP. On a aussi anticipé sur l'accumulation prévisible de savoirs dont il fallait prévoir la transmission. Et donc, dans un petit département, que pouvait-on faire : il n'était pas envisageable de créer une base de données patrimoine autonome, au sens des Monuments Historiques, de l'archéologie et de l'Inventaire. On s'est donc appuyé sur les Archives Départementales, qui sont déjà le lieu professionnel de l'enregistrement des documents de toute nature, graphiques, iconographiques, etc., et de leur présentation au public.

Donc, voilà deux cas extrêmes, entre d'un côté l'Aquitaine et de l'autre la Lozère, où des choses commençaient à se faire. Au fond, sous l'appellation de protocoles de décentralisation, se mettaient en place des protocoles de coopération, comme un premier pas méthodologique. Et par rapport à cette tradition française où l'Etat sait tout, fait tout, voit tout, et entend tout, c'était bien de commencer par là. Malheureusement, le calendrier politico-administratif est tel qu'il constitue le principal obstacle aux réformes ; les choses lancées en 2000 sont d'ores et déjà oubliées, il n'y a plus de groupe national de suivi des protocoles de décentralisation, les crédits vont s'arrêter dans un an, et on ne sait pas ce que ça va donner. Mais on peut faire confiance aux différents professionnels pour que les choses lancées existent.

Il y a un deuxième obstacle structurel, ou en tous cas un frein persistant à tout projet de réforme, c'est la méfiance impitoyable, très largement partagée par les élus et les hauts fonctionnaires, je parle surtout de ceux qui ont réellement le pouvoir, c'est à dire ceux qui contrôlent l'aménagement du territoire, envers toute manifestation de savoir et d'intelligence non exclusivement technico-scientifique. Il y a chez les ingénieurs, au sens large, un déni à l'idée qu'il puisse y avoir une intelligence de l'histoire, une intelligence de la création artistique, et surtout à l'idée que ces savoirs puissent être opérationnels et efficaces, dans leur projet aujourd'hui dominant, de transformation/développement du monde.

En tous cas, après ce premier épisode des protocoles de décentralisation, on est entré en 2002 dans une nouvelle phase, où il n'était plus question de coopération, l'énergie de l'Etat se concentrant sur le processus législatif de décentralisation. Résultat : on a un projet de loi où il y a à la fois un transfert global de compétences sur un service qui est celui de l'Inventaire. En même temps, on invente la décentralisation optionnelle. Comme simplification, c'est extraordinaire ! Vous choisissez d'assurer la maîtrise d'ouvrage et d'utiliser les crédits de l'Etat pour les monuments n'appartenant pas à l'Etat, ou vous ne choisissez pas. Le risque est de se retrouver, dans une grande région, avec trois départements qui vont vouloir assurer la maîtrise d'ouvrage, mais trois autres qui ne le voudront pas. Donc, il va falloir s'arranger au sein même des conservations des Monuments Historiques pour avoir des gens qui travaillent tantôt en subventions aux collectivités, si la loi de 1913 continue à fonctionner, tantôt qui devront réaliser la maîtrise d'ouvrage. On s'avance à l'évidence vers une énorme complexification. De même pour le transfert de propriété des Monuments Historiques appartenant à l'Etat.

Le problème, une fois de plus, vient du calendrier politique, et des incertitudes qui pèsent sur une loi annoncée comme devant être votée fin 2002, puis milieu 2003, et maintenant fin 2004. On s'approche dangereusement du grand rendez-vous politique et institutionnel français de 2007, où d'un seul coup, la Présidence de la République, le Parlement, et les maires vont être soumis à réélection. Tout risque d'être à nouveau remis en cause. Le résultat, c'est que l'état d'esprit de coopération dans la décentralisation, qui jusqu'à il y a quelques semaines, prévalait dans les relations des DRAC avec les collectivités locales, est en train de s'effriter. Depuis quelques semaines, il y a un coup de gel sur l'acceptation des modalités de la décentralisation qui est très sensible partout. C'est à dire que les nouveaux Conseils Régionaux se retrouvant monocolores sur 20 régions en France, ils découvrent tout à coup qu'ils constituent un groupe d'opposition non institutionnel à la politique du gouvernement et ils sont en train de faire machine arrière. J'ai vu une région qui jusqu'à il y a quelques semaines était en cours de négociation. Elle n'a pas connu d'alternance. Pourtant, il n'est plus question d'aborder sereinement la question du transfert des locaux, du transfert du personnel.

Les services du Ministère, pendant ce temps, ont continué à faire leur travail. L'évaluation des modalités de transfert avec les personnels est en cours, on sait pratiquement à l'unité près la manière dont les choses vont se faire. Maintenant, le problème c'est qu'on n'a plus de partenaire en face, ou plus exactement, le jeu ne sera plus joué de la même manière. Pour conclure, et pour ne pas céder à un découragement de mauvais aloi : le processus de décentralisation en cours aura des conséquences, certes, inévitables. Dans ce mouvement, il ne faut pas compter sur une rationalité excessive des modalités de partenariat. C'est plutôt dans la continuité de ce que les différents professionnels, les différents partenaires font déjà, que les choses évolueront positivement. Gageons que l'avenir est plutôt dans la coopération et le contact que dans l'éloignement et la fracture.

## **Les nouveaux métiers dans la restauration du patrimoine et les effets sur la maîtrise d'ouvrage dans un contexte de décentralisation.**

**Jean-Pierre BLIN**

En tant que conservateur régional des monuments historiques en Poitou-Charente, je suis responsable de la gestion des monuments et objets mobiliers d'une région administrative moyenne. Nous devons gérer 2.200 monuments, répartis sur quatre départements, avec une équipe de 23 personnes qui s'occupe de protection (on inscrit et classe une trentaine ou une quarantaine de monuments par an) et de programmation des crédits de l'Etat, programmation qui fait l'objet de politiques concertées avec les collectivités territoriales (départements, communes, région) et les propriétaires privés, et qui aboutit à 450 à 500 opérations par an.

On m'a demandé d'intervenir sur les nouveaux métiers du patrimoine dans le cadre de la décentralisation. J'ai essayé de vous donner un bref aperçu de ce sujet qui évidemment mériterait bien des développements.

### **Un ouvrage d'art : le pont transbordeur du Martrou :**

J'ai choisi pour mon propos liminaire une vue du pont transbordeur du Martrou (Rochefort en Charente-Maritime), qui pose bien la problématique de ces nouveaux métiers du patrimoine. C'est à dire que le patrimoine change. On a beaucoup parlé dans les jours précédents de ce qu'étaient les métiers traditionnels du patrimoine, de la maçonnerie, de la charpente, de la couverture. Certes, cela constitue une grande partie de notre activité, mais nous sommes aussi de plus en plus confrontés à ce genre d'opérations : gérer un tel chantier, pour l'architecte en chef des monuments historiques comme pour la conservation régionale, pose des problèmes difficiles. Il s'agit du dernier pont transbordeur qui subsiste en France : structure métallique à haubans, pont suspendu donc, et qui possédait à l'origine une nacelle transportant des passagers que nous avons restituée ainsi qu'une motorisation qu'il a fallu retrouver, en conformité avec les règles de sécurité. On a découvert que ce pont transbordeur, dont le Ministère de la Culture est propriétaire, pose des problèmes qui jusqu'alors étaient inédits pour nous et qui relèvent eux aussi de la conservation du patrimoine.

### **Evolution des chantiers traditionnels :**

Bien entendu, on continue à restaurer des monuments anciens, des cathédrales. Vous voyez ici un chantier tout à fait classique de restauration de sculptures, taille de pierre, sur un édifice gothique. En y regardant de plus près cependant, les techniques ne sont pas aussi traditionnelles qu'on pourrait le considérer de prime abord. D'abord parce que les mises en œuvre de chantier, vous voyez ici un échafaudage confortable, avec une électrification de l'alimentation en pierres, ne sont déjà plus tout à fait traditionnels... et quand on regarde de plus près la façon dont les chantiers sont alimentés, dont les pierres sont extraites, la manière mécanisée aujourd'hui dont elles sont débitées, on s'aperçoit qu'on est loin des techniques médiévales, et que l'organisation de l'entreprise, l'organisation des chantiers pour garder une certaine rationalité et affronter la concurrence, doivent s'adapter et optimiser les coûts.

Par comparaison, j'ai choisi une photographie ancienne qui montre les travaux réalisés à la fin du XIXe siècle sur la cathédrale de Sées par l'architecte Ruprich Robert. Le problème posé par cette cathédrale était que le déambulatoire et le chœur étaient en train de s'écrouler. A l'époque, on a utilisé des techniques traditionnelles pour restaurer cet édifice. Il n'y en avait alors pas d'autres que de déposer tout ce qui menaçait de s'écrouler, de consolider ou de reconstruire les supports, les

piliers, les structures, les éléments de voûtement (vous voyez qu'on a même démonté les arc-boutants), et de reconstruire l'ensemble.

Par comparaison, je vous montre ici qu'aujourd'hui - je prends le cas de Notre-Dame de Niort- on n'est plus du tout dans les mêmes approches. D'abord, parce qu'économiquement, on ne pourrait plus le supporter. Ensuite, parce que des techniques d'ingénierie ont été mises au point. Vous voyez dans la partie supérieure la modélisation faite par informatique des reports de charge à l'intérieur de l'édifice. Et vous voyez en dessous les solutions proposées qui consistent à utiliser des tirants forés, des résines, des techniques complexes d'ingénierie, qui vont permettre de consolider l'ensemble de manière invisible, sans avoir à démonter, remonter, changer des pierres, modifier la structure. Donc, une restauration indiscernable, respectueuse du monument, mais qui ne fait pas appel à des techniques traditionnelles d'intervention, mais à des techniques d'ingénierie, des technologies nouvelles, auxquelles les entreprises "Monuments Historiques" doivent aujourd'hui se former, quitte à sous-traiter ces interventions dans le cas de chantiers complexes comme ceux-là.

Un autre exemple pris dans le passé : celui de Notre Dame de Paris, avec le père spirituel du service des monuments historiques, Viollet-Le-Duc, qui a mené cette restauration. On voit à travers cet exemple la conception positiviste de la restauration au XIX<sup>ème</sup>, où on allait jusqu'à restituer des éléments qui n'existaient plus : toutes les sculptures que vous voyez là sont de la pure création de Viollet-Le-Duc. On n'a plus aujourd'hui la même approche quant à la restauration d'un portail comme celui de Notre-Dame-La Grande à Poitiers.

### **Techniques nouvelles :**

Les dessins tirés de l'étude préalable de François Jeanneau, architecte en chef des Monuments Historiques, vous montrent que préalablement à la restauration, il y a tout un travail d'analyse qui est fait, d'une part sur l'identification des matériaux, d'autre part sur les processus d'altération en œuvre, sur les interventions qui ont pu par le passé changer un certain nombre de pierres et de dispositions originelles de cette façade. Et c'est donc à partir de là qu'on fait la proposition de restitution, qui nous amène à un processus complexe. C'est à dire qu'avant d'intervenir sur cette façade, on va commencer par des traitements fongicides, algicides, faire des pré-consolidations sur des éléments instables, en utilisant des résines artificielles, des produits de ragréage. Ensuite, on fera un travail d'identification des interventions pour savoir quelles sont les pierres qu'on va changer, quelles sont celles qu'on va simplement brosser, celles sur lesquelles il faudra procéder à des dessalements, celles qu'il faudra déposer et reposer. Donc, tout un travail scientifique, dont le but n'est plus la restitution esthétique du bâtiment par des remplacements de pierres en tiroir, par des renforcements des structures, mais de respecter l'objet archéologique, c'est à dire de conserver tout ce qui peut l'être pour garder son authenticité au monument.

Nous sommes donc dans des approches différentes, et cela va se répercuter dans la structuration du chantier, dans la façon dont on va le découper, attribuer les lots, diviser les marchés. On ne va plus avoir simplement un lot maçonnerie, mais un lot de traitement de la pierre, un lot de consolidation, de nettoyage... Et même sur ce nettoyage, on peut avoir toute une déclinaison des moyens qu'on va employer, entre la pierre de parement qu'on va brosser ou nettoyer par micro gommage et les pierres de sculpture où on va avoir recours à des approches beaucoup plus fines. On voit ici une intervention en désincrustation photonique par utilisation du rayon laser. Notre Dame La Grande a d'ailleurs été un des premiers chantiers en France à être mené ainsi. Cette intervention par nettoyage au laser est une technique qui a été mise au point par le Laboratoire de recherche des Monuments Historiques (LRMH), et bien évidemment, on crée ici des métiers qui n'existaient pas il y a seulement dix ans. Il s'agit de technologies nouvelles, qui ne sont pas le fait de compagnons du tour de France formés à la taille de pierres, mais de spécialistes de restauration, formés pour cela dans des instituts et qui, de plus en plus, ont tendance à s'intégrer dans les équipes des grandes entreprises "Monuments Historiques".



Ici, un autre cas, lui aussi novateur dans le domaine de la restauration : c'est celui du Château des Ormes, plus précisément de la « Bergerie » des Ormes, un bâtiment que l'on a nommé ainsi un peu par abus, puisqu'il mesure environ 80 mètres sur 12 au sol. On rencontre ici des problèmes de conservation de sculptures en tuffeau, pierre très tendre qui se conserve mal. Pour procéder aux consolidations, on a utilisé une technique novatrice, mise au point par le LRMH, qui est celle de la biominéralisation. Plutôt que les consolidants habituels, résines ou silicates d'éthyle, on a utilisé des bactéries aérobies. Ce sont ces bactéries qu'on va imprégner à la surface de la pierre, qu'on va nourrir et faire proliférer, et qui par leurs déjections vont en quelque sorte "recoller", colmater les éléments fins de la pierre, et lui redonner une dureté, lui restituer ce qu'on appelle un calcaire, et permettre des consolidations qui ont le gros avantage d'être faites à partir de processus quasiment naturels, géologiques. On utilise des bactéries spécifiques que l'on trouve dans des sources pétrifiantes, et qui vont conserver à la pierre sa porosité à l'air et à l'eau. Cette technique a été expérimentée sur la collégiale de Thouars. Une expérience est en cours sur le portail roman d'Argenton-Le-Château, et c'est ici le cas sur une sculpture du XVIII<sup>ème</sup>. Ce sont, encore une fois, des opérations qui nécessitent des intervenants spécialisés, qui ne sont pas nécessairement pris dans des entreprises traditionnelles du bâtiment.

### **Matériaux nouveaux :**

Problèmes nouveaux également en ce qui concerne les bétons. C'est un des grands défis que nous devons affronter sur l'architecture du XX<sup>ème</sup> siècle : comment conserver ces bétons ? On a beaucoup parlé de l'église du Raincy de Perret. En fait, la plupart des édifices posent les mêmes problèmes de carbonatation des bétons. Ce phénomène d'érosion qui rend le béton poreux amène progressivement l'air et l'humidité au contact de l'armature métallique qui s'oxyde et qui fait éclater la maçonnerie. A ce jour, la seule parade consiste à purger les parties de ciment endommagées, à brosser et passiver les armatures et à refaire en ciment les parties manquantes. Tout l'enjeu des prochaines années sera donc de prévenir l'apparition de ces pathologies en réalcalinisant les bétons avant que n'apparaissent ces phénomènes d'éclatement. Divers laboratoires et sociétés travaillent actuellement sur ce sujet, et d'importants développements sont à attendre dans ce domaine.

### **Techniques spécifiques : l'exemple du vitrail**

Le vitrail de la Crucifixion de la cathédrale de Poitiers date de 1160. Quand on entreprend la restauration d'une oeuvre de cette qualité, on ne peut pas se dispenser, au moment d'une restauration, de faire une analyse complète de l'état du dossier : quelles sont les parties d'origine, celles qui ne le sont pas, quelle est la véritable authenticité de l'objet archéologique. Vous voyez en couleur orangée les parties qui ont été remplacées lors des différentes restaurations des XVIII<sup>ème</sup> et XIX<sup>ème</sup> siècles, et en blanc les parties authentiques. Pour un vitrail du XII<sup>ème</sup> siècle c'est un taux de conservation remarquable. Et quand on regarde les panneaux de plus près, on distingue les parties un peu plus roses qui correspondent à des restaurations qui ont été faites au XIX<sup>ème</sup> par le verrier Steinheil. Ces restaurations ont été faites très adroitement mais elles ont vieilli différemment des parties anciennes, sans doute par oxydation des pigments métalliques et ne sont plus accordées au niveau des teintes. On est ici dans la problématique de restaurations anciennes : doit-on conserver ces restaurations, doit-on les remplacer par des verres neufs, faut-il les maquiller pour mieux les harmoniser avec le reste ? Visiblement, les restaurateurs du XIX<sup>ème</sup> ne se posaient pas ce genre de questions et remplaçaient ce qu'il y avait à remplacer. Aujourd'hui, notre raisonnement, notre démarche analytique sur un objet comme celui-là est sensiblement différente.

L'exemple des peintures murales est bien connu : on a maintenant en France le choix entre des équipes bien formées, compétentes, de restaurateurs de peintures murales. Ce qui n'empêche pas

dans un cas comme celui que je vous présente ici d'invasion de bactéries sur une peinture romane, qu'on soit obligé d'avoir recours à des laboratoires extérieurs. Ici c'est le LRMH qui s'est chargé des analyses et a préconisé les remèdes. Traiter une peinture du XII<sup>ème</sup> siècle, avec des produits qui sont des produits bactéricides et désinfectants, sans porter atteinte à cette peinture, tout en restant efficace : vous voyez toute la difficulté de trouver le bon dosage du produit qui ne devra pas nuire aux peintures en même temps qu'il détruira les bactéries. Donc, une intervention complexe qui une fois de plus fera appel à des compétences spécifiques.

### **Conservation des savoir-faire traditionnels**

Le patrimoine maritime pose aujourd'hui des problèmes spécifiques tout à fait intéressants: Vous voyez ici un monument historique naviguant sur les flots, le Manuel-Joël, chalutier traditionnel de La Rochelle, fabriqué dans les années 1950, et pour lequel on n'a plus d'entreprises capables de restaurer des unités de cette importance. Dans le domaine du yachting, on dispose encore de quelques ateliers qui fonctionnent bien. Sur des navires importants en bois comme celui-ci, les derniers ateliers ont fermé et on en est maintenant à tenter de reconstituer des savoir-faire, à essayer de susciter des vocations, sur un marché qui reste extrêmement étroit.

### **Encadrement scientifique et technique**

Replacée dans nos problématiques actuelles de décentralisation, de transferts de compétences, on doit constater qu'aujourd'hui, la problématique de la restauration s'inscrit très souvent dans une démarche pluridisciplinaire et collective. Il y a, bien sûr, les chantiers simples où on peut se contenter de l'architecte et de l'entreprise, avec un maître d'ouvrage qui procède au paiement. Mais dans bien des cas, on se trouve dans des situations où on va avoir recours à des services d'ingénierie, à des laboratoires, à des chercheurs qui viendront compléter un dispositif déjà complexe prenant en compte le coordonnateur de sécurité, le contrôleur technique, l'assureur.... Dans un même édifice à restaurer, on peut avoir des vitraux, des peintures murales, des dorures, que sais-je encore. La grande difficulté va être, pour le maître d'ouvrage, de bien cibler les interventions, d'organiser le chantier, de solliciter les intervenants compétents, de contrôler la qualité des travaux .

Je rappelle que la mission du maître d'ouvrage, c'est d'abord de définir ses besoins, ensuite de commander les études nécessaires, de suivre les travaux et de procéder aux paiements. Le Code des Marchés Publics a été récemment réformé, mais pour un élu, maire de petite commune, on peut imaginer que gérer tous ces paramètres n'a rien d'évident. D'où la nécessité d'apporter une assistance à ce maître d'ouvrage. Jusqu'à ce jour, cette assistance était le fait des services de l'Etat : le service des Monuments Historiques assurait la maîtrise d'ouvrage des opérations sur les monuments classés et pouvait déléguer cette maîtrise d'ouvrage au propriétaire. On sort actuellement de cette logique : à échéance de deux ou trois ans, les services de l'Etat n'assureront plus de maîtrise d'ouvrage que pour le compte de l'Etat, c'est à dire pour les monuments qui continueront de lui appartenir. Et les propriétaires, quels qu'ils soient, devront assurer eux-mêmes cette maîtrise d'ouvrage, donc devront recruter des restaurateurs, des cabinets d'ingénierie, formaliser leurs programmes, cerner leurs demandes, et demander à leurs maîtres d'œuvre d'exécuter ce programme qu'ils auront défini.

Dans ce contexte, il est bien évident que dans le cadre de la décentralisation, s'il est une chose qu'il faut organiser, c'est effectivement ce transfert de la maîtrise d'ouvrage, et cela peut se concevoir de différentes manières. On bute cependant sur un problème difficile : Si les services de l'Etat pouvaient assurer la maîtrise d'ouvrage à titre gracieux, il ne peut en être de même pour la conduite d'opérations, puisque c'est un domaine concurrentiel. Il existe une législation : c'est la loi MURCEF, qui permet à des services de l'Etat d'assurer ces conduites d'opérations moyennant rétribution pour être conforme au Code des Marchés Publics. C'est ainsi que fonctionnent les DDE, et les DDA,

mais ce système n'est pas encore structuré au niveau du Ministère de la Culture. Il existe d'autres solutions, que l'on voit d'ailleurs se mettre en place un peu partout dans les collectivités, qui sont les sociétés d'économie mixte ou encore les établissements publics qu'a évoqué Monsieur De Banès Gardonne. Donc, faut-il dans le cadre de la décentralisation, créer systématiquement des agences ou des établissements publics, qui puissent assurer ces prestations auprès des collectivités ? Peut-être. Mais sans doute est-il urgent de réfléchir à cette question et d'essayer de structurer un peu les choses, parce que les collectivités, spontanément, ne sont pas très enclines à créer de nouveaux services, de nouvelles dépenses de fonctionnement.

Il faut donc poser le problème : Qui, des régions ou des départements a vocation à apporter ce service ? Quel est le niveau pertinent pour cela ? Est-ce que chaque commune doit se doter d'un service de conduite d'opération ou de maîtrise d'ouvrage ? Les éléments sont connus : 2.000 monuments pour une région moyenne comme Poitou-Charentes. Est-ce qu'une agence régionale suffirait, le nombre des monuments justifie-t-il une agence par département ? Faut-il confier cette tâche à des organismes privés ? En tout cas, il est certain que la complexification des métiers et des procédures, que l'exigence scientifique qu'on peut avoir par rapport à la restauration de notre patrimoine culturel fait qu'au côté des maîtres d'œuvre compétents que sont les architectes en chef ou les architectes du patrimoine, on a besoin aussi d'un encadrement compétent en terme de maîtrise d'ouvrage. C'est en tout cas ma conviction.



## **Le conservatoire, un outil pour gérer et transmettre le patrimoine par la formation, la recherche, et la gestion immobilière.**

**Luc BREUILLE**

Je dirige le Conservatoire de l'Habitat et des Paysages d'Auvergne, qui est né dans le berceau de la Région, d'une part, et aussi à l'initiative d'un certain nombre d'acteurs professionnels du patrimoine, et notamment concernant la DRAC, Jean-Paul Leclerc qui à l'époque dirigeait le service d'inventaire général, vers 1983. Ce conservatoire est aussi ancien que la Région Auvergne, et il est né avec elle, de cette prise de conscience de l'utilité de trouver des outils modernes pour gérer notre patrimoine et surtout le transmettre.

Dès sa création, le conservatoire a eu deux ambitions : conserver et transmettre les savoir-faire, les métiers, les techniques, mener des recherches sur ces questions. C'est ce que nous avons fait en premier, parce que nous savions qu'un certain nombre de techniques allaient disparaître dans les quatre départements de la région. Ensuite, mettre en œuvre des programmes de gestion immobilière, de patrimoine historique. et ça, nous avons mis quelques années, pour démarrer cela, puisqu'il fallait que nous ayons des professionnels compétents formés sur les techniques qui nous seraient utiles, que ça soit sur la terre crue, les charpentes anciennes, les couvertures végétales.

A cet égard, le Massif Central a une position tout à fait particulière, non seulement en France mais aussi à l'échelle de l'Europe : l'Auvergne a gardé des techniques qui ont totalement disparu ailleurs. Je pense aux techniques de couverture en mottes de gazon, par exemple. Ce sont des technologies qui sont quelquefois extrêmement élaborées, sur lesquelles il faut avoir une connaissance environnementale étendue, pour en comprendre l'usage et les applications, et surtout, au moment des restaurations, utiliser ces techniques au bon endroit et au bon moment dans l'année.

Cette question du temps est fondamentale. Monsieur Blin a un peu évoqué ces questions-là. C'est vrai que les entreprises qui interviennent sur la restauration des monuments ne se trouvent plus dans la situation où nous étions au siècle dernier ou avant, mais en même temps un certain nombre de techniques s'inscrivent dans des dispositions particulières sur lesquelles on ne peut pas déroger. C'est vrai, évidemment, pour des questions d'enduits : dans le Massif Central, on a du gel, des étés très secs, donc si on manie de la chaux, on ne peut pas le faire à n'importe quel moment. Dans le domaine des matériaux végétaux au sens large du terme, on a des savoirs élaborés qui intègrent non seulement les questions environnementales au sens de la nature, mais aussi toutes les considérations agro-pastorales dans lesquelles ces techniques pouvaient s'insérer. Donc, on a fait là-dessus un très gros travail de recueil, voire de reconstitution de techniques.

Nous avons commencé notre programme de maîtrise d'ouvrages en commençant par faire des investissements immobiliers, tout d'abord dans le domaine de la nature sauvage, puisque nous avons une branche qui gère des espaces de grands paysages : des tourbières, des forêts. Dans le domaine de l'architecture, nous avons commencé nos premiers investissements au tournant des années 1998/99. Aujourd'hui, nous avons réalisé pour un peu plus de 3,5 millions d'€ d'investissements, sur une vingtaine de sites, qui vont depuis un petit ermitage dans les vignes en face du Château de Polignac, à côté du Puy, jusqu'à des sites industriels : nous sommes en train de restaurer, une tuilerie. Nous avons donc engagé une politique active de gestion immobilière qui consiste soit à acheter soit à passer avec différents partenaires (aussi bien des propriétaires privés, que des communes ou des communautés de communes), des conventions permanentes de gestion d'un site paysagé ou architectural. Le conservatoire a une ligne d'intervention sur le budget de la Région qui existe depuis ses origines, et nous permet de mobiliser des financements pour des opérations que

nous souhaitons mener. Cette ligne représente environ un tiers des investissements nécessaires à une opération mais d'emblée nous avons cette possibilité qui est considérable et qui nous permet d'agir. Nous menons systématiquement des études préalables, et nous avons donc une charte de qualité patrimoniale que nous imposons aux différents partenaires, depuis ceux de la maîtrise d'ouvrage, quels qu'ils soient, en passant évidemment par les architectes et les entreprises. Cette charte de qualité, dans son approche et sa démarche, est tout à fait voisine de ce qui se pratique sur les Monuments Historiques. Nous n'avons pas engagé de démarche active pour faire systématiquement protéger des édifices. Peut-être que cette question se posera sur certains sites que nous avons restaurés.

Voilà donc les grandes lignes d'une action que nous exerçons davantage en zone rurale qu'en zone urbaine, et surtout pour l'instant sur de l'architecture vernaculaire. Dans l'approche que nous avons sur ce patrimoine, nous ne faisons strictement aucune différence dans la réflexion, les techniques d'analyses ou de restauration, avec ce qu'on appelle l'architecture savante. Notre attitude est, en fait, assez voisine de ce que les Anglais ont coutume de développer au sein du National Trust. Autrement dit, quand nous intervenons sur un site, nous allons faire des relevés précis et inventorier tout ce qu'il peut y avoir comme signe du temps et des usages. Une fois restaurés, ces sites ne sont pas destinés à devenir des musées, mais des lieux vivants. Notre métier ne consiste pas à occuper les lieux pour développer nous-mêmes des activités. Nous sommes à l'affût des activités qui pourraient se développer sur nos sites, à l'initiative d'acteurs privés ou publics. Ce qui nous intéresse, c'est que ces activités soient en relation avec l'histoire du site. Sur les jasseries des Monts du Forez, dont nous avons restauré un certain nombre de bâtiments, deux bâtiments que nous avons achetées, une fois complètement restaurées avec les techniques anciennes que nous avons collectées et enseignées dans des stages de formation professionnelle menés pendant plusieurs années, ont retrouvé leur usage agricole. Dans l'une, on fabrique du fromage, de la fourme d'Ambert, et le jeune garçon, fils d'un agronome de l'INRA, qui a fait le choix de s'installer là, vit très bien de cette activité.

Pour la tuilerie que nous avons fait acheter à une communauté de communes et que nous avons récupérée par le biais d'un bail emphytéotique, nous sommes en pleine restauration. Cette tuilerie sera ouverte au public quand nous aurons restauré toutes les machines, mais nous ne ferons pas de fabrication, sinon pour faire de la démonstration. Nous y accueillerons les étudiants de l'école d'architecture de Clermont et aussi probablement de l'université, l'objectif étant de créer un centre de développement design-produits au service des PME dans un rayon de 200/250 kilomètres. Nous chercherons à travailler avec la tuilerie de Nemours, sur des développements de produits contemporains.

La démarche de ce conservatoire est en fait une démarche foncièrement culturelle et c'est comme ça que les choses ont été conçues depuis le début. Nous voulons créer les conditions qui permettent à nos contemporains de réinvestir ce qui leur appartient : les patrimoines, savants ou vernaculaires, se sont mutuellement épaulés au fil du temps dans des échanges techniques multiples. La plupart des châteaux classés ou inscrits à l'Inventaire en Auvergne ont une foule de détails techniques, je pense aux charpentes, à des techniques de maçonnerie empruntés à l'architecture vernaculaire ... J'étais il y a deux jours dans un château qui a des charpentes entièrement issues des technologies de toit de chaume que nous avons tout autour. C'est vous dire cet enrichissement multiple et permanent entre le vernaculaire et le savant qui a nourri nos patrimoines.

Nous apportons aujourd'hui, un ensemble d'une vingtaine de sites qui recouvrent la totalité des techniques du patrimoine, avec des moyens financiers qui vont être, progressivement en tout cas, mis au service de la pédagogie et de la formation, en formation de base et aussi dans la perspective d'un doctorat qui préparera les jeunes à avoir une approche scientifique de la connaissance, de

l'analyse et de la restauration, et aussi de la transposition contemporaine de ces savoirs et des ces techniques.

C'est dans cette vocation culturelle d'inventer le monde d'aujourd'hui, que s'inscrit le conservatoire, qui a pour slogan : "conserver pour innover". Et que ce soit sur le chaume, sur des techniques de maçonnerie banchée, nous chercherons à associer techniques anciennes et techniques nouvelles. Nous avons désormais des bétons modernes permettant de faire des coques de quelques millimètres d'épaisseur avec des résistances proches de l'acier, c'est à dire des résistances d'environ 200 méga pascals, sachant que l'acier a une résistance d'environ 250 méga pascals. Nous allons assister à une révolution totale des constructions en béton dans les années qui viennent. Aujourd'hui, mon Président, Jean-Louis Coutarel, qui est professeur à l'école de Clermont-Ferrand, est en train de réaliser une maison expérimentale qui associe des techniques anciennes de pouzzolane d'un côté et ces techniques qui sortent tout droit des laboratoires. Notre démarche, entièrement ouverte sur l'avenir ; est parfaitement en accord avec les perspectives développées par Jean-Pierre Blin. D'ailleurs le conservatoire a été très largement encouragé et aidé par ses homologues sur la Région Auvergne : Monsieur Louis Lallemand qui a été notre conservateur pendant un moment, puis Monsieur Jean-Luc Biscop. Voilà, ces relations en somme un peu privilégiées, dues au hasard des circonstances mais aussi à une volonté, une curiosité des hommes dans cette Auvergne qui est souvent vue de Paris comme étant retardataire et qui sait se donner les moyens de la modernité.

J'ajoute que cette perspective de développement, nous a conduit à la création d'un certain nombre d'entreprises. Il ne s'agit pas simplement de la fabrication du fromage mais aussi de chaumiers. Nous avons joué un certain rôle, à notre échelle, vis à vis de gens qui se sont engagés dans des métiers et qui ont plutôt réussi pour l'instant.

Nous avons un grand projet, qui est à vrai dire engagé, mais pas d'une façon institutionnelle, qui est de créer une pépinière de jeunes architectes que nous appelons "routiniers". C'est beaucoup plus difficile aujourd'hui qu'il y a dix ans ou vingt ans d'établir son cabinet. Et bien, de la même façon qu'il existe des pépinières d'entreprises initiées par les Chambres de Commerce, qui ont joué un rôle fondamental, nous pensons aider nos jeunes à l'interface de ce conservatoire de l'école d'architecte et je pense aussi avec l'aide de l'Ordre des Architectes, à mettre en place un jour une pépinière.





## **La redécouverte des techniques traditionnelles et leur mobilisation dans une démarche de développement économique local.**

**François CALAME**

A évoquer les différentes facettes de la transmission du patrimoine au fil de ces séances, on entonnerait volontiers un hymne à la pluridisciplinarité, et je crois que chacun d'entre nous porte un regard particulier à ces questions. Je souhaiterais ici vous proposer un éclairage lié à l'approche ethnologique, caractéristique de deux opérations auxquelles j'ai été associé.

J'appartiens à la Direction de l'Architecture et du Patrimoine comme conseiller à l'ethnologie, et le Ministère de la Culture compte dans ses rangs une mission pour l'ethnologie qui lui permet, dans certaines DRAC, mais pas dans toutes, de disposer de conseillers pour l'ethnologie. Bien sûr, les ethnologues régionaux ne sont pas les seuls ethnologues sur le terrain à se préoccuper de ces questions. Il faut évoquer les membres des écomusées, les ethnologues des parcs naturels régionaux... un certain nombre d'acteurs ont ce type de regard, et vous savez qu'ils sont toujours heureux de pouvoir collaborer avec les architectes, les conservateurs du patrimoine, les ergonomes, les pédagogues, les femmes et hommes de l'art que compte notre grande famille des métiers du patrimoine.

Les expériences que je voudrais vous présenter concernent deux filières de production, que l'on analysera en terme de chaîne opératoire. Ce terme, un peu jargonnant, va permettre d'évoquer des réalités assez simples. Ces deux filières vont se rapporter d'une part à la relance de la maçonnerie en terre crue, le torchis, et d'autre part à l'élaboration de programmes de formation concernant les savoir-faire du pan de bois.

La première action nous ramène à quelques années en arrière, puisque c'est en 1982 qu'a vu le jour la relance mécanisée des savoir-faire liés au torchis. Rappelons que le torchis, contrairement au pisé ou à la bauge, est une technique de maçonnerie de terre qui associe pan de bois et terre, la terre ne jouant qu'un rôle de remplissage et non un rôle porteur comme c'est le cas pour la bauge, le pisé, ou encore l'adobe. La technique du torchis est largement représentée en France. Pour reprendre les estimations de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, environ 25 % de l'habitat ancien, c'est à dire antérieur à 1914, utiliserait le matériau terre crue. Il s'agit donc d'un enjeu important, sur le plan patrimonial, mais aussi sur le plan économique. Rappelons enfin l'intérêt de ce matériau sur le plan de l'isolation et de la souplesse en complémentarité avec une ossature de bois

Lors de la relance de la production du torchis dans le nord de la France une analyse précise de chaîne opératoire a permis de comprendre les mécanismes qui avaient rendu caduque la production traditionnelle et de contourner les obstacles afin d'en rendre la relance possible. Comment intervient la notion de chaîne opératoire ? La chaîne opératoire, c'est ce qui permet, en sciences humaines, de décrire un processus de production en le décomposant en maillons ; chaque maillon rend compte d'une réalité technique, mais également d'une réalité sociale. La technique est aussi et d'abord un fait social. La technique pure, ça n'existe pas. On peut ainsi découper une production technique en différents maillons. Chacun peut être analysé isolément des autres. Dans l'histoire des techniques, on observe que certains maillons d'une chaîne opératoire évoluent alors que d'autres pas. L'évolution brutale d'un maillon de la chaîne peut entraîner une mutation profonde de l'ensemble de la chaîne. Ce fut le cas dans le textile, avec l'apparition des filatures mécaniques Mull Jenny, alors que les métiers à tisser, eux, restaient manuels : la chaîne opératoire du textile ne pouvait demeurer ainsi bloquée par ce goulet d'étranglement technologique.

En 1982, le torchis se trouvait aussi mal au point qu'en 1930, dans ces régions du nord de la France. Il s'agissait de techniques totalement dévalorisées, qui n'étaient plus possédées que par quelques ruraux âgés, anciens maçons ou cultivateurs. Ceux-ci ne procédaient qu'à quelques réparations de temps en temps. Ce savoir-faire devenu confidentiel était apparemment condamné. Pourtant, la fragilité de la chaîne opératoire ne résidait que dans certains points précis : l'approvisionnement et le choix des terres, d'une part, le malaxage d'autre part, alors qu'une nouvelle demande sociale et des débouchés économiques étaient à portée de main.

Voyons le problème de l'approvisionnement : cette terre, aux propriétés particulières, il faut savoir où la trouver. Elle est localisée dans des carrières micro locales, renvoyant à un approvisionnement confidentiel. Les savoir-faire sont constitués de gestes particuliers qui s'appliquent à une terre spécifique. Si vous ne dosez pas suffisamment la terre en paille ou en fibres végétales, la terre va éclater au séchage, si elle est trop active ou trop argileuse.

La préparation du mortier, extrêmement physique, mobilisait des techniques dévalorisées parce qu'épuisantes et sales: on patauge dans la bouillasse. On pratique rarement le torchis seul. La mise en œuvre en contexte villageois traditionnel faisait appel à des processus d'entraide disparus après l'exode rural: Enfin, le torchis était associé à une architecture elle-même dévalorisée, une architecture de cages à lapin abandonnées au bord des routes. L'étude dialectologique donne par exemple pour la Picardie, des termes renvoyant à une architecture animale. J'ai entendu d'anciens maçons dire que le torchis, c'était du "castor", ou du "mortier de pie". Voilà le bilan, assez pessimiste que l'on pouvait faire dans les années 1980.

L'approche ethnologique nous a permis d'entrer en contact avec d'anciens acteurs de cette filière, des ruraux, des maçons, des cultivateurs, qui ont accepté de répondre à nos questions, de faire découvrir leurs carrières, quasiment abandonnées, dont seuls quelques rares initiés connaissaient l'existence. Ils ont également accepté d'encadrer des stages de formation réservés à de jeunes maçons. Je me souviens du premier chantier-école d'Auchy-la-Montagne dans l'Oise en 1982, où 12 jeunes maçons ont été formés durant deux journées par un maçon retraité du plateau picard.

La collecte du savoir-faire traditionnel est une chose, mais nous nous trouvons toujours bloqués par les représentations négatives que se faisaient les ruraux ou les néo-ruraux de ces techniques. La modification de certains maillons sensibles de la chaîne opératoire a permis de débloquent la situation.

Problème du choix des terres et de l'approvisionnement : la solution adoptée a consisté à concentrer la production en un seul et même endroit, en l'occurrence une carrière à brique d'un fabricant de terre cuite architecturale à Beauvais, dans l'Oise, les Ets Dewulf. Dans le même temps, nous avons mené à bien des études conduites par le laboratoire de l'Ecole Nationale des Travaux Publics de l'Etat, pour analyser des anciens torchis, les comparer avec les terres actuelles, et voir dans quelle mesure il fallait modifier leur composition. La terre du briquetier était une terre, trop argileuse, trop active. Il fallut en contrôler la granulométrie en rajoutant du sable. Là, le savoir-faire empirique du briquetier a fonctionné en symbiose avec l'approche scientifique des ingénieurs de l'ENTPE, ainsi que celle de l'ethnologue spécialiste des techniques et du patrimoine vernaculaire.

Ensuite, il fallait mécaniser les procédés, car il ne pouvait plus être question de patauger dans la boue. Pour ce faire, nous avons mis au point un matériel spécifique en détournant un équipement existant. Les bétonnières classiques des maçons ne convenaient pas car la paille et la terre avaient tendance à s'embourber dans les pales. Nous avons donc modifié des malaxeurs de centrales à béton usagés. Le système exigeait une grande économie de moyens: à l'époque, les bailleurs de fonds

étaient extrêmement peu enthousiastes, les études de marché demandées à l'époque pour rassurer d'éventuels financeurs nous ayant annoncé perdants ! Il fallut trouver des procédés peu onéreux.

La recherche-action a permis d'aboutir à une concentration de l'approvisionnement, du lieu de production et des savoir-faire. Les usagers d'autrefois se sont trouvés dépossédés du savoir-faire, qui étaient de toute façon destinés à disparaître, au profit d'un producteur, en l'occurrence le briquetier, devenu fabricant de torchis. C'est un nouveau métier qui apparaît. Le matériau prêt à l'emploi est également un concept technologique et sociologique nouveau.

Créée en 1982, la filière fonctionne depuis à plein rendement entre mars et octobre de chaque année. L'entreprise de Beauvais a créé des emplois autour de cette production. D'autres entreprises se sont créées dans cette mouvance. L'une fonctionne dans l'Aisne, (Ets Maudens à Marle) et approvisionne ce département ainsi que le Pas-de-Calais, le Nord, les Ardennes, une partie de la Champagne. L'entreprise de l'Oise est probablement celle qui a connu le plus grand développement, puisqu'elle expédie du torchis prêt à l'emploi jusque dans les Landes. D'autres unités se sont créées en Seine-Maritime, dans le Calvados. Le procédé a fait recette. Je citerai pour le clin d'œil un débouché inattendu pour le torchis prêt à l'emploi. J'ai appris par hasard que Peter Brooke, l'homme de théâtre, avait réalisé le décor de son fameux spectacle le "Mahabharata" avec le torchis prêt à l'emploi de chez Dewulf. Matériau architectural séculaire, le torchis optimisé s'est mis au service de la création artistique au festival d'Avignon.

Je voudrais maintenant évoquer, un projet qui concerne les métiers du pan de bois. Là encore, constat aujourd'hui d'une perte flagrante dans le domaine des savoir-faire, parfois même au sein des Compagnons du Tour de France. Aujourd'hui, il faut savoir que vous pouvez rencontrer de jeunes compagnons, de jeunes aspirants, qui n'ont aucune expérience dans la technique du piquage au plomb, c'est à dire du travail sur épure à partir de bois au profil imparfait, de bois gauches ou flacheux. Ce qui frappe dans une charpente ancienne, c'est qu'elle a été élaborée avec des bois façonnés à la main, tirant parti des contours naturels des branches. Travailler ainsi avec des bois gauches, nécessite une technique de traçage spécifique, à l'aide d'un fil à plomb particulier. Aujourd'hui, rares sont les charpentiers capables de travailler avec un morceau de bois au profil imparfait. Dans la pratique, on assiste quotidiennement à des travaux très affligeants s'agissant du patrimoine en pans de bois, même sur des chantiers "Monuments Historiques". Je pense qu'actuellement, sauf exception, il y a peu de sensibilité au problème de la charpente ancienne chez les architectes français, mêmes spécialisés sur le patrimoine. En tout cas, trop souvent on assiste à des démontages purs et simples de charpentes anciennes, et à des reconstructions en bois neuf brut de sciage. La charpente souvent ne se voit pas et ne justifie donc pas d'efforts particuliers.

Si en France les techniques préindustrielles ont quasiment disparu, on peut aller les chercher dans la plupart des pays d'Europe, ou elles sont encore vivantes et pratiquées, dans le domaine des monuments historiques mais aussi dans les pratiques vernaculaires. C'est ce que nous avons fait en 2002 lors des journées européennes du patrimoine en accueillant en Normandie durant dix jours un atelier expérimental réunissant quarante charpentiers appartenant à dix pays européens ou proches de l'Europe. Les charpentiers français ont pu ainsi s'initier au maniement de la doloire pour équarrir les poutres, tandis que d'autres praticiens étrangers apprenaient au contraire la technique française pour tracer sur épure une toiture à arêtiers.

Lorsque Jean-Pierre Blin, Conservateur régional des monuments historiques, nous dit ses préoccupations concernant des savoir-faire disparus en matière de charpente de marine en bois, je ferais éventuellement la suggestion de consulter des constructeurs de bateaux en bois de la côte tunisienne ou des bords de la Mer noire. En tout cas pour la charpente de terre, c'est très clair, les compétences que nous n'avons plus, bien souvent se trouvent de l'autre côté de la frontière. Et il "suffit" de provoquer des rencontres avec des spécialistes dans différents pays, notamment en

Scandinavie, mais également en Grande-Bretagne ou en Allemagne, dans les Pays de l'Est et en Roumanie, et on s'aperçoit que les techniques sont là si l'on veut bien prendre la peine d'aller questionner nos voisins. Les travailleurs immigrés marocains que l'on fait venir en France, pourraient être sollicités sur leur expérience en matière de construction ou restauration de construction en pisé. Dans la région lyonnaise, dans toute la vallée du Rhône, en Auvergne, on s'aperçoit que les maçons français ne savent plus faire le pisé, très pratiqué encore dans le Haut-Atlas.

J'ai su que la sous-direction des Monuments Historiques avait aidé à encadrer des chantiers sous la conduite de Benjamin Mouton, pour aider les Roumains à mieux structurer leurs chantiers "Monuments Historiques" sur des édifices prestigieux. Je pense que les Roumains sont extrêmement demandeurs de ce type d'aide mais je voudrais qu'on pose un jour la question de savoir quand les charpentiers roumains vont venir aider le service des Monuments Historiques français à restaurer des édifices en bois, notamment pour la mise en oeuvre des techniques d'équarrissage à la doloire. L'idée, ça n'est jamais de dire que les uns sont les connaisseurs et les autres sont les cancre, mais plutôt de constituer ce qui pourrait devenir une sorte de banque internationale des savoir-faire, permettant à chacun, avec toute la modestie et la curiosité, de dire : "moi, je crois posséder cette technique, je la mets à votre disposition, et vous, que pouvez vous m'enseigner ?".

Le livre *Bouts de bois, bois de bout*, bilingue franco-anglais, relate une expérience de ce type de ce transfert de techniques, conduite entre dix pays européens sur le thème du patrimoine en bois, et la transmission de ses techniques (François CALAME (et al.), 2004, *Bouts de bois-bois de bout, l'atelier de Normandie, European carpenters*, Editions A DIE, andre.pitte@wanadoo.fr)

## **Quelles certifications pour des publics formés en vue d'assurer la sauvegarde du patrimoine local ?**

**Xavier CADOU**

Après avoir exercé des responsabilités dans un service qui s'occupait de toutes les formations du bâtiment et des Travaux Publics, je suis chargé de mission AFPA pour les régions Aquitaine, Midi-Pyrénées, et Languedoc-Roussillon.

Je vais vous parler d'un chantier particulier pour l'AFPA, parce que cette institution qui dispense des formations qualifiantes sur des emplois-types nationaux, a plus l'habitude de travailler sur le grand nombre que sur des problématiques plus locales, plus territorialisées.

Nous avons mené, vers 2000, à la demande des départements pyrénéens, notamment l'Ariège, un certain nombre d'actions concernant les métiers traditionnels de la couverture. En Ariège, il n'y avait plus qu'une entreprise susceptible de travailler sur la couverture en ardoises non calibrées et à pureau dégressif qui est caractéristique de l'architecture ariégeoise, et plus largement des Pyrénées centrales. Donc, nous avons été sollicités pour travailler avec les partenaires professionnels, le CAUE, la Chambre des Métiers d'Ariège, pour monter des actions de formation sur site, notamment dans le Pays du Couserans. Nous avons mis en place des chantiers de formation en partenariat avec ces collectivités, pour des publics locaux et des emplois locaux. Nous avons en même temps commencé à coupler cette action de formation proprement dite avec un travail très territorialisé d'animation des professionnels : les faire se rencontrer, analyser le marché, sensibiliser les maîtres d'ouvrages publics et privés à la qualité de restauration des toitures. Pour mémoire, nous avons mené des actions de ce type dans la région de Bordeaux, en Provence - Alpes - Côte d'Azur, en Poitou-Charentes.

En dehors de ses missions auprès du Premier Ministre, la Délégation à l'Aménagement du Territoire (DATAR) pilote un certain nombre de commissariats, notamment dans les massifs montagneux. Dans notre région, il y a une structure territoriale particulière, le massif pyrénéen, qui relève d'un commissaire de massif dépendant de la DATAR, dont l'outil de travail principal est une convention inter-régionale de massif pour le développement des Pyrénées. Cette convention inter-régionale de massif est montée sur le même principe que les contrats de plan Etat - Région, mais elle réunit trois Régions, l'Etat avec le moyen de financement délégué à la DATAR, et d'autres financements qui proviennent de l'Europe.

Nous avons été contactés par le commissaire de massif, qui, ayant entendu parler des opérations menées en Ariège, nous a fait part de ce que les élus des trois Conseils Régionaux avaient mis dans la convention inter-régionale de massif 2001-2006, qui concernait le patrimoine bâti, et pour lequel ils étaient bien en peine de trouver un opérateur. Qu'est-ce que préconise la convention inter-régionale de massif ? Elle constate que les Pyrénées s'uniformisent, c'est à dire que les vallées perdent leur identité, en particulier à cause de la façon dont le patrimoine est entretenu, ou non entretenu, et surtout des restaurations qui sont faites de façon de plus en plus standardisée, sans respecter les spécificités architecturales nombreuses qui relevaient d'éléments culturels et historiques particuliers, liés à la proximité du matériau ... La convention fait le constat de cette uniformisation des Pyrénées, certains disant même que les Pyrénées devenaient « grises », alors que du fait des enduits autrefois utilisés, les Pyrénées étaient très colorées.

Deuxième constat de cette convention inter-régionale, c'est que le patrimoine est une richesse et un atout de développement pour les Pyrénées rurales, et que si on laisse aller le patrimoine, cet atout,

ce pivot de développement, par rapport au tourisme, par rapport au fait de faire venir des activités nouvelles et une population nouvelle, disparaîtra.

Le diagnostic est celui de la disparition des savoirs-faire, tout simplement de la disparition des artisans dans ces vallées. Il faut donc former au plus près des territoires les artisans qui existent encore ainsi que leur personnel, et d'autre part former des primo-entrants dans la profession qui soient sensibilisés aux aspects patrimoniaux et culturels, et pas seulement aux gestes techniques, et qui puissent soit créer des activités artisanales, soit s'insérer dans le tissu artisanal existant.

L'AFPA a été sollicitée pour concevoir un système de travail répondant à cette exigence de la convention inter-régionale de massif. Nous avons proposé de procéder d'une part à un repérage/étude de marché, parce qu'on est sur un « marché caché », qui se révèle s'il y a des savoir-faire. Si l'artisan ne conseille pas une certaine méthode de restauration, le marché potentiel reste caché.

Nous avons identifié douze zones de spécificités sur les Pyrénées. Sur ces douze zones, nous avons repéré les différents types architecturaux, les techniques de mise en œuvre, les matériaux, la disponibilité de ces matériaux, et l'ensemble des expériences menées sur la restauration du patrimoine, par des associations, des collectivités locales, ou des institutionnels, de façon à faire, non pas un inventaire (nous n'en avons ni le temps, ni les moyens, ni la compétence) mais un rassemblement des matériaux disponibles en vue de les structurer d'une façon opératoire. Nous avons repéré les techniques spécifiques les plus couramment employées et pour lesquelles il y avait les besoins d'emploi les plus importants, en travaillant avec les CAUE et les DRAC des trois Régions, et par l'observation de chantiers chez des artisans ou dans des entreprises qui nous avaient été recommandés, par les CAPEB départementales, les DRAC pour les entreprises agréées par les Monuments Historiques, et les CAUE en raison de la connaissance qu'ils ont de chaque département.

Enfin, troisième élément, nous avons fait un travail d'ingénierie de formation, c'est à dire que nous avons, sur le modèle de l'ingénierie de formation du Ministère de l'Emploi, construit des descriptifs d'activités et de compétences correspondant aux activités et compétences repérées sur le terrain, dans nos douze zones. C'est un chantier pluriannuel, et nous travaillons sur trois grands groupes d'activités chaque année, en ayant commencé par les activités les plus répandues et en terminant avec les activités plus spécifiques. Au début, nous avons travaillé sur tout ce qui concerne la maçonnerie, les enduits, la couverture en ardoises ou en tuiles, la charpente et les structures bois, et nous arrivons maintenant à des travaux qui relèvent du second-œuvre.

Notre préoccupation, dans cette ingénierie de formation, était de travailler sur les savoirs, activités et compétences qui n'étaient pas décrits dans les titres du Ministère de l'Emploi. C'est à dire qu'on travaillait par comparaison. On a assisté dans les vingt ou trente dernières années à une disparition de tous les titres correspondants aux activités de restauration, aux activités liées au patrimoine. Nous avons à l'AFPA des formations de maçon limousinant, des formations liées aux enduits traditionnels à la chaux ; dans nos formations de couvreurs, de charpentiers, des techniques traditionnelles étaient enseignées, elles ne le sont plus du tout, dans les Pyrénées, et je crois qu'il en est de même pour nos collègues des autres structures de formation.

Si nous avons voulu utiliser la même technique d'ingénierie de formation, c'était pour faciliter la prise en compte par le Ministère de certificats de compétences complémentaires aux titres existants, pour avoir des mentions complémentaires liées aux métiers du patrimoine, ou la création de nouveaux titres. Les titres actuels ne permettent pas de certifier les personnes que nous formons dans les métiers traditionnels.

Quatrième étape de notre méthode, c'est le montage de chantiers expérimentaux. Il nous était demandé de mettre en place un système de formation souple, pérenne, mobilisable en fonction de besoins, au plus près des besoins sur les territoires pyrénéens. Donc, nous avons monté des chantiers de formation expérimentaux à partir d'un appel à projets qui a été fait sur les 1.181 communes du massif. Nous avons eu une soixantaine de collectivités candidates et nous avons retenu 17 projets, sur lesquels nous pouvions articuler le support technique permettant d'aboutir aux compétences voulues et décrites dans nos référentiels, et en même temps un projet réel des collectivités territoriales désireuses d'axer leur développement sur le patrimoine, d'encourager des restaurations conformes aux critères locaux, de favoriser la mise en réseau des professionnels du bâtiment (artisans, architectes). Les critères de choix étaient à la fois le support technique et en même temps la politique locale et l'engagement des partenaires sociaux-économiques et des élus sur une politique d'urbanisme et de restauration pertinente. Nous voulions que ça ne soit pas simplement pour les collectivités un effet d'aubaine, ce qui est souvent le cas dans ce type de chantiers : la formation étant l'occasion de faire moins cher ce qu'on n'a pas les moyens de faire autrement.

Je rappelle que ces chantiers sont montés sur une double approche :

- former un public si possible local, soit primo-entrant dans la profession, soit déjà salarié d'artisans ou travaillant dans les collectivités locales (ouvriers communaux, etc.), mettre en place l'action de formation sur site, aider au placement à partir de stages dans les entreprises, et suivre ce placement.
- Engager un travail avec la collectivité et les socio-économiques du territoire sur le développement et la valorisation du patrimoine. Avec, par exemple, l'organisation de colloques de professionnels et d'élus sur la restauration, des expositions grand public sur tout ce qui concerne la restauration, des visites de nos propres chantiers pour sensibiliser aux savoir-faire et à la bonne restauration, la réalisation de films (dans les Pyrénées Orientales, nous sommes en train de faire un film sur les étapes de restauration en maçonnerie et enduits, qui va servir aux CAPEB, aux artisans, aux élus, pour sensibiliser les publics à la bonne restauration), des publications sur nos différents corps de métiers, qui sont des monographies sur les savoir-faire. Sont parues des monographies sur les enduits dans les Pyrénées, la maçonnerie pierre dans les Pyrénées, la couverture en ardoises dans les Pyrénées ; vont paraître la couverture tuiles et la charpente. Ce sont des petites monographies d'une soixantaine de pages, avec beaucoup de photographies, qui sont vraiment là pour sensibiliser les maîtres d'ouvrages publics et privés et développer le marché. Et nous publions pour tous les opérateurs, élus et professionnels, une lettre sur l'avancée de nos chantiers, de Port-Vendres à St Jean Pied de Port, sur la citadelle Vauban.

Nous travaillons avec les partenaires locaux, j'insiste beaucoup parce que c'est essentiel, et nous aboutissons à un système de formation qui sera labellisé au niveau des trois Régions, avant d'être certifié au niveau du Ministère puisque nous avons entrepris une démarche de certification pour de nouveaux titres qui permettront non seulement de former mais de certifier la compétence acquise.

Je voudrais faire quelques remarques à propos de cette opération. D'abord ce chantier est pluriannuel. Il en est à sa troisième année et va être reconduit pour trois nouvelles années. La démarche est assez empirique : elle fait appel au bouche à oreille, à une sensibilisation progressive des partenaires. Deuxième remarque : comme l'ensemble des métiers du bâtiment, les métiers de la restauration sont des métiers qui ont une dimension culturelle locale forte ; ils doivent utiliser des publics locaux pour la formation, et donc il est important d'offrir la formation au plus proche des territoires. Ça entraîne un changement profond dans l'organisation du travail de l'organisme de formation. Il s'agit de s'adapter à des problématiques locales et pas seulement de dispenser une formation technique. Cela exige une souplesse de mise en œuvre, à laquelle l'AFPA est relativement

peu habituée, et un travail au niveau national sur l'organisation des titres et des certifications, qui tient compte à la fois des exigences de reconnaissance nationale –les publics que l'on forme pour les Pyrénées peuvent être amenés à travailler sur l'ensemble du territoire et même sur l'ensemble de l'Europe- mais qui en même temps reconnaisse que l'organisation du travail et les spécificités professionnelles sont très importantes dans le bâtiment.

Dans les Pyrénées Orientales, c'est le maçon qui assure la charpente et la couverture : dans une architecture relativement simple, une couverture l'aliost sur lit d'argile ou la tuile canal, sont des savoir-faire relativement proches de ceux du maçon. Au contraire, dans les Pyrénées Centrales, on a des corps de métiers bien différenciés, avec maçonnerie, enduits, taille de pierre d'un côté, et couverture/charpente de l'autre, mais souvent encore couverture et charpente sont différenciées. Et si on va encore plus vers l'occident, ce sont les peintres qui assurent les enduits et non pas les maçons. On est là donc dans une configuration professionnelle qui correspond aux spécificités architecturales et aux spécificités de mise en œuvre, qui correspondent à des habitudes culturelles, mais qui sont encore profondément ancrées. Vous avez entendu parlé d'un projet de titre de maçon du patrimoine, en cours d'élaboration pour l'AFPA et le Ministère. Nous serions, nous, par rapport aux expériences de ce chantier, partisans d'un titre à géométrie variable d'ouvrier du patrimoine, avec des mentions spécifiques qui tiennent compte des spécificités d'emploi et des spécificités d'organisation du travail dans les différents lieux.

Une dernière information : dans les chantiers qui se terminent, nous avons un taux de placement très important, et aussi un taux de recrutement de stagiaires, notamment des nouveaux entrants dans la profession, qui est important. Alors que dans nos formations traditionnelles en centres, par exemple au centre de Tarbes, nous n'arrivons pas à trouver des publics pour les formations de couverture traditionnelle que nous mettons en place. Ici nous avons en général trois candidats locaux pour une place en formation. Donc, une façon de recruter qui est très différente, où, à partir des élus, des employeurs locaux, des associations, nous recrutons des publics locaux avec un taux d'intérêt pour la formation qui est relativement important.



## **Une formation qui allie enseignement professionnel du bâtiment et enseignement universitaire.**

**Maité WAAG et Philippe PELLUET**

L'Institut Universitaire des Métiers du Patrimoine a une quinzaine d'années. C'est une action de la profession au sens large, dans le sens où c'était une volonté commune à la fédération du bâtiment, la CAPEB, et l'ordre des architectes. Nous sommes financés essentiellement par la Région Champagne-Ardenne, avec une participation de la Communauté de l'Agglomération Troyenne.

Nous formons des bacheliers avec une partie universitaire pour les enseignements théoriques, administratifs et la gestion d'entreprise et une partie pratique et patrimoniale sur trois métiers principaux : la maçonnerie, la menuiserie et la plomberie/chauffage.

Ce cursus se fait sur deux ans. La première année est davantage orientée sur la formation de base des métiers et la deuxième partie est plus développée vers le patrimoine. En première année, les élèves, qui sont donc bacheliers et n'ont souvent aucune connaissance technique passent le BEP de leur métier, puis le Brevet Professionnel en deuxième année. Parallèlement, en deuxième année, ils complètent leur formation par un diplôme universitaire de gestion qui a pour but de leur donner plus d'autonomie et éventuellement de reprendre une entreprise.

La formation professionnelle est réalisée par les Compagnons du Tour de France, qui ont choisi la voie de l'enseignement plutôt que de pratiquer leur métier sur des chantiers. Quand ils débutent leur métier de formateur, ce sont des gens qui ont une trentaine d'années, sont très attachés à l'établissement et savent motiver les jeunes. La première tâche de l'IUMP, c'est d'entraîner les gens vers les métiers du patrimoine. On sait bien que sur deux ans, nous n'apportons pas une formation totale et complète, mais nous donnons la vocation à nos élèves de poursuivre dans cette voie.

Nous avons bien sûr ce diplôme universitaire de management des entreprises du bâtiment, qui est assez original puisqu'on permet à ces personnes d'apprendre à gérer une entreprise, mais aussi d'apprendre un nouveau métier en leur permettant de passer un CAP, un BEP et un BP. C'est original de proposer à des bacheliers de passer des diplômes d'un niveau soit disant inférieur à celui qu'ils ont déjà. À côté, nous avons aussi une activité de formation continue auprès des artisans et des architectes.

J'ai entendu parler ce matin de torchis, de taille de pierre, de pans de bois. Nous sommes très intéressés par les compétences relatives à ces domaines, et nous nous entourons de professionnels, des architectes parfois mais surtout des artisans, pour transmettre les savoirs-faire à nos jeunes stagiaires du diplôme universitaire et à d'autres artisans et nouveaux artisans entrant sur le marché.

Nous participons à travers des chantiers-école, à des projets, comme la rénovation de pigeonniers avec du remplissage en mortier de chanvre, mais aussi tout ce qui peut être réfection de lavoirs, patrimoine rural, etc... Sans l'appui de l'IUMP, le pigeonnier que nous avons pris en charge n'aurait probablement pas été restauré avant longtemps, et c'est à la fois un très bel exercice pour les jeunes et un apport au patrimoine local.

Cette alliance de l'enseignement universitaire et de l'enseignement professionnel est intéressante. Nos jeunes, sur une semaine-type, suivent trois jours d'enseignement professionnel, que ce soit ateliers, technologie, dessin, et deux jours d'enseignement universitaire. Nous avons très peu de

places : 36 par année. Le recrutement s'effectue sur la motivation avant tout et pour entrer, il faut donc une forte motivation.

Nous avons la chance d'avoir des filles dans nos formations, ce qui est relativement nouveau dans nos métiers. Je peux assurer, pour avoir embauché une ancienne élève, qu'elle s'intègre parfaitement bien dans nos métiers. On peut ouvrir ces métiers de la construction aux jeunes filles et développer ainsi des choses peut-être un peu différentes dans l'approche du métier.

Nous participons à certains chantiers-école. L'IUMP a réalisé ainsi des voûtes en pierre, fabriqué des meubles avec l'atelier menuiserie, réparé des bancs d'églises dont certains éléments étaient en très mauvais état. Donc, nous avons à la fois fait des copies de l'existant, et renforcé des meubles anciens.

Les jeunes apprennent, avec les compagnons, les techniques traditionnelles et du côté universitaire apprennent les techniques de CAO/DAO. Donc, nous combinons techniques modernes dans l'analyse des documents ou la construction du dessin, et techniques ancestrales pour la restauration d'ouvrage ou de partie d'ouvrage.

Les élèves forment de petites équipes très soudées : trois groupes de 12 en première année, et autant en deuxième année. Il y a une vraie camaraderie, qui persiste après leur passage à l'IUMP. Le club des anciens est très actif.

Nous avons complètement restauré un cellier du XII<sup>ème</sup> siècle, que nous appelons le Cellier des Templiers, à St Julien les Villas, tout à côté de Troyes. Nous avons reconstitué pierre par pierre six voûtes du XII<sup>ème</sup> siècle. Cela a nécessité un gros travail en CAO/DAO. Toutes les pierres que nos élèves n'ont pas retrouvées, ils les ont taillées eux-mêmes. A chaque fois nous faisons appel à des professionnels, qui viennent donner un coup de main aux élèves, et ils peuvent travailler sur la taille de pierres.

Tout à l'heure on parlait de pans de bois : nous réfléchissons actuellement pour ouvrir une section charpente/pan de bois, parce que sur la Région Champagne-Ardenne, c'est quelque chose que l'on cherche à mettre en valeur, dans la ville de Troyes mais aussi dans les Ardennes où ces maisons, malheureusement, ont presque totalement disparu.

Nos élèves du diplôme universitaire travaillent aussi ensemble, c'est à dire qu'il y a des échanges entre métiers, et chacun participe à un même projet. Par exemple, pour rénover la porte de l'Inspection Académique, toute la maçonnerie et la taille de pierre ont été refaites par la section maçonnerie, et la section menuiserie a recréé une porte. Nous ne faisons pas trop de chantiers-école, c'est vrai, pour ne pas faire concurrence aux entreprises, mais parfois nous répondons à des demandes comme celle-ci.

### Jean-Paul MASSOT

Au-delà de ses missions de formation en région Bourgogne, le Centre National de la Fonction Publique Territoriale de Bourgogne assume pour le CNFPT une activité de veille et de suivi des métiers territoriaux autour du patrimoine, et bien sûr du patrimoine protégé.

Je voudrais revenir rapidement sur les propos liminaires de cette journée, en lien avec la décentralisation, et son contexte. Passer de l'Etat aux collectivités, je vais être brutal et caricatural, c'est passer d'une institution qui est habituée à un fort endettement et un fort déficit budgétaire à des institutions qui sont soumises à l'obligation d'équilibre budgétaire et qui ont un fort niveau d'autofinancement. On change d'univers culturel en terme de pilotage global de gestion. C'est très important. Cela a des conséquences dans l'emploi des ressources publiques. Pour autant, il ne faut pas être pessimiste sur les évolutions positives et les avancées dans le domaine du patrimoine, en accompagnement des transferts de compétences ou de défaisances, peu importent les mots employés.

Mais il faut s'attendre au fait que les élus locaux lisent l'intérêt du patrimoine comme ils ont lu jusqu'à présent l'intérêt des politiques culturelles dans d'autres champs, celui du spectacle vivant ou de la lecture publique. Quand on regarde la lecture publique, le bond en avant qu'elle a pu faire, essentiellement à l'échelon communal, a été extraordinaire, de part la volonté des élus, avec un accompagnement financier de l'Etat, bien sûr, mais avec comme objectif une explosion et une diversification des publics. Donc, si on est capable de répondre à un niveau d'exigence et aux enjeux des élus locaux, je ne me fais pas d'inquiétude sur le devenir du patrimoine en France. Mais il y aura une lecture différente, il faut s'y attendre et s'y préparer.

Il y a un autre élément dans le projet de loi sur les responsabilités locales qui est essentiel, c'est la plénitude des compétences de formation professionnelle dévolue aux Conseils Régionaux. C'est stratégique. Aujourd'hui, y compris avec les évolutions politiques évoquées ce matin, la plupart des Régions vont réviser ou actualiser leur programme régional de développement de formations professionnelles. Il faut être dans le système de concertation et de débat. Si on en est exclu, les choses se mettront en place difficilement. Le schéma des formations initiales jusqu'à Bac + 2, voire Bac + 3 (y compris les licences professionnelles), sera de la compétence des Conseils Régionaux. Là encore, pour les métiers du patrimoine, pour les enjeux de formation, si nous ne sommes pas insérés dans les débats, en tant que partenaire ou au travers d'autres partenaires, il y aura des difficultés.

Dernier constat avant de parler de ce que nous faisons au CNFPT, une question reste ouverte et entière, et je la pose à chaque fois même si elle n'est pas de ma compétence : que deviendront réellement les compétences scientifiques et techniques, recherche et développement, telles qu'elles existent aujourd'hui, quand moult compétences, y compris de patrimoine, auront été dévolues aux collectivités locales. Les collectivités locales n'ont pas la pratique, l'expérience, et la culture des activités de recherche/développement. Au Ministère de l'Equipement on pense qu'avec le transfert des routes, il n'y aura plus de grand laboratoire public routier. C'est la fin d'une vieille tradition, ce seront les grands majors du privé qui seront le seul pôle de recherche/développement. Il me semble que cela doit nous faire réfléchir.

Pour ce qui est du CNFPT, je dirai deux choses :

Un, nous travaillons depuis plusieurs mois avec la sous-direction concernée sur l'accompagnement des transferts aux régions de l'Inventaire et de ses métiers. La maquette d'accompagnement, qui est pour ainsi dire prête, sera finalisée d'ici la fin du mois, transférable et exportable à l'ensemble des Régions. Il faut, à l'instant T, pouvoir offrir aux collectivités, mais aussi à l'Etat, un dispositif de passerelles.

En second lieu, on expérimente sur les cinq régions du Grand-Est un cursus modulaire qui consiste à sensibiliser les ingénieurs et techniciens des collectivités locales à l'approche du patrimoine bâti protégé. C'est une manière aussi de se préparer à ce qui pourrait se passer plus tard, sous forme de peau de léopard parce qu'on est dans un terrain d'appel à compétences, ou de défaisance optionnelle comme on le disait ce matin pour ce qui est de la propriété ou des travaux sur les Monuments Historiques. Il faut le savoir, les cursus actuels de formation initiale de nos ingénieurs et techniciens ne correspondent pas du tout à ce qu'on a besoin. On a de plus en plus de DESS Aménagement/urbanisme/développement, mais ce ne sont plus de vrais ingénieurs, qui sont dans l'ordre du BTP, voire du « noir » comme on le dit vulgairement. On a une vraie difficulté sur ce terrain-là, de professionnalisation au sein des collectivités de tout un pan des métiers techniques, notamment autour du patrimoine protégé. Dans ce registre-là, il est évident que l'enjeu du transfert de la maîtrise d'ouvrages publique autour de la restauration des Monuments Historiques devient un enjeu essentiel dans un contexte difficile.

## **Mireille GRUBERT**

Deux réflexions en fonction de ce qui s'est dit ce matin, ou de ce que j'en ai entendu parce que je n'étais pas toujours là. D'abord une réaction à ce que François CALAME a dit à propos des architectes du patrimoine : il est de bon ton de fustiger les spécialistes, mais qu'est-ce que ça nous apporte ? Je ne vois pas l'intérêt qu'auraient les architectes du patrimoine à détruire les charpentes, et ça n'est en tout cas pas ce qu'on leur apprend. La question qui est posée par ce type de débat, et qui rejaillit sur la formation et la nature des enseignements, c'est la continuité entre le patrimoine que d'aucuns appellent "sans papiers", et le patrimoine protégé, bien identifié. Je crois que la formation doit parvenir à couvrir l'ensemble de ce champ, qui ressort me semble-t-il du point de vue des techniques, d'un même type d'intelligence. Il est vrai qu'il y a eu pendant de longues périodes un intérêt centré sur le monument, parce qu'il y avait de l'argent consacré à la restauration et c'était là aussi qu'il y avait une identité sociale clairement pointée. A l'heure actuelle, il y a une demande sociale très importante pour élargir la notion de patrimoine.

La question que je me pose, liée à la décentralisation, c'est dans quelle mesure la décentralisation va induire une atténuation des ruptures entre patrimoine "sans papiers", non protégé, et patrimoine exceptionnel. Il se pourrait qu'on ait des situations très contrastées sur l'ensemble du territoire. On peut très bien imaginer des collectivités territoriales qui voudront continuer à consacrer l'essentiel de leurs efforts à du patrimoine monumental dont ils auraient pris nouvellement la charge, et puis, je l'espère, d'autres Régions qui prendront à bras le corps l'ensemble de la problématique comme étant représentative de l'identité locale. Et ces orientations auront des répercussions sur les demandes de formation auxquelles nous avons à répondre en tant qu'organisme formateur.

Peut-être un mot sur l'école, dont on parlera plus cet après-midi. Je suis d'accord avec François CALAME quand il dit qu'il est essentiel d'aller voir ailleurs des savoirs-faire et d'essayer d'en profiter en France, et que les échanges et les coopérations doivent être à double sens. Dans le cadre du cycle d'études spécialisées de l'Ecole, nous avons des ateliers en deuxième année, qui sont l'occasion d'un échange avec un institut roumain : dix architectes roumains viennent en France et dix de nos élèves vont en Roumanie. Même chose pour un échange que nous montons pour l'année

prochaine avec la faculté d'architecture de Damas, en Syrie, avec laquelle nous ferons un échange d'architectes pour l'étude de deux sites, l'un à Damas et l'autre en France.

J'ai envie de dire aussi que j'ai beaucoup participé à des expériences de formation d'entrepreneurs et d'artisans il y a quelques années. Il est vrai que, lorsqu'il s'agissait de retrouver des techniques anciennes, les artisans et notamment les artisans portugais, nous disaient : "mon père savait le faire, et à ce moment-là, ça allait beaucoup plus vite".

### **François CALAME**

Mon propos de tout à l'heure n'avait rien de polémique. Je souhaitais vous faire réagir afin de provoquer des échanges que je souhaite fructueux. Mon propos n'était pas de juger de la formation dispensée, mais de proposer d'étendre les collaborations.

J'aimerais faire une suggestion : ne serait-il pas judicieux que dans un lieu de formation en France, des architectes spécialisés dans le domaine du patrimoine puissent pendant au moins quelques jours réaliser eux-mêmes des ouvrages de charpente? On pourra dire que ça n'est pas le boulot des architectes de tailler des bouts de bois. De la même manière, un maître d'œuvre ne peut pas connaître tous les domaines tactilement, sensiblement, j'en ai parfaitement conscience. Toutefois, j'ai pu constater au contact d'un certain nombre d'architectes ou de conservateurs du patrimoine de Scandinavie ou de Grande-Bretagne, que ceux-ci étaient souvent capables de tailler eux-mêmes les ouvrages qu'ils prescrivent aux entreprises. De telles formations ne sont pas simples à mettre en place, mais de ce point de vue là, ne pourrions nous pas faire par la suite un bout de chemin ensemble ?

### **Jean-Paul MIDANT**

Président de l'Ecole d'Architecture de Paris-Belleville, je voudrais répondre que nos étudiants font des stages dans le cadre de leur formation initiale. Il me semble important que dans la formation initiale des architectes, on apprenne à tailler des bouts de bois anciens mais je ne pense pas que ça soit forcément le but de la formation au CEDHEC. Mais, je suis d'accord, je vous prends au mot, pour envoyer des étudiants au cours de la formation initiale.

### **Maryline DOUTRE**

Je voudrais me faire l'écho d'un travail de gestion sur le patrimoine quotidien, des difficultés qu'on peut rencontrer, et rebondir sur différents propos tenus précédemment.

C'est bien qu'on ait un représentant du CNFPT, parce que je crois qu'il faut poser ouvertement la question du recrutement des architectes au sein des collectivités, et peut-être autrement que par le biais d'un concours d'ingénieur territorial.

Deuxième chose, pour avoir affaire à des maîtres d'ouvrage de petites communes, il y a actuellement une certaine irresponsabilité à l'égard du patrimoine, qui est liée à l'habitude de rejeter la responsabilité de la gestion de ce patrimoine sur les Beaux Arts, puisqu'on parle encore des Beaux-Arts pour évoquer le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP). Il est très difficile de responsabiliser les élus des petites communes, il y a un problème concret de responsabilisation des élus, aggravé par l'application du nouveau Code des Marchés Publics.

La troisième chose, je reviens sur l'entretien du patrimoine, parce que c'est vraiment très important : on se trouve confronté à une situation qui est je pense assez préoccupante, où les bâtiments classés, plus prestigieux, font l'objet de travaux de restauration sous la coupe des architectes en chef, avec une maîtrise d'ouvrage DRAC ou déléguée. Et par ailleurs, nous on gère au quotidien des petites réparations avec des crédits d'entretien extrêmement limités. Donc, on se retrouve avec un patrimoine protégé à deux vitesses : il y a une liste d'attente qui est assez importante pour l'entretien de ces monuments. La DRAC, l'Etat, ne peut pas prendre en charge, et nous, SDAP, on ne peut pas faire face. Donc, on en arrive à la conclusion que la conservation des monuments non protégés et les inscrits, en s'appuyant sur des architectes du patrimoine ou des architectes reconnus dans ce domaine, fonctionne beaucoup mieux, en tout cas avec une plus grande souplesse, une plus grande rapidité d'action.

Et quatrième chose, là je me fais l'écho de ce que j'entends au quotidien, par rapport aux entreprises, aux entrepreneurs, on travaille avec des artisans qui sont extrêmement qualifiés en couverture, couverture et charpente, et ils n'arrivent absolument pas à embaucher. Il y a une grosse pénurie dans ce domaine-là. Je tiens à m'en faire l'écho.

### **Luc BREUILLE**

Je voulais réagir à ce qui a été par la directrice de l'Ecole de Chaillot sur la différence entre ce que j'appelle l'architecture savante et l'architecte vernaculaire. Je crois qu'il faut vraiment qu'on abandonne aujourd'hui en France cette façon de considérer l'architecture. Il s'agit exactement des mêmes rapports qu'on a dans la musique entre la musique savante, qui est écrite, (dans notre domaine c'est le dessin) de la musique orale, vernaculaire justement. Il ne s'agit pas simplement d'une différence qui tient aux modalités de représentation, mais de systèmes de pensée qui sont fondamentalement différents.

Quand vous enseignez une technique vernaculaire, vous parlez d'autre chose que de technique, et c'est cela que dit François CALAME. Quand vous dessinez et que vous expliquez par l'écriture ce que vous êtes en train de faire, vous êtes dans le domaine du savant et vous n'allez pas exprimer les choses de la même façon. Je voulais insister là-dessus, parce que je pense que c'est ce que nos amis anglo-saxons ont compris mieux que nous jusqu'à présent, mais en somme, nous avons cette chance de pouvoir profiter de leur expérience dans une perspective étendue et bien comprise justement pour réinvestir ces deux facettes de notre culture.

### **Jean-Louis PAULET**

Pour revenir un peu sur le thème, sans évacuer un débat qui se promet passionnant. Il me semble que depuis un certain temps la discussion porte sur les gens de métiers, que ce soit sur la conception ou l'exécution.

Or, ce que l'on remarque dans la défense du patrimoine, c'est le niveau d'implication, de responsabilité et d'envie qui peut se manifester chez les maîtres d'ouvrages. Les dysfonctionnements tiennent quelquefois à la disponibilité, à la mobilisation et aux moyens des maîtres d'ouvrages propriétaires des lieux. Il y a l'aspect réglementaire de la sauvegarde du patrimoine qui prend dans certains cas, des effets extrêmement dissuasifs. En tant que CAUE on sait à quel point les collectivités locales sont inquiètes, et le mot est faible, des conséquences de la sauvegarde du patrimoine du fait des contraintes que cela suppose : modes d'exécution, recherche de compétences, de savoirs-faire. Plus généralement, il y a un manque de culture de ce que signifie pour un maître d'ouvrages public, collectivités, petites collectivités, la notion de sauvegarde de son patrimoine. Il y

a des a priori qui sont issus d'une tutelle de l'Etat sur le patrimoine, qui intimident les collectivités. Et ce manque d'envie, de courage, fait que le patrimoine est souvent oublié et repoussé au profit d'autres éléments plus pragmatiques, plus porteurs électoralement, etc.

Donc, il y a un véritable chantier, à l'occasion de la décentralisation, à avoir avec les Conseils Régionaux et les acteurs du patrimoine. Je crois qu'il y a un véritable chantier de travail en profondeur sur la culture des maîtres d'ouvrages et sur le nécessaire pragmatisme qui peut être mis en œuvre pour prolonger les édifices, sans pour autant les détériorer par des virtuosités de reconstructions quelquefois discutables. Montrer qu'il est possible de prolonger, de sauvegarder, de maintenir en l'état, des ouvrages qui feront l'objet d'une restauration plus approfondie par la suite, est de nature à rassurer les maîtres d'ouvrages dans les implications financières que vont avoir la mise en valeur ou du moins le prolongement de ce patrimoine. Donc, culture des élus, ça me paraît fondamental qu'une réflexion soit portée sur ce thème, et développement de partenariats locaux entre les Départements, les Régions et les maîtres d'ouvrages. Quelle culture va-t-on donner à ces acteurs, à ces décideurs, pour organiser dans le temps la sauvegarde, l'entretien de leur patrimoine, et à la clé la formation de leurs acteurs, que ce soient les personnels des collectivités territoriales comme les artisans ou professionnels de proximité. Parce que le patrimoine se détériore plus par des actions maladroites de professionnels de proximité, plutôt que par un choix déterminé d'abandonner ce patrimoine. Et ça, les CAUE pourraient en dire long là-dessus.

### **François DE BANES GARDONNE**

Je salue cette dernière intervention, parce que je voulais le dire depuis un moment : j'avais pris quelques notes sur ce qui me paraît être, non pas forcément des pièges, mais en tout cas des difficultés de la décentralisation, et qui tiennent précisément à ce décalage entre la formation, les préoccupations, des différents professionnels. Si je suis très confiant sur ce qui pourra se passer entre professionnels, je le suis moins, et je rejoins là ce que vous venez de dire, concernant les élus et cette question de la maîtrise d'ouvrage.

J'en profite pour rajouter autre chose, qui va un peu dans le même sens, et qui permet d'équilibrer la critique. Actuellement, le développement économique, le développement structurel du pays est piloté par un corps d'ingénieurs qui savent s'imposer aux préfets et aux décideurs. On sait très bien comment ça se passe : la préparation des SCOT, des grands travaux d'infrastructures, tous les plans d'urbanisme des villes, sont imaginés, tracés, dessinés par des gens qui n'ont pratiquement aucune formation culturelle, historique, patrimoniale. Et c'est un vrai problème, que celui de la formation des ingénieurs. Les Préfets ont un pouvoir considérable dans l'appareil de l'Etat. Quand un Préfet a une décision à prendre, ne serait-ce même que pour étudier un SCOT, et pour aider les collectivités qui parfois ont du mal à le faire, les premières choses qui viennent, c'est, de tracer les grandes lignes d'infrastructures, les transports. Et le fait qu'on se trouve dans un quartier d'une ville avec telle ou telle histoire importe peu.

La deuxième chose que je voulais dire, qui n'apparaît pas beaucoup dans nos discussions, c'est l'aspect européen. Une pratique administrativo-budgétaire d'origine européenne est en train de s'instaurer, et va influencer durablement sur les modalités de gestion des affaires publiques, c'est le fait qu'on traite des opérations, qui ont pourtant une longue durée de vie avec la formule d'un appel à projets, d'un appel à candidature sur un programme qui dure au mieux de trois à cinq ans. On ne se pose pas la question de la durée. Mises à part les difficultés bureaucratiques à cerner les différents programmes européens dans leur accès, tant pour les individus, que pour les associations, et même pour les élus et les administrations de l'Etat, il y a ce problème de la durée limitée des programmes. La préoccupation de l'Europe n'est pas de gérer dans la durée, et malheureusement, cette pratique du retrait a tendance à « contaminer » les modalités françaises de l'action publique.

## **Bouzid SABEG**

Je voulais parler brièvement de la maîtrise d'ouvrages, puisque je suis en charge de la gestion du patrimoine au niveau de la Ville d'Arles depuis une dizaine d'années. Cela s'est fait à un moment où on parlait déjà des problèmes de maîtrise d'ouvrages de l'Etat, puisque comme la dit tout à l'heure François De Banès Gardonne, Jack Lang ayant augmenté considérablement les crédits du ministère, il a fallu voir comment on pouvait trouver des villes capables de récupérer la maîtrise d'ouvrages sur des crédits sur lesquels l'Etat ne pouvait pas l'assurer. En dix ans, on a structuré un service complet, qui a la prétention d'avoir une approche globale de la gestion du patrimoine. Mais, sans énumérer tout ce qu'on fait, la question qui se pose par rapport à la décentralisation, c'est de savoir quelles compétences sont nécessaires et où les situer. J'ai eu quatre maires qui se sont succédés, et pourtant, on fait un travail dans la durée. Pourquoi ? Parce qu'effectivement, ça n'est pas aux élus d'avoir cette compétence sur la durée, c'est au service. Le problème, c'est qu'il n'existe nulle part de formation qui permette à une personne d'arriver dans un service qui aurait cette compétence-là, au niveau d'une ville importante ou d'un département, ou d'une région, et d'être opérationnelle immédiatement. Moi, j'étais dans une conservation des Monuments Historiques. Je suis désolé : j'ai appris mon métier sur le terrain. Je suis arrivé, je ne savais rien. Et je ne suis pas tout à fait d'accord avec Monsieur Blin : je pense qu'on peut tout à fait faire du transfert de maîtrise d'ouvrages total vers des collectivités à quelque niveau que ce soit à condition que ces collectivités aient les compétences. Et je pense que si ces compétences n'existent pas dans les collectivités, il faut que les agents de l'Etat, qui ont aujourd'hui les compétences, fassent le pas d'aller dans ces collectivités et former ou faire ce travail dans la durée, et ne pas systématiquement avoir peur des élus qui effectivement, n'ont pas toujours les bonnes réactions.

Je réagis aussi aux propos de Jean-Paul Massot du CNFPT : il est vrai que mon souci vis à vis de la Ville, c'est que j'ai en face de moi des collègues dans les services techniques avec lesquels j'ai énormément de mal à travailler parce qu'ils ont une inculture totale du milieu du patrimoine, et que chaque fois qu'ils interviennent j'ai peur qu'ils fassent une catastrophe. Et là, il y a un énorme travail à faire, pour former les techniciens et les ingénieurs qui vont intervenir dans ces villes, parce qu'indépendamment de la décentralisation, ils gèrent du patrimoine en permanence. Les bâtiments communaux ne sont pas que des bâtiments protégés, et même quand ils sont protégés, ils n'ont attendu ni la DRAC, ni l'ABF pour intervenir dans ces bâtiments. Et c'est vrai que là, il y a un gros travail à faire et je pense que la décentralisation n'y changera rien. Mais en même temps, comme ça a été fait de façon très ponctuelle au niveau de la Ville d'Arles, si ça a pu se faire et que ça a pu fonctionner, c'est grâce à une convention de partenariat entre la DRAC et la Ville, avec vraiment un objectif, une mission et une pérennisation de cette mission.

## **Jean-Pierre BLIN**

Que la maîtrise d'ouvrages se trouve au niveau de la Ville, du Département ou de la Région importe peu. Ce qu'il faut, ce sont des équipes qui connaissent cette spécialité et qui soient capables d'encadrer. Quand vous me dites que les agents de l'Etat ne font pas la démarche : on ne nous le propose pas ! Ni ma Région, ni un quelconque Département ne nous propose aujourd'hui d'intégrer les agents de l'Etat dans ses services pour exercer ces missions... et je peux même vous dire que les quelques expériences de décentralisation qui étaient pressenties en Poitou-Charente sont complètement remises en cause aujourd'hui.

Pour reprendre le parallèle avec le patrimoine rural, "sans papiers", non protégé, on peut lui donner toutes sortes d'appellations, on a des résultats en Auvergne parce qu'on a créé une structure et qu'on dispose d'un encadrement, d'un conseil, d'une compétence. Je finance régulièrement des opérations



sur le patrimoine rural non protégé (PRNP) : il existe des financements au niveau des crédits européens, des conseils généraux, de l'Etat. Et quand vous voyez les résultats de ce qui est fait, vous regrettez parfois d'avoir subventionné. C'est à dire que si vous aidez financièrement et que vous n'avez pas un maître d'œuvre compétent, et un réel contrôle sur l'exécution des travaux, vous regrettez d'avoir financé, parce que finalement des travaux exécutés sans encadrement suffisant et sans compétences sont contre-productifs, et on arrive alors à des résultats souvent contraires à ceux qu'on a souhaité.

### **Mireille GRUBERT**

Dans le cadre de la décentralisation, la question de la protection juridique n'est pas posée et je crois que c'est un chapitre qu'on n'a pas assez abordé. Parce que c'est quand même un des leviers, un des outils essentiel du dispositif du service des Monuments Historiques aujourd'hui, et ça l'Etat le garde. Il reste, me semble-t-il, deux traitements qui sont discriminants entre le patrimoine qui va rester protégé par le niveau national et le patrimoine dont la décision, au moment de sa protection, continue à être prise au niveau national. Ca ne me paraît pas de nature à engendrer la responsabilité des collectivités territoriales. Malheureusement, et je le regrette, on va persister à avoir un patrimoine à deux vitesses. Après, vous me direz qu'il se peut que du point de vue des financements, les collectivités territoriales mettent le paquet sur le patrimoine, même lorsqu'il n'est pas protégé et tant mieux.

### **Simon PIECHAUD**

On va revenir à la question des formations, puisque c'est la question fondamentale. Je pense que tout le monde est d'accord : on est dans une situation où on ressent un grand besoin de formation. La question est de savoir qui former : des élus, des techniciens, des gens de métier. Et je pense aussi, avec François De Banes Gardonne qu'il va falloir former un certain nombre d'ingénieurs.

Au-delà de cette question de formation, ce qu'on doit constater, c'est qu'en matière de restauration, on est maître d'ouvrages qu'une fois dans sa vie, dans sa vie d'élu ou dans sa vie de propriétaire. On ne peut pas former les gens à la maîtrise d'ouvrages pour qu'ils exercent une fois les compétences acquises. Ils auront juste le temps d'apprendre à faire des bêtises, certainement pas à tirer profit de l'enseignement.

Enfin, je voulais rappeler une chose dont on parle beaucoup au Ministère de la Culture, c'est qu'on a tous peur, et les élus sans doute au moins autant que nous, de la norme et de la responsabilité. En matière de patrimoine, on voit débouler la normalisation et quand on est élu, on voit débouler la responsabilité qui est liée à l'ouverture des lieux au public. Ca constitue un autre axe de réflexion. Alors, on se demande s'il ne faudrait pas former un certain nombre de gens : ceux qui produisent la norme et ceux qui sont chargés de l'appliquer. Les architectes des Bâtiments de France sont formés, je ne suis pas sûr que les pompiers le soient toujours.

### **Catherine VIRASSAMY**

Je voulais revenir sur le développement des compétences des agents au niveau territorial. Depuis des années, je travaille sur la promotion du patrimoine et aujourd'hui sur la promotion des métiers d'art. On a tous réussi à convaincre les collectivités, les élus, de l'intérêt du patrimoine. De plus en plus ils croient au potentiel du patrimoine par rapport au développement économique et ils montent de plus en plus de projets qui s'appuient sur le patrimoine. Il n'y a pas de problème de financement,

il y a de plus en plus de projets financés. En même temps, la notion de patrimoine s'élargit de plus en plus. Donc, on monte des projets de restauration sur le paysage, le patrimoine rural, des projets de développement de l'artisanat d'art. Et le problème, en fait, c'est qu'il n'y a pas de croisement de toutes ces préoccupations et il n'y a pas de compétences patrimoniales transversales au niveau local. Alors, on est confronté à des projets qui se juxtaposent. Les décisionnaires, ce sont les agents des collectivités, qui vont dire qu'on va rénover tel bout de bâtiment, qu'à côté on va construire un bâtiment et on va mettre des artisans d'art dedans, et un peu plus loin, on va faire un magnifique jeu d'enfant dans un site paysagé. Et au bout du compte, on va complètement contre ce qu'on veut, la valorisation du patrimoine dans son ensemble.

Je reviens sur le fait qu'il y a un gros travail de formation des agents locaux qui sont, eux, décisionnaires : ce sont eux qui vont accepter de mettre en place tel dispositif et de le financer. Donc, il y a vraiment une compétence patrimoniale ou d'ingénierie patrimoniale à développer, au niveau local, mais en croisant tous les secteurs.

### **Jacques PILLEMONT**

Dans le cadre de la décentralisation, on a bien sûr parlé du transfert entre l'Etat et les collectivités territoriales mais je me demande s'il n'est pas également pertinent de s'interroger sur les relations inter-collectivités territoriales

Deuxième question ou constat, je ne sais pas, mais en tout cas ça boucle avec une interrogation initiale du début du séminaire, et qui est d'ordre économique : au cours des dernières décennies la croissance et le développement de la majorité des branches économiques étaient fondés et portés par des politiques d'offres économiques soutenues par des cycles d'innovation. Le bâtiment, justement, est un des secteurs qui n'a pas fonctionné comme ça. On a quelques travaux là-dessus, qui montrent pourquoi, qui montrent que ça pourrait être possible, etc., etc. Or, la question, subsidiarité oblige, d'un certain nombre de responsabilités au plus proche de certains marchés est de savoir si, dans le cadre de leur nouvelle responsabilité, les collectivités territoriales, les acteurs locaux, seront en capacité de soutenir une politique d'offre car à mon sens, la dimension patrimoine peut être un vecteur énorme de politique d'offre pour les entreprises.

## **LES ARCHITECTES ET LE PATRIMOINE :**

**La formation des architectes du patrimoine, leur contribution à la structuration du champ professionnel de la restauration.**



## Donner plus de place au patrimoine dans la formation initiale des architectes

**Denis GRANDJEAN**

**Denis GRANDJEAN**, Directeur de l'école d'architecture de Nancy

Il est difficile de prendre la suite des deux interventions précédentes, qui étaient à la fois précises, techniques, et qui résumaient bien la problématique. Je ne voudrais pas revenir en arrière, mais je suis frappé, depuis quelques années que je dirige l'Ecole d'Architecture de Nancy, de voir à quel point cette question du patrimoine est absente dans l'enseignement. Et pourtant, l'Ecole d'Architecture de Nancy enseigne l'histoire de l'architecture. Jean-Paul MIDANT y a contribué il y a quelques années, et il a renforcé une équipe qui était déjà solide puisqu'elle comptait trois historiens de l'architecture. En dépit de cette forte présence de l'enseignement de l'histoire de l'architecture dans notre école le patrimoine n'est pas présent de manière opérationnelle dans le cursus. Cela m'a toujours d'autant plus surpris qu'occupant des fonctions politiques à Nancy et voyant donc d'assez près comment fonctionnent les collectivités territoriales, comment s'exprime la demande sociale, comment la classe politique y répond, on est bien obligé de constater qu'il y a une forte demande de compétences pour le patrimoine.

Il existe incontestablement cette demande sociale forte, constante et en face, il y a d'un côté une profession peu préparée à y répondre et de l'autre une école qui n'instrumentalise pas son enseignement en fonction de cette exigence de compétences. Cela doit changer. Je crois que Nathalie MEZUREUX a très bien exprimé dans une phrase que je trouve assez juste l'idée que les gens veulent habiter dans des lieux qui ont du sens. Cette demande d'identité valorise fortement le patrimoine et les métiers qui s'y rattachent. C'est un univers professionnel spécialisé, un univers réglementaire spécifique et les architectes qui sortent de nos écoles y sont bien peu préparés.

Voyant fonctionner les services techniques des villes, je constate aussi que le patrimoine constitue un levier puissant d'exigence qualitative. Lorsqu'on intervient sur l'espace urbain, là où il y a du patrimoine, l'exigence qualitative est tout de suite présente. On tire les références vers le haut. Le patrimoine quel qu'il soit, protégé ou pas, c'est une exigence qualitative dans l'urbanisme, dans l'aménagement urbain et l'architecture. On peut aussi y voir une occasion d'invention extraordinaire. Les reconversions, les réhabilitations sont souvent l'objet d'interprétations, qui auraient été impossibles sans les contraintes de l'existant. Le fait de compter avec l'héritage et sa forte présence est loin d'être un obstacle à l'invention, et peut souvent la stimuler.

Je suis donc très content d'entendre Nicole AJARRAI annoncer qu'à l'occasion de la réforme qui se met en place dans les écoles, la Direction du Patrimoine et de l'Architecture va développer la place du patrimoine dans les cursus des écoles d'architecture. Je pense en effet que c'est une évolution d'utilité publique que la Direction de l'Architecture et du Patrimoine peut et doit soutenir sans timidité. La mise en oeuvre du 3-5-8 est effectivement de faire une place précise, concrète, au patrimoine dans les cursus des écoles d'architecture françaises. Antonio VIOLA vient de dire, il n'y a qu'en France que le patrimoine n'est pas présent dans les écoles d'architecture. Si ce point est confirmé, c'est tout à fait désolant. Parce qu'à la sortie, une bonne partie de l'activité de nos diplômés va porter sur l'existant, sur la reconversion d'édifices en milieu rural ou urbain, comme des écoles ou des bâtiments industriels qui ont perdu leur affectation première. Ils vont être confrontés à quelque chose qu'ils n'ont pas vraiment appris, parce qu'ils ont eu un enseignement qui, dans les écoles françaises est essentiellement, voir exclusivement orienté vers l'expression personnelle à travers la création architecturale contemporaine.

Et pourtant, il faut bien répondre aux attentes d'une société où le renouvellement urbain et architectural est constant, et s'appuie sur l'héritage architectural mais il faut aussi mettre fin à une sorte de monopole intellectuel incarné par les architectes du secteur public du patrimoine. L'idée que ce n'est pas la peine de s'intéresser au patrimoine parce qu'il est verrouillé par les "En Chef" et les ABF, pèse sur la profession. Même si c'est une idée en partie fautive. Les ABF ont la charge difficile du contrôle réglementaire. Ce sont eux qui de toute façon font courber l'échine à leurs confrères, au nom évidemment d'une vision du patrimoine qui n'est pas tellement discutée puisque au fond, les confrères ne sont pas tellement en état de discuter.

Je dois dire à cet égard que je suis souvent consterné du côté catégorique des "En Chef" et des ABF, ils traitent trop souvent les affaires comme s'il n'y avait qu'une seule réponse (la leur), alors qu'on sait très bien que dans tout projet architectural, il y a toujours plusieurs voies pour des solutions pertinentes. Heureusement les Architectes des Bâtiments de France et les "En Chef" ont envie de partager leur savoir et leur passion, les autres ont envie d'apprendre, donc la réalité n'est pas aussi manichéenne. Faire en sorte que le patrimoine soit davantage présent dans les écoles d'architecture doit contribuer à atténuer cette dichotomie en améliorant la culture de nouveaux diplômés.

Je n'en n'ai pas fini avec l'idée de monopole. Je pense qu'en France, le fait que les travaux sur les monuments classés soient à la fois confiés à des Architectes en Chef des Monuments Historiques, mais en plus contrôlés par l'Etat illustre le caractère redondant de notre système. On multiplie les verrouillages et les contrôles à tous les stades. En Italie, si j'ai bien compris, tout architecte peut intervenir sur le patrimoine, mais sous contrôle de l'Etat. On n'impose pas une double condition du recours à un architecte déjà labellisé et d'un contrôle de l'Etat.

Evidemment, si on enseigne davantage le patrimoine dans les écoles d'architecture, il faut que les architectes qui en sortent et qui auraient suivi des options spécialisées, aient un accès au marché. Lorsque Nathalie met en doute l'idée d'une forme d'identification des architectes du patrimoine, je comprends ce qu'elle veut dire : c'est tous les architectes qui devraient être concernés. Mais d'un autre côté, dans la profession, il faut qu'on s'y retrouve. Il y a quand même ceux qui ont fait l'effort de se spécialiser et ils doivent y trouver leur compte et le public doit aussi avoir quelque garantie à ce niveau-là.

Bien entendu, cette intégration du patrimoine dans les écoles d'architecture, ne doit pas être laissée à chaque école. La mise en réseau avec Chaillot est souhaitable et même nécessaire. Il n'est pas question de faire « du Chaillot » dans toutes les écoles, mais il serait bon que le savoir-faire et l'expérience de Chaillot puisse irriguer les écoles, de façon à ce qu'elles ne bricolent pas et que les niveaux d'enseignements soient tirés vers le haut.

Je ne suis pas trop d'accord avec François De Banes Gardonne quand il dit, à propos des PLU, des SCOT, etc., que ce sont les ingénieurs en chef des Ponts qui continuent à les faire. C'est décentralisé depuis un bout de temps, ce ne sont plus les DDE qui s'occupent de cela. Dans notre agglomération, le SCOT n'est pas fait par les ingénieurs des Ponts, mais par l'Agence d'Urbanisme dont le directeur est architecte. De toute façon, il faut de plus en plus d'architectes dans les collectivités territoriales et dans les agences d'urbanisme, et si possible des architectes qui ont acquis cette compétence en patrimoine. C'est aussi comme cela que la décentralisation du champ patrimonial, dont on a un peu parlé ce matin, prendra tout son sens : oui à la décentralisation, à condition qu'il y ait des compétences. Et les élus éclairés, je pense évidemment au maire de Nancy, qui est Président de la Fédération Nationale des Agences d'Urbanisme et du CNFPT, sont les premiers convaincus que les collectivités peuvent parfaitement assumer le patrimoine à condition qu'elles aient la capacité d'expertise. Et c'est la formation qui peut le faire.

## Mireille GRUBERT

C'était important d'avoir le point de vue du directeur d'une école, et d'une école où il y a depuis plusieurs années une attention à cette question-là.

Vous avez évoqué les relations entre l'école de Chaillot et les écoles d'architecture. Je crois que c'est un chantier important. Et là, il faut qu'on fasse preuve d'imagination, qu'on trouve la façon d'avoir des liens qui soient pertinents. Nous sommes une école post-diplômes, vous êtes pré-diplômes. Nous avons déjà lancé des pistes sur des échanges d'enseignants notamment pendant les moments forts que sont les jurys à la fois à Chaillot et dans les écoles d'architecture, et ça j'espère qu'on le maintiendra et qu'on le développera. Mais il y a aussi sans doute matière à des coopérations plus approfondies.

Quand on parle de cette distance qui sépare les architectes, des architectes du patrimoine, je voudrais nuancer avec un chiffre : parmi les diplômés de Chaillot, il y en a 10% qui passent un concours : architecte en chef des Monuments Historiques ou architecte urbaniste de l'Etat. Les autres ont l'appellation "architecte du patrimoine" dans la mesure où ils sont anciens élèves ; ils sont très bien représentés aujourd'hui parmi nous dans la salle. Ceux-là exercent leur travail et leur profession au jour le jour, sans positionnement institutionnel, dans les contextes territoriaux dans lesquels ils se trouvent, et on doit porter beaucoup plus d'attention qu'on ne le fait à l'impact qu'ils ont sur le développement qualitatif du territoire. Il n'y a pas que la relation duelle entre le professionnel et l'ABF ou le professionnel et "l'en chef".





## **Les risques d'un écart trop grand entre les études d'architecture et la formation de spécialistes du patrimoine.**

**Richard KLEIN**

De manière un peu provocatrice, j'avais proposé comme titre de notre échange : "nous sommes tous des architectes du patrimoine". Cette affirmation signifie simplement pour moi, qu'il est essentiel que tous les architectes aient une pratique culturelle de l'architecture, ou en tout cas cultivée. Cela est très important dans le débat qui nous occupe sur la question de la formation et de la spécialisation. A trop vouloir spécialiser les questions patrimoniales ne risque-t-on pas d'évacuer le patrimoine de la formation de base ?

Dans le dernier numéro du "Moniteur du Bâtiment et des Travaux Publics", qui est à mon avis une des publications les plus révélatrices en ce qui concerne ces questions patrimoniales actuellement, une photo vue d'avion d'une cité des années 1960 est rayée de croix rouges sur des barres qui sont promises à la destruction. Quelques pages plus loin, un article évoque des techniques très sophistiquées de restauration de bâtiments anciens. Je pense que nous vivons actuellement cette espèce de schizophrénie et qu'elle a des conséquences dramatiques. Je rappellerai que la première photographie de Jean-Louis BORLOO qui est parue dans la presse est une photo sur laquelle figurait en arrière-plan un engin jaune spécialisé dans la démolition. De nos jours, la démolition du plus grand nombre de logements est devenue une plus value du discours politique comme le discours sur la construction de logements pour le plus grand nombre l'était dans les années soixante.

D'un autre bord politique, le maire de la ville nouvelle de Villeneuve d'Ascq, s'est fait photographier peu après son élection pour un article dans une feuille municipale "La Tribune", qui précisait que beaucoup des constructions de cette ville nouvelle arrivaient à leur niveau d'obsolescence. Lui aussi évoquait le grand succès que représentait la démolition d'une des premières opérations de logements de sa ville nouvelle.

La démolition est devenue un marché. Elle est un marché politique, un marché financier aussi. Manifestement, certaines constructions ne rentrent pas dans le champ patrimonial et leur obsolescence est significative dès la fin de la période de remboursement d'emprunts. Le patrimoine est amorti, il faut donc le détruire. Ce paradoxe illustre bien les effets pervers de la spécialisation. Faut-il reproduire cette spécialisation dans le cadre de la formation des architectes, je n'en suis pas certain ?

A l'École d'Architecture de Lille, nous avons dû réfléchir à la question du patrimoine en raison de spécificités régionales. Nous sommes dans une région dont les villes sont assez importantes en nombre et en taille, une région qui a été reconstruite deux fois au XXe siècle. Le patrimoine régional, au sens basique du terme, est représenté par beaucoup d'édifices récents et souvent de qualité. Les enseignants qui jugeaient que ce patrimoine quotidien méritait une attention soutenue ont tenté d'introduire cette question dans la formation initiale. Pas toujours de manière suffisamment organisée, mais systématiquement, par exemple, dans la pratique des ateliers de projets. C'est l'importance de l'histoire et de la géographie urbaine qui joue aussi son rôle dans la considération que peuvent avoir les futurs architectes sur ce territoire et sur ses objets. L'enseignement du relevé a été introduit en quatrième année plus récemment et non sans quelques difficultés à l'école d'architecture de Lille, car il soulevait des réticences, y compris dans les rangs des enseignants d'atelier. Parmi les enseignants qui sont actifs dans ce domaine, il existe au moins

trois conceptions différentes du relevé qui relèvent de doctrines différenciées. Mais le relevé ne signifie pas forcément que l'on considère l'architecture existante de manière patrimoniale.

Un atelier de cinquième année est spécialisé dans l'enseignement du projet dans, autour, sur ou avec l'existant. Mes hésitations terminologiques en disent long : il s'est appelé tour à tour "construction dans l'ancien", "construction avec l'ancien"... sans jamais évoquer plus directement la restauration ou la réhabilitation dont le sens littéral permet quand même une grande panoplie d'attitudes. Je pense qu'il y a certainement eu autant de débat sur le titre de l'ouvrage qu'a dirigé Antonio VIOLA "projeter l'ancien". Le mot "projet" a eu tellement de poids dans la dernière réforme de 1997, qu'il est devenu impossible de ne pas le prononcer quand on parle d'enseignement de l'architecture. Ces hésitations de nom d'atelier me semblent en tout cas significatives de la difficulté d'introduire clairement ce type d'enseignement dans le cursus initial : l'ancien ou pas, à côté, dans, dessus ...

L'École d'architecture de Lille a aussi depuis 1993 une formation post-diplôme touchant un domaine très précis du champ patrimonial, lié à l'histoire de l'architecture : on y apprend à construire l'histoire détaillée des édifices, en alliant la connaissance documentaire et la connaissance matérielle des édifices et des conditions de leur édification. Ce certificat d'études approfondies en architecture (CEAA) se nomme : "architecture, histoire et patrimoine des XIX<sup>e</sup> et XX<sup>e</sup> siècle. Cette formation existe encore malgré les transformations pédagogiques en cours et nous l'avons intégrée au séminaire de troisième cycle intitulé "archéologie du projet" dont j'ai la charge et dont elle était auparavant la suite logique.

Il me semble important que nous formions, dans toutes les écoles d'architecture, des architectes du patrimoine, sans pour autant nier les compétences spécifiques et notamment en terme de formation que peut représenter la formation spécialisée dans la restauration. L'école d'architecture de Lille tente de le faire. Mais je suis inquiet de ce double mouvement contradictoire que j'évoquai au début de mon intervention, car la réforme en cours peut aussi accentuer cet écart entre formation initiale et formation spécialisée.

Nicole Ajarrai a aimablement souligné le fait, et c'est très important, que la question de la réhabilitation est introduite clairement dans les textes de la réforme de l'enseignement. Systématiquement, dans les ateliers de projets et les cours, les écoles d'architectures seront tenues d'enseigner cette « pratique ». Mais en même temps, le rythme 3-5-8, l'idée du diplôme d'architecte, le grade de Master d'architecture, et la dissociation entre pratique de la maîtrise d'œuvre et titre d'architecte, risquent de provoquer une séparation entre la formation initiale et la pratique au quotidien de l'architecture. Comme le soulignait Denis Grandjean, la question du patrimoine est envisagée essentiellement comme une spécialisation post-diplômes, à l'image de la formation de l'école de Chaillot, formation que d'autres écoles souhaitent monter.

Dans ce schéma, on serait loin de compenser ce que soulignait notre collègue en rappelant qu'il n'existait pas en France de formation de base traitant du patrimoine dans les écoles d'architecture.

## **Mireille GRUBERT**

Ces propos me conduisent à formuler une boutade : c'est vrai que les enseignants à l'École de Chaillot disent souvent que quand les candidats arrivent pour la sélection à l'entrée, on mesure combien leur formation préalable n'est pas adaptée à ce que les enseignants de Chaillot attendent. Et c'est cette distance-là qu'il faudrait arriver à combler. Et quand je vois la difficulté que nous avons tous à nommer cette pratique et cet enseignement, j'ai envie de dire qu'il faudrait peut-être faire, dans les écoles d'architecture, du patrimoine mais sans le dire !

## **L'offre d'enseignement autour du patrimoine, dans le contexte de la réforme LI-MA-DO**

**Jean-Paul MIDANT**

J'enseigne habituellement l'histoire de l'art et l'histoire de l'architecture à l'école d'architecture de Paris - Belleville; j'interviens depuis une dizaine d'années à l'école du Louvre, et depuis l'année dernière au CEDHEC. Je constate avec amusement qu'aujourd'hui je suis d'une espèce rare, un des seuls à pouvoir m'exprimer régulièrement à la fois dans une école d'architecture (considérée plutôt comme un bastion de la création) et dans d'autres institutions d'enseignement à vocation patrimoniale. Mais pour animer cette présentation, j'aimerais aussi souligner que j'ai été élu depuis quelques mois président du Conseil d'administration à Paris - Belleville et j'aimerais à ce titre replacer l'offre d'enseignement sur et autour du patrimoine dans cette école avec une vision d'ensemble des missions qu'un tel établissement peut remplir aujourd'hui. Pour être tout à fait juste, pour les auditeurs qui l'ignorerait, je tiens à signaler que ce propos est largement tributaire des débats que nous avons entre enseignants à ce moment crucial où nous sommes en train de repenser complètement le rythme des études d'architecture dans le cadre de la réforme LI-MA-DO (Licence – Master - Doctorat).

L'école d'architecture de Paris - Belleville compte environ 1200 élèves, nous recevons en permanence une soixantaine d'étudiants étrangers dans le cadre des échanges internationaux au sein du cursus initial, et une centaine d'architectes sont diplômés annuellement chez nous, des chiffres qui au plan national nous situent au rang d'une grosse école. Ce qui nous distingue sans doute, c'est le fait qu'une grande proportion de nos étudiants souhaitent se diriger après leurs études dans une voie qui leur permet de travailler en agence et de fonder ensuite leur propre entreprise (80%); et qu'une petite proportion d'entre eux choisissent plutôt le cadre de la maîtrise d'ouvrage.

Les études sont aujourd'hui organisées sur six années, cinq pendant lesquelles l'encadrement est important, et la sixième année où l'étudiant fait un projet personnalisé soutenu devant un jury. Contrairement peut-être à une idée reçue qui présente ces études totalement détachées des contingences de la vie professionnelle, on peut souligner que nos étudiants ont l'occasion de faire des stages, mais aussi de travailler ponctuellement chez des architectes établis avant l'obtention de leur diplôme, ce qui a pour effet chez nous de porter à huit années et deux mois la durée réelle et moyenne du temps passé à l'école par l'étudiant avant son « DPLG ».

La réforme dans laquelle nous sommes engagés réduit à cinq années après le bac le temps du cursus initial pour obtenir le diplôme d'architecte, ce qui est loin de correspondre à la situation réelle et va nous forcer à comprimer les enseignements - nous forcer à les refondre mais certainement pas à les abandonner. Il nous semble donc que nous devons être particulièrement vigilants dans le cadre de cette réforme sur le temps, pourrait-on dire manquant; sur cette période située actuellement entre les 6ème et 8ème années d'études, autrement dit la formation de troisième cycle (il s'agit d'ailleurs, je pense, autant d'un problème de maturité de l'étudiant qu'un problème de nombre d'heures d'encadrement à gagner pour faire acquérir les connaissances minimum et apprendre à s'en servir).

Nous attendons ainsi prochainement la mise en place d'un doctorat qui n'existe pas encore pour la discipline du projet architectural, et pour ma part je pense que nous devons encourager aussi la mise en place de vraies formations post-master. Parmi celles-ci, les écoles ont un rôle de premier plan à jouer dans la création d'un enseignement menant à la capacité à exercer la maîtrise d'œuvre

avec un statut libéral et dans des formations spécialisées abordant des connaissances et des pratiques comme la réhabilitation et la mise en valeur du bâti ancien.

Pour en revenir à ce que nous faisons aujourd'hui en matière d'enseignement sur le patrimoine à l'école de Paris - Belleville et ce que nous allons faire évoluer dans le cadre de la réforme, nous offrons en 4<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup> année une possibilité (qui concerne généralement entre 15 et 20 étudiants) de faire chaque semestre un projet dans un site en milieu urbain à proximité d'un bâtiment ancien de grand renom. Ce travail encadré par des architectes et des historiens est enrichi par un séminaire sur les questions juridiques, sur les questions de restauration, sur la réflexion critique à partir de réalisations récentes, et complété par un cours de construction axé sur les techniques traditionnelles. Cette année par exemple, le premier semestre de 5<sup>ème</sup> année a été consacré à faire le projet d'une extension du musée lapidaire de Vézelay, dans le village et à proximité immédiate de la basilique, et le deuxième semestre à faire le projet d'une extension à la bibliothèque Forney à Paris (une réserve de livres préservée des crues de la Seine) dans le square attenant. Il ne s'agit pas là d'un travail de restauration mais d'un travail de création en rapport avec le site, où l'étudiant a l'occasion de réfléchir sur la pratique contemporaine de l'architecture, sur sa forme, sur le poids de la mémoire, sur la ville, sa continuité ou discontinuité, sur les modes constructifs, sur la réglementation et sur la demande sociale.

À la rentrée prochaine, en prévision des textes à venir qui vont régler la nouvelle organisation des études, nous créons dans le cadre d'un réseau de partenariat inter-écoles, une formation européenne intitulée "Patrimoine et projet architectural". Celle-ci, qui rejoint des cursus déjà mis en place à l'Institut d'architecture Saint-Luc de Liège et à l'Université de Cluj-Napoca en Roumanie, est une formation de 600 heures encadrées correspondant au projet de futur Diplôme de Spécialisation en Architecture proposé par le Ministère de la Culture dans le cadre de la réforme.

Selon le modèle du CEDHEC, les enseignements sont regroupés et dispensés sur deux années, tous les quinze jours, ici le jeudi et le vendredi. Le recrutement est ouvert à tous ceux qui voudraient recevoir une formation une fois leur vie professionnelle entamée. Mais cette formation à nos yeux devrait avoir l'avantage de permettre aux étudiants qui obtiendront leur master d'architecte à bac +5, d'enrichir et dépasser le cadre d'une formation généraliste en leur offrant la possibilité en parallèle de travailler (un état de fait à ce stade pour beaucoup d'entre eux aujourd'hui, mais dont ne tient pas compte), voire de poursuivre en même temps leur capacité à exercer la maîtrise d'œuvre.

Notre souhait n'est pas de rivaliser avec le CEDHEC, mais de développer dans notre école une offre - disons même plus une culture - partant de l'initiation à l'architecture dans la première année du cursus jusqu'au doctorat, pour donner une meilleure cohérence et une meilleure visibilité à ces plus de 8 années de formation que l'on constate aujourd'hui pour nos étudiants.

Notre souci est ici aussi de nous rapprocher de la Ville de Paris, de la Région Ile-de-France et de la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Le contenu de cette formation sera largement articulé sur le fait que nous sommes parisiens et franciliens, que la problématique patrimoniale peut y être abordé avec une coloration différente que dans d'autres établissements situés ailleurs en région, ou bien à vocation nationale (comme le CEDHEC); une orientation qu'il nous faut aussi développer dans le cadre de nos échanges internationaux et dans le cadre de notre réseau européen déjà constitué. C'est pourquoi cette formation sera d'abord ouverte sur l'architecture de la ville, principalement celle des XVIII<sup>e</sup>, XIX<sup>e</sup> et de la première moitié du XX<sup>e</sup> siècle, et qu'on y traitera des modes constructifs qui sont ceux de l'architecture traditionnelle monumentale et savante et plus souvent encore de l'architecture traditionnelle et banale du simple logis. On y discutera aussi des aspects réglementaires, avec sans doute un grand intérêt pour les textes fixant les contours des règlements d'urbanisme concernant les Z.P.A.U.P. et les nouveaux P.L.U.; on y parlera de développement urbain et de politiques de protection à Paris et en banlieue (avec un regard

particulier par exemple sur le département de la Seine-Saint-Denis); on y traitera de l'histoire de l'art et de l'architecture depuis l'époque moderne jusqu'aux années 1940 ; et on y observera de manière critique les réalisations récentes.

Je voudrais maintenant terminer en insistant sur deux points. Nous créons cette nouvelle formation à la rentrée prochaine, car nous en avons envie. Je dis nous, puisque c'est une initiative commune à un groupe d'enseignants qui y trouvent plaisir et qui ont développé en la matière des compétences. Cette situation n'est pas aisément reproductible aujourd'hui dans toutes les écoles d'architecture, car à Belleville, depuis plusieurs années, a été réservée dans l'emploi du temps une place non négligeable pour des enseignements raisonnés et critiques dans les domaines de l'histoire et de la construction. Mais je crois que nous avons la capacité de développer à Paris - Belleville cette formation pour une autre raison, et cela rejoint, il me semble, les préoccupations que j'ai pu saisir parfois dans ces rencontres. Nous bénéficions dans notre école, de la part je pense de la plupart des intervenants et donc de nos étudiants, de la conviction qu'il est très important de préserver et même de continuer à développer en parallèle des moyens de représentation informatique, une culture de la main, en l'occurrence ici une culture du dessin manuel, pour apprendre à voir et comprendre les tenants et les aboutissements de notre métier, partager et échanger en toute simplicité et efficacité nos connaissances avec les hommes d'expérience.



## **Le métier d'Architecte en Chef des Monuments Historiques**

**Dominique LARPIN**

Présenter le métier d'Architecte en Chef des Monuments Historiques revient à rappeler la formation qui est la nôtre, les objectifs que le Ministère de la Culture et de la Communication nous souhaite voir atteindre avec les Directions Régionales de Affaires Culturelles et les propriétaires des Monuments Historiques.

Vous savez que nous avons une démarche qui vise à connaître le mieux possible l'édifice sur lequel nous avons à intervenir, ceci, grâce à la formation qui nous a été donnée à Chaillot, grâce au travail en agence que beaucoup d'entre nous ont pu suivre avant d'être reçus au concours de recrutement. Le monument sur lequel nous sommes appelés à travailler, nous le dessinons pour déceler ses composants, pour apprécier son authenticité et son évolution, pour déterminer ses altérations et formuler un diagnostic aussi précis que possible. Un parti de conservation est exprimé qui entraîne des interventions lourdes ou légères, parfois une surveillance attentive.

Au fil des décennies, le champ des Monuments Historiques s'est élargi et diversifié, surtout à la fin du XXème siècle. Des époques qui ne suscitaient aucune attention au début du siècle ont été prises en considération à la fin; des lieux ont vu leur protection étendue, d'autres en ont bénéficié pour la première fois. Les jardins et les parcs sont, par exemple, de nouveaux venus. Dans les jardins, ce sont bien souvent des équipes qui sont constituées autour de l'architecte qui assure la coordination, la synthèse et émet le parti. Quelle que soit la forme du monument, l'intervention vise à le conserver, et selon la formule consacrée, à le transmettre dans les meilleures conditions aux générations futures. Cela veut dire que nous intervenons le plus souvent avec le souci de porter atteinte le moins possible à la matière ancienne, en recherchant la réversibilité des interventions et, que nous créons finalement rarement dans un édifice ancien classé Monument Historique quoique la restauration proprement dite soit, par la force des choses, une création. La conservation systématique de toutes les « couches » d'un édifice est souvent de mise; même dans ce cas, la conservation de la stratification, attitude au premier abord commode, soulève pourtant bien des difficultés.

Il est vrai que tout architecte devrait avoir une culture générale, un bagage scientifique lui permettant d'agir avec discernement, mais, dans les conditions actuelles, la réalité est toute autre. Le sauvetage du patrimoine, adulé ou encore ignoré du public, contraint à privilégier l'action des spécialistes dotés d'un bagage scientifique et technique adapté.

Et ce qui nous distingue sans doute des autres architectes, c'est une vocation permanente à servir d'abord le témoin de l'histoire, à sauvegarder les valeurs à l'origine de la protection du patrimoine. Plusieurs cas d'interventions m'ont été soumis ces deux dernières années visant la réutilisation d'édifices classés; à chaque fois le constat est celui d'une incapacité des maîtres d'œuvre à décortiquer l'édifice ancien dans tous les domaines (historique, archéologique, architectural ..., sanitaire) et une propension à le moderniser, à imposer à toutes forces une allure actuelle au témoin du passé. Et nous en sommes alors réduit à entendre parler de poteau pour une colonne dorique, de plafond pour un intrados de voûte, à voir ignorer l'intérêt d'un espace et, à l'opposé, à voir détruire des structures et décors anciens, imposer à toute force un bow-window, une structure métallique, un pan de mur oblique, un sol « contemporain », ... jusqu'aux pathologies totalement ignorées et laissées de côtés, à la charge de l'entrepreneur.

Ceci dit, nous intervenons sur des édifices dans le cadre d'opérations de restauration tous les 150, 200, 250 ans; ce processus résulte de la pérennité des matériaux et des techniques mis en œuvre. A

ce rythme, et, a fortiori dans le contexte d'une réutilisation, le risque est celui d'un interventionnisme à chaque fois traumatisant. Nous avons beau analyser les enduits et les pigments avec les laboratoires, faire de la géotechnique, réouvrir des carrières ou en rechercher de semblables pour avoir la pierre « pile-poil », bref, prendre toutes les précautions, nous sommes réduits à détruire forcément quantité de matière ancienne, authentique, mais à bout de souffle.

La décentralisation, la réforme de l'Etat, c'est beaucoup d'incertitudes et de risques pour le patrimoine ... Le risque de la décentralisation (c'est aussi de voir désertier certains territoires où personne ne demandera la visite d'une personne qualifiée en matière de patrimoine), c'est de voir disparaître des documentalistes, des techniciens, des gestionnaires, des entrepreneurs, qui depuis des décennies, dans les archives, dans les laboratoires ou sur le terrain, rassemblent un savoir-faire reconnu partout au delà des frontières.

En revanche, il est vrai qu'une initiative régionale ou départementale est susceptible de compléter et fortifier l'action de stricte conservation menée par l'Etat en formulant des objectifs culturels, voire touristiques et économiques. Une telle action de proximité pourrait alors être positive. A ce moment là l'espoir est de ne plus voir intervenir tous les 150 ou 250 ans sur l'édifice, mais tous les jours, pour assurer tout simplement son entretien. Dans tous les colloques en Europe, en Italie, en France, il est toujours et toujours question d'entretien. C'est la préconisation formulée dans l'article 4 de la Charte de Venise. Tout au plus répare t-on aujourd'hui une descente d'eau fuyante ; sur une toiture, une tôle va être disposée parce déjà les peintures murales en-dessous sont saccagées. Mais rarement est conduit un entretien guidé par le bon sens et le souci de la pérennité des ouvrages à long terme, un entretien garantissant la mise hors d'eau, favorisant la propreté, préservant la dignité des lieux, contribuant à l'information du visiteur, permettant qui plus est sur 10 ans, 15 ans, 20 ans, d'enregistrer des données sur les caractéristiques de l'édifice et sur son évolution. L'entretien signifie des photos, des dessins, un carnet d'entretien, c'est à dire une documentation permanente.

Ceci étant dit, il est aussi permis de se demander, décentralisation et réforme de l'Etat ou non, si ce n'est pas au stade de la protection que les choses sont à reconsidérer. Et je songe à un dossier qui m'a été présenté, il y a quelques semaines. Il s'agissait d'une ancienne abbaye. Il m'a alors été demandé : « qu'est ce que vous en pensez, on inscrit ? on classe ? ». Alors, j'ai formulé un avis que personne n'a compris, paraît-il. Parce qu'il me semblait qu'avant d'accorder le statut de Monument Historique aux vestiges d'une abbaye, il fallait considérer non seulement les données historiques et archéologiques mais également leur situation actuelle dans sa globalité : morcellement de la propriété, occupation par des habitants de la plus grande partie, devenir du bourg et place des vestiges dans le pays alentour ... En fait, un problème d'urbanisme et d'aménagement du territoire tout autant qu'un problème de conservation du patrimoine. C'est sûrement au moment de la réflexion entourant le recensement et précédant la protection (inscription, classement), qu'il faudrait se poser un certain nombre de questions : à qui le monument appartient-il ? Est-il susceptible de réutilisation, ou au contraire, faudra t-il le préserver le plus longtemps possible dans son état actuel ? ...

Une réflexion collégiale intéressant tout autant les spécialistes du patrimoine que les acteurs de la politique territoriale devrait se dérouler et favoriser des orientations prenant en considération tout autant le passé, le présent et l'avenir proche.

## **Mireille GRUBERT**

Avant d'amorcer le débat, je voudrais dire que le concours d'architecte en chef des Monuments Historiques est très ouvert cette année, et multiplie par un coefficient jamais connu jusqu'à présent le nombre de reçus potentiels : il y a dix postes au concours et ça c'est très important. Donc, les bataillons d'architectes qui sont aux Monuments Historiques vont se trouver renforcés. Peut-être



pourrais-tu dire un mot sur ta participation à une formation à Tunis. Et ensuite, on passera aux échanges avec la salle.

### **Dominique LARPIN**

Oui, nous avons cette formation, qui n'est pas nouvelle, à laquelle j'ai été associé il y a deux ou trois ans maintenant, et qui nous permet de travailler avec des architectes qui sont sortis de formation d'Alger, de Rabat ou de Tunis, et qui se passionnent de patrimoine. Il y a une demande qui se cherche un peu, qui est variable selon les trois pays d'ailleurs. Il n'empêche qu'il y a des architectes qui se tournent vers les palais, les mosquées, les médinas, et qui s'intéressent à cela. La grande difficulté, c'est de ne pas y aller avec nos sabots d'arc-boutants, de contreforts, parce que ça n'a ni queue ni tête, c'est ridicule. En fait, ils ont beaucoup de choses à nous apprendre. Parfois, en revenant de Tunis, je me dis qu'en fait, ils m'ont appris beaucoup plus que je ne leur en ai appris, parce que les matériaux, les techniques, la conception sont complètement différents. La conception qu'on aborde sur un édifice en France en particulier, qu'on va chercher jusque dans la métrologie, j'ai quelque angoisse à le faire sur la médina bien sûr, ou sur une autre maison où la métrologie est sans doute plus abstraite, voire inexistante, ou d'une nature que je ne sais pas encore aborder véritablement.



**Elisabeth BALLU**

Je voudrais d'abord savoir si le titre d'architecte susceptible d'intervenir dans des agences d'architecture, comme maître d'œuvre, ce sera au niveau bac+ 5, c'est à dire au niveau master, dans le cadre de la réforme ?

**Nicole AJARRAI**

Au niveau de la réforme, il y aurait un premier cycle correspondant à un niveau licence, un deuxième cycle aboutissant à un diplôme d'architecte valant grade de master, qui permettrait d'exercer en tant que salarié ou en tant qu'assistant maîtrise d'ouvrages, et pour ceux qui veulent endosser la responsabilité en tant que maître d'œuvre à titre libéral, il y aurait une sixième année qui serait la capacité à exercer la maîtrise d'œuvre.

**Elisabeth BALLU**

J'ai entendu parler de spécialisation en patrimoine, spécialisation négociée avec les universités et spécialisation dans le cadre de l'Ecole de Chaillot. Quelle est l'articulation entre les deux : est-ce qu'il y a un doctorat et un sur-doctorat, ou est-ce que ce sont des doctorats qui sont au même niveau ?

**Nicole AJARRAI**

J'ai donc dit qu'il y avait le niveau licence, le niveau master, le niveau capacité à exercer la maîtrise d'œuvre. Donc, il y a des formations de spécialisation qui se situent au niveau master, l'équivalent des anciens DESS ou DEA et qui vont être transformés en master professionnel, ou en master de recherche, et qui seront co-habilités avec l'Education Nationale. Il y aura d'autre part la création d'un doctorat en architecture. Enfin, au niveau post-master, il y aura des diplômes de spécialisation et d'approfondissement, qui se feront en un an ou en deux ans, en fonction de l'offre de formation des écoles d'architecture. La formation dispensée par le CEDHEC s'inscrirait dans le cadre des formations post-master, donc ces diplômes de spécialisation et d'approfondissement.

**Jean-Louis HANNEBERT**

Nous avons inventé le titre d'architecte du patrimoine il y a une quinzaine d'années, et celui-ci est maintenant déposé à l'Institut National de la Propriété Industrielle, et il ne peut être porté que par des architectes diplômés de Chaillot. Il ne suffit pas de venir passer quinze jours ici, dans cette même salle, comme certains tentent de le faire régulièrement : nous avons des confrères, peut-être très bons, qui se font faire un beau papier à entête avec marqué "architecte du patrimoine", parce qu'ils sont venus passer 15 jours dans cette salle et qu'ils trouvent que c'est constructif pour leur carrière. Alors, on leur écrit gentiment, et ça se règle toujours, jusqu'à présent, de façon confraternelle et aimable. On lui dit : "cher ami, tu es bienvenu pour venir apprendre le métier à la Porte Dorée, mais tant que tu n'as pas fait tes preuves, s'il te plaît, ne porte pas ce titre". Ca me paraît clair.

Je crois que les architectes ont pensé jusqu'à présent qu'ils étaient généralistes. Moi, je pense que ce n'est plus tout à fait vrai, et que l'architecture est devenue une science et un art tellement difficiles... d'ailleurs, on le constate, les architectes qui construisent des stades, ils savent construire des stades et leurs clients leur donnent des stades à construire. C'est la même chose pour d'autres spécialités. Et pour le patrimoine, je ne vois pas pourquoi on n'apprendrait pas aussi le patrimoine. Bien sûr, tout architecte doit savoir traiter un plancher en bois, ou un pan de bois, etc. Mais pour les choses difficiles, il faut les apprendre.

### **Richard KLEIN**

Dans la question qui est posée, on suppose qu'il y aurait un lien entre la détention de ce titre et un marché spécifique, ce qui n'est absolument pas le cas. D'autre part, même si on a tout à fait conscience de la spécialisation que vous soulignez, on peut aussi la regretter. Le moindre représentant en matériaux qui vient dans mon agence, la première question qu'il me pose, c'est : quelle est votre spécialité ? vous faites, des hôpitaux, du privé, du public, de l'ancien, du neuf ? On a une réponse toute faite dans ce cas-là : notre spécialité, c'est l'architecture. Parce que quand même, je pense qu'il y a un gros risque à mettre en avant ces spécialités. Ce qui ne signifie pas qu'il n'y ait pas des savoirs spécifiques par rapport à des pratiques, et des formations indispensables, etc. Attention, ça n'a rien à voir. Je parle d'un autre point de vue, qui est celui de la pratique professionnelle. Est-ce que ceux qui auront fait deux ans chez Belleville auront le droit de porter ce titre d'architecte du patrimoine ?

### **Mireille GRUBERT**

Le titre "architecte du patrimoine" a été déposé. Il signifie "ancien élève de Chaillot". Mais que ça ne nous dispense pas du chantier qui est essentiel actuellement pour l'Ecole de Chaillot, qui est d'arriver à faire sortir le diplôme. Pour l'instant ça porte le nom de "diplôme de spécialisation et d'approfondissement du patrimoine architectural urbain et paysagé". Et ce diplôme-là, et j'espère qu'on va y arriver rapidement, il faut le positionner dans l'environnement de l'architecture par rapport à l'enseignement supérieur français et européen.

### **Nathalie MEZUREUX**

Je ne reviens pas sur cette question, si ce n'est que c'est clair, ce n'est pas une qualification, et ça n'enlève rien évidemment aux détenteurs du diplôme et du titre d'architecte du patrimoine qui est lié à l'existence de l'association et au dépôt du terme lui-même. Ce qui me frappe, c'est à quel point on pense que l'existence des uns est exclusive de l'existence des autres. J'ai parlé de la demande sociale, sur l'ensemble du territoire, l'ensemble des champs de l'architecture, je n'ai pas parlé de la demande sociale en matière de patrimoine. Je suis d'accord pour dire qu'elle n'existe pas, et surtout en matière de monuments classés. Ce que j'appelle, la demande sociale, c'est l'expression du besoin des masses. En tant que conseiller pour l'architecture, c'est à dire en tant qu'architecte dans la fonction publique, voyant quotidiennement toute une série de situation d'aménagements, j'observe le comportement du public, des élus, et des professionnels. Et je vois bien que le Ministère de la Culture, dont je fais partie fonctionne en vendant les outils qu'il possède et en oubliant de regarder qu'agir culturellement c'est aussi regarder comment la société évolue. Je prétends qu'on a tort de confiner 98 % des crédits de la direction de l'Architecture et du Patrimoine aux seuls Monuments Historiques. De même lorsque l'Etat met 190.000 euros par logement pour les démolir et les reconstruire avec 20 % de surface de moins. J'estime qu'il faut vendre mes ZPPAUP. Je suis sidérée de constater quand je vais en Amérique Latine expliquer comment fonctionnent les systèmes de

protection du patrimoine, et que je constate que dans l'élaboration de leur politique nationale du patrimoine, la priorité est d'emblée donnée à la réponse sociale et urbaine. Je me dis qu'en fait, avec nos acquis culturels et historiques de l'Administration des Espaces Protégés et des Monuments Historiques, on est plus lent à réagir vis à vis de la demande sociale. Alors, ceci dit, oui, il nous faut et il nous faudra toujours des architectes en chef des Monuments Historiques. Et je pense avoir la connaissance, parce que je vous côtoie les uns et les autres –et je connais bien l'idée que le monument domine et que la connaissance de l'édifice est primordiale. Mais j'aimerais, que cette même logique soit présente sur le territoire. Elle suppose une qualification à un niveau de base, c'est pour ça que je parlais de fondamentaux identiques. Pourquoi est-ce qu'au final, un architecte sortant d'une école d'architecture ne sait pas avoir cette attitude de modestie face aux monuments ? C'est ça ma question. Ca n'est pas, surtout pas, de plaider la destruction d'un système. Je pense en revanche qu'il faut plaider un rééquilibrage.

### **Dominique LARPIN**

Simplement, quant à l'importance du budget consacré au patrimoine : en ce moment, c'est zéro. A l'agence, sur trois départements, on a quatre chantiers et demi. Donc, c'est zéro. Le mettre ailleurs ne servirait à rien ! Mais je me demande si ce n'est pas au niveau de la protection que les choses sont à mettre sur la table. J'en veux pour preuve simplement un dossier qu'on m'a présenté il y a quelques semaines. Il s'agit d'une ancienne abbaye. Alors, on m'a dit : "qu'est-ce que vous en pensez, on inscrit, on classe ?". Alors j'ai fait un avis, et on m'a dit après coup qu'on n'avait rien compris à l'avis. Pourquoi ? Parce qu'il me semblait qu'avant de parler de monument historique sur ces vestiges d'abbaye, il fallait considérer qu'il y avait des logements. C'est un petit centre ancien qui était en train de se chercher, du point de vue économique, du point de vue social (qui il héberge, comment) ... Et les gens qui envisagent que ça devienne monument historique ont dans l'idée de vider tout le monde. Et le plus beau, c'est qu'à l'évidence, on ne sait pas du tout ce qu'on va avoir dedans, parce que personne n'est allé visiter les bâtiments. On ne sait même pas si à part quelques pans de murs, il reste des choses significatives. C'est fait d'après cadastre. Alors, dans mon avis, j'ai dit qu'il faudrait une étude sociale pour savoir qui habite là, où ces gens vont être après-demain, où est-ce qu'ils travaillent. En fait, c'est un problème d'urbanisme à part entière. Eh bien ça a été d'un seul coup entièrement vidé et c'est devenu monument historique. C'est peut-être au moment de la réflexion "recensement", "protection", "inscription", "classement", etc., simultanément à cette intention, qu'il faudrait se poser juste une dizaine de questions : à qui ça appartient, est-ce que ce bâtiment est susceptible de réutilisation, ou au contraire, faudra t-il le chouchouter le plus longtemps possible dans son état actuel. Comment vont vivre les voisins à côté ? Si on le chouchoute, est-ce que c'est possible de le muséographier, de le figer ? On le dit très souvent dans les rencontres : beaucoup de choses devraient se passer à ce stade-là de la réflexion et pas simplement entre archéologues, historiens, architectes, mais avec le maire... Vous savez, en CRPS, rarement je vois des élus. Il n'y a que si vraiment ça leur pose des problèmes politiques qu'ils arrivent. Ils ne sont pas là ou ils se font représenter par le sous-sous-fifre qui n'a aucune autorité.

### **Jacques PILLEMONT**

Quand on a répondu avec le CEREPQ à la demande du Ministère de la Culture, on a commencé par une question de sociologie, qui était de se dire : "il y a des acteurs sur le patrimoine, et notamment l'architecte". Et on est allé interroger l'acteur architecte, pour savoir comment il contribuait à construire et à structurer un champ économique qui est le champ d'intervention sur le patrimoine. Il y a deux notions qui étaient importantes. Et ce qui nous avait d'abord fait penser à cet acteur-là, c'était justement ce qui était symbolique : le dépôt du nom d'architecte du patrimoine. Pour commencer à exister, il faut avoir un nom. Donc, on était parti de cette question : "est-ce qu'ils y

contribuent ?". On a des réponses partielles, à partir d'une enquête assez importante. Et au moins sur deux points, on est un petit peu restés sur notre faim, à savoir sur le positionnement économique, stratégique, de ces architectes sur ces marchés, et sur le fait de savoir comment, par leur attention particulière aux monuments historiques, ils pouvaient transférer leurs acquis au bénéfice du patrimoine qui n'était pas protégé.

Aujourd'hui, dans le cadre de la décentralisation, l'acteur territoire, notre interrogation en direction des acteurs réels qui sont sur le territoire, est sensiblement la même : ces acteurs vont-ils être des acteurs structurants de ce marché ? Mais à entendre les divers intervenants, je pense que d'une certaine façon, cette question était mal posée, et je fais un pas en arrière, et peut-être que ça ouvre une autre dimension dans la réflexion, c'est qu'on a oublié, tout simplement, en posant cette question, de prendre en compte le fait que le territoire est une construction sociale au même titre que le paysage est une construction sociale. On peut mobiliser par exemple, sur ce terrain-là, le travail de généalogie que peut faire SCORBIN, un historien, sur le territoire du vide, qui est le territoire maritime. Avant d'avoir toute cette accumulation, cette sédimentation qui prend diverses formes sociales, le territoire....

### **Antonio VIOLA**

Je voulais souligner la présence de deux fantômes, qui sont dans la salle, et qui sont les mêmes que nous avons trouvés quand nous avons essayé de faire cette comparaison entre le système français et les autres systèmes.

Le premier, c'est que dans toute cette histoire de 3-5-8, on oublie un fondamental, c'est que ce système vient de l'université. Et que donc, en étant en France une école et pas une université, parfois, ça semble bizarre de dire : s'il faut vraiment 8 ans pour sortir un architecte, pourquoi on ne dit pas qu'il faut 8 ans ? J'ai fait une université. Là, où je l'ai fait, c'était un système universitaire sur 5 ans, et j'en ai mis 7 ! Donc, deux ans en plus.

Il y a autre chose, et c'est ce que j'ai essayé de mettre en avant en présentant l'étude : la question de la profession, bien qu'elle soit liée à la question de l'enseignement, relève d'autres exigences. Il faut toujours tenir les deux choses bien distinctes. Par exemple, à Hyères, la 6<sup>ème</sup> année est gérée par l'Ordre des Architectes. Vous sortez avec un diplôme d'université qui fait que vous êtes docteur en architecture, donc vous avez un titre universitaire comme les médecins, les ingénieurs. Et le titre d'architecte, entendu comme celui qui bâtit, il n'est pas délivré par l'école ou l'université. Il est délivré par la catégorie qui protège la profession, donc l'Ordre des Architectes.

### **Denis FROIDEVAUX**

Par moments, vous dites des choses d'une naïveté qui touche au cœur : pourquoi une intervention par exemple dans le domaine de la conservation, de l'entretien d'un immeuble est-elle honteuse pour un architecte ? S'il y a vraiment une valeur qui fait de la France une unité culturelle extrêmement forte par rapport à d'autres pays, c'est la valeur qu'on donne à l'histoire. La contemporanéité, c'est donner une valeur positive à tout ce qui est nouveauté, plutôt que quelque chose qui a eu la validation de l'histoire. Dans d'autres pays, une chose est bonne et fonctionne si elle est passée à travers les siècles et a fait ses preuves. Ce qui empêche de faire surgir une contemporanéité. L'exemple par exemple de la conservation, le fait de mettre un immeuble en veille, et de dire : "on va voir. On va voir comment il va se comporter". Considérez qu'un bien patrimonial en Italie, a vu au moins dans son histoire cinq tremblements de terre, plus deux éruptions s'il est au sud. Donc, on est beaucoup moins angoissé de dire qu'on va voir comment il évolue, à la différence d'ici. Il faut faire attention aussi à ce qu'est l'histoire spécifique de chaque culture nationale.

## **Sophie JEVAKHOFF**

Je travaille à la DAPA où je suis plus particulièrement chargée de la réhabilitation. Je travaille notamment avec l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat, l'ANAH. On essaye de bâtir une coopération justement pour que toutes les notions de patrimoine et de qualité architecturale soient prises en compte par l'ANAH, qui elle est dans la logique équipements, normes techniques, confort, modernité. Bref, il y a un gros décalage de culture et j'ai un peu l'impression d'aller à contre-courant. Cela fait un an et demi que j'occupe ce poste, et je trouve que l'ANAH s'éloigne beaucoup de nous, et que la DAPA ne fait pas beaucoup d'efforts pour être présente institutionnellement. Alors, on maintient quand même des groupes de travail, notamment avec les gens des SDAP, des groupes de réflexion pour voir comment on pourrait améliorer la prise en compte du patrimoine dans toutes les opérations lambda de réhabilitation, celles qui ne sont pas dans des espaces protégés ... Parce que la notion de patrimoine fait toujours référence à ce qui est inscrit, classé mais la réhabilitation, c'est vraiment le patrimoine quotidien. A chaque fois, ce sont des cas de figure différents, l'architecte doit discuter avec ses partenaires, et avoir en tête tous les enjeux : est-ce qu'il faut vraiment conserver ou non tel espace ? quel compromis faut-il faire aux normes de modernité ? quel compromis faut-il faire à la demande d'usage ? Je pense que l'architecte en chef est moins pris dans une logique de compromis : sa priorité, c'est effectivement la restauration, la conservation. En réhabilitation, l'enjeu patrimonial peut passer de 95% à 50%, parfois 0%, c'est à dire qu'une réhabilitation peut s'avérer impossible et aboutir à une démolition.

Je ne sais plus qui a parlé de démolition des grands ensembles. J'étais hier à une journée très intéressante à l'Équipement, un atelier sur le renouvellement urbain et plus particulièrement sur les grands ensembles. Des grands noms des architectes urbanistes étaient présents et ils montraient bien qu'il y avait tout un tas de postures différentes, depuis effectivement la démolition suivi d'une création ex nihilo, pavillons ou autre chose, mais aussi des postures plus fines de remodelage, d'extension, de valorisation. C'est tout cet esprit-là qu'il faudrait faire passer dans les études d'architecte. Il ne faut pas tout orienter vers la conservation patrimoine, il y a une attitude ou une posture qui fait que le patrimoine est un élément parmi d'autres, auquel il faut parfois donner 90 % de son attention, alors que dans certains cas, au vu d'autres contraintes, des contraintes sociales, de sécurité, l'enjeu patrimonial devient très faible.

On essaye de travailler aussi avec l'AFNOR, l'agence qui met au point les processus de normalisation. Je pense que les architectes sont en train de passer à côté des choses, parce qu'il y a un flou juridique absolument incroyable sur l'application de ces normes dans le bâti existant. Ces normes conçues pour la construction neuve sont souvent appliquées au bâti existant à la demande des assurances. Les architectes sont obligés de se plier à ces normes, qui souvent sont des non-sens et conduisent à nier le patrimoine. Je pense qu'ils devraient faire un effort pour être plus présents dans le débat. Notamment, il y a une norme européenne qui va sortir sur l'isolation thermique, et qui va s'appliquer non seulement au neuf mais aussi à l'existant.

Les monuments historiques ont ce privilège d'être sorti des processus des normes : ils ont leurs normes à eux. En revanche la réhabilitation, c'est à dire le patrimoine non classé, souffre beaucoup de l'application de ces normes.

## **Elisabeth BALLU**

Plusieurs études sur les normes et le patrimoine sont en cours. L'une d'entre elles est destinée à faire un état des lieux sur les difficultés d'application des normes existantes au patrimoine. Elle est menée en association avec Benjamin MOUTON, architecte en chef des monuments historiques. Par ailleurs, un comité européen de normalisation sur la préservation des biens culturels vient d'être créé : il est destiné à prendre en compte les préoccupations spécifiques à ce secteur dans l'élaboration des normes.

## **Jean-Pierre BLIN**

A propos de ces normes, j'ai au moins deux témoignages récents à évoquer en tant que conservateur régional des Monuments Historiques de Poitou-Charentes.

Le premier, c'est sur une église de la Vienne, où le projet de l'architecte en chef était de refaire une toiture en tuiles anciennes et où la municipalité, maître d'ouvrages, puisqu'elle n'avait pas sa garantie décennale sur de la tuile ancienne a imposé de la tuile neuve. La municipalité, propriétaire, n'a pas voulu prendre le risque de prendre de la tuile ancienne, et a demandé de la tuile patinée, vieillie, de fabrication récente. On a donc enlevé toutes les tuiles anciennes – je suppose qu'elles ont été revendues dans des commerces spécialisés.

On a rencontré un problème du même type sur les vestiges de thermes gallo-romains, où il était question de faire une couverture. Qui dit couverture dit support, qui dit support dit plots d'implantation, et là ce sont les cabinets d'ingénierie qui sont passés ont demandé de mettre à peu près un mètre cube et demi de béton par pied en fondation. Vous imaginez ce que ça peut donner pour la conservation des vestiges un plot tous les trois mètres avec une fondation pareille. Eh bien là, c'est l'entreprise qui a refusé de faire les travaux puisque ceux-ci n'étaient pas garantis par son cabinet d'ingénierie. Donc, le problème des normes est très important. On est empoisonné par ces problèmes.

Je voulais revenir sur le problème de la protection évoqué par Monsieur LARPIN. Pourquoi l'Etat s'accroche-t-il à la protection ? je crois, en tout cas c'est l'Administration Centrale qui l'explique comme ça, qu'il y a là un problème constitutionnel. Confier le soin de décider des protections à telle ou telle collectivité, c'est instituer d'une certaine manière une hiérarchie entre les collectivités locales, et ça n'est pas permis par la Constitution. C'est à dire que vous ne pouvez pas permettre à un Conseil Général ou à un Conseil Régional, de décider du classement ou d'une inscription d'un immeuble qui se trouverait dans une municipalité ... C'est l'argument qui est avancé constitutionnellement.

Mais, au-delà de cette question de hiérarchie entre l'Etat et les Collectivités, qu'est-ce que c'est que la protection aujourd'hui ? La protection, c'est un service public. Que font les services de l'Etat ? Ils instruisent les demandes de protection. Vous parliez des élus, Monsieur LARPIN : ils représentent un tiers des membres des commissions qui proposent au préfet les protections. Ce n'est pas une décision de l'Administration. C'est pour un tiers un collège administratif, un tiers un collège d'élus, un tiers un collège de spécialistes. Et donc, les discussions dont vous parlez, tel bâtiment est-il intéressant historiquement, est-ce que sa réhabilitation est possible, est-ce que son usage est compatible avec la protection qu'on peut décider... C'est le quotidien des discussions dans les commissions régionales (CRPS).

Donc, ce n'est pas une décision de l'Etat, ce n'est pas une décision de l'Administration. Même la décision d'instruire n'appartient pas à l'Etat : on répond à une demande qui s'exprime de l'extérieur et qui vient de particuliers, d'associations, de collectivités. Ca n'est rien de plus qu'un service public.

## **Denis FROIDEVAUX**

Je voudrais revenir au sujet de la rencontre, qui est la formation des architectes. La question subsiste : est-ce que cette formation des architectes au patrimoine doit être une spécialisation ou un des fondamentaux de l'enseignement de base des architectes ? Moi, je suis d'accord avec Richard KLEIN sur le fait que ça doit être le terreau même de l'enseignement de l'architecture : l'histoire des techniques, l'histoire de l'architecture. L'idéal serait que l'Ecole de Chaillot ne soit pas une école de spécialisation, mais simplement une école de perfectionnement. Et que tous les architectes aient cette culture de départ, cette formation de base ancrée dans l'histoire, dans le patrimoine. Autrefois, le mot "patrimoine" n'existait pas. Tout ce qu'on appelle patrimoine, autrefois c'était l'architecture. Si bien que la formation de Chaillot à l'époque, c'était un perfectionnement pour les architectes qui étaient en fin d'études aux Beaux Arts et qui voulaient passer le concours des Monuments Historiques. Chaillot s'est refondé après 1968, quand on a balancé aux orties l'enseignement



traditionnel, sur lequel effectivement il y avait beaucoup de choses à dire. Mais on a jeté le bébé avec l'eau du bain. Et l'enseignement de l'architecture s'est structuré de façon telle que le patrimoine n'y a plus sa place. Il a été divisé en champs de disciplines – j'ai découvert ça il y a plusieurs années quand je suis devenu vacataire dans une école d'architecture-, tous tenus soit par les historiens, soit par les géographes et les paysagistes, soit par les sociologues, etc. Mais le lobby du patrimoine n'existe pas, si on peut l'appeler comme ça, dans les écoles d'architecture. Et comme les recrutements de professeurs se font un peu en milieu fermé, en cooptation ... le nombre d'architectes du patrimoine, diplômés de Chaillot, enseignant dans les écoles d'architecture est très faible. Je connais Philippe PROST à Belleville... on peut les compter sur les doigts d'une main, ceux qui sont réellement professeurs. Des vacataires comme moi, il y en a quelques-uns, parce qu'il faut boucher des trous.

Alors, pour moi, le problème véritable c'est : est-ce que le patrimoine doit être vraiment dans le terreau, la base de l'enseignement de l'architecture, ou bien est-ce que c'est une spécialisation qui vient après coup ?

## **Denis GRANDJEAN**

Madame JEVAKHOFF a évoqué les pratiques quotidiennes de l'architecture par rapport à la réhabilitation, et je pense qu'elle rejoint ce que disait Nathalie MEZUREUX à propos du cadre de vie et du quotidien. Je pense qu'en effet, cet intérêt pour le patrimoine doit déboucher sur le quotidien, sur l'architecture ordinaire. C'est un point de vue qui doit aussi être présent dans les écoles dès le début. La réforme actuelle est bonne, parce qu'elle re-concentre l'enseignement et elle exige qu'il y ait une productivité de l'enseignement supérieur à Bac + 3 et à Bac + 5. Je pense que le contribuable est en mesure d'exiger cela de son système d'enseignement supérieur et c'est à nous évidemment de reconstruire un parcours pédagogique un peu plus concentré pour les étudiants, et le patrimoine doit y apparaître comme une culture du quotidien dans le cycle licence. Dans le cycle master, contrairement à Belleville, nous pensons qu'il doit y avoir une spécialisation, et nous préparons une option. Cela n'exclut pas des post-diplômes en lien direct avec Chaillot à bac+ 7 pour des formations spécialisées et bac+ 8 et pour des doctorats.

Pour les protections, je dirais à Monsieur BLIN que je comprends bien son message sur le patrimoine national, et tout le monde est d'accord sur le fait que si on considère qu'un patrimoine est national, l'Etat doit garder parallèlement une capacité de contrôle.

En revanche, on peut imaginer des systèmes décentralisés. Ils existent pour le patrimoine naturel : les départements peuvent voter une taxe spéciale pour les espaces naturels sensibles et engager des politiques de protection qui leur sont spécifiques<sup>1</sup>. Je ne vois pas pourquoi ça ne fonctionnerait pas pour le patrimoine architectural. Et d'ailleurs, je ne trouve pas du tout choquant que l'Inventaire soit décentralisé.

En revanche, sur les monuments classés, je suis totalement d'accord sur le fait qu'il faut une position et une expertise nationale qu'incarnent les différents corps de l'Etat et notamment les Architectes en Chef.

---

<sup>1</sup> On peut rappeler que les textes sur le patrimoine naturel sont relativement récents : 1976 (protection de la nature) 1985 (Espaces naturels sensibles des départements) 2003 (Réserves naturelles régionales) et donc plus ouverts à la décentralisation que notre vieille loi de 1913 sur les monuments...

## **Elisabeth BALLU**

Je voulais abonder dans le sens de Monsieur FROIDEVAUX, en disant que 57 % des investissements de la construction portent sur la réhabilitation, et donc on ne peut pas imaginer que 600 architectes soient à même de répondre à une demande, face à 40.000 de l'autre côté.

## **Nicole AJARRAI**

Je confirme ce que dit Denis GRANDJEAN : dans le cadre de la réforme, seront rendues obligatoires les formations dans le domaine de la réhabilitation, dès le cycle licence. Après, pour les écoles qui le souhaitent, on a déjà par exemple habilité un master professionnel dans le domaine de la réhabilitation. Donc, effectivement, après, c'est un choix d'offre de formation, de projet d'établissement.

## **Antonio VIOLA**

Je voudrais dire à Monsieur FROIDEVAUX que la question ne se pose pas dans les termes où vous l'avez posée. Le fait qu'on intègre l'idée d'avoir un enseignement de base sur le patrimoine n'exclut pas la possibilité d'avoir une spécialisation.

Je voulais rappeler une donnée technique : une école de spécialisation, c'est en général une école sur deux ans, avec un quota en général d'au moins 1.000 heures. Ça coûte terriblement cher. Et quand vous parlez avec les directeurs des écoles de spécialisation, ils disent que l'existence d'une école de spécialisation seule est impossible : elle naît et vit à l'intérieur d'une école d'architecture dans la plupart des cas, donc elle est intégrée et participe, bénéficie d'un échange d'enseignement, et est en association avec les autres écoles de spécialisation.

Toujours pour refaire le parallèle avec l'Italie, imaginez par exemple qu'il y ait quatre écoles doctorales qui sont réunies dans une seule, avec quatre postes par an de docteur en matière de conservation et restauration du patrimoine. En Angleterre il y a en 10. En Allemagne, il y en a 7 ou 8. Et en France, il y en a une seule, Chaillot.

## **Bruno MENGOLI**

En disant que je travaille au SDAP de Saint-Denis, j'identifie un endroit dont on se rend compte que ce qui fait sa spécificité ou son originalité, ce ne sont pas les chapelles romanes ; bien qu'on ait un exemple d'architecture gothique assez fameux, mais on n'en a qu'un !

La Seine-Saint-Denis c'est, à peu près 6 milliards d'euros qui vont être consacrés sur cinq ans à la démolition, plus de 20 % de ces crédits vont être concentrés sur ce département.

J'ai fait un rapide calcul : appliqué à un ratio de construction au mètre carré, ça ferait l'équivalent à construire de 4.000 logements neufs HLM par an. Pour imaginer ce que cela représente, je vous invite à venir mercredi prochain à La Courneuve, à la cité des 4.000, qui ne seront plus tout à fait 4.000, puisque à 13h01 on a un dynamitage de deux barres de 160 mètres de long.

Tout ça pour dire qu'au bout du compte, cette préoccupation du patrimoine récent, on l'a au sein de notre service départemental mais on doit être à peu près les seuls dans le département à l'avoir, avec quelques spécialistes, quelques architectes. L'intérêt éventuel de ces ensembles-là, qui donnent lieu à des politiques d'Etat excessivement violentes depuis quelque temps, n'est pas considéré.

Sophie JEVAKHOFF faisait tout à l'heure allusion à la conférence qui a eu lieu à la DGEHC hier. Au début, dans notre service, on se lamentait parce que personne du Ministère de la Culture n'était présent à cette tribune. Mais apparemment, bien nous en a pris, car visiblement cette préoccupation de la qualité architecturale des bâtiments existants, la démarche de diagnostic visant à dire en quoi

ils dysfonctionnent, en quoi on peut les améliorer, les transformer ... Tout ça ne fait pas partie du débat, n'est absolument pas pris en compte.

Aujourd'hui, les dossiers chauds pour nous, à un jet de pierre d'ici, c'est les Courtilières d'Aillot, qui sont dans la culasse du prochain tir de l'ANRU, c'est la cité de Bobigny, de l'Etoile de Candilis... On a quelques cathédrales industrielles aussi, qui posent problème. Tout ça pour dire, pour revenir à la question qui a été posée : "est-ce que architecte du patrimoine c'est une spécialité ou pas ?".

J'ai fait mes études à Belleville, dans le sillage des enseignements de Bernard HUET, on étudiait la ville ancienne, on intervenait sur du bâti ancien dans nos projets. Et je crois que durant mes quelques années là-bas, on n'a jamais du prononcer le mot de "patrimoine" : à l'époque il n'était pas à la mode. Pour autant, on faisait de la prose sans le savoir.

Je pense que les grands ensembles sont estimables. Pour certains, ils ont été confiés aux plus grands architectes de l'époque, des Prix de Rome, des gens qui avaient passé leur temps à dessiner sur place des temples grecs, romains. Que l'on fasse aussi peu de cas aujourd'hui de ces choses-là, c'est assez grave. C'est assez grave que des architectes relayent ces choses-là en contribuant à des politiques de table rase. Je crois que c'est grave aussi qu'on ne se pose pas au niveau de la politique de l'Etat, même en matière de réhabilitation de ces ensembles, où on dépense beaucoup d'argent à travers les PALULOS pour réhabiliter. Là aussi, on n'émet pas de vrai diagnostic sur les qualités architecturales de ces ensembles : est-ce qu'on fait au moins aussi bien que ce qu'il y avait avant, est-ce que ça va durer au moins aussi longtemps ? Combien de cas voit-on de ravalements qui ont été mis en place ces dix dernières années qui sont déjà délabrés alors que sous les peintures ou les écailles de fibrociments les revêtements anciens sont toujours là ? Je crois qu'il y a là un vrai patrimoine qui est à prendre en compte.

Je crois que ce n'est pas du domaine simplement des étudiants de Chaillot. C'est un peu plus large que ça. Parce que ça peut marquer une identité, et je pense que ça, il faudra l'intégrer d'une manière ou d'une autre et dans les écoles, et peut-être à Chaillot aussi.

## **Florence BABICS**

Je voulais rappeler, au sujet des outils de protection, l'OCO, qui pouvait prendre en compte la proximité, la demande sociale, et le souhait de développement d'une ville. On a les ZPPAUP, qui permettent de faire des protections de bâtiments, et qui sont vraiment un outil décentralisé déjà très opérationnel.

J'en profite pour me féliciter de savoir que le Conseil de l'Europe s'intéresse beaucoup au petit patrimoine non protégé. Parce que je pense qu'effectivement, le patrimoine avec un grand "P", même s'il a des soucis, il est déjà bien pris en compte, et il y a une bonne organisation. Mais je crois que le vrai péril actuellement, c'est tout le reste. Le patrimoine avec un petit "p", avec son environnement, son cadre, etc. Et les architectes de Chaillot, à mon avis, sont bien placés pour faire ce genre de repérage, de recensement, d'évaluation du petit patrimoine, indépendamment à leur capacité de traiter du patrimoine plus reconnu.

## **Mireille GRUBERT**

Pour aller plus loin avec la réflexion de Bruno MENGOLI sur les démolitions en Seine St Denis, je suis persuadée qu'on n'arrivera pas à faire prévaloir la qualité de ces lieux-là si on ne traite pas ces problèmes globalement sur le plan social et économique. Ca ne peut être mis en valeur, la qualité d'un grand ensemble, et alors là, je te rejoins complètement, parce que c'est aussi dans l'histoire de la construction du quartier : comment ce quartier est né, comment il a évolué, qui ont été ses habitants, comment les vagues d'habitants ont remplacé les vagues précédentes, quelle est la situation économique de ces gens, est-ce qu'ils souhaitent rester là ou est-ce qu'ils ne le souhaitent pas (souvent une bonne partie, je crois, le souhaite) et c'est dans ce contexte qu'on pourrait faire

valoir, parmi les raisons pour lesquelles les gens souhaitent y rester, qu'il y a une qualité architecturale d'implantation urbaine. Parce que c'est vrai que très souvent, il y a aussi, on ne l'a pas dit mais tout le monde le sait, des positionnements paysagers de ces ensembles qui sont très intéressants. Et avant de retrouver du logement dans des espaces verts de cette qualité-là, on pourra chercher longtemps. Et le risque après, de démolir, c'est la densification. Qui parfois est intéressante, mais il faut vraiment y regarder à deux fois avant de le faire.

Et c'est vrai que par exemple les programmes européens qui traitent de ça et les programmes notamment de l'initiative communautaire URBAN, qui sont des programmes des fonds structurels de la politique régionale, dont je me suis occupé pendant longtemps, arrivent à traiter ces ensembles-là par des approches intégrées de lutte contre l'exclusion sociale, développement économique et mise en valeur de ce qu'ils appellent l'environnement, et dans l'environnement il y a cadre de vie, traitement architectural... Mais ça, c'est quelque chose qui n'est pas du tout dans les mœurs en France. Et je crois que si on va à la bagarre sur le thème de la qualité architecturale, et de manière isolée, ce sera difficile. Il faut trouver des alliés.

### **Jean-Louis HANNEBERT**

Je crois que ce problème des grands ensembles va au-delà même de la qualité architecturale, du patrimoine, etc. C'est un problème d'urbanisme, et donc de sociologie. Il y a des gens qui ont habité là, qui y ont été heureux, dont c'est les racines. C'est important de garder des racines, tout le monde le sait. C'est une fausse bonne idée d'un certain nombre d'élus d'imaginer qu'ils vont supprimer le chômage en supprimant les bâtiments dans lesquels il y a des chômeurs. Je connais ça depuis trente ans : on maudit le patrimoine parce qu'il y a des pauvres qui habitent dedans. C'est idiot, et en plus comme le disait Nathalie tout à l'heure, ça mobilise des sommes importantes de l'argent des contribuables qui devrait être utilisé de façon intelligente.

## CONCLUSION

**Paul Kalck**

Le dialogue engagé à l'occasion du séminaire s'est poursuivi par des contacts entre des représentants du Ministère de la culture et de la communication et des représentants du Ministère de l'Education nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche. Des dispositions pourront, nous l'espérons, être prises pour favoriser l'orientation des formations professionnelles vers le bâti ancien. De son côté, le ministère de l'emploi, du travail et de la cohésion sociale poursuit l'étude sur l'opportunité de créer un titre professionnel de maçon du patrimoine. Le ministère de la culture et de la communication suit ces quelques pistes avec attention et compte sur la diffusion des actes du séminaire pour encourager professionnels, élus et citoyens, à prendre des initiatives dans le domaine de la formation pour contribuer au développement de compétences permettant d'assurer la conservation du patrimoine architectural.

La session conclusive de ce séminaire sera organisée courant 2005 (le 17 mai, sous réserve de confirmation) pour faire le point des réponses apportées aux besoins de qualifications mais aussi pour engager un débat sur le même thème avec les responsables de collectivités territoriales et les administrations régionales. En effet, au cours des échanges entre le Ministère de la culture et de la communication et le Ministère de l'Education nationale, il est apparu que certaines des dispositions imaginées pour répondre aux besoins en qualifications intéressent en premier lieu les conseils régionaux et les instances académiques, et relèvent de leur initiative. Nous voulons donc saisir l'occasion d'une telle rencontre pour leur soumettre des propositions.

La prospection engagée par le Céreq sur le Web pour s'informer des initiatives des collectivités régionales, départementales et locales en matière de conservation et de valorisation du patrimoine, les informations collectées par le bureau des réseaux et partenariats de la direction de l'architecture et du patrimoine, montrent le rôle important assumé par certaines collectivités dans ce domaine. La session « territoire et patrimoine » n'a pu en faire suffisamment état en raison de la place donnée aux interrogations sur les effets de la décentralisation. Cette dernière session permet de pallier ce manque mais les enjeux de cette session dépasse bien entendu cette seule dimension informative. C'est en effet à ces différents niveaux que l'on doit aussi organiser la conjonction des énergies et des compétences, qu'attendaient de nombreux participants aux six premières sessions de ce séminaire.



## Indications bibliographiques

ASSOCIATION OUVRIERE DES COMPAGNONS DU DEVOIR  
Encyclopédie des métiers

BADY Jean-Pierre  
Pour une politique nationale du patrimoine  
(Etat, collectivités territoriales et secteur privé)

BOUYX Benoît  
Les diplômes de l'enseignement technologique et professionnel :1980 – 1995  
Educations et Formations, n°45, Mars 1996

BENOIST Pierre  
La formation professionnelle dans le bâtiment et les travaux publics (1950/1990)  
L'Harmattan, juin 2000

CALAME (et al.) François  
Bouts de bois-bois de bout, l'atelier de Normandie, European carpenters,  
Editions A DIE 2004

CALAME François, BOURGIN Yves, DUPRÉ Nicole  
Des hommes de savoir-faire. Restaurer et bâtir en Picardie.  
Maisons paysannes de France. 1993.

CHOAY Françoise: l'allégorie du patrimoine  
Nouvelle édition revue et corrigée  
Seuil 1996

CORNU Roger: Education, savoir et production  
collection sociologie du travail  
Editions de l'Université de Bruxelles, 2001

CORNU Roger  
Voir et savoir  
Paris, Editions de la Maison des sciences de l'homme, 1991, 265 p.

CSTB  
Panorama des techniques du bâtiment 1947 - 1997  
Plan Construction et architecture 1997

ECOLE D'AVIGNON  
Techniques et pratique de la chaux  
Ed. Eyrolles. Avril 1995

ÉCOLE D'AVIGNON  
Architecture traditionnelle méditerranéenne  
Édition Corpus 2002.

KALCK Paul

La restauration du patrimoine architectural, activités des entreprises et offre de formation  
Net.Doc n°5. Mai 2004

KALCK Paul, PILLEMONT Jacques

Bref Céreq n°183, février 2002 : "le patrimoine architectural, un marché en construction"

KALCK Paul

Métiers d'art n°218, novembre/décembre 2004

Une restauration qualifiée du patrimoine

MALLEJAC Denis

Pavés de roche : extraction, débitage et taille

Aide-mémoire de formation à l'usage des travailleurs des PSTP – Fascicule n°8

BIT, Genève 1988

LEGAY Monique

Modernisation technique et sociale d'une entreprise

Les ateliers PERRAULT Frères

Maîtrise de sociologie, Université de Nantes, 1990

ROGER Jean-Louis

Châssis de fenêtres aux 15<sup>ème</sup>, 16<sup>ème</sup> et 17<sup>ème</sup> siècles

Editions H.VIAL . Novembre 1995

SCHWINT Didier

Savoir artisan de fabrication et détournement du temps.

Société n°76 - 2002/2 .

SCHWINT Didier

Le savoir artisan, l'efficacité de la mètis

L'Harmattan 2002. Collection Logiques sociales

VIOLA Antonio et MYRA Prince, (sous la responsabilité de) :

Projeter l'ancien. Cinq séminaires

Ed. de l'Espérou. Février 2004.



## LISTE DES PARTICIPANTS

ADJAGBA René	Chargé de mission ANAH - Direction Technique 8, avenue de l'Opéra 75001-PARIS
ADRIEN Christine	Secrétaire Général VMF 93 r Université 75007 PARIS
AJARRAI Nicole	Bureau des enseignements - DAPA MCC 8 rue Vivienne 75002 PARIS
ALEXANDRE Carole	DDAT -MCC MCC - 2 rue Jean Lantier 75001 PARIS
ALEXANDRE Pierre	SDAP 3, rue An Barzh Kadiou 29000-QUIMPER
AZEDE Daniellà	DAPA - MCC 65, rue de Richelieu 75002-PARIS
BABICS Florence	Association des Architectes du Patrimoine - 14, rue des Moines 75017- PARIS
BAGOT Jean louis	FNCMB 7, rue Petit 75019-PARIS
BALLU Elisabeth	Mission études et travaux - DAPA MCC 4 rue d'Aboukir 75002 PARIS
BARET Yves	Architecte DPLG, Parc national des Ecrins, Domaine de Charance 05000-GAP
BENOIT Rose-Marie	DAPA 8, rue Vivienne 75002 PARIS
BET Patrick	IEN "Aux Moulès" 32380 TOURNECOUPE"
BLIN Jean-Pierre	CRMH - DRAC Poitou-Charentes, Hôtel Rochefort 102, Grand rue 86000-POITIERS
BRAIZE François	DAPA - Directeur adjoint MCC - 8 rue Vivienne 75002 PARIS
BRANT-GRAU Astrid	Directrice des études, Institut national du patrimoine - 150 avenue du Président Wilson 93210 SAINT-DENIS-LA-PLAINE
BREST Jean Pierre	Bureau des partenariats et des actions territoriales, DGUHC/METLTM, Arche sud 92055 -PARIS LA DEFENSE Cedex
BREUILLE Luc	Ecole d'architecture 71 bd Côte Blatin 63000 CLERMONT- FERRAND
BRIEX Yves	Directeur du dép. BTP AFPA, 1, allée J. Griffon BP 4429, 31405-TOULOUSE Cedex4
CADOU Xavier	Chargé de mission, AFPA 1, allée J. Griffon, BP 4429, 31405-TOULOUSE Cedex4
CALAME François	Conseiller DRAC Service ethnologie - Maison MAROU - 2 rue de la Maladrerie 76000 ROUEN
CASALA Marie-Christiane	Adjointe au directeur - coordination secteurs sectoriels, DRAC Midi-Pyrénées - 1 place Alphonse Jourdin BP 811 31080 TOULOUSE CEDEX
CASANOVA Thierry	GRETA VIVA ZA Cocause 26150-DIE
CHATELAIN Jackie	GRETA BATP DE PICARDIE 4, 6 rue Henri Lebesgue 60000 BEAUVAIS
CHEVAL Janig	OREF-BIP 7, Bd Solférino 35000- RENNES
CHEVRIER Marc	DGUHC/QC2 Grande ARCHE 92055 LA DEFENSE
CHOUGUIAT Alain	CAPEB - Service économique 46 av d'Ivry - BP353 75625 PARIS CEDEX 13
COMMENGE Françoise	Chef du bureau des abords et des espaces protégés et des ZPPAUP, DAPA - Sous- direction des espaces protégés et de la qualité architecturale - 8 Rue Vivienne Paris
CORNU Claire	Chambre des métiers du Vaucluse 35, rue Joseph Vernet BP 208, 84009- AVIGNON
CORNU Roger	Sociologue 2 bd Longchamp 13001 MARSEILLE
DAVID Gabriel	Délégué Régional Formation UR CAPEB Pays de la Loire 1, rue Louis Martin BP 56313 44263-NANTES CEDEX 3
DE BANES GARDONNE Fr.	Directeur de projet, MCC - 12, rue Roumanille 13090-Aix
DECROIX Rose-Marie	CFC, RECTORAT-DAFCO - 2, rue du Docteur Fleury 76130-Mont Saint Aignan
DESENFANT Jean-Luc	Lycée des Métiers, PFF Bâtiment réhabilitation, route d'Aubusson 23500 -FELLETIN
DIDELOT Sabine	ICOMOS 49, rue Fédération 75015-PARIS
DI MARIA Catherine	Directrice de programme, Batik-international, 1 rue Ch. Garnier 93400 SAINT-OUEN
DIORÉ-MORANDO Aurélie	ATELIER DVF 51, rue de Verdun 92150-SURESNES
DOUTRE Marilyne	SDAP du Finistère Agence de Quimper
ESSELIN Didier	IEN Rectorat Nancy-Metz Site Mably Co n°13 54035-NANCY Cedex
FANCELLI Michel	41 route Turenne 75003 PARIS
FAUCHER Philippe	AFPA - DEAT - DSBTP 1, allée Jean Griffon BP 4427 31405-Toulouse Cedex 4
FOUIN Jean	Directeur, Centre de Formation Maisons Paysannes de France 8, passage des Deux Sœurs 75009-PARIS
FROIDEVAUX Denis	Architecte 6, rue Jules Chaplain 75006 PARIS
GADRAT Jean-Michel	Directeur, ACSEA Formation - Les Cèdres 57, bd Herbert Fournet BP 72060 14012- LISIEUX CEDEX
GAUTIER Nicolas	Chef du SDAP de l'Orne, Logis St Léonard 15 bis, rue de Fresnay 61000-ALENCON
GINESTIE Jacques	IUFM Aix Marseille 32, rue Eugène Cas 13248-MARSEILLE Cedex 04
GOOSSENS Gérard	DAFCO- ROUEN 2, rue du Docteur Fleury 76130-Mont Saint Aignan
GOVEN François	Sous-directeur des Monuments Hist. DAPA-MCC 4, rue d'Aboukir 75002-PARIS
GRANDJEAN Denis	Directeur, Ecole d'architecture 2 rue Bastien Lepage. BP 435 54001 NANCY Cedex
GRUBERT Mireille	Directrice du CEDHEC, Palais de la porte dorée. 293 av Daumesnil 750123 PARIS
GUERIN Joël	DRAC 1, rue Stanislas Baudry BP 63518 44035-NANTES
HANNEBERT Jean Louis	Architecte du Patrimoine 7 villa Virginie 75014- PARIS

HINAULT Sandrine Fondation patrimoine. Délégation Basse-Normandie, BP 08, 61001-ALENCON Cedex  
JAFFRE Eric Cabinet architecture 16, rue Raspail 94230-CACHAN  
JARRY LACOMBE Agnès MEN- DESCO 142, rue du Bac 75007-PARIS  
JEVAKHOFF Sophie DAPA 8 rue Vivienne 75002-PARIS  
JUMEAU Jean Louis GRETA Garonne 150, route de Launaguet 31200-TOULOUSE  
JUNG Frédéric Architecte 18 rue Pradier 75019 PARIS  
KAGAN Judith Chef du bureau du patrimoine mobilier et instrumental MCC - DAPA - Sous-direction des monuments historiques, 4 rue d'Aboukir 75002 PARIS  
KALCK Paul Chargé d'études Céreq BP 21321 13567 MARSEILLE CEDEX 2  
KLEIN Richard Ecole d'architecture 2, rue Verte . Quartier Hôtel de Ville 59650 VILLENEUVE D'ASCQ  
KOKOSOWSKI Alain Université de Versailles 66, rue Saint Lazare 75009- PARIS  
LACORTIGLIA Richard Directeur, Association Le Gabion, Domaine du Pont Neuf 05200-EMBRUN  
LAMBERT Evelyne DAPA 65, rue de Richelieu 75002-Paris  
LARPIN Dominique Architecte en chef des M.H. - 3 rue Richer de Belleval 34000 MONTPELLIER  
LASICA Yanick CPPM BP 20101 34002-MONTPELLIER CEDEX 01  
LEBARD Jenny Adjointe - responsable réseau VPAH - DAPA - Sous-direction des métiers et de la promotion de l'architecture et du patrimoine 8 rue Vivienne 75002 PARIS  
LEHUEN Yves Menuisier Le lieu Gélén RN13 14340- Crevecoeur en Auge  
LE LOUARN Geneviève Inspecteur général des MH, DAPA IGAPA, MCC 65 rue de Richelieu 75002 PARIS  
LENOIR Olivier Délégué national REMPART 1, rue des Guillemites 75004 PARIS  
LESCROART Yves Inspecteur général des MH, DAPA -65 rue de Richelieu 75002 PARIS  
LIBAULT Bruno CAPEB, 46, avenue d'Ivry 75625- PARIS CEDEX 13  
LIZERAND Dominique Architecte du Patrimoine -n 94, bd Chanzy 93100-MONTREUIL  
MALICOT André Directeur de la formation AOCD - 82 rue de l'hôtel de ville 75180 PARIS CEDEX 04  
MALLEJAC Denis Chef d'entreprise, 17, rue des Mesliers 35514 CESSON SEVIGNE CEDEX  
MARIE LE PAULMIER Jean-Pierre DGUHC - METL Direction générale de l'urbanisme et de la construction - Plan construction architecture  
MARQUETTE Christian Chargé d'étude CEREQ BP21321, 13567-MARSEILLE Cedex 02  
MARY Véronique Chargée de mission patrimoine bâti, UR CAPEB. 14 rue du Carrousel 59650 VILLENEUVE D'ASCQ  
MASSOT Jean-Paul Directeur CNFPT Bourgogne - 33, rue de Montmuzard BP 37904, 21079-DIJON cedex  
MATHIAU Pierrette Chargée d'études Agence AVEC, 50 place des martyrs de la résistance 32300 MIRANDE  
MAUDUIT Jean-Paul Architecte du patrimoine, 143bis, avenue Jean-Baptiste Clément 92100 BOULOGNE  
MENGOLI Bruno Chef de SDAP 93 39, rue de Strasbourg 93200- SAINT DENIS  
MERCET Manon DAFCO, 17, rue Salvadore Allende 38130- ECHIROLLES  
MEZUREUX Nathalie Conseiller à l'architecture DRAC LORRAINE 6 pl Chambre 57000 METZ  
MICHEL Jean-Pierre Lycée Régional du Bâtiment Saint Lambert - 15, rue saint Lambert 75015-PARIS  
MIDANT Jean-Paul Ecole d'architecture de Paris-Belleville, 78/80 rue Rebeval 75019 PARIS  
MINIER Marie Chef du SDAP de l'Eure, 1 av Maréchal Foch 27000 EVREUX  
MONTES André Inspecteur général EN 107 rue de Grenelle 75007 PARIS  
MOREAU Philippe Conseiller DRAC, 1, place Alphonse Jourdain 31080- TOULOUSE Cedex 6  
MOROT SIR Patrice Ecole d'Avignon 6, rue Grivolos 84000-AVIGNON  
MOURAREAU Olivier Chef de la mission qualité architecturale, DAPA - MCC 8 rue Vivienne 75002 PARIS  
PALLUEAU Jean Paul AFPA Sud Vienne 86150- LE VIGEANT  
PAPELIER Yvon Lycée Prof Claudel - 2, rue du Parmont BP 158 88202-REMIREMONT Cedex  
PAULET Jean-Louis Directeur CAUE 32 29, chemin du Baron 32000-AUCH  
PELLUET Philippe SNRD - Directeur d'agence IUMP Rue St Martin Es Aire 10000- TROYES  
PERRAULT Jean Directeur de sociétés, Ateliers Perrault frères 30 rue Sébastien Cady. BP2 49290 SAINT LAURENT DE LA PLAINE  
PEREZ Jean Ecole d'Avignon 6 rue Grivolos 84000-AVIGNON  
PHILIPPON Jacques CRMH DRAC Nord 3, rue du Lombard 59041-LILLE Cedex  
PIA SILVA Maria Architecte 29100 Placenza V. Caorsana 127 Italia  
PIECHAUD Simon CRMH DRAC Alsace Palais du Rhin  
PILLEMONT Jacques CERFISE 6, rue Lafayette 13001-MARSEILLE  
PINSON Marie-Dominique CAPEB, 46 avenue d'Ivry - BP 353 75625 PARIS CEDEX 13  
PLANTINET Jean-Jacques Architecte du patrimoine 3 rue Pourrier  
REBEUH Marie-Claude BETA - CRA Céreq PEGE 61,av de la Forêt Noire 67085, STRASBOURG Cx  
ROLET Tony L.P. Camille Claudel 9, rue de l'épinette 88200-REMIREMONT Cedex  
SABEG Bouzig Directeur du patrimoine de la ville, Hôtel de Ville BP 196 - 13637 ARLES Cedex  
SAUTRA Marie Architecte DPLG 11, bis rue Alfred Roll 75017-PARIS  
SEINCE Françoise Journaliste SEMA 23, avenue Daumesnil 75012- PARIS

SESENNA Claudio	Architecte 29100 Placenza V. Caorsana 127 Italia
SIMONNET Richard	Directeur Institut supérieur des métiers de la pierre., Hôtel Valady. 4 impasse Cambon 12000 RODEZ
SINISCALCHI	Ethnologue, DAPA - Mission ethnologique - 5 rue Auguste Vacquerie 75016 PARIS
SOULAT Karine	CAPEB, 46, avenue d'Ivry 75013- PARIS CEDEX 13
STORTI-NAEF Gilbert	CAPEB Rhône-Alpes 59, rue de St Cyr 69009-LYON
TROCME Brigitte	MEN- DESCO 142, rue du Bac 75007-PARIS
VILLANEAU-ECALLES Véronique	Architecte du patrimoine, 9, rue Saint Etienne 33000- BORDEAUX
VIOLA Antoine	Association Mémoire architecturale 36 rue de la Roquette 75011 PARIS
VIRASSAMY Catherine	SEMA Viaduc des arts 23, avenue Daumesnil 75012-PARIS
VOLAY Laurent	SEARL ARCHIPAT 47, avenue de Saxe 69006-LYON
WAAG Maïté	IUMP, Rue Saint Martin Es Aire 10000-TROYES
WIDAR Séverine	Maisons paysannes de France - 8 passage des deux sœurs 75009 PARIS
WINDFHOR Claire	CEDHEC - Palais de la porte dorée. 293 av Daumesnil 750123 PARIS